

Alexandre Lambelet

DES ÂGÉS EN AG



DES ÂGÉS EN AG

«LE LIVRE POLITIQUE - CRAPUL»

Collection dirigée par le Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne. Elle accueille des travaux de sociologie du politique, sans exclusive de méthodes, portant en particulier sur les rapports diversifiés à l'univers politique, les mobilisations collectives, la construction des problèmes publics et l'analyse des institutions politiques.

Elle vise à favoriser une meilleure compréhension de la société dans ses dimensions politiques.

DANS LA COLLECTION «LE LIVRE POLITIQUE - CRAPUL»

Philippe Gottraux et Cécile Péchu, *Militants de l'UDC. La pluralité des logiques de l'engagement*, 2011.

Oscar Mazzoleni, Philippe Gottraux et Cécile Péchu, *L'Union démocratique du centre: un parti, son action, ses soutiens*, 2007.

Muriel Surdez, Michaël Voegtli et Bernard Voutat (dir.), *Identifier – s'identifier. À propos des identités politiques*, 2009.

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage a bénéficié du soutien généreux du Fonds national suisse de la recherche scientifique, du Fonds des publications de l'Université de Lausanne et de la Société académique vaudoise.



MISE EN PAGE

Claudine Daulte, mise-en-page.ch

CORRECTION

Audrey Chopard-Lallier

PHOTOGRAPHIE DE COUVERTURE

© Danilo Gerber



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur-e, la source et l'éditeur original, sans modification du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

© 2014, Éditions Antipodes
École-de-Commerce 3, 1004 Lausanne, Suisse
www.antipodes.ch – editions@antipodes.ch
DOI: 10.33056/ANTIPODES.10462
Papier, ISBN: 978-2-88901-046-2
PDF, ISBN: 978-2-88901-902-1

Alexandre Lambelet

DES ÂGÉS EN AG

SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS

DE DÉFENSE DE RETRAITÉS

Éditions Antipodes

INTRODUCTION

Des retraités, réunis en différents groupements de défense d'intérêt, se manifestent régulièrement dans l'espace public suisse depuis quelques décennies: ils participent à des manifestations, soutiennent des comités référendaires, ont mis sur pied dans les années 1990 des Sessions des aînés au Parlement fédéral et se rencontrent lors de grands rassemblements. Ne se limitant pas à des activités d'entre-soi, ces groupements (et ceux qui les constituent) prennent position dans des débats politiques, participent aux processus de consultation, rencontrent des élus et soutiennent des initiatives ou des référendums, tant au niveau local, cantonal, que national.

Regroupés pour la plupart depuis les années 1980-1990 dans deux organisations faitières (l'Association suisse des aînés [ASA] et la Fédération des associations de retraités et d'entraide en Suisse [FARES]), les retraités sont représentés depuis 2001, au niveau fédéral, par le Conseil suisse des aînés (CSA). Ce Conseil, constitué à parts égales de membres de ces deux organisations faitières, est reconnu comme «organe consultatif pour les questions liées à la vieillesse» par les autorités fédérales. Il dit représenter environ 200 000 membres, soit 12% de la population des plus de 65 ans. Plus encore, ces deux organisations faitières sont présentes sur l'ensemble du territoire national; elles rassemblent, en 2009, 39 groupements pour la première et 23 pour la seconde, ceux-ci pouvant encore avoir des sections locales.

La création des organisations de défense de retraités, leur développement et leur coordination, sont au cœur de cet ouvrage. Qui sont les entrepreneurs de cause? Quels sont les soutiens de ces organisations? Qui s'y engage? Quelles sont les activités concrètement réalisées en leur sein? Comment comprendre leur positionnement aujourd'hui dans les débats politiques? À quelle logique leur positionnement répond-il?

À l'encontre du discours courant et parfois scientifique qui veut faire de l'augmentation de l'espérance de vie et des effectifs de la population âgée une cause quasi « naturelle » d'une prise de conscience par les personnes âgées de leur appartenance commune à une classe d'âge¹, nous voulons réfléchir au « devenir »² de ces associations à travers l'étude des membres qui s'y engagent dans ces organisations et des formes organisationnelles qu'ils développent, étant entendu que la création d'un collectif ou d'une association n'a rien de naturel, qu'elle ne se fait pas hors du monde social, mais par des acteurs et dans des contextes sociaux bien particuliers qui déterminent la forme ou le sens que peuvent prendre de tels groupements.

Les organisations de défense de retraités³, comme objet d'étude, sont largement absentes des travaux de sociologie ou de science politique. Les quelques travaux existants sont d'abord de précieux états des lieux⁴. La littérature sur la construction de l'État social en Suisse nous renseigne également peu sur ces organisations; elle s'est, en effet, essentiellement intéressée à la période précédant l'instauration d'une assurance-vieillesse⁵, c'est-à-dire une période où les organisations de défense de retraités n'existaient pas encore,

1. Pour une critique de ce postulat, voir Henry Pratt, *Gray Agendas. Interest Groups and Politics Pensions in Canada, Britain, and the United States*, Ann Arbor: University of Michigan Press, 1993; Jean-Philippe Viriot Durandal, *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression*, Paris: PUF, 2003.

2. Par l'usage du terme de « devenir », nous n'entendons pas faire ici de la socio-fiction et prévoir l'avenir (ou le destin) de ces associations, mais, au contraire, dans le sens le plus littéral de ce terme, discuter de « la suite des changements » qu'ont connu ou que connaissent ces associations. L'usage du terme « devenir » tend à insister moins sur un « état » (comme une photographie que nous pourrions faire de ces organisations aujourd'hui) que, dans une approche diachronique, sur leurs transformations ou adaptations réalisées au fil du temps, face à un environnement (institutionnel et politique) et à un public changeant.

3. Nous utilisons le terme de « retraité » plutôt que ceux de « personne âgée » ou de « senior », quand bien même les groupements dont nous parlons peuvent dire regrouper des vétérans, des seniors (c'est le terme le plus couramment usité dans les dénominations germanophones) ou des aînés. Derrière ces terminologies se lit le contexte de création de ces organisations, mais aussi leurs visées et le public qu'elles entendent rassembler. Nous préférons le terme de « retraité » en ce qu'il renvoie directement à la police des âges, c'est-à-dire à cette institution ou à ce contrat social qui veut que les individus, ayant atteint l'âge de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, bénéficient aujourd'hui en Suisse d'une rente en contrepartie de leur sortie du marché du travail. Le terme de retraité met ainsi en évidence, par-delà les effets d'âge, la position particulière de ces individus dans la société.

4. René Knüsel et Dolores Castelli, « La lente affirmation politique des aînés », *Gérontologie et société*, N° 74, 1995, pp. 149-160; Jean-Pierre Fragnière, Dominique Puenzieux, Philippe Badan et Sylvie Meyer, *Retraités en action: L'engagement social des groupements de retraités*, Lausanne: Réalités sociales, 1996.

5. Bruno Dumons, « Genèse d'une politique publique: les politiques de vieillesse en Suisse (fin XIX^e-1947) », *Cahiers de l'IDHEAP*, N° 97, Lausanne, 1993; Bruno Dumons, « Vieillesse et État-providence en Suisse romande dans la première moitié du XX^e siècle », *Le Mouvement social*, N° 190, 2000, pp. 9-31; Hans-Jörg Gilomen, Sébastien Guex et al. (dir.), *Von der Barmherzigkeit zur Sozialversicherung – De l'assistance à l'assurance*, Zurich: Chronos, 2002.

quand, pour les travaux portant sur les périodes postérieures, elle les a le plus souvent ignorées. Les auteurs se contentent alors de signaler que tel ou tel groupement a œuvré à telle ou telle révision de loi⁶. À la lecture de cette littérature, les groupements de défense de personnes âgées sont donc inexistantes, les auteurs – souvent des juristes et des économistes⁷ ou des individus ayant directement pris part à la création ou aux réformes de cette assurance⁸ – préférant l'étude du cadre législatif ou, quand ils sont politistes, se concentrant sur les institutions politiques⁹ et les acteurs les plus « légitimes » dans le processus politique suisse, que ceux-ci soient partis politiques¹⁰ ou représentants des travailleurs ou des employeurs¹¹.

Un tel désintérêt pour les groupes de défense de retraités est sans doute lié à la place qu'ils occupent dans le système politique suisse,

6. André Lasserre, « L'institution de l'assurance-vieillesse et survivants (1889-1947) », in Roland Ruffieux, *La démocratie référendaire en Suisse au XXe siècle – t. I Analyse de cas*, Fribourg: EU, 1972, pp. 259-400; Peter Binswanger, *Histoire de l'AVS. Assurance-vieillesse et survivants suisse*, Zurich: Pro Senectute, 1987.

7. Alexandre Berenstein, *L'assurance-vieillesse suisse: son élaboration et son évolution*, Lausanne: Réalités sociales, 1986; Philippe Gnaegi, *Histoire et structure des assurances sociales en Suisse*, Zurich: Schulteiss, 1998; Jean-François Aubert, « L'assurance-vieillesse et survivants », *Exposés des institutions politiques de la Suisse à partir de quelques affaires controversées*, Payot: Lausanne, 1983, pp. 93-144.

8. Les principales études sur l'assurance-vieillesse sont le fait de politiciens ou d'employés clés de l'office fédéral des assurances sociales (OFAS), tous protagonistes directs de la mise en place de ces politiques publiques. En termes de position institutionnelle, Binswanger a été un des premiers experts au sein de l'Office fédéral des assurances sociales à travailler sur l'assurance-vieillesse, Saxer était le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales durant la Seconde Guerre mondiale et Tschudi, comme conseiller fédéral, présidera au développement de l'assurance-vieillesse dans la période d'après-guerre. Peter Binswanger, *Histoire de l'AVS*, op. cit.; Arnold Saxer, *La genèse de l'assurance-vieillesse et survivants*, [sans lieu], tiré à part du rapport annuel 1972-1973 du Secours suisse d'hiver, 1973; Hans-Peter Tschudi, *Entstehung und Entwicklung der schweizerischen Sozialversicherungen*, Bâle: Helbing & Lichtenhahn, 1989.

9. Herbert Obinger, « Federalism, Direct Democracy, and Welfare State Development in Switzerland », *Journal of Public Policy*, N° 18, vol. 3, 1998, pp. 241-263; Klaus Armingeon, « Institutionalising the Swiss Welfare State », *West European Politics*, N° 24, vol. 2, 2001, pp. 145-168.

10. Jürg Sommer, *Das Ringen um soziale Sicherheit in der Schweiz: Eine politisch-ökonomische Analyse der Ursprünge, Entwicklungen und Perspektiven sozialer Sicherung im Widerstreit zwischen Gruppeninteressen und volkswirtschaftlicher Tragbarkeit*, Diessenhofen: Rüegger, 1978; Bruno Dumons, *Genèse d'une politique publique*, op. cit.; Christine Luchsinger, *Solidarité, Selbständigkeit, Bedürftigkeit: der schwierige Weg zu einer Gleichberechtigung der Geschlechter in der AHV: 1939-1980*, Zurich: Chronos, 1995; Alfred Maurer, « Suisse », in Peter Kohler et Hans Zacher, *Un siècle de sécurité sociale 1881-1981. L'évolution en Allemagne, France, Grande-Bretagne, Autriche et Suisse*, Nantes: Centre de recherches en histoire économique et sociale, 1982, pp. 525-612.

11. Silja Hauesermann, « Solidarity with Whom? Trade Unions and the Modernization of Pension Policy in Conservative Welfare States », communication présentée à la journée « Comparaison », Université de Lausanne, 2005; Matthieu Leimgruber, *Solidarity without the State? Business and the Shaping of the Swiss Welfare State, 1890-2000*, Cambridge: Cambridge University Press, 2008.

à une certaine invisibilité de leur part, du fait, entre autres, de l'engagement politique fort des syndicats sur les questions touchant la vieillesse¹². Aux États-Unis, par exemple – même si Christine Day constate que les historiens qui travaillent sur les débuts de l'État social privilégient les entrepreneurs de cause au sein du gouvernement ou les organisations dirigées par des experts en assurance sociale et ne mentionnent jamais les organisations de masse de personnes âgées¹³ – nombre de travaux se sont intéressés aux «lobbies gris»¹⁴, les premiers remontant, à notre connaissance, aux années 1940.

Qu'ils s'agissent du Fraternal Order of the Eagles ou du Townsend Movement dans les années 1930, de l'American Association of Retired Persons (AARP), du National Council on the Aging, du National Council of Senior Citizens ou du National Association of Retired Federal Employees dès les années 1950, ces groupements ont fait l'objet de monographies¹⁵ ou ont été évoqués de manière plus ou moins précise dans les analyses portant sur le développement des politiques sociales aux États-Unis¹⁶. Il faut dire que le Townsend Movement comptait 761 624 membres cotisants en 1939¹⁷ et qu'un député californien a déposé un projet de loi pour le Townsend Plan à la Chambre des représentants à Washington en janvier 1935, soit une année après l'inauguration de ce Plan¹⁸. De même, l'AARP, rassemblant aujourd'hui 35 millions de membres,

12. Natali distingue ainsi un syndicalisme «social» qui s'étend ou déploie des effets au-delà du lieu de travail d'un syndicalisme «économique» qui se limite au lieu de travail et dont les effets ne portent que sur les syndiqués. L'importance des syndicats dans les processus de réforme de l'État social (et corollairement la difficulté pour des groupes non syndicaux de s'exprimer) serait alors directement liée à leur orientation (sociale ou économique). Le syndicalisme en Suisse, caractérisable comme «social», représenterait alors une entrave au développement et à la visibilité des groupes non syndicaux de retraités. David Natali, «Le rôle des syndicats dans l'innovation des systèmes de retraite: processus et contenu de réforme dans divers pays de l'Union», *Revue belge de Sécurité sociale*, N° 4, 2004, pp. 857-884.

13. Christine Day, *What Older Americans Think: Interest Groups and Aging Policy*, Princeton: Princeton University Press, 1990, p. 22.

14. Henry Pratt, *The Gray Lobby*, Chicago: University of Chicago Press, 1976.

15. Abraham Holtzman, *The Townsend Movement: A Political Study*, New York: Bookman Associates, 1963; Hadley Cantril, 1946 [1941]. «The Townsend Plan», *The Psychology of Social Movements*, New York/Londres: John Wiley & Sons; Charles Morris, *The AARP: America's Most Powerful Lobby and the Clash of Generations*, New York: Times Books, 1996.

16. Henry Pratt, *The Gray Lobby*, *op. cit.*; Henry Pratt, *Gray Agendas...*, *op. cit.*; Christine Day, «Old Age Interest Groups in the 1990's: Competition, Coalition and Strategy», in Jamie Steckenrider et Tonya Parrot (dir.), *New Directions in Old Age Policy*, Albany: State University of New York Press, 1998, pp. 131-150; John Williamson, Linda Evans et Lawrence Powell, *The Politics of Aging: Power And Policy*, Springfield: Charles C. Thomas Publisher, 1982.

17. Abraham Holtzman, *The Townsend Movement...*, *op. cit.*, p. 49.

18. Hadley Cantrill, «The Townsend Plan», *art. cit.*, p. 182.

est considéré comme un des lobbies américains les plus puissants et dépense 10 % de son budget pour les activités législatives¹⁹.

Pour autant, les travaux le plus souvent cités sont assez similaires quant aux questionnements poursuivis ou quant aux perspectives d'étude choisies. Les groupements de défense des retraités sont étudiés comme force de pression sur – ou comme le produit – sur des politiques publiques les concernant, c'est-à-dire en tant que lobbies. Les travaux s'inscrivant dans une perspective pluraliste des groupes d'intérêt²⁰, inspirée par les travaux de Truman et de Dahl²¹, tentent de mettre au jour l'influence possible des groupes de retraités dans un environnement compétitif où s'affrontent des groupes d'intérêt antagonistes qui tous tentent de se faire entendre auprès des décideurs politiques ou d'accéder aux structures où se pensent les politiques publiques. Les demandes particulières des groupes de pression apparaissent alors comme des *inputs* dans l'appareil législatif formel du système politique et se réalisent lorsque le groupe d'intérêt exerce assez de pression vis-à-vis des politiques et des groupes concurrents pour que ces demandes deviennent des lois. Les travaux s'inscrivant dans une approche des mouvements sociaux s'intéressent, eux, à la manière dont émergent, se développent, puis disparaissent ces groupes d'intérêt. Qu'est-ce qui fait que des organisations réussissent là où d'autres échouent? Sont-ce celles qui disposent des meilleurs «réseaux sociaux»? Celles qui jouissent d'une meilleure capacité d'organisation? Celles qui sont le plus en adéquation avec les attentes de la société²²? Celles dont les intérêts renvoient aux intérêts des classes supérieures²³? Quand bien même les premiers travaux (pluralistes) semblent se concentrer sur la relation de pression ou d'interdépendance entre les acteurs étatiques et les organisations alors que les seconds se concentrent plus particulièrement sur les logiques internes au développement de ces organisations, dans ces derniers on ne constate jamais un intérêt pour les membres engagés, le questionnement se

19. Charles Morris, *The AARP: America's Most Powerful Lobby...*, *op. cit.*, p. 15.

20. Robert Binstock, «Interest Group Liberalism and the Politics of Aging», *Gerontologist*, N° 12, 1972, pp. 265-280 et, «Aging and the Future of American Politics», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, N° 415, 1974, pp. 199-212.

21. David Truman, *The Governmental Process*, New York: Knopf, 1951; Robert Dahl, *Who Governs?*, New Haven: Yale University Press, 1961.

22. Michael Carlie, «The Politics of Age: Interest Group or Social Movement», *The Gerontologist*, vol. 9, N° 4, 1969, pp. 259-263.

23. Elmer Schattschneider, *The Semi-Sovereign People*, New York: Holt, Rinehart & Winston, 1960.

limitant le plus souvent aux ressources de ces organisations, à leurs soutiens externes, à la logique organisationnelle. Les membres, eux, dans leurs activités et leurs contributions n'apparaissent, pour ainsi dire, jamais. Ces recherches ne nous disent rien sur les membres qui ne sont alors que des éléments négligeables dans les choix et directions que ces organisations prennent, ces derniers apparaissant d'abord comme le produit de ressources ou contraintes exogènes.

Sans remettre en cause ces approches, on peut néanmoins constater que nous n'avons aucun élément sur le profil sociologique des personnes qui deviennent membres, sur ce qui les conduit à s'y reconnaître ou à ne pas s'y reconnaître et sur l'influence des changements des profils sociologiques de ces membres sur les transformations de ces organisations; de même nous n'avons aucun élément de discussion sur le fait que ce sont des membres «âgés», sur les spécificités possibles de tels engagements. Les membres sont encore une fois absents des recherches comme celles de Pratt ou de Walker et Naegele²⁴, où c'est la «structure des opportunités politiques», ou plus encore l'ouverture et l'écoute des autorités politiques envers ce type d'organisation, les incitations qui sont proposées, qui, là encore, semblent déterminantes dans l'émergence d'organismes de représentation des retraités²⁵.

L'article «Old-Age Interest Groups in the 1990s»²⁶ de Christine Day, qui rend compte du développement de quelques grandes organisations de personnes âgées aux États-Unis, constitue un bon exemple de cette littérature anglo-saxonne. Pour cette auteure, en effet, la prise en compte des différentes organisations par les autorités dépend pour une large part de l'adéquation entre la vision politique du gouvernement et de ces différentes organisations mais aussi de la désirabilité sociale des différents modes d'action de ces dernières pour les autorités politiques. Elle relie ainsi quasi exclusivement les transformations des modes d'action à la structure du jeu politique. Prenant l'exemple du National Committee to Preserve Social Security and Medicare (NCPSSM) qui a débuté ses activités en 1982 en postant des lettres demandant à ses destinataires d'interpeller les personnalités politiques et de cotiser pour l'organisation, et qui a ainsi rapidement réussi à inonder les

24. Henry Pratt, *Gray Agendas...*, op. cit.; Alan Walker et Gerhart Naegele, *The Politics of Old Age in Europe*, Buckingham/Philadelphia: Open University Press, 1999.

25. Alan Walker et Gerhart Naegele, *The Politics of Old Age in Europe*, op. cit., pp. 1-2.

26. Christine Day, «Old-Age Interest Groups in the 1990s», art. cit. pp. 131-150.

bureaux du Congrès de cartes postales préimprimées et signées, de lettres et de pétitions par millions, le NCPSSM a par la suite mis sur pied une équipe de lobbyistes professionnels et créé des comités d'action politique. Pour l'auteure, cette transformation des modes d'action est avant tout la réponse à un souci d'efficacité mais aussi de légitimité face aux réserves émises par les parlementaires à l'encontre des campagnes de courriers. Ces campagnes ont eu une mauvaise image auprès du gouvernement, beaucoup d'officiels ont critiqué cette «tactique d'épouvante» et le caractère superficiel des demandes. Le lobbying au niveau local, un militantisme de base, semble alors reprendre de l'importance, avoir plus de légitimité auprès des politiques. La seule explication ainsi apportée par cette auteure aux transformations de cette organisation renvoie ainsi au rapport à l'État, aucun élément n'étant donné, par exemple, sur les membres engagés, sur ces millions d'individus qui ont envoyé des courriers aux autorités.

De la même manière, Amenta et Zylan, lorsqu'ils s'interrogent sur le succès différencié du Townsend Movement dans différents États américains et selon les périodes²⁷, mobilisent uniquement des modèles qui reposent sur des données externes à cette organisation (comme le taux de chômage, la structuration partisane, la préexistence de systèmes de pension ou la présence d'autres organisations de personnes âgées sur les mêmes territoires). Si ces questionnements sont là encore intéressants, le choix de ces facteurs potentiellement explicatifs de ces succès différenciés n'est pas le produit d'entretiens exploratoires avec les membres de cette organisation, mais est la reprise de modèles explicatifs omniprésents dans la littérature scientifique sur les organisations d'intérêt. En l'occurrence, ces auteurs n'interrogent ni les logiques d'engagement des membres, ni le travail de mobilisation effectué par le Townsend Movement dans les différents États. Au contraire, ce sont toujours des facteurs macrosociaux qui sont évoqués.

Ce désintérêt pour les membres engagés dans les organisations, pour les activités menées au niveau local, caractéristique de cette littérature, nous semble d'autant plus intéressant que des tentatives de compréhension du devenir de ces organisations à partir d'une autre focale, à savoir d'une étude de l'engagement des membres, a

27. Edwin Amenta et Yvonne Zylan, «It Happened Here: Political Opportunity, the New Institutionalism, and the Townsend Movement», *American Sociological Review*, vol. 56, 1991, pp. 250-265.

connu quelques résultats. En effet, dans nos recherches bibliographiques, deux travaux ressortent par une optique largement différente, même si, chronologiquement, ils sont les plus anciens.

Dans son analyse du Townsend Movement, Cantril²⁸, réfléchissant au succès remporté par le Townsend Plan et à l'adhésion de milliers de personnes au Townsend Movement²⁹, s'intéresse moins à l'influence du Plan sur les politiques publiques qu'au « contexte social » prévalant au moment de l'émergence de ce dernier. Pour cet auteur, l'engouement pour ce Plan, sa recevabilité par la population, est à relier à des éléments contextuels tels que la distribution des revenus au sein de la population, la simplicité du Plan qui est aisé à comprendre, au fait qu'il ne va pas à l'encontre des normes et valeurs des classes moyennes inférieures, et par la place qu'il offre aux individus et particulièrement aux personnes âgées dans la société. L'intérêt de ce travail réside en ce que l'auteur appuie son propos en partie sur des entretiens menés avec des membres au niveau local (ce qui, à notre connaissance, n'a plus été fait depuis), mais aussi par l'intérêt de cet auteur pour la manière dont ceux-ci s'identifient à leur organisation et se retrouvent à l'occasion de différentes activités ou rassemblements. Il montre alors comment les attaques contre le D^r Townsend font de lui un martyr aux yeux de ceux qui adhèrent à son Plan, que l'organisation produit un « microcosme », soit un ensemble de valeurs spécifiques et partagées par les membres actifs et qui sont réactivées dans des chants ou lors des rencontres, autant d'aspects absents des études précitées.

L'ouvrage de Pinner, Jacobs et Selznick, *Old Age and Political Behavior: a Case Study*³⁰, est, lui aussi, tout à fait intéressant par le point de vue choisi et les méthodes utilisées. Travaillant sur le California Institute of Social Welfare (CISW) et sur des questionnaires envoyés tant à des membres de cette organisation qu'à des non-membres, ces auteurs montrent que ce CISW, fondé par un entrepreneur politique qui exercera un contrôle exclusif sur

28. Hadley Cantril, « The Townsend Plan », art. cit., pp. 169-209.

29. Le Townsend Plan, proposé par le D^r Francis Townsend et publié pour la première fois dans le *Long Beach Press-Telegram* le 30 septembre 1933, réclamait que le gouvernement fournisse une pension de retraite de 150 dollars par mois pour toute personne âgée de 60 ans ou plus, financée par une taxe sur les transactions financières, et délivrée sous condition que cette somme soit dépensée dans le même mois. Ce Plan devait non seulement mettre fin à la pauvreté des plus âgés, mais aussi, par la mise en circulation d'immenses sommes d'argent et par la taxation de transactions, relancer et stabiliser l'économie américaine.

30. Frank Pinner, Paul Jacobs et Philip Selznick, *Old Age and Political Behavior: a Case Study*, Berkeley/Los Angeles: University of California Press, 1959.

l'organisation et qui l'isolera des autres groupements œuvrant sur des causes similaires, rassemble des membres qui sont « anxieux quant à leur statut » et pour qui la participation à cet Institut n'offre pas l'opportunité de nouveaux liens, celui-ci fonctionnant largement sur un leader actif et une audience passive. Surtout, les auteurs mettent au jour les fondements de l'articulation entre la forme organisationnelle prise par cet Institut et les caractéristiques des membres :

La forme organisationnelle de l'Institut est ainsi la « création » tant des leaders que des membres dans le sens qu'elle satisfait aux modèles de comportement et aux orientations des deux [...]. Dès lors, si l'anxiété de statut est une des conditions de l'existence du CISW, la propagande de McLain [son président] tend à maintenir et à nourrir cela. Si une autre condition est l'isolement personnel, la structure du CISW ne fait rien pour dissiper cela [...]. Si une troisième condition de l'émergence de l'Institut est l'existence d'un groupe légèrement privilégié, le programme de l'organisation encourage le maintien et peut-être le développement de différences sociales et économiques entre les pensionnés.³¹

Plus récemment, dans son ouvrage *Le pouvoir gris: sociologie des groupes de pression des retraités en France*³², Viriot Durandal – même s'il consacre l'essentiel de son ouvrage au questionnement de la notion de pouvoir gris et à l'acceptation des organisations de retraités par l'État pour n'accorder que peu de place aux militants de ces organisations – a étudié, à travers la distribution de questionnaires, une manifestation d'organisations non syndicales de retraités qui s'est déroulée en juin 1996 à Paris et qui avait pour mot d'ordre la défense du pouvoir d'achat et de la pension, la représentation des organisations non syndicales dans les instances publiques de décision et de consultation et, enfin, la demande de prise en charge de la dépendance des personnes âgées par l'État. L'auteur montre que cette manifestation est composée de cadres du secteur privé, celle-ci rassemblant essentiellement des hommes (76%), mariés (78,5%) et d'origine socioprofessionnelle élevée (72% avaient un métier d'encadrement). Surtout, on apprend que

31. *Ibid.*, p. 274.

32. Jean-Philippe Viriot Durandal, *Le pouvoir gris: sociologie des groupes de pression des retraités...*, *op. cit.*

l'interruption anticipée de carrière est très largement majoritaire et que cette manifestation regroupe alors avant tout des préretraités; une large majorité a vécu la perte de l'emploi et l'exclusion définitive du marché du travail de manière conflictuelle, « dont les effets se traduisent par la prise de conscience des préretraités de leur appartenance à un groupe en exclusion sociale [...]. Le mode de sortie souvent tendu et conflictuel a conduit une partie des préretraités à faire l'apprentissage des mécanismes de défense des intérêts et à prendre conscience de la fragilité de leur statut »³³. Ainsi 68 % des manifestants avaient déjà participé à de telles actions protestataires mais 31 % d'entre eux participaient ce jour-là à leur première manifestation.

S'il n'est pas question pour nous d'ignorer l'importance des politiques publiques menées par l'État, comme du contexte, dans le devenir des organisations (mais l'étude de Viriot Durandal montre aussi combien cette influence peut être indirecte, les politiques publiques agissant sans doute tout autant et d'abord sur les membres potentiels de ces groupements), il nous semble néanmoins problématique – comme l'indique ce rapide retour sur les travaux de Cantril et de Pinner, Jacobs et Selznick – d'étudier les organisations au seul regard de leurs relations avec l'État.

Ainsi, si comme Campbell et Lynch³⁴, nous pensons que le positionnement actuel de ces groupes de défense des personnes âgées renvoie pour une part à un certain nombre d'effets structurels, comme leur possible participation à l'élaboration des politiques publiques ou l'apparition de contre-mouvements et de politiques d'austérité, nous voudrions tenter d'articuler, dans cet ouvrage, ces deux types de questionnements, à savoir une compréhension du devenir des organisations sous l'angle de leurs liens avec l'État, mais tout autant, du point de vue de l'engagement de leurs membres. En effet, comme nous le verrons, un véritable intérêt pour la socialisation des membres les plus engagés offre une porte d'entrée tout à fait intéressante pour comprendre le devenir de ces organisations et leur positionnement dans le débat politique.

33. *Ibid.*, p. 213.

34. Andréa Campbell et Julia Lynch, « Whose 'Gray Power'? Elderly Voters, Elderly Lobbies and Welfare Reform in Italy and the US », *Italian Politics and Society*, vol. 53, 2000, pp. 11-39.

LES DÉTERMINANTS DES FORMES ORGANISATIONNELLES

Nous faisons ainsi l'hypothèse que les associations sont le produit de forces dynamiques, parfois concordantes et parfois divergentes, qu'elles sont le nœud de relations complexes, entre les demandes des membres actuels, les routines acquises du passé, leur besoin de survie propre, et leur participation à un champ de concurrence.

Cette hypothèse n'est pas, à proprement parler, nouvelle. Nous pouvons même dire que la majorité de la littérature en science politique peut s'y reconnaître³⁵. Ainsi, pour Selznick, «les organisations peuvent être vues de manière significative comme une structure sociale adaptative, faisant face à des problèmes qui surviennent simplement du fait qu'elles existent comme organisations dans un environnement, indépendamment de leurs objectifs qu'ils soient économiques, militaires ou politiques à l'origine de leur existence»³⁶. Dans une même veine, des auteurs comme Zald et Ash postulent même que ces problèmes organisationnels supplantent l'élaboration des objectifs par les organisations, ces buts poursuivis devant dès lors être pensés comme «problématiques», comme changeants en réponse tant aux pressions internes qu'externes³⁷. Enfin, Schmitter et Streeck postulent que toute organisation d'intérêt est le produit d'une double logique: à savoir une logique d'adhésion et une logique d'influence. Pour ces auteurs, les organisations d'intérêt doivent offrir assez d'incitations à leurs membres pour pouvoir extraire de ceux-ci les ressources nécessaires à la survie et à l'extension de l'organisation et, simultanément, doivent être capables d'exercer une influence suffisante sur les autorités publiques (reconnaissance, tolérance, concessions, subsides, etc.). Pour Schmitter et Streeck, les propriétés organisationnelles des groupes sont toujours le compromis de cette double relation³⁸.

35. Dans cet ouvrage, nous mobilisons tant la littérature sur les mouvements sociaux que la littérature sur les groupes d'intérêts. Nous renvoyons les lecteurs intéressés par une mise en perspective de ces deux littératures au manuscrit de notre thèse. Alexandre Lambert, *Entre logiques organisationnelles et vocation militante. Les groupements suisses de défense des retraités en pratique*, thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne et Paris I, manuscrit, 2010.

36. Philip Selznick, *TVA and the Grassroots: A study in the Sociology of Formal Organization*, New York: Harper Torchbooks, 1966 [1949], p. 251.

37. Mayer Zald et Roberta Ash, «Social Movement Organizations: Growth, Decay and Change», *Social Forces*, vol. 44, N° 3, 1966, pp. 327-341.

38. Philippe Schmitter et Wolfgang Streeck, *The Organization of Business Interests: Studying the Associative Action of Business in Advanced Industrial Societies*, MPIFG Discussion Paper, N° 99, vol 1, 1999, p. 19.

La notion de « répertoire organisationnel »³⁹ et sa conceptualisation par Clemens⁴⁰ nous semble ici largement opératoire pour tenter d'articuler un tel questionnement. Cette auteure interroge en effet bien cette double dimension, mais surtout l'espace de négociation ou les formes du possible organisationnel. Si Schmitter et Streeck, par exemple, dans leur travail sur les formes organisationnelles des groupes d'intérêt, semblent postuler la nécessité d'une division du travail et d'une bureaucratisation des structures afin de limiter les conflits entre les formes organisationnelles nécessaires à l'adhésion des membres et à leur participation et celles nécessaires au travail proprement politique face à l'État ou aux groupes concurrents⁴¹, Clemens, elle, insiste sur la diversité des formes organisationnelles que peuvent prendre les organisations suivant l'identité sociale du groupe mobilisé et selon les caractéristiques des institutions politiques existantes. Pour elle, la bureaucratisation des associations n'est pas nécessaire et un modèle communautaire peut subsister. Elle distingue ainsi trois dimensions à prendre en compte: d'abord, il convient de considérer le travail culturel réalisé autour de questions telles que: « Quel type de groupe voulons-nous être? » et « Que font des groupes comme le nôtre? » En effet, les modèles organisationnels ne sont pas que des conventions pour coordonner l'action, mais aussi des déclarations de ce que cela signifie, pour certaines personnes, de s'organiser d'une certaine manière et pour certaines fins. Les modèles choisis (union, club, conseil, fédération) ne sont pas forcément gouvernés en premier lieu par des considérations d'efficacité dans le cadre d'objectifs politiques, mais aussi par des logiques d'appropriation. Ensuite, on doit s'attendre à ce que la substance des débats et les formes des mobilisations qui en découlent, comme la division du travail militant en leur sein, varient en fonction des modèles organisationnels qui sont culturellement possibles et selon les

39. Cette notion est dérivée de celle de « répertoire d'action » proposée par Tilly et pour qui les choix de mode d'actions, même si potentiellement nombreux, sont soumis à des contraintes qui renvoient tant à l'état des usages des modes d'actions existant dans une société, aux pratiques antérieures de ces mode d'action par le groupe considéré, qu'aux ressources dont il dispose, c'est-à-dire qu'il s'inscrit au sein d'un stock historiquement limité de moyens disponibles, c'est-à-dire au sein d'un « répertoire d'action collective ». Charles Tilly, *Contentious Performances*, Cambridge: Cambridge University Press, 2008.

40. Elisabeth Clemens, « Organizational Repertoires and Institutional Change: Women's Groups and the Transformation of U.S. Politics, 1890-1920 », *American Journal of Sociology*, vol. 98, N° 4, 1993, pp. 755-798.

41. Philippe Schmitter et Wolfgang Streeck, *The Organization of Business Interests*, art. cit.

expériences antérieures des membres d'un groupe donné dans un temps particulier. Enfin, les modèles d'organisation choisis dépendent des liens existants ou désirés avec d'autres groupes ou des autorités politiques. Chaque forme organisationnelle peut renforcer la possibilité de liens et en affaiblir d'autres et faciliter certains points d'entrée dans le processus politique et en limiter d'autres.

Nous allons dès lors étudier la manière dont ces individus, engagés dans la vie des organisations, travaillent à résoudre « au quotidien » ces tensions liées à leur existence même. Comment règlent-ils, au coup par coup, ces tensions à différents moments donnés? Comment perçoivent-ils les contraintes que représentent, pour l'organisation, l'État et les changements de contexte? Comment font-ils vivre ces collectifs et s'efforcent-ils d'exister dans l'espace politique? Il s'agit dès lors de comprendre comment les organisations de défense de retraités se sont constituées, l'analyse du devenir organisationnel allant de concert avec l'analyse de la production d'une définition du groupe des retraités, de leur place et de leur statut.

Dans ce cadre-là, l'intérêt de l'étude des groupements de défense de retraités repose alors sur le fait, comme le note Viriot Durandal⁴², qu'il ne s'agit pas de groupes liés à l'activité productive ou à des causes ne concernant qu'un segment de population (comme pourraient l'être les chasseurs ou les sans-papiers) mais de groupes défendant des intérêts sociaux coalisés pour une catégorie à laquelle chacun appartiendra. Il renvoie ensuite au fait que cette catégorie a connu une large augmentation de ses droits et que ces organisations ont donc connu des contextes d'action mais aussi des besoins et des attentes de leurs membres largement différents selon les périodes. Les organisations de défense de retraités n'ont pas toujours connu « l'autonomie » relative dont elles bénéficient aujourd'hui; longtemps dirigée par des actifs, la prise en main par des retraités de ces organisations a été progressive et l'émergence de coordinations est récente. Enfin, elles restent largement concurrencées dans leurs prises de position et en termes d'expertise par d'autres porte-parole qu'ils soient syndicats ou spécialistes des domaines médicaux ou sociaux, autant d'acteurs qui concourent à la création d'un champ et qui se font les porte-parole habilités de

42. Jean-Philippe Viriot Durandal, *Le pouvoir gris: sociologie de groupes de pression de retraités*, op. cit., p. 12.

ce groupe⁴³. Surtout, faisant l'hypothèse de l'importance des carrières ou cheminements biographiques des membres sur le devenir des organisations, le militantisme retraité semble offrir un objet d'étude particulièrement intéressant. Les membres de ces associations ont potentiellement connu différents engagements antérieurs et ce nouvel engagement s'articule étroitement avec une transition biographique importante qui est celle du passage à la retraite. Si l'on sait aujourd'hui que ce sont rarement les seuls mobiles idéologiques qui conduisent à l'engagement⁴⁴, on se demandera quels peuvent être les motifs de la participation sociale ou politique lors de l'avancée en âge, au-delà d'une explication en termes d'habitude⁴⁵ ou d'une lecture trop utilitariste⁴⁶. Cet engagement, «chronologiquement» tardif, survient après la cessation de l'activité professionnelle et n'est donc que rarement un primo engagement; on est donc face à des membres qui, confrontés à des organisations qui ont leur propre histoire et des routines instituées, ont potentiellement connu d'autres répertoires organisationnels au cours de leur vie. On peut donc faire l'hypothèse que le modèle organisationnel sera discuté par ces membres retraités. Il ne s'agit donc pas de travailler sur les conséquences personnelles et politiques, à moyen et à long terme, de la participation à un tel engagement mais, de manière rétrospective, de chercher, chez les militants retraités, dans leurs engagements antérieurs et leurs socialisations, des éléments de compréhension des modes d'action et des référents identitaires qu'ils valorisent aujourd'hui et tentent de promouvoir au sein des organisations de défense de retraités.

43. Rémi Lenoir, «L'invention du troisième âge: constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse», *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 26-27, 1979, pp. 57-82.

44. Daniel Gaxie, «Économie des partis et rétributions du militantisme», *Revue française de science politique*, N° 27, vol. 1, 1977, pp. 126-127.

45. Cet argument est le plus utilisé dans les travaux sur la participation électorale des personnes âgées (Mark Franklin, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, Cambridge: Cambridge University Press, 2004; Achim Goerres, *Can We Reform the Welfare State in Times of «Grey» Majorities?*, MPIfG Working Paper 07/5, 2007) même si d'autres auteurs ont mis en évidence d'autres déterminants de la participation politique, comme la proximité aux enjeux: Andréa Campbell, *How Policies Make Citizens. Senior Political Activism and the American Welfare State*, Princeton: Princeton University Press, 2003. Pour une synthèse: Alexandre Lambelet, «Devenir militant à 60 ans? Socialisation politique, vieillesse et retraite», in Ivan Sainsaulieu et Muriel Surdez (dir.), *Le sens politique du travail*, Paris: Armand Colin, 2012, pp. 289-303.

46. C'est ce que pourrait faire croire une lecture trop rapide des raisonnements en termes de «rétributions» même si Gaxie prend ces distances avec de tels raccourcis. Daniel Gaxie, «Économie des partis...», art. cit., p. 140.

UNE APPROCHE COMPRÉHENSIVE

Cette volonté de comprendre la manière dont se développent et se transforment les organisations de défense de retraités à la lumière du cadre politique et institutionnel existant et des dispositions et des ressources sociales propres aux membres et dirigeants de ces organisations nous amène à solliciter différents types de matériaux.

D'abord, nous postulons que le «devenir» des organisations ne peut se comprendre véritablement qu'à travers l'étude de la manière dont les acteurs «font avec» les contraintes qu'ils perçoivent du système d'action. Nous privilégierons donc une approche de type microsociologique, tant par l'observation d'interactions concrètes dans le cadre de ces organisations (manifestations diverses, comités, assemblées générales) que par des entretiens avec les membres. L'observation des activités des organisations dans leur quotidien nous donne à voir la manière dont les membres (leaders ou non) évoquent leur passé, leur situation sociale, mais aussi leur «environnement». Elle nous permet aussi d'observer les pratiques dans leur diversité, d'observer l'organisation à travers les pratiques les plus banales, bref d'appréhender, par-delà ce qui transparaît des rapports d'activité ou des brochures, ce qui constitue leur quotidien mais aussi les investissements variés des membres dans les différents rôles que proposent ces associations. L'observation nous permet enfin de contextualiser les propos des uns et des autres, de voir les personnes que nous interrogerons dans leurs pratiques, et ainsi de nourrir les analyses des entretiens d'éléments observés.

Les entretiens, dans une même orientation, nous permettent de comprendre, à travers l'analyse des «carrières»⁴⁷, c'est-à-dire des cheminements biographiques des individus, ce qu'apportent les membres dans ces organisations, tant d'un point de vue objectif (Qui sont-ils? Quel est leur passé militant? Quelles compétences ont-ils acquises?) que subjectif (Qu'attendaient-ils en adhérant ou en s'engageant dans telle ou telle association? Que disent-ils y avoir appris? Comment appréhendent-ils l'activité de l'État? Comment s'identifient-ils aux groupements?). Ces différents éléments nous semblent en effet primordiaux pour comprendre non seulement qui sont ces membres (qui vont interpréter et traduire les évolutions des contextes, qui auront à résoudre les tensions),

47. Olivier Fillieule, «Post scriptum: Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel», *Revue française de science politique*, N° 51, vol. 1-2, 2001, pp. 199-215.

mais aussi leurs visions du monde et leurs compétences dans la conduite de leur activité.

Au-delà de ces éléments microsociologiques et contemporains, qui constituent véritablement le cœur de notre travail, d'autres éléments doivent être abordés : en effet, si nous faisons l'hypothèse que les propriétés organisationnelles et les répertoires d'actions mobilisés aujourd'hui sont pour une part déterminés par les pratiques passées – du fait de la force de l'habitude, de l'institutionnalisation de pratiques, comme de la création d'une culture commune à travers des processus de socialisation – il convient de revenir aux moments fondateurs de ces organisations pour en éclairer non seulement le contexte, mais plus encore les individus qui ont construit cette cause, leurs dispositions, mais aussi leurs soutiens et les modèles organisationnels qu'ils ont privilégiés alors. L'analyse des archives disponibles des organisations observées nous offre la possibilité de reconstruire, dans la diachronie, les répertoires organisationnels, le positionnement vis-à-vis des acteurs extérieurs, les objectifs poursuivis et les activités réalisées, mais aussi, même si c'est de manière incomplète ou sous la forme d'indices, des éléments sur les dispositions ou les propriétés sociales des membres engagés aux différentes périodes.

Nous nous appuyerons enfin, pour reconstituer les différents contextes politiques dans lesquels ont évolué les organisations depuis leur création, sur la littérature secondaire. Avoir plus de 65 ans en 1950 ou aujourd'hui n'est pas en tout point comparable et la littérature secondaire doit nous permettre, autant que faire se peut, de rendre compte des évolutions objectivement observables propres à cette catégorie (en termes de santé, d'indépendance, de liens sociaux, de revenus, de droits politiques et sociaux) et de l'image de cette catégorie dans la société. Le passage de « vieillard » à « aîné », par exemple, comme le fait que les premières réformes de l'assurance-vieillesse augmentent leurs droits quand les dernières contiennent aussi des diminutions de droits, sont autant d'indices des transformations des conditions de vie de cette population et des représentations qui y sont liées. Il ne s'agira pas pour autant de réécrire une nouvelle histoire de l'assurance-vieillesse ou du 3^e âge, mais bien au contraire de voir la manière dont ces histoires permettent de mieux comprendre les choix opérés par les retraités engagés, c'est-à-dire la manière dont ils répondent ou ne répondent pas, influent ou n'influencent pas sur ces transformations.

L'idée, on l'a compris, n'est pas d'écrire une histoire du mouvement retraité en Suisse en tant que tel, mais d'appuyer une démonstration théorique à partir de ce terrain. Que ce soit l'importance des entrepreneurs ou des patronages dans la création des organisations, ou le rôle des politiques publiques et des incitations institutionnelles pour la durabilité de leur existence, tout cela ne semble plus à démontrer. Mais rien de cela n'est «automatique»; dire que l'État modèle les organisations n'est rien dire si nous ne savons pas comment y répondent les membres des organisations. L'approche choisie est donc de nous concentrer sur la manière dont les différents éléments sont évoqués dans le cadre de l'association, de voir ce qui pénètre, ce qui perturbe et, à l'inverse, ce qui n'est ni discuté ni pris en charge, la réponse à ces différents éléments étant largement contrainte par les individus sociaux qui y sont engagés.

LE TERRAIN

La Suisse ayant vu la création d'un Conseil suisse des aînés (CSA) en 2001, structure de coordination nationale reconnue comme l'organe consultatif des autorités fédérales pour les questions touchant à la vieillesse, nous avons décidé d'étudier un certain nombre d'associations participant audit Conseil.

Le Conseil suisse des aînés est, juridiquement, une société simple, formée de deux coprésidents, de 16 membres et de 16 suppléants provenant à parts égales des deux organisations faîtières nationales que sont l'Association suisse des aînés (ASA⁴⁸) et la Fédération des associations de retraités et d'entraide en Suisse (FARES⁴⁹) dont les créations remontent à la fin des années 1980. Ces deux organisations, qui ont le statut d'association regroupent elles-mêmes des organisations, 39 pour la première⁵⁰ et 23 pour la seconde⁵¹. Le Conseil suisse des aînés dit ainsi représenter environ 200 000 membres. Pour autant, la réunion de ces dizaines d'organisations au sein d'un

48. En allemand: Schweizerischer Verband für Seniorenfragen (SVS).

49. En allemand: Vereinigung aktiver Senioren- und Selbsthilfe-Organisationen der Schweiz (VASOS).

50. [www.seniorenfragen.ch], consulté le 3 décembre 2009; elles étaient 36 une année plus tôt (selon le même site, consulté le 3 novembre 2008, dont 3 ont disparu dans la nouvelle liste).

51. [www.vasos.ch/mitglieder_d.htm], consulté le 3 décembre 2009; elles étaient 22 une année plus tôt (selon le même site, consulté le 3 novembre 2008, dont 5 ont disparu dans la nouvelle liste).

même « Conseil suisse des aînés » ne doit pas masquer les différences entre ces organisations, différences qui renvoient tant à leur histoire, à leur public, à leurs objectifs, qu'à leurs structures organisationnelles. Parmi ces différentes organisations, nous en avons sélectionné plus particulièrement deux, l'Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins (AVIVO), fondée en 1948, et la Fédération suisse des retraités (FSR), fondée en 1984. Ce sont ces deux organisations qui seront au cœur de notre propos de même que les coordinations dans lesquelles elles s'insèrent, à savoir la FARES et le CSA. Ce choix repose sur quatre critères :

1. Nous avons choisi des organisations pour qui l'État est un interlocuteur important (mais pas forcément exclusif) en ce qu'elles prennent position et interviennent (entre autres choses) sur les législations.

2. Nous avons ensuite sélectionné des organisations présentes au niveau local mais également au niveau national et dans les organisations faitières. Étudier des organisations participant au CSA doit nous permettre d'appréhender, à l'interne des organisations, les logiques de sélection (des membres, mais également des objets de débat) selon les niveaux organisationnels, mais également la répartition du travail selon ces niveaux. On se demandera ainsi si une telle structuration en organisations locales, cantonales, nationales et coordinations ne fait que répondre à la structuration de l'État en Suisse, caractérisable comme fédéraliste, ou si cette structuration ne répond pas d'abord à des contraintes internes à ces organisations, comme la difficulté à réaliser simultanément et à un même niveau organisationnel tant la mobilisation de membres que l'expression de points de vue spécifiques sur des législations. Le fait d'observer des organisations coordonnées au niveau national permet par ailleurs d'interroger, en retour, la présence ou l'absence de mêmes coordinations au niveau local et cantonal. Le fait que des organisations puissent œuvrer au sein d'organismes de coordination à un niveau et non à un autre permet en effet d'éviter des explications trop fonctionnalistes sur des tendances unidirectionnelles vers des coordinations et nous oblige à penser de tels processus en lien avec les histoires particulières de ces groupements selon les contextes (locaux, cantonaux) particuliers, c'est-à-dire en rapport avec les autres organisations simultanément présentes dans de mêmes espaces géographiques et donc potentiellement concurrentes.

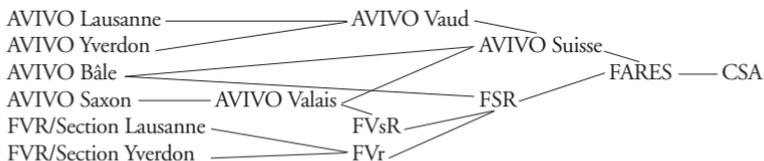
3. Dès lors nous avons privilégié des organisations ayant des inscriptions proches géographiquement. Ce critère de choix est sans doute le plus discriminant par rapport à l'ensemble des critères qui ont prévalu à la sélection de nos associations. En effet – est-ce le fait de la structure fédéraliste? Du quadrilinguisme de la Suisse? De clivages religieux persistant? De l'ancrage largement urbain des mouvements ouvriers? – l'inscription des organisations de défense de retraités est d'abord locale ou régionale. Aucune organisation ne peut se prévaloir, aujourd'hui, d'être présente sur l'ensemble du territoire. Pourtant, s'intéresser à des organisations présentes dans de mêmes espaces géographiques permet d'articuler leurs «devenirs» organisationnels respectifs à de mêmes cadres institutionnels et donc à ne pas réduire trop vite les différences de structurations à des contextes politiques et institutionnels alors considérés comme particuliers. Pointer les différences de structuration d'organisations présentes en de mêmes lieux nous oblige à questionner les histoires singulières des différentes organisations et leurs routines institutionnelles, en lien avec des publics et des membres toujours spécifiques, et par rapport à l'offre associative présente dans le même lieu.

4. Un dernier critère, enfin, a été retenu dans notre choix des organisations étudiées: le fait qu'elles n'aient pas été créées durant la même période. Un tel choix doit d'abord nous permettre de redonner une épaisseur historique au «phénomène» que représente aujourd'hui l'existence du CSA. La création d'associations de défense de retraités en Suisse n'est pas un fait nouveau mais remonte, en Suisse, à la fin des années 1940. Rendre compte de l'émergence d'organisations dans des contextes historiques différents doit ainsi permettre de rendre compte des contraintes variées auxquelles elles ont été confrontées au moment de leur création, du type d'acteurs qui ont soutenu de telles entreprises ou qui s'y sont associés, et d'historiciser les modes d'action qu'elles ont pu privilégier ou privilégient aujourd'hui.

Notre étude portera donc plus spécifiquement sur deux organisations, à savoir l'AVIVO et la FSR, tant au niveau local, cantonal que national, de même que sur la FARES, à laquelle toutes deux participent, et le CSA dont la FARES est une des deux associées (au côté de l'ASA). Ne pouvant étudier l'ensemble des sections locales et cantonales de l'AVIVO et de la FSR, nous avons fait le

choix de nous limiter à trois configurations distinctes que sont les cantons de Vaud, du Valais (francophones) et de Bâle-Ville (germanophone).

Les (sections d') organisations étudiées



Nous avons fait le choix de ces cantons à partir de l'observation des liens singuliers qu'y entretiennent les sections de l'AVIVO et de la FSR. En effet, si dans le canton de Vaud, l'AVIVO et la Fédération vaudoise des retraités (FVR) rassemblent, chacune de leur côté, des sections locales propres et qui ne sont membres que de l'organisation cantonale, la section bâloise de l'AVIVO est membre simultanément de l'AVIVO Suisse et de la Fédération suisse des retraités; enfin, en Valais, la Fédération valaisanne des retraités (FVsR) ne regroupe pas des sections locales comme dans le canton de Vaud, mais est une structure de coordination d'organisations qui chronologiquement lui sont antérieures. L'AVIVO valaisanne, rassemblant différentes AVIVO locales, est d'ailleurs membre de cette Fédération valaisanne des retraités (elle paie une cotisation au *pro rata* de ses membres) mais quand cette dernière fédération est membre de la FSR, l'AVIVO valaisanne n'y cotise pas et ses membres ne sont dès lors pas (au contraire de ce qui se passe pour les organisations membres de la FVsR) comptabilisés dans le nombre des membres de la FSR. On est donc face à des cantons où les configurations sont bien différentes et où la dynamique de coordination des groupements connaît des rythmes très variés. Il ne s'agira ainsi pas pour nous d'opérer une comparaison terme à terme de ces configurations, mais les observations réalisées dans ces différents cadres doivent nous permettre de penser la variation des possibles et de ne pas faire comme si « ce qui est » n'est que « ce qui peut être ».

On notera ainsi que les critères de sélection de nos terrains nous ont conduit à faire l'impasse sur l'ASA et sur ses organisations membres, quand bien même l'ASA représente une des deux asso-

ciées constitutives du Conseil suisse des aînés, au même titre que la FARES. Ce choix est sans doute coûteux puisqu'il nous prive d'une vue d'ensemble du champ associatif des organisations de défense des retraités en Suisse et des logiques de développement éventuellement différentes des organisations membres de l'ASA, du fait, par exemple, de contextes de création spécifiques ou de leaders aux caractéristiques différentes de ceux de la FARES. En effet, comme l'écrivent Fragnière *et al.*⁵² et comme le corroborent les entretiens que nous avons pu faire avec un certain nombre de ses membres (délégués au sein du CSA), l'ASA se caractérise, de manière générale, par des membres «plutôt jeunes, avec un tiers d'hommes» et «la classe moyenne y est fortement représentée; on y trouve de nombreuses personnes qui ont occupé des positions de cadres dans les entreprises ou qui sont au bénéfice d'une expérience d'élu politique», alors que la FARES, si elle rassemble de nombreux groupements d'entraide, compte, comme membres collectifs les plus importants, des organisations qui, comme l'AVIVO et la FSR, ont des liens avec les milieux politiques «de gauche», qu'ils soient partis ou syndicats. Ce choix, néanmoins, nous semble nécessaire et justifiable. Nécessaire par rapport aux quatre critères énoncés ci-dessus, justifiable en ce que notre questionnement porte moins sur la constitution du champ associatif des organisations de retraités en Suisse que sur les facteurs explicatifs du devenir organisationnel de quelques organisations. La prise en compte de l'ASA à travers le regard qu'en ont, ou la manière dont en parlent les membres des organisations étudiées nous semble dès lors suffisant. Surtout, la sélection de quelques groupements est la seule voie à même de permettre une analyse suffisamment «dense» et informée des groupements retenus, densité nécessaire à l'entreprise théorique que nous nous sommes fixés.

52. Jean-Pierre Fragnière, Dominique Puenzieux *et al.*, *Retraités en action...*, *op. cit.*, p. 73.

Les (sections d') organisation étudiées - en gras et en italique - au regard de l'ensemble des organisations membres du CSA⁵³



On notera toutefois, qu'en point d'appui, nous avons effectué une analyse de la fondation Pro Senectute. Quand bien même elle n'est pas une organisation militante mais une fondation privée de droit public et qu'elle ne compte pas ou peu de retraités parmi les membres de ses structures mais qui sont d'abord des clients ou des bénéficiaires, cette fondation, par son engagement historique pour la cause des personnes âgées, occupe une place prépondérante dans le paysage helvétique. En effet, si des membres du CSA participent aux commissions en charge de la rédaction des rapports de la Confédération sur les questions liées à l'âge – comme cela a été le cas, par exemple, à l'occasion de la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue à Madrid en 2002⁵⁴ –, ce sont des membres de Pro Senectute qui en assurent le secrétariat et l'essentiel de la rédaction. De même, la fondation ne participe plus aujourd'hui de manière directe aux activités de la FARES ou du CSA, mais elle a offert un soutien logistique important au moment de la création de la première et c'est toujours par son intermédiaire que le second reçoit une subvention fédérale. Au niveau local ou cantonal également, les organisations cantonales de la Fondation nourrissent des liens avec les associations de défense de retraités. La FVR a ainsi délégué à Pro Senectute Vaud la gestion de son fichier de membres durant de nombreuses années et la fondation valaisanne soutient financièrement – et son directeur participe à – quelques activités de la FVsR. Si nous parlons néanmoins de « point d'appui », c'est qu'intéressés d'abord par les organisations *de* retraités (et non *pour* les retraités), nous l'étudions en premier lieu pour la place qu'elle occupe dans le champ de la représentation de la vieillesse, et pour la manière dont sa reconnaissance par les autorités et son subventionnement semblent fonder des lignes de luttes autour desquelles se positionnent les autres organisations, cristallisant des enjeux de luttes et contraignant l'ensemble des prises de positions possibles⁵⁵. Nous mobiliserons ainsi l'histoire de cette organisation dans la première partie de cet ouvrage.

54. OFAS, *Longévité – défi de société et chance culturelle: contribution de la Suisse aux débats de la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid 2002)*, Berne, 2002. Le groupe de travail en charge de rédiger ce rapport était constitué de neuf membres de l'administration fédérale (représentant les affaires sociales, le développement et la coopération, la santé publique, le secrétariat à l'économie, et les statistiques), le directeur de l'institut universitaire «âge et génération», 2 représentants de Pro Senectute, deux membres de la société suisse de gérontologie, 2 membres de l'ASA et la présidente de la FARES.

55. Alexandre Lambelet, « Quand le roi choisit sa favorite, les prétendantes grimacent. Formes d'intervention de l'État et structuration du champ associatif et philanthropique dans l'aide à la vieillesse en Suisse », *Lien social et politique*, N° 65, 2011, pp. 181-201.

La première partie de cet ouvrage est consacrée aux relations entre les organisations de défense de retraités et l'État. Reprenant les acquis des travaux anglo-saxons et leur focalisation sur la manière dont les organisations d'intérêt structurent – et sont structurées par – les politiques publiques et les attentes des autorités, il s'agit de voir dans quelle mesure l'analyse des relations entre l'État et ces groupements, comme les transformations du contexte, éclairent le devenir de ces organisations. Pour ce faire, nous avons fait le choix de travailler sur ces relations à partir de trois configurations qui renvoient pour une large part à des temps chronologiques. On distinguera ainsi : une période allant de 1917 à 1948 qui se caractérise par la mise en place, par des actifs, d'une politique assistancielle au niveau national en attendant la concrétisation de (ou en complément à) une assurance-vieillesse, période incarnée par Pro Senectute; un temps de lutte politique (1948-1980) portant sur le niveau des rentes, sur la transformation de cette assurance, qu'exemplifieront l'émergence et le combat de l'AVIVO; enfin, depuis les années 1980, un temps de lutte pour la participation, puisque les personnes âgées refusent leur exclusion des lieux de prise de position politique, qu'illustrera l'émergence d'une organisation comme la FSR et plus encore l'émergence d'organismes de coordination.

Pour autant et pour utile qu'elle soit, cette division temporelle ne doit pas donner l'illusion que le type de combat mené dans une période disparaît à la suivante, que la sensibilisation au vécu des vieillards, qui date du début du siècle, n'est plus d'actualité ou que la question de la participation des personnes âgées dans les débats politiques n'a jamais été questionnée avant les années 1980. Cette narration, par la mise en évidence de configurations particulières, ne doit pas signifier l'existence de frontières strictes entre ces périodes; il s'agit bien plus de strates, de couches revendicatives successives, que des organisations ont plus particulièrement prises en charge. Il s'agit donc de comprendre cette division en trois temps comme une modalité possible de compréhension du devenir de ces organisations, où les revendications propres à une période débouchent ou se superposent à d'autres, où les revendications disparaissent moins avec le temps qu'elles ne permettent l'expression de nouvelles, sans pour autant disparaître.

Dans la seconde partie de cet ouvrage, et dans une perspective de sociologie des organisations et du militantisme, nous voulons

déplacer l'angle d'approche pour nous intéresser aux membres qui investissent ces organisations, à leurs caractéristiques sociologiques comme à leurs façons d'agir, afin de mettre au jour la manière dont ces investissements différenciés, ces pratiques locales, influent sur le devenir de ces différentes organisations. Notre hypothèse postulant que le devenir de ces organisations est largement le fait des individus qui s'y investissent, nous ne nous limiterons pas à une seule approche entrepreneuriale, au sens d'une focale quasi exclusive sur les luttes de pouvoir en leur sein et sur les mécanismes de sélection de dirigeants, mais bien au contraire nous chercherons, dans l'engagement des membres et dans les raisons qu'ils invoquent, comment tous les membres, à leur niveau, participent des évolutions organisationnelles. Nous nous intéresserons ainsi à la diversité des temps et des lieux où les membres se rencontrent et font le collectif. On verra ainsi combien ces organisations ne sont ni uniformes ni homogènes, mais qu'elles agrègent différents sous-groupes de membres aux parcours et aux attentes parfois dissemblables. À travers l'analyse d'entretiens biographiques, nous verrons alors la diversité des logiques d'engagement des retraités dans ces structures, la variation des raisons de leur présence, et de leurs engagements, bref, la manière dont ils pèsent sur le devenir de ces organisations. Bien sûr, ces structures socialisent également leurs membres, et les objectifs des membres ne sont pas donnés une fois pour toutes mais évoluent dans le temps de l'engagement. L'ensemble de cette partie doit donc nous amener à comprendre les facteurs internes du changement de ces organisations.

La troisième partie, enfin, sera consacrée plus particulièrement à une étude des rassemblements organisés par ces différentes organisations (que ce soient des fêtes de Noël, des Assemblées statutaires ou des Journées d'étude). À partir de la description de ces situations, nous verrons comment se donnent à voir les positionnements de ces organisations. En effet, et comme nous l'avons dit, ces derniers, loin d'être figés, sont le produit de compromis, toujours renégociables, entre les membres, sur ce que doivent être de telles organisations. La place à accorder ou la hiérarchisation des activités politiques et de loisirs, la poursuite d'échanges privilégiés avec d'autres organisations ou partis, le choix des modes d'action à favoriser, comme un consensus sur l'identité (et la clôture) du groupe et du public à défendre sont très souvent questionnés ou remis en cause par les membres. L'analyse de telles situations doit

nous permettre de voir fonctionner, en un même temps et en un même lieu, les relations des organisations à l'État et à leurs membres, sans dichotomiser les contraintes structurelles, la perception de ces dernières et leur actualisation.

Cette division en trois parties relève pour une large part de la difficulté narrative à rendre compte simultanément des différents facteurs affectant le devenir de ces organisations. Dès lors, si elle nous est apparue comme une solution, elle comporte aussi son lot de contraintes. Celui du risque de redites et, à l'inverse, de faux effets de suspense. Par exemple, le respect de la logique de ce plan veut que la question des origines sociales des membres et de leurs carrières militantes soit abordée dans la seconde partie, qui porte justement sur la manière dont les membres investissent – et répondent aux attentes de – ces collectifs. Cependant, présenter le développement des organisations dans la première partie, en omettant de parler de l'inscription sociale de ceux qui les ont fondées ou qui s'y engagent apparaît problématique. Le réel étant plus complexe que ce plan, des informations seront dès lors livrées dès le début, pour autant qu'elles nous paraissent utiles au développement. De manière générale, toutefois, nous avons gardé comme ligne d'écriture ce contraste entre un discours qui prend chaque organisation (ou niveau d'organisation) comme un « tout » face à l'État et aux autres organisations (et qui constituera la première partie de cet ouvrage), par opposition à un autre discours où c'est au contraire l'hétérogénéité des collectifs et des raisons d'agir constitutifs de ces organisations et de leur devenir qui sont discutés (la seconde partie), l'intérêt pour les pratiques collectives (la troisième partie) permettant d'observer, en acte, l'articulation de ces dynamiques.

1. « CONTRE » MAIS « GRÂCE À » L'ÉTAT

Nous voulons, dans cette première partie, renseigner la manière dont se sont structurées ces organisations en relation avec l'État et ses administrations. La forme actuelle des organisations, leur structuration, leurs prises de position peuvent en effet se comprendre par rapport aux différentes politiques menées par celui-ci (qu'il soit Confédération ou cantons, administration ou Assemblée fédérale) à l'égard des organisations, mais également vis-à-vis de leur public (en l'occurrence des personnes âgées). Schmitter et Streeck⁵⁶ distinguent en effet une « logique d'influence directe » (entre l'État et les groupes d'intérêts) et une « logique d'influence indirecte » (entre l'État et le public de ces groupes). L'influence « directe » renvoie aux règles du jeu par lesquelles les groupes d'intérêts peuvent se former ou exister, au degré de centralisation (territorial et fonctionnel) des institutions gouvernementales, à la couleur politique des dirigeants des institutions politiques et au degré de professionnalisation et d'autonomisation de la bureaucratie publique. Plus spécifiquement, et par rapport à un secteur particulier, cette influence dépend de la configuration des agences de l'État pour négocier avec celui-ci, de l'étendue des subsides octroyés aux groupes d'intérêt concernés, des besoins d'information de l'État dans ce secteur et de la présence ou absence d'institutions spécialisées de représentation; l'influence « indirecte », elle, renvoie aux transformations, dues aux politiques publiques, des caractéristiques ou des conditions de vie des individus au nom desquels parlent, ou que représentent, les groupes d'intérêt.

56. Philippe Schmitter et Wolfgang Streeck, *The Organization of Business Interests: Studying the Associative Action of Business in Advanced Industrial Societies*, MPIFG Discussion Paper, N° 99, vol. 1, 1999, p. 34.

QUAND LES POLITIQUES PUBLIQUES FORMENT LES ORGANISATIONS D'INTÉRÊT

Cette tentative de spécifier la manière dont l'État affecte les organisations d'intérêt, en distinguant les contraintes qui pèsent sur l'ensemble des secteurs de celles qui pèsent plus spécifiquement sur un secteur particulier permet de sortir de discours trop généraux sur la Suisse comme « État faible⁵⁷ » pour réfléchir en fonction de secteurs particuliers, l'homogénéité des modes de régulation des différents secteurs ne pouvant être postulée a priori. Les différents secteurs ne travaillent pas tous dans la même direction, ils sont souvent en concurrence entre eux pour l'attribution de ressources. De même l'État possède des ressources importantes qui peuvent servir à influencer la structure organisationnelle et le comportement des organisations d'intérêt. Pour ne donner qu'un exemple et dans le cas de la Suisse, les logiques étatiques face à la question de la vieillesse ne sont pas le seul résultat de la découverte de la nécessité d'une assurance-vieillesse ou de son développement, mais aussi de négociations avec d'autres secteurs de l'État, comme celui des finances⁵⁸.

De la même manière, la mise en évidence des influences indirectes nous semble intéressante en ce qu'elle nous oblige à penser les transformations ou les développements de ces organisations également à partir des caractéristiques du public au nom duquel elles prennent position. On pense en premier lieu à l'élévation des conditions de vie des personnes âgées à travers les réformes de l'AVS et l'obligation d'une prévoyance professionnelle au tournant des années 1980, à leur espérance de vie en bonne santé, et aux différentes formes de prise en charge des personnes âgées dépendantes que ce soit par les soins à domicile ou dans les Établissements médicaux sociaux (EMS). Plus largement, c'est l'arrivée à la retraite de cohortes plus scolarisées, mais aussi de cohortes qui ont été confrontées, au début des années 1990, à l'encouragement aux retraites anticipées.

57. Hanspeter Kriesi, Ruud Koopmans, Jan Willem Duyvendak et Marco Guigni, « New Social Movements and Political Opportunities in Western Europe », *European Journal of Political Research*, N° 22, 1992, pp. 219-244.

58. Jean-François Aubert, « L'assurance-vieillesse et survivants », *Exposés des institutions politiques de la Suisse à partir de quelques affaires controversées*, 2^e édition, Lausanne: Payot, 1983, pp. 99-144 et 322-327.

Il apparaît alors que ces politiques et réformes ont contribué (et contribuent encore), de manière directe et indirecte, à constituer et à définir le groupe des « retraités ». Si nous ne ferons pas ici l'histoire de la construction de cette catégorie sociale mais une sociologie des groupes de représentation et de défense des personnes âgées, ces deux aspects sont néanmoins étroitement liés. L'étude de ces groupements, en effet, nécessite une attention aux différentes réformes politiques qui ont marqué la Suisse au XX^e siècle, aux débats sur le type d'aide à accorder aux personnes âgées et aux images sociales successives de la vieillesse ; elle nécessite également, par rapport aux personnes âgées, une attention à leurs (diverses) identifications à cette nouvelle catégorie de « retraité » avec ses spécificités et ses droits. L'instauration de droits particuliers pour une certaine population la construit simultanément en tant que groupe⁵⁹ mais le groupe (ou des entrepreneurs de cause) œuvrent tout autant au développement de ces droits.

Dans le cas des politiques de la vieillesse, l'articulation entre les décisions de l'État et les conditions de vie des retraités est des plus évidentes. Pour ne prendre que l'exemple du système de retraite, et si ce sont les salariés et les employeurs qui, à travers les charges sociales, financent l'assurance-vieillesse, l'État occupe néanmoins une place prépondérante dans le système ; c'est l'État qui a accordé aux personnes âgées, dès 65 ans, le droit à une rente et s'il est minoritaire en termes de financement, il contrôle les règles du jeu à travers les révisions de la Loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) ou de la Loi sur la TVA. Il fixe le montant des cotisations (en l'occurrence, un pourcentage prélevé sur les salaires), la répartition de ce prélèvement entre employeurs et employés, le financement externe de l'assurance par des points de TVA, l'âge qui donne droit à la rente AVS et les possibilités de retraites anticipées. De la même manière, pour la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), ce sont les autorités qui décident du taux minimal de cotisation, du salaire annuel minimum qui y donne droit, et qui fixe tant les taux de rendement que les taux de conversion.

59. Comme l'a bien montré Boltanski à propos du régime spécial de retraites des cadres en France, « le rattachement à un même régime de retraite a constitué et, d'une certaine façon, constitue encore aujourd'hui, le principal lien entre des agents et des groupes dispersés sous un très grand nombre de rapports ». Luc Boltanski, *Les cadres: la formation d'un groupe social*, Paris: Minuit, 1982, p. 148.

Bien sûr, les relations croisées entre l'État et les groupes de défense de retraités ne sont pas à sens unique. Si «l'idée que «les politiques déterminent les intérêts» a supplanté [à la fin des années 1970] l'observation plus traditionnelle que «les intérêts déterminent les politiques»⁶⁰ et si Pratt⁶¹ et Walker⁶² notent également que la plupart des organisations politiques de retraités n'existaient pas jusqu'après l'établissement des principaux programmes bénéficiant aux aînés, pour autant cela ne signifie pas que les groupes d'intérêt n'influencent pas les autorités ou les politiques publiques. Plus particulièrement, et dans le contexte helvétique, les groupes d'intérêt occupent historiquement une place importante dans le processus politique. L'action publique est le plus souvent pensée et conduite tant par des acteurs publics que par des acteurs associatifs. On parle alors d'une «administration para-étatique»⁶³ ou de «co-gouvernance»⁶⁴. Ainsi, les associations occupent très tôt une place tout à fait importante dans le champ politique, aussi bien comme force de proposition et de pression, que comme acteurs auxquels l'État peut confier un certain nombre de tâches. Les associations d'intérêt assument alors un double rôle, à savoir d'une part l'accomplissement, seules ou en collaboration avec les autorités politiques, d'un certain nombre de fonctions économiques ou sociales (formation, production de statistiques, mesures d'entraide plus ou moins subventionnées) et d'autre part la représentation de leurs intérêts ou de ceux de leurs membres auprès des autorités et de l'opinion publique. Les groupements ne sont dès lors pas de simples «groupes de pression» qui essaieraient, par différentes actions, d'influencer les autorités, mais participent de relations plus diverses et largement institutionnalisées.

Cette intégration des groupements au sein des processus de décision, leur subventionnement ou leur participation à la mise en œuvre des politiques publiques peut avoir des conséquences sur leurs modes d'interventions dans l'espace public: d'abord, et à en

60. Philippe Schmitter, Wolfgang Streeck, *The Organization of Business Interests*, op. cit., p. 30.

61. Henry Pratt, *The Gray Lobby*, Chicago: Chicago University Press, 1976.

62. Jack Walker, «The Origins and Maintenance of Interest Groups in America», *American Political Science Review*, vol. 77, 1983, pp. 390-406.

63. Beat Hotz, *Politik zwischen Staat und Wirtschaft*, Diessenhofen: Rüegger, 1979.

64. Ingrid Kissling-Naef et Sonja Waelti, «The Implementation of Public Policies», *Handbuch der Schweizer Politik. Manuel de la politique suisse*, 2^e édition, Zurich: NZZ Verlag, 2007, pp. 501-524.

croire la littérature d'inspiration néo-corporatiste⁶⁵, la participation aux processus de décision, comme le fait de se voir déléguer un certain nombre de tâches par l'État conduirait – du fait du souci des organisations pour leur propre survie – à une certaine modération des revendications et à une posture « responsable »; ensuite, en termes organisationnels, la nécessité d'avoir une assise nationale et de compter un nombre significatif de membres contraindrait largement les modes d'organisation possibles pour les groupements désireux de se faire entendre auprès des autorités. De fait, le souci de regrouper au moins 100 000 personnes apparaît comme une constante au moment de la création de la Fédération suisse des retraités, « faire nombre » étant perçu comme une nécessité pour pouvoir participer aux procédures de consultation ou avoir un siège dans les commissions extraparlimentaires. Enfin, on assisterait à un « isomorphisme organisationnel (ou institutionnel) » où les groupements nouvellement créés reproduiraient pour une large part des modèles déjà existants, du fait du transfert de membres qui refont ce qu'ils savent faire ou plus largement, par reproduction de modèles observables. Pour des auteurs tels que Di Maggio et Powell et dans un environnement organisationnel particulier, on peut ainsi observer des tendances à l'isomorphisme entre les organisations, c'est-à-dire que ces dernières tendent à se ressembler d'un point de vue structurel suivant trois mécanismes plus ou moins concomitants: un mécanisme *coercitif* (c'est-à-dire un ensemble de contraintes législatives ou de standards à respecter), un mécanisme *mimétique* (dans un contexte d'incertitude, il est plus rationnel et moins risqué d'imiter ce qui se fait déjà) et un mécanisme *normatif* (qui renvoie à une professionnalisation des cadres militants qui reproduisent, partout, de mêmes méthodes de travail)⁶⁶.

Dans le cas de la Suisse, le système politique de démocratie semi-directe encouragerait les citoyens à l'action organisée. En effet, si la démocratie directe qui prévaut en Suisse offre un accès

65. Andréa Campbell et Julia Lynch, « Whose « Gray Power »? Elderly Voters, Elderly Lobbies and Welfare Reform in Italy and the US », *Italian Politics and Society*, vol. 53, 2000, pp. 11-39; Wolfgang Streeck et Lane Kenworthy, « Theories and Practices of Neocorporatism », in Thomas Janoski (éd.), *The Handbook of Political Sociology*, Cambridge: Cambridge University Press, 2005, pp. 441-460.

66. Paul DiMaggio et Walter Powell, « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, vol. 48, 1983, pp. 147-160.

facilité au pouvoir politique à travers le référendum facultatif et l'initiative, cette possibilité d'user de ces deux modes d'action (supposée dévaluer des modes différents de protestation ou d'expression politique⁶⁷) est moins aisée pour les citoyens que pour les groupes d'intérêt, qui plus est lorsqu'une large part du processus législatif se fait en commissions et dans le cadre de procédures de consultation auxquelles sont invitées, selon une pratique largement codifiée, les seules organisations d'«importance nationale compétentes en la matière». Les rapports plus ou moins institutionnalisés des organisations de retraités vis-à-vis des autorités sont alors à analyser comme le produit de cette articulation entre des revendications propres, des moyens d'accès au pouvoir différenciés et des choix de prises de parole spécifiques dans cette structure politique particulière. Cette question est sans doute d'autant plus importante pour les retraités et les personnes âgées que la Confédération n'a jamais mis sur pied de véritable département ou secrétariat spécialement dévolu aux personnes âgées (cette question étant de la compétence de l'Office fédéral des assurances sociales) et qu'elle a toujours délégué ces compétences aux organisations privées, au premier rang desquelles figure Pro Senectute.

On voit alors se dessiner une autre contrainte organisationnelle, moins directement liée à l'État. Une organisation de défense de retraités, qu'elle agisse au niveau local, cantonal ou national, n'est jamais seule, mais est sans cesse confrontée à d'autres organisations, concurrentes ou sympathisantes, qui participent toutes d'une offre associative ou d'une même entreprise de mouvement social. Si, comme nous le verrons, l'AVIVO s'est partiellement construite face à Pro Senectute, d'autres organisations ont émergé depuis en Suisse, se positionnant parfois en opposition, parfois en complémentarité à cette offre organisationnelle déjà existante. Surtout, la fin du XX^e siècle a connu l'émergence de différentes organisations faitières, comme l'Association suisse des aînés (ASA) et la Fédération des associations de retraités et d'entraide en Suisse (FARES), qui ont cofondé en 2001 le Conseil suisse des aînés (CSA). Si à leurs débuts les premières organisations de retraités ont pu s'ignorer les unes les autres, la constitution d'organisations faitières – à laquelle elles ont pu, ou non, participer – les oblige à

67. Hanspeter Kriesi et Daniel Wisler, «Social Movements and Direct Democracy in Switzerland», *European Journal of Political Research*, N° 30, 1996, pp. 19-40.

se poser la question d'une part de leur collaboration et, d'autre part, de leur possible légitimité auprès des autorités si elles ne participent pas à ce processus de coordination.

Enfin, si nous voulons réfléchir dans cette partie à l'influence de l'État sur le devenir organisationnel des groupes de défense de retraités, il convient de garder à l'esprit que ces engagements prennent place dans un espace social particulier où la valeur et la légitimité accordées à l'engagement de différents groupes varient dans le temps. Il s'agira donc de réfléchir au statut de l'engagement, en tant que tel, dans la société et à différents temps donnés⁶⁸, pour comprendre le devenir des organisations. Cette valeur liée à l'engagement peut reposer sur différents facteurs: sur la légitimité de l'engagement politique en tant que tel ou sur la légitimité, à différentes périodes, de différents modes d'actions; sur la légitimité de tel ou tel groupe à se mobiliser, étant plus légitime de le faire pour des groupes « perçus » comme « victimes » que comme « bienheureux ». Dans le cas des retraités, Day⁶⁹ réfléchit ainsi au possible maintien ou développement des organisations de défense de retraités dans un contexte (les années 1980) où ceux-ci ne sont plus perçus, aux États-Unis, comme des « vieillards indigents » mais comme des « vieux aigris et cupides ». Les différents rapports entre État et groupes d'intérêt ne peuvent être dès lors séparés d'un discours plus large sur la vieillesse et sur la place des personnes âgées dans la société.

Mais si nous réfléchissons plus particulièrement dans cette partie aux contraintes et ressources que représente l'État dans le « devenir » des organisations de défense de retraités, cette focale ne doit pas masquer le fait que les groupes d'intérêt ou les mouvements sociaux influent aussi sur les politiques publiques. Le rôle d'une organisation comme Pro Senectute sur l'émergence d'une assurance-vieillesse n'est ainsi pas nul, comme celle de l'AVIVO dans les décennies suivantes sur les améliorations de cette même assurance. Aujourd'hui encore, une structure telle que le Conseil suisse des aînés n'est pas absente des débats. Plus largement, et comme le montre la littérature tant anglo-saxonne⁷⁰ que suisse⁷¹, les personnes

68. Pour une analyse du contexte de l'émergence du Townsend Movement, soit la Californie des années 1930, voir Luther Whiteman et Samuel Lewis, *Glory Roads. The Psychological State of California*, New York: Thomas Crowell & Co. Publishers, 1936.

69. Christine Day, « Old-Age Interest Groups in the 1990 », art. cit.

70. Paul Pierson, *Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher, and the Politics of Retrenchment*, Cambridge: Cambridge University Press, 1994.

âgées et leurs représentants peuvent jouer le rôle de *veto players*⁷² dans les processus de réforme de l'état social et l'on ne pourra dès lors comprendre le positionnement de l'État face à ces organisations sans penser la manière dont agissent et se positionnent ces organisations face à ce même État.

ENTRE CHRISTIANISME ET PATERNALISME (1917-1948)

PRO SENECTUTE:

UNE PREMIÈRE ORGANISATION DE PATRONAGE DES RETRAITÉS

La première organisation nationale structurée uniquement autour des questions liées à la vieillesse est une fondation privée et de type philanthropique. Du nom de Pro Senectute⁷³, et « inspirée d'un idéal chrétien et pénétrée des devoirs que toute personne doit avoir envers les indigents de sa patrie » (statuts de 1918), elle a été créée à Winterthur le 23 octobre 1917, sous l'impulsion de la Société suisse d'utilité publique (SSUP).

Pro Senectute est le fait d'individus déjà engagés dans l'action sociale. Médecins, pasteurs, plus rarement commerçants, ils sont directeur de la Société suisse d'utilité publique pour l'un, ancien directeur de cette même société et fondateur de la Conférence des institutions suisses d'assistance pour un autre, conseiller cantonal zurichois s'occupant de l'aide aux personnes pauvres et de l'assistance aux jeunes pour un troisième, directeur d'une maison pour personnes aveugles et cofondateur de Pro Infirmis pour un quatrième, quant au dernier pour lequel nous avons des données biographiques, il est une « personnalité en vue de la société d'entraide de Winterthur »⁷⁴. Organisation « d'élite »⁷⁵, elle n'est pas une association à laquelle tous les citoyens partageant les objectifs de la fondation, ou les bénéficiaires, pourraient adhérer comme

71. (Note de la p. 39.) Fabio Bertozzi, Giuliano Bonoli et Benoît Gay-des-Combes, *La réforme de l'État social en Suisse: vieillissement, emploi, conflit travail-famille*, Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005.

72. George Tsebelis, « Veto Players and Institutional Analysis », *Governance*, vol. 13, N° 4, 2000, pp. 441-474.

73. Fondée sous le nom de « Für das Alter/Pour la vieillesse/Per la Vecchiaia », la terminologie latine apparaît dès 1923 comme titre de la revue trilingue publiée par la fondation. Mais ce n'est officiellement qu'en 1978 que la fondation prend le nom de Pro Senectute (la traduction en langue vernaculaire suivant alors l'expression latine).

74. Pro Senectute Suisse, *Chronique Pro Senectute: De l'aide aux indigents au soutien à toutes les personnes âgées*, Zurich: Pro Senectute, 2007.

membres, mais une fondation dont les membres sont recrutés par cooptation et où les « vieillards indigents », selon la terminologie de l'époque, sont des bénéficiaires.

La création de la fondation s'inscrit dans le prolongement de l'activité menée par la SSUP qui va lui faire non seulement bénéficier de l'expertise de membres (que l'on retrouve très souvent dans les deux organisations), mais également de modes d'actions et de sa « vision du monde ». La SSUP participe du large mouvement de sociabilité qui agite et structure la Suisse tout au long du XIX^e et au début du XX^e siècle, avant même la création des premiers partis⁷⁶. Se réclamant de l'humanisme des Lumières et fondée en 1810, elle veut incarner la « vertu humaine, c'est-à-dire l'attention pour son prochain et l'aide des forts aux faibles »⁷⁷. Majoritairement constituée de théologiens, de professeurs, de juristes et de médecins lors de sa fondation (elle compte 631 membres en 1820), elle se voulait d'un humanisme chrétien, au-dessus des barrières cantonales et confessionnelles, et se donnait comme but, au niveau national, de connaître la misère et la détresse des Suisses, d'être un centre de recherche, de documentation et de conseil. Les liens qu'elle va tisser avec les gouvernements cantonaux et fédéral sont nombreux, différents conseillers d'État en sont membres. Elle crée de nombreuses commissions en charge d'étudier tous les grands problèmes sociaux de l'époque et institue différentes organisations comme Pro Juventute en 1912 et Pro Senectute en 1917. Elle mène surtout différentes actions comme une « collecte et remise de paquets de Noël aux troupes mobilisées » ou une « aide aux nouveaux mariés » pendant la guerre de 1914-1918. Plus spécifiquement sur la vieillesse, elle finance, dès 1918, plusieurs maisons pour personnes âgées, institue en 1920 une commission pour l'étude de la question des assurances sociales et dépose différentes

75. (Note de la p. 40.) McCarthy et Zald parlent d'« organisation d'élite » pour définir une organisation où peu d'individus contrôlent d'importantes ressources qui ne sont pas les leurs, en opposition à une « organisation de masse » où beaucoup d'individus ne contrôlent que leur propre temps et leur travail. John McCarthy et Mayer Zald, « Resource Mobilization and Social Movements: A partial Theory », *The American Journal of Sociology*, vol. 82, N° 6, 1977, pp. 1212-1241.

76. Sur ce point voir Hans Ulrich Jost, « Critique historique du parti politique », *Annuaire suisse de science politique*, N° 26, 1986, pp. 317-332 et Beatrice Schumacher (dir.), *Un devoir librement consenti. L'idée et l'action philanthropiques en Suisse de 1800 à nos jours*, Zurich: NZZ Verlag, 2010.

77. Walter Rickenbach, *Geschichte der Schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft 1810-1960*, Zurich: 1960, p. 17.

interventions auprès du Conseil fédéral pour le développement d'une assurance-vieillesse fédérale⁷⁸.

Une organisation calquée sur son organisation mère

Patronnée par la SSUP, la fondation Pro Senectute va alors reprendre, pour une large part, le modèle organisationnel de son « organisation mère », de même que des places, en ses instances dirigeantes, reviennent de droit à la SSUP. Et comme la SSUP, elle crée dans les différents cantons suisses des Comités cantonaux. Au niveau national et au moment de sa création, elle est structurée autour d'une Assemblée des délégués et d'un Comité de direction. L'Assemblée des délégués se réunit annuellement et est composée de deux délégués de chaque Comité cantonal et de dix autres membres élus par la Société suisse d'utilité publique. Le Comité de direction, lui, est composé de neuf membres au moins, « représentant toutes les régions et tendances du pays » ; si deux tiers de ses membres sont élus par l'Assemblée des délégués, le tiers restant revient de droit à la SSUP. Le Comité de direction est l'organe exécutif de la fondation ; il représente la fondation vis-à-vis des tiers, il a la tâche de la « propagande », de mener à bien les collectes annuelles de fonds avec l'aide des organisations cantonales et locales, ainsi que, d'une façon générale, la poursuite des buts de la fondation dans toutes les directions. En termes d'employés, au 1^{er} avril 1920, nous savons qu'il y avait deux employés rétribués au niveau national. Au niveau cantonal, enfin, les comités ont pour tâche la propagande en faveur des buts de la fondation, la collecte annuelle et la distribution des aides financières et des services. En 1920, Pro Senectute compte déjà des sections dans vingt cantons ou demi-cantons⁷⁹. En termes financiers, et même si l'essentiel du travail est bénévole, la fondation vit de pourcentages récupérés sur les dons et les collectes. Jusqu'en 1920, Pro Senectute Suisse touche 15 % des recettes cantonales, puis cela diminuera, avec l'augmentation du montant des recettes : en 1922, ce taux passe de 15 à 12 %, puis à 10 % en 1924, à 7 % en 1938 et à 5 % en 1951. La structure de la

78. Pour Jost, la SSUP « illustre à elle seule tout un pan de l'histoire du pays. Les listes des thèmes traités aux assemblées annuelles constituent un véritable bréviaire des grands problèmes que notre société a dû affronter au cours de ces deux derniers siècles. » Hans Ulrich Jost, « Histoire des sociétés et de la sociabilité », in Paul Hugger (dir.), *Les Suisses*, Lausanne : Payot, 1992, p. 478.

79. Pro Senectute, *Rapport de la fondation*, 1921.

fondation reprend donc largement celle de la SSUP, les Comités cantonaux sont, comme dans cette dernière, les « organes exécutifs du travail », en l'occurrence en charge du secours en faveur des vieillards indigents, et le Comité central œuvre surtout comme structure d'information et de recherche, mais aussi comme soutien logistique.

Une bourgeoisie progressiste et chrétienne

Les membres fondateurs, comme leurs successeurs, participent d'une vision du monde caractérisable comme bourgeoise et, comme les membres de la SSUP que décrit Rickenbach⁸⁰, sont membres de professions libérales et soucieux de la « vertu humaine, c'est-à-dire d'une attention pour son prochain et d'une aide des forts aux faibles »⁸¹.

Si le nom des membres fondateurs, comme le contexte de la fondation, est évoqué (et glorifié) dans les « chroniques », les journaux et les rapports d'activité publiés par l'organisation, et si nous avons un certain nombre d'éléments sur les acteurs sociaux qui se sont investis dans le Conseil de fondation grâce aux annonces des nominations et aux nécrologies dévolues à ces membres, il subsiste que ces informations sont le plus souvent brèves et lacunaires, écrites bien moins à l'intention de quelque chercheur, qu'en vue d'honorer la personne concernée auprès des membres de l'organisation et des bailleurs de fonds. Néanmoins, ces quelques éléments nous semblent intéressants en ce qu'ils mettent au jour des normes implicites d'accès à ces positions associatives. Bien que lacunaires et peu systématiques, les journaux et les rapports d'activité nous livrent, à travers le récit des traits de caractère de ces membres méritants, quelque chose des valeurs défendues par la fondation⁸².

Dans cette première période de la fondation, l'inspiration chrétienne de la fondation apparaît alors comme un premier leitmotiv ; les membres des comités, qui plus est souvent religieux, en sont riches. Ce sont les valeurs de l'âme et du cœur qui sont acclamées, de même que la sagesse liée au fait de l'avancée en âge⁸³. Cette

80. Walter Rickenbach, *Geschichte der Schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft...*, op. cit.

81. *Ibid.*, p. 17.

82. Michel Offerlé, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 39, N° 4, 1984, p. 684 ; Annie Collovald, « Identités stratégiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 73, 1988, pp. 29 et 40.

veine hagiographique et quasi biblique dans laquelle s'inscrit la prose de l'organisation en ce début du siècle renvoie aux membres des différents conseils, mais plus encore à l'ensemble des bénévoles de la fondation. Elle est la voie par laquelle s'incarne le projet même de la fondation. À quelques occasions, l'identification à des figures bibliques est même réalisée en la figure du « bon samaritain »⁸⁴. Cette veine religieuse se poursuivra d'ailleurs de nombreuses années; en 1948, à la suite du décès d'un membre, on apprend ainsi que « ses parents lui donnèrent le sens de l'aide » et qu'il était d'une « grande religiosité ».

À travers ces mérites reconnus à chacun, c'est également une image des bénéficiaires que nous rendent ces témoignages: des « humbles vieillards » nécessitant « bienveillance » et, si nous filons la parabole du bon samaritain, « dépouillés » et « que trop de gens passent outre »⁸⁵. Les rapports d'activité débordent ainsi de charité et de paternalisme, les bénéficiaires devenant dans le rapport d'activité de 1928 « nos protégés » et dans celui de 1933 de « malheureux quémandeurs ». La distance apparaît alors bien grande entre « ceux qui aident » et « ceux qui sont aidés » et la non-implication de ces derniers dans le fonctionnement de la fondation semble dès lors bien « naturelle »; elle n'est d'ailleurs, au regard de nos lectures des archives, jamais questionnée.

Au-delà de cette bonté d'âme et de cette sagesse, dès les premières années de la fondation, un certain nombre d'expertises ou de compétences sont valorisées, à savoir: une connaissance des conditions de vie des personnes âgées et une connaissance des politiques de la vieillesse et de l'assistance aux vieillards. Dans le premier cas, ce sont les présidents de commune et surtout les ecclésiastiques qui sont mobilisés⁸⁶; en l'absence de « spécialistes », c'est

83. (Note de la p. 43.) Ainsi on peut lire, dans le *Rapport annuel sur l'exercice*, 1920: « M. le pasteur A. Reichen qui, jadis, avait été l'initiateur de la création de notre fondation, a consacré dès le début les trésors de son âme ardente à la réalisation de cette œuvre en faveur de la vieillesse; grâce à son expérience et à sa grande connaissance du cœur humain, grâce aussi à ses dons exceptionnels, à sa belle sérénité et à sa nature impulsive, sa collaboration a toujours été extrêmement appréciée » et « M. le D^r Pestalozzi-Pfyffer qui, en automne 1925, avait remplacé M. le D^r Bühler au sein de la direction fut un collaborateur plein de pondération, mûri par l'âge et l'expérience, et dont les sages avis étaient très écoutés. »

84. « Les milliers de collaborateurs désintéressés de nos Comités cantonaux qui ont entrepris d'accomplir en silence cette immense tâche, ont droit à la reconnaissance de notre population tout entière. Comme de bons samaritains, ils fournissent un effort immense dont ni l'État ni les communes ne seraient capables, faute de forces et – souvent aussi – faute de moyens ». Pro Senectute Suisse, *Rapport annuel sur l'exercice*, 1930.

85. Luc 10: 29-37.

à eux que revient l'expertise en matière de conditions de vie, ce qui explique pour une part leur large recrutement au sein du conseil de fondation. Dans le second cas, et pour ce qui concerne la question des assurances sociales, cette expertise s'articule le plus souvent avec des responsabilités politiques et est donc le fait de députés ou de délégués de la Confédération dans la fondation⁸⁷.

Collecter, conscientiser et œuvrer pour une assurance-vieillesse

La fondation Pro Senectute s'est donné trois objectifs au moment de sa création :

1. Éveiller et renforcer dans notre pays les sentiments de sollicitude envers les vieillards (hommes et femmes), sans distinction de confession.
2. Récolter les fonds nécessaires pour secourir les vieillards indigents et améliorer leur sort.
3. Soutenir tous les efforts en faveur de l'assurance-vieillesse, en particulier de l'assurance-vieillesse légale.⁸⁸

L'essentiel du travail de la fondation, et comme le dit le *Rapport de la fondation* de 1920, consiste alors en un travail de « propagande ». Cette propagande renvoie d'abord à une conscientisation de la population sur les conditions d'existence des vieillards indigents et sur le respect dû aux personnes âgées. Cette même année, Pro Senectute envoie à toutes les écoles primaires du pays une reproduction en grand format d'une gravure du peintre Albert Anker intitulée *Grand-père et petit-fils*, à laquelle fut adjointe une courte phrase : « Enfants, respectez la vieillesse. » Et « il fut décidé d'encourager les comités à utiliser davantage la presse locale et cantonale afin que le public, une fois orienté sur les besoins qui règnent parmi les vieillards, s'intéresse davantage à leur sort et prête appui au comité »⁸⁹. Cette propagande renvoie ensuite à une sensibilisation des politiques à la nécessité d'une assurance-vieillesse ; cette même année est ainsi envoyé un courrier aux présidents des deux Chambres du Parlement leur enjoignant d'œuvrer à une réalisation

86. (Note de la p. 44.) Pro Senectute Suisse, *Rapport annuel sur l'exercice*, 1919 et Pro Senectute Suisse, *Rapport annuel sur l'exercice*, 1947.

87. Pro Senectute Suisse, *Rapport annuel sur l'exercice*, 1920.

88. Pro Senectute Suisse, *Statuts*, 1918.

89. Pro Senectute Suisse, *Rapport annuel sur l'exercice*, 1920.

rapide d'une telle assurance. Surtout, cette propagande prend la forme de recherches de fonds; on apprend ainsi que cette année-là 10 300 listes de collecte, 71 000 gravures, 323 000 feuilles de propagande et 2500 brochures ont été utilisées par les Comités cantonaux. Fonctionnant sur le mode des collectes, la première rapportera 226 000 fr. (valeur 2007: 1 129 557)⁹⁰, quand celle de 1920 récolte 420 000 fr. (valeur 2007: 1 911 750), ce qui permet d'aider des vieillards à hauteur d'allocations de 5 à 20 fr. par mois (soit, valeur 2007, de 23 à 91 fr. par mois).

La fondation s'engage aussi, dès ses débuts, dans la réalisation d'enquêtes ou dans un recensement des besoins; en 1919, le Comité de direction demande ainsi aux Comités cantonaux des cantons de Vaud, Glaris, Neuchâtel et Argovie, de mener des enquêtes auprès des présidents de communes et des ecclésiastiques pour savoir qui aurait besoin d'être secouru et qui il faudrait placer en asile. Enfin, parmi les actions entreprises, on peut encore noter la «distribution de tableaux aux plus indigents des établissements [...] afin de rendre moins tristes les intérieurs des asiles». Néanmoins, l'essentiel de l'activité du secrétaire général de la fondation semble consister, en ces premières années, à donner des conférences. C'est que, comme le dit le *Rapport d'activité* de 1922, «la tâche la plus importante du secrétaire général est, et demeure, celle d'obtenir – par la plume, par la parole ainsi que par l'image – l'amélioration du sort des vieillards»⁹¹. Par la suite, des thèmes plus spécifiques seront abordés, comme le souci de «procurer du travail à des vieillards encore relativement robustes», de venir en aide «aux Suisses âgés et indigents établis à l'étranger» et aux «chômeurs âgés». En effet, à en croire les rapports d'activité:

La fondation n'a pas le droit de laisser ces malheureux à leur triste sort, sous le prétexte qu'ils n'ont pas encore atteint l'âge d'être subventionnés. Il est au contraire de son devoir de rendre le public attentif à ce problème nouveau.»⁹² La fondation sollicitera alors les collectivités locales pour qu'elles engagent les travailleurs âgés, pour qu'elles donnent l'exemple et mettent en place des bureaux spéciaux d'aide au retour à l'emploi. En 1924, on voit enfin apparaître, pour

90. Ces calculs sont opérés au moyen de la «calculatrice du renchérissement» [en ligne] de l'Office fédéral de la statistique.

91. Pro Senectute Suisse, *Rapport annuel sur l'exercice*, 1922.

92. Pro Senectute Suisse, *Rapport d'activité*, 1924.

la première fois, le terme de séniculture: Nous voyons aussi que deux cantons emploient quelque argent à la séniculture: il s'agit de sommes consacrées à l'achat de petits cadeaux remis aux protégés à l'occasion des fêtes de fin d'année ou du « jour des vieux », afin d'apporter un peu de joie au domicile des vieillards isolés. L'adoucissement de la misère matérielle n'est qu'une préparation en vue d'autres tâches qui s'imposent à notre attention: le respect dû à la vieillesse et la séniculture.⁹³

Si elle n'est pas la seule, la question de l'assistance financière constitue néanmoins l'essentiel des préoccupations de la fondation durant cette première moitié de XX^e siècle.

L'ÉMERGENCE DE LA VIEILLESSE COMME PROBLÈME SOCIAL ET SA PRISE EN CHARGE POLITIQUE

La création de la fondation Pro Senectute s'inscrit dans une « découverte » plus générale de la vieillesse, et de sa transformation en « problème public », en Suisse, à la fin du XIX^e siècle.

Si dire que l'émergence de la vieillesse comme problème social a eu quelque influence sur le fait que des individus ont créé une telle fondation est un truisme, la manière dont l'État y répond, les solutions proposées comme le rythme de leur mise en œuvre vont largement influencer sur le devenir de cette organisation, la place qu'elle pourra occuper dans le champ de l'action sociale, comme les répertoires organisationnels qu'elle privilégiera. Il convient donc de décrire rapidement l'émergence des politiques en faveur de la vieillesse pour voir la manière dont se dessine une place ou un rôle pour cette fondation.

La « découverte sociale de la vieillesse » ne date pas de la Première Guerre mondiale. Elle est située, pour la plupart des auteurs, au XVIII^e siècle avec l'expansion démographique et la baisse de mortalité infantine connues en ce siècle, et surtout avec les premières statistiques du nombre de vieillards qui apparaissent alors⁹⁴. Ce constat de l'allongement de la vie des aînés d'abord, mais surtout, dans les

93. Pro Senectute Suisse, *Rapport d'activité*, 1927.

94. Jean-Pierre Gutton, *Naissance du vieillard: essai sur l'histoire des rapports entre les vieillards et la société en France*, Paris: Aubier, 1988; Jean-Pierre Bois, *Les vieux. De Montaigne aux premières retraites*, Paris: Fayard, 1989; Cornelia Hummel Stricker, « La construction sociale de la vieillesse: les XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles », in Jean-Pierre Fragnière, François Höpflinger, Valérie Hugentobler (éds), *La question des générations: dimensions, enjeux, débats*, Sion: INAG, 2002, pp. 45-55.

siècles suivants, de la transformation de la pyramide des âges, liée à une baisse de natalité et à une baisse de mortalité, devient alors l'enjeu de débats politiques et idéologiques⁹⁵. Avec la Révolution industrielle, surtout, la vieillesse devient pour tous ceux qui n'ont pas de patrimoine, synonyme d'une possible indigence; elle n'est pas seulement un «âge de la vie» particulier, mais devient plus largement un «problème social».

La question d'une réponse étatique à ces transformations semble dès lors «nécessaire»⁹⁶. Les premières compétences étatiques apparues en Suisse en vue de protéger les ouvriers apparaissent avec la révision de la Constitution de 1874. Les premières revendications d'une assurance-vieillesse apparaissent à cette même période et le canton de Bâle-Ville assure ses employés âgés dès 1888, bientôt suivi par celui de Genève en 1893 et les Chemins de fer fédéraux en 1907. Pour autant, la possibilité même de la prise en charge de la vieillesse par l'État sera lente à émerger. Dans son message du 28 novembre 1889, le Conseil fédéral propose l'introduction d'un article 34 *bis* à la Constitution, autorisant la Confédération à organiser une assurance-accident obligatoire et à ordonner l'affiliation des ouvriers à des caisses maladies privées, mais il écarte la possibilité d'une assurance-vieillesse car «il ne convient pas que l'on songe à s'occuper d'autres branches de l'assurance avant d'être absolument tranquilisé sur le côté financier de notre entreprise et aussi avant de savoir si cette dernière a réussi; il serait au moins téméraire de vouloir aller plus loin et de se précipiter aveuglément dans l'inconnu»⁹⁷.

95. Élise Feller, *Histoire de la vieillesse en France, 1900-1960: du vieillard au retraité*, Paris: Seli Arslan, 2005; Patrice Bourdelais, «Viellissement de la population ou artefact statistique?», *Gérontologie et Société*, N° 49, 1989, pp. 22-32.

96. Cette «nécessité» peut renvoyer à deux types de logiques: pour les auteurs les plus «optimistes», «on prend alors conscience que les sociétés industrielles sont des sociétés normalement dommageables, des sociétés où les accidents sont la rançon du progrès technologique. La pauvreté n'est plus considérée comme une faute mais plutôt comme la conséquence d'un type de société» (Philippe Gnaegi, *Histoire et structure des assurances sociales en Suisse*, Zurich: Schulthess, 1998, p. 28) et l'émergence des assurances sociales apparaît également comme l'extension naturelle ou le résultat inéluctable des mesures d'établissements de la démocratie (François Ewald, *L'État-Providence*, Paris: Seuil, 1986). Pour des auteurs plus «critiques», ces transformations renvoient bien plus à un «assujettissement» du salariat: pour De Swaan, ainsi, les asiles de charité peuvent être interprétés comme des institutions de régulation du marché du travail au début du capitalisme, transformant les non-salariés en salariés mais, aussi, en période creuse, à entretenir les salariés débauchés pour maintenir une réserve de main-d'œuvre en attendant la reprise (Abram De Swaan, *Sous l'aile protectrice de l'État*, Paris: PUF, 1995, pp. 64-65).

Au-delà des arguments financiers ou techniques, l'instauration d'une telle assurance renvoie à différentes conceptions du monde social et nécessite le passage d'une conception de la vieillesse pensée comme problème privé à une nouvelle conception de la vieillesse comme problème public, nécessitant l'intervention des pouvoirs publics. Ces conceptions qui s'affrontent ne renvoient pas à des groupes homogènes et atemporels, à une simple division entre classes sociales⁹⁸ : entre initiatives gouvernementales ou patronales, de solidarité ouvrière ou de charité, les choix sont divers, et tous signifient autant de manières de voir la place des personnes âgées dans la société, l'intervention possible de différents groupes d'intérêts, le rôle de l'État, le type et le cadre des solidarités qui doivent être développées, autant de débats et de positions que nous retrouverons tout au long du développement de l'assurance-vieillesse, et même dans les positionnements des organisations de représentation des retraités les unes par rapport aux autres.

Dans le cas de la Suisse, ce débat connaîtra une recrudescence au sortir de la Première Guerre mondiale, avec l'expression de demandes fortes de transformation et d'intervention de l'État. Si la Suisse n'a pas connu de combats durant la guerre de 14-18, elle est néanmoins ébranlée économiquement et socialement. Un comité formé de sociaux-démocrates et de syndicalistes – le Comité d'Oltén – revendique alors, entre autres choses, l'institution d'une assurance-vieillesse, invalidité et survivants⁹⁹. À la suite de la grève générale de 1918 et craignant une « bolchevisation » de la Suisse¹⁰⁰, le gouvernement satisfera alors plusieurs revendications : en 1919, une caisse de retraite pour les fonctionnaires fédéraux est créée et une révision de la Loi sur le travail est adoptée le 27 juin 1919

97. (Note de la p. 48.) Message du Conseil fédéral, 28 novembre 1889, in *FF*, 1890, vol. I, pp. 32-33, cité par André Lasserre, « L'institution de l'assurance-vieillesse et survivants (1889-1947) », in Roland Ruffieux, *La démocratie référendaire au XX^e siècle. T. I, Analyse de cas*, Fribourg : Éditions universitaires, 1972, p. 261.

98. En effet, De Swaan montre que les politiques sociales ne sont pas tant le fruit de luttes entre deux classes sociales que d'intérêts communs entre des membres de ces différentes classes (les ouvriers et le patronat ayant des intérêts convergents à l'émergence d'une assurance-vieillesse obligatoire, quand la petite bourgeoisie, les indépendants et les syndicats les plus radicaux s'y opposent). Abram De Swaan, *Sous l'aile protectrice...*, *op. cit.*, pp. 209 et 222. Voir aussi Henri Hatzfeld, *Du paupérisme à la Sécurité sociale*, Paris : Armand Colin, 1971.

99. Philippe Gnaegi, *Histoire et structure des assurances sociales...*, *op. cit.*, p. 46. Le Comité d'Oltén n'était pas le seul à pousser à l'élaboration d'une assurance-vieillesse ; elle est à l'actualité de la Fédération suisse des jeunes radicaux, des organisations chrétiennes sociales, et du Betriebskranken-kassenverband. Surtout, de décembre 1918 à février 1919, pas moins de onze interpellations et motions sont déposées aux Chambres fédérales.

introduisant la semaine de quarante-huit heures dès le 1^{er} janvier 1920; le Conseil fédéral propose surtout une modification de la Constitution afin de donner à la Confédération la compétence et le mandat d'introduire une assurance-vieillesse, survivants et invalidité. Cette proposition (devenue article 34^{quater} de la Constitution) est acceptée le 6 décembre 1925 par le peuple.

Plus largement, la Suisse est aussi confrontée aux nombreuses propositions d'assurances sociales qui voient le jour en Europe¹⁰¹. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), créé le 19 décembre 1912 et s'occupant d'abord des questions de la maladie et des accidents, suit ces évolutions quant aux assurances-vieillesse au niveau international et son premier directeur participe – comme délégué officiel du gouvernement suisse – à différentes rencontres internationales comme lors de la Conférence internationale du travail à Genève (16 juin 1924) et à celle de 1933 sur l'assurance-vieillesse¹⁰². Pro Senectute diffuse des comptes rendus de ces initiatives; on trouve ainsi dans le journal de la Fondation, en 1924, un article sur le système de pensions en Norvège et en Angleterre, en 1930 sur les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie et la Suède, ou, en 1943 puis en 1949, des articles sur le Plan Beveridge.

Le fait que la mise en place d'une assurance-maladie précède les discussions sur une assurance-vieillesse n'est pas surprenant, tant les enjeux sont différents. D'abord, et comme l'a montré Lenoir, pour les ouvriers eux-mêmes, la lutte pour les retraites n'est pas une des revendications les plus urgentes, la probabilité d'atteindre les «vieux jours» n'étant de loin pas assurée¹⁰³. Pour l'État, ensuite, la mise en place d'une telle assurance et les enjeux financiers que cela représente sont d'un tout autre ordre, l'instauration d'une

100. (Note de la p. 49.) «Les modérés et ceux qui le sont moins ne peuvent désormais plus dissimuler la nécessité de réformes. Grâce à elles, on pourrait au moins éviter le pire, freiner le flot révolutionnaire qui menaçait de tout emporter». Philippe Gnaegi, *Histoire et structure des assurances sociales...*, op. cit., p. 46. On retrouve cette même logique «antisocialiste» en 1944; comme le rapporte Binswanger, un rapport de commission stipule alors que «reculer l'échéance d'une réforme sociale projetée depuis trente ans, sous prétexte que la situation financière générale est encore confuse, serait dangereux pour la paix sociale et par conséquent pour la vie économique du pays». Peter Binswanger, *Histoire de l'AVS, assurance-vieillesse et survivants*, Zurich: Pro Senectute, 1987, p. 50.

101. Alexandre Berenstein, *L'assurance-vieillesse suisse: son élaboration et son évolution*, Lausanne: Réalités sociales, 1986, p. 15; Bruno Dumons et Gilles Pollet, «Pour l'assurance-vieillesse en Europe au tournant du XX^e siècle», *Gérontologie et société*, N° 49, 1989, pp. 70-84.

102. Bruno Dumons, «Genèse d'une politique publique: les politiques de vieillesse en Suisse (fin XIX^e-1947)», *Cahiers de l'IDHEAP*, N° 97, Lausanne, 1993, pp. 63-65.

103. Rémi Lenoir, «L'invention du «troisième âge»: constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse», *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 26-27, 1979, p. 60.

assurance d'État signifiant la mobilisation et la gestion de sommes financières bien plus importantes et une technologie (actuarielle, mais aussi administrative) nouvelle¹⁰⁴. Enfin, le choix de la solution à adopter est largement contraint par le fait que, dès 1880, quelque 1085 associations de secours mutuels regroupant 200 000 personnes¹⁰⁵ sont déjà présentes en Suisse et que, dans l'entre-deux-guerres, on compte déjà pas moins de dix-huit caisses cantonales d'assurance-vieillesse. Toutes ces initiatives enracinent simultanément l'idée de la nécessité d'une assurance-vieillesse mais freinent également la mise en place d'une solution nationale.

Un premier projet de loi ayant été refusé en 1931¹⁰⁶, il faut attendre le début de la Seconde Guerre mondiale et le régime des pleins pouvoirs accordé en temps de guerre au Conseil fédéral pour voir une solution se dessiner. Le Conseil fédéral, en effet, adopte le 20 décembre 1939 un arrêté qui règle le paiement des allocations pour perte de gains aux travailleurs mobilisés. Cet arrêté institue un véritable régime d'assurance sociale. Il institue un droit indépendant de la situation financière des assurés, des allocations modulées en fonction des charges de famille et financées par des contributions paritaires des travailleurs et de leurs employeurs, de 4% du salaire au total¹⁰⁷. Cette institution, mise en place sans heurts, va fortement contribuer à la création de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Dès le 29 juin 1940, l'Union syndicale suisse propose de transformer ces caisses, à la fin de la guerre, en caisses de compensation pour l'AVS, suivie dans cette demande par des initiatives cantonales¹⁰⁸ de même que par une pétition signée par 180 000 citoyens (desquels se réclament les futurs fondateurs de l'AVIVO) et déposée le 25 juillet 1942¹⁰⁹. En mai 1945, un projet élaboré par un comité d'experts est soumis à consultation. Des oppositions à ce projet viendront de quelques

104. Henri Hatzfeld, *Du paupérisme à la Sécurité sociale*, op. cit.; Gérard Noiriel, « État providence et « colonisation du monde vécu ». L'exemple de la Loi de 1910 sur les Retraites ouvrières paysannes », *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris: Belin, 2001, pp. 289-307.

105. André Lasserre, « L'institution de l'assurance-vieillesse et survivants (1889-1947) », art. cit., p. 260.

106. *Ibid.*, p. 262; René Knüsel et F. Zurita, *Assurances Sociales, une sécurité pour qui?*, Lausanne: mémoires et documents de l'Institut de science politique, N° 12, 1979.

107. Philippe Gnaegi, *Histoire et structure des assurances sociales...*, op. cit., p. 51.

108. Peter Binswanger, *Histoire de l'AVS...*, op. cit., p. 322.

109. *Idem.*

cantons qui estiment qu'avant de pouvoir créer l'AVS, toute la clarté doit être faite sur le financement à long terme de l'assurance, de groupements qui soutiennent que l'initiative privée, complétée par la collaboration de la famille et de la communauté d'entreprise ou professionnelle, doit primer sur l'aide étatique, et du Parti du travail (c'est-à-dire communiste) qui critique le niveau de rentes proposées¹¹⁰. Malgré ces quelques avis négatifs, le projet de loi est adopté par les Chambres le 20 décembre 1946 et un référendum ayant été déposé, l'assurance-vieillesse est plébiscitée par les citoyens le 6 juillet 1947 par 79,3% de «oui». Le 1^{er} janvier 1948 entre ainsi en vigueur l'AVS, assurance obligatoire qui s'étend à toutes les personnes physiques domiciliées en Suisse, même si elles ne travaillent pas, et à toutes celles qui travaillent en Suisse même si elles n'y habitent pas; elle sert des rentes de vieillesse, de veuves et d'orphelins et bénéficie de l'organisation administrative de l'assurance perte de gains et s'inspire du mode de financement de cette assurance (pourcentage du revenu à la charge des travailleurs et des employeurs ainsi que participation des pouvoirs publics).

La mise en place de l'assurance-vieillesse, si elle marque un changement important en termes d'extension de l'État social en Suisse, l'est ainsi moins quant au modèle organisationnel adopté. Elle s'inscrit en effet dans la continuité d'une institution existante (à savoir l'assurance perte de gains) que l'OFAS, en charge de l'assurance-vieillesse, a organisé quelques années plus tôt, au début de la Seconde Guerre mondiale. Comme le montrent les travaux d'Helco¹¹¹, les institutions sont le lieu d'apprentissages, et les politiques publiques répondent non seulement aux problèmes sociaux en eux-mêmes mais surtout aux conséquences des politiques menées auparavant. Les politiques antérieures et le mode de gestion administrative déjà expérimenté ont ainsi exercé une contrainte sur le modèle d'assurance-vieillesse choisi.

Pour autant, le choix de la solution adoptée renvoie également à un rapport de force. Leimgruber insiste ainsi sur l'importance du rôle des assureurs dans la solution adoptée par la Suisse en termes de système de retraite :

110. *Ibid.*, pp. 55-56.

111. Hugh Helco, *Modern Social Politics in Britain and Sweden*, New Haven: Yale University Press, 1974.

En développant très tôt leur propre version de « stratégie de complément » les assureurs suisses ont partagé, avec les employeurs, l'objectif de préserver les formes privées de prestation, en limitant l'extension d'une assurance sociale étatique et en maintenant la régulation étatique des formes de pension privée à un niveau minimal.¹¹²

Pour Leimgruber, l'engagement des assureurs privés dans la création de l'AVS a largement permis de conserver leurs avantages, à savoir l'absence d'une trop forte concurrence de l'État face aux prévoyances professionnelles, en favorisant un système de rentes plafonnées (ce qui maintient l'intérêt pour la prévoyance professionnelle) et en évitant un financement à travers la fiscalité.

Ces quelques éléments sont importants pour notre propos puisque cette mise sur pied tardive de l'assurance-vieillesse, comme la solution finalement adoptée, contraignent ou déterminent pour une large part la place des organisations actives sur la problématique de la vieillesse. La place que peut occuper la fondation apparaît en effet comme étroitement liée à la compétence tardivement accordée à la Confédération de légiférer sur une assurance-vieillesse, mais plus encore du refus en 1931 d'un premier projet d'assurance-vieillesse. Face à la pauvreté des personnes âgées, le subventionnement d'une fondation telle que Pro Senectute par les autorités apparaît alors comme une solution transitoire possible (Pro Senectute recevra de subventions de la Confédération dès 1928) en attendant une véritable assurance-vieillesse. La fondation bénéficie surtout de la légitimité acquise durant ses premières années d'existence de par sa capacité à agir, dans les différents cantons, à travers ses collectes annuelles et la redistribution financière qui suit. Elle bénéficie tout autant d'une forte proximité avec les autorités fédérales dès ses débuts : Pro Senectute rassemble très vite des élus et des employés de l'administration fédérale en son sein, et soutient dès ses débuts l'instauration d'une assurance-vieillesse.

LA CONFÉDÉRATION ET LA SUBSIDIARITÉ

Dès sa création, Pro Senectute nourrit des liens institutionnels étroits avec la Confédération. En 1921 d'abord, elle demande à être placée sous la haute surveillance du Conseil fédéral (ce qu'il

112. Matthieu Leimgruber, *Solidarity Without the State?...*, *op. cit.*

accepte), ce qui signifie que dorénavant, chaque année, un rapport complet et les comptes de la fondation sont présentés au Département de l'intérieur et que deux délégués de la Confédération sont membres du comité de direction. De la même manière, la présidence de l'Assemblée des délégués revient au conseiller fédéral en charge du département responsable des affaires sociales. Les élus politiques comme les membres de l'administration fédérale les plus engagés sur les questions de la vieillesse se retrouvent ainsi au sein des instances de la fondation. Patronnée par la Société suisse d'utilité publique (SSUP), elle l'est dès lors aussi par la Confédération¹¹³.

Dès 1926, la fondation dépose une demande de subvention à la Confédération; cette demande sera acceptée et effective dès 1928. De 500 000 fr. la première année (soit, valeur 2007: 3 166 460 fr.), elle sera non seulement en constante augmentation mais aussi bientôt inscrite dans la loi. Le 27 novembre 1938, le peuple et les cantons votent à une écrasante majorité les mesures financières provisoires adoptées par les Chambres pour les années 1939 à 1941 dont une des trois dispositions prévoit que «la Confédération accordera des subventions se montant annuellement à 18 millions de francs aux cantons ainsi qu'aux institutions de secours et d'assurance-vieillesse et survivants ayant un caractère d'utilité publique, dont l'activité s'étend sur tout le territoire suisse». Dans le compte rendu fait par la fondation sur l'obtention de cette subvention puis, sept ans plus tard, sur son maintien, on voit alors poindre l'importance des relations interpersonnelles nouées avec les autorités. On peut ainsi lire, dans les rapports d'activité que «la subvention prévue – 400 000 fr. par année, au début – était loin de satisfaire nos désirs. Grâce à l'intervention d'amis de notre œuvre au sein de nos autorités fédérales, une allocation annuelle de 500 000 fr. fut votée, restant bien entendu que cette allocation ne devrait pas dépasser la moitié des sommes recueillies annuellement par les organes de notre fondation»¹¹⁴, et, en 1935, que «grâce à l'appui de M. le directeur Giorgio [de l'OFAS] et à l'intervention de M. le Conseiller aux États Schöpfer [tous deux membres du Comité de direction de Pro Senectute Suisse], la menace sous

113. Ces liens ou ce patronage ne sont pas atypiques dans le système politique suisse, bien au contraire. Voir sur ce point André Mach, «Associations d'intérêts», in Ulrich Klöti, Peter Knöppfel et al., *Handbuch der Schweizer Politik/Manuel de la politique suisse*, Zurich: NZZ Verlag, 1999, pp. 300 et 305.

114. Pro Senectute Suisse, *Rapport de la fondation «Pour la vieillesse»*, 1928.

laquelle était placée notre fondation de voir réduire sa subvention d'après les propositions du deuxième programme financier, a pu être écartée»¹¹⁵.

Au-delà de ce soutien financier et de la cooptation de membres de l'OFAS au sein des instances dirigeantes de la fondation, les relations entre les responsables de l'OFAS et de Pro Senectute semblent aussi reposer sur une même vision du monde qui s'illustre au moment des votations en faveur d'une assurance-vieillesse. En conformité avec le point 3 de ses statuts, la fondation va s'engager fortement aux côtés du gouvernement en vue de l'instauration d'une assurance-vieillesse et sera «une institution de diffusion de premier plan pour le gouvernement fédéral de par son implantation cantonale»¹¹⁶.

Ainsi, avant la votation du 3 juin 1923 sur le monopole de l'alcool – qui doit assurer des revenus à la future AVS dans le premier projet de loi proposé – le secrétaire général de Pro Senectute fait de nombreuses conférences en faveur de cette réforme¹¹⁷. De la même manière, au moment de la votation de la Loi de 1931, tant la SSUP que Pro Senectute prennent part au débat; tandis que la *Revue suisse d'utilité publique*, par l'intermédiaire de son directeur Pierre Rochat, présente la législation fédérale comme une «œuvre généreuse d'intérêt public qui vise au renforcement de la nation suisse»¹¹⁸, Pro Senectute, en juin 1931, «engage les citoyens à déposer un «oui» dans les urnes à l'occasion de la votation du 6 décembre 1931, afin de tenir à l'égard des vieillards la promesse qui leur a été faite lors de la votation constitutionnelle du 6 décembre 1925»¹¹⁹. Malgré cet échec, le soutien de Pro Senectute aux projets de la Confédération ne se démentira pas; pour la campagne en faveur de l'AVS en 1947, et à côté de l'utilisation de la revue comme mode d'information, Pro Senectute engagera 10 000 fr. (soit 47 000 fr., valeur 2007) en faveur du Comité d'action pour l'assurance-vieillesse¹²⁰.

Au final, face au constat de la pauvreté qui concerne les personnes âgées, aux réticences face à une possible mise sur pied par la Confédération d'une assurance-vieillesse, mais plus encore au refus

115. Pro Senectute Suisse, *Rapport de la fondation «Pour la vieillesse»*, 1935.

116. Bruno Dumons, *Genèse d'une politique publique...*, op. cit., p. 82.

117. Pro Senectute Suisse, *Rapport de la fondation «Pour la vieillesse»*, 1930.

118. Bruno Dumons, *Genèse d'une politique publique...*, op. cit., p. 82.

119. Pro Senectute Suisse, *Rapport de la fondation «Pour la vieillesse»*, 1931.

120. Pro Senectute Suisse, *Rapport de la fondation «Pour la vieillesse»*, 1947.

en décembre 1931 par le peuple de la première mouture de l'assurance-vieillesse, Pro Senectute, par sa présence dans les différents cantons, par sa forme statutaire et par la légitimité de ses membres, apparaît comme un moyen possible de répondre au problème social que représente la vieillesse, le temps qu'une véritable assurance-vieillesse se fasse, tant au niveau national que cantonal.

La légitimité de la fondation est dès lors affirmée. Elle est le fait, pour une large part, de sa forme statutaire (elle est une fondation reconnue d'utilité publique) et organisationnelle (elle est active sur l'ensemble du territoire helvétique). Elle semble aussi le fait de la présence d'élus et d'employés de l'administration fédérale en son sein et de son soutien indéfectible aux projets de la Confédération, que ce soit en termes d'objectifs mais aussi en termes de solutions proposées tout au long de ces décennies. Elle repose enfin sur la reconnaissance de l'activité fournie par la fondation non seulement en vue d'une assurance-vieillesse, mais surtout dans son travail d'assistance aux personnes âgées à travers ses collectes nationales, autant d'éléments confirmés également par les cantons qui, pour un certain nombre d'entre eux, versent leur subvention fédérale à la section cantonale de la fondation, déléguant ainsi à celle-ci le soin de répartir cet argent entre les vieillards nécessiteux.

CONCLUSION

Si le constat d'un problème social, à savoir la pauvreté des personnes âgées, a conduit différents individus à créer une telle fondation, la forme organisationnelle que prendra celle-ci, l'origine sociale de ses responsables, comme les modes d'action privilégiés renvoient pour une large part à la simple reprise, par cette nouvelle organisation, de modes organisationnels expérimentés par ailleurs et d'un recrutement des responsables qui se fera largement par cooptation. Comme le disent McCarthy et Zald, «le mécontentement, dans toute société, ne peut être le terreau pour un mouvement que s'il y a une organisation pour soutenir ce mécontentement»¹²¹. En l'occurrence, une organisation existe (la SSUP) qui va fournir un modèle organisationnel prêt à l'emploi. C'est ainsi la mobilisation de ressources préalables à l'existence de l'organisation

121. John McCarthy et Mayer Zald, «Resource Mobilization and Social Movements», art. cit., p. 1215.

qui a permis sa création, de même que la réutilisation d'un modèle organisationnel existant et l'engagement de membres extérieurs au collectif des possibles bénéficiaires. C'est aussi la mobilisation de donateurs qui a permis le développement de la fondation, plus que la mobilisation de potentiels mécontents, à savoir les personnes âgées. Enfin, la fondation, en ce début de siècle, ne connaît aucun « adversaire », personne alors ne s'opposant à son projet d'aider les « vieillards indigents ».

Bien sûr, cela ne nous dit pas pourquoi des individus s'y investissent, quels peuvent être les coûts ou les récompenses d'un tel engagement. De la même manière, cela ne nous dit pas pourquoi des citoyens donnent de leur temps ou de leur argent à une telle organisation. Ces dons et ces engagements s'inscrivent dans un contexte particulier pour lequel nous pouvons, à défaut de pouvoir le reconstituer, faire quelques hypothèses de compréhension. C'est qu'au-delà de ces aspects organisationnels, la création d'une telle organisation s'inscrit dans un monde d'idées, de valeurs sociales dans lesquels « s'encastrent » ces engagements. Dans le cas présent, et au-delà de gérer des fonds, ces individus parlent, discutent, écrivent des tracts, font des discours, qui donnent la couleur, la singularité de cette organisation. Un problème est dénoncé (la pauvreté et l'abandon des personnes âgées), des solutions sont apportées (collecte et instauration d'une assurance), et un mode organisationnel (fondation d'intérêt public) est activé. Les individus engagés alors dans la fondation ne sont pas des novices de l'engagement (tous sont des élus ou des membres de la Société suisse d'utilité publique), la rhétorique de l'association (même si on peut faire l'hypothèse qu'elle n'était pas partagée par l'ensemble des membres) est paternaliste et chrétienne et on est donc face à un engagement particulier, celui d'une bourgeoisie éclairée et paternaliste.

Proche de l'État, la fondation – à l'inverse des syndicats qui, en 1918, réclamaient déjà une assurance-vieillesse mais qui porteront leurs revendications à travers des luttes, comme lors de la Grève générale de 1918 – privilégie le mode de la coopération plutôt que du conflit. Pro Senectute apparaît dès lors comme une « entreprise témoin » et comme une « entreprise politique » qui va travailler à la publicisation et à l'étatisation de la prise en charge de la vieillesse, mais aussi comme une « entreprise subsidiaire ». L'organisation se constitue ainsi moins « face à l'État », qu'en soutien à

celui-ci. Le système politique suisse permettant l'existence de tels « répertoires organisationnels », le caractère « subsidiaire » de cette fondation est ainsi rapidement reconnu par les autorités fédérales et les instances publiques¹²². On assiste alors à l'instauration d'une double dépendance, d'abord financière, de la fondation vis-à-vis des autorités fédérales et parfois cantonales (elle dépend de leurs fonds, à côté de l'argent des collectes, pour développer son aide aux personnes âgées) et ensuite logistique de la part de la Confédération et des cantons vis-à-vis de la fondation (ils lui délèguent, pour une bonne part, la réalisation sur le terrain de l'assistance financière aux personnes âgées).

À l'inverse d'organisations américaines, Pro Senectute n'a jamais eu de Plan comme a pu en avoir le Townsend Movement dans les années 1930 outre-Atlantique, qui demandait le versement de 150 dollars par mois aux personnes de plus de 60 ans, à condition que cette somme soit dépensée dans les 30 jours suivants, le tout financé par une taxe sur les transactions¹²³, proposition qui sera soumise telle quelle au vote du Congrès par un député membre de l'organisation¹²⁴. Dans le cas de Pro Senectute – et pour ce qu'il ressort de la lecture des rapports d'activité ou des journaux – nous n'avons pas trouvé de débats, internes à l'organisation, sur la question de l'âge auquel doit être proposée une telle assurance, sur son type de financement, ni sur le montant minimal que devrait avoir une telle rente. Pro Senectute opère un travail de conscientisation et un soutien sans faille à l'État, mais laisse à ce dernier la question des justes montants. Ainsi, si dans le cas des États-Unis, la promotion d'une solution nationale au problème de la prise en charge de la vieillesse est largement le fait d'acteurs extérieurs à l'État, comme la proposition du système finalement adopté¹²⁵, en Suisse, l'expertise

122. Comme le note Cattacin, « l'évolution de l'État moderne en Suisse est avant tout marquée par le principe de subsidiarité [...] ; le principe de subsidiarité favorise l'initiative privée au détriment de l'action étatique. L'État endosse un rôle subsidiaire par rapport aux activités privées (qu'elles soient lucratives ou non lucratives) et lorsqu'un problème apparaît, celui-ci est d'abord pris en charge par la société civile (que ce soit par les individus ou ses expressions organisationnelles). C'est seulement lorsque l'initiative privée ne parvient pas à trouver de solution que l'intervention étatique est demandée par des groupes politiques ou sociaux. » Sandro Cattacin, « Retard, rattrapage, normalisation. L'État social suisse face aux défis de transformation de la sécurité sociale », *Études et sources*, Berne, 2006.

123. Abraham Holtzman, *The Townsend Movement. A Political Study*, New York: Bookman Associates, 1963, p. 35.

124. Henry Pratt, *The Gray Lobby*, Chicago : University of Chicago Press, 1976.

125. Aux États-Unis, la loi finalement adoptée a une certaine ressemblance avec les principes défendus par Epstein les décennies précédentes. Henry Pratt, *The Gray Lobby*, *op. cit.*, p. 15.

vient de l'intérieur de l'État, c'est-à-dire des employés de l'Office fédéral des assurances sociales. Les personnes âgées, comme groupe, restent exclues de tout ce processus. C'est que, comme le remarque aussi Guillemard à propos de la France et jusqu'au début des années 1960¹²⁶, les personnes âgées sont absentes du débat comme sujets, et présentes seulement comme des cibles d'actions publiques. La vieillesse est alors largement pensée en tant que manques et déficiences et liée à la pauvreté. Les critiques à l'encontre des politiques adoptées portent donc exclusivement sur la quantité d'assistance qui est dispensée, sur le montant des rentes financées par l'assurance, et jamais sur le statut de dépendant et de marginalisé qu'elle assigne à la vieillesse.

ENTRE DIVERGENCE ET CONVERGENCE, LA CATÉGORIE DES « RETRAITÉS » (1948-1980)

PRÉAMBULE

Le 1^{er} janvier 1948 entre en vigueur l'AVS. Cette nouvelle assurance, comme toute politique publique, devient l'enjeu de possibles réformes. Simultanément, elle crée un nouveau statut, celui de retraité. La vieillesse n'est plus directement liée à l'incapacité de vendre sa force productive, mais est liée à un droit, celui d'arrêter de travailler à 65 ans et de toucher une rente. Cette assurance crée ainsi un groupe avec des droits, groupe qui va dès lors connaître différentes transformations, que ce soit en termes de niveau de vie financier ou de santé.

Une assurance-vieillesse enjeu de réformes

Au moment de son entrée en vigueur, l'assurance-vieillesse et survivants connaît déjà des opposants. Plus qu'un aboutissement, son entrée en vigueur marque alors le début de luttes incessantes en vue de sa réforme, luttes qui aboutiront à plus d'une dizaine de révisions de cette assurance. La succession de ces révisions n'est pas un simple arrière-plan à l'histoire des organisations de défense de retraités; ces dernières n'existent en effet pas indépendamment des

126. Anne-Marie Guillemard, *Le déclin du social: formation et crise des politiques de la vieillesse*, Paris: PUF, 1986, p. 128.

politiques publiques menées en direction de la population qu'elles représentent, ni de l'écoute que leur accordent ou non les autorités. L'histoire de ces organisations est intrinsèquement liée à ces révisions et réformes, les organisations se positionnant sans cesse par rapport à ce qui existe et ce qui n'existe pas, par rapport aux contraintes liées aux institutions politiques. La suite des révisions ou des indexations des rentes vieillesse, s'articule alors étroitement à l'histoire des différentes organisations de retraités qui investissent, au cours de ces décennies, les politiques liées à la vieillesse à travers des pétitions, des initiatives ou des référendums.

Les demandes d'augmentation des rentes et d'allocations de renchérissement vont alors rapidement se succéder. Outre des interventions parlementaires et des requêtes de gouvernements cantonaux, des initiatives constitutionnelles d'associations de défense de retraités et d'autres organisations sont également déposées¹²⁷ : à la fin des années 1950, sept interventions parlementaires réclamaient une augmentation rapide des rentes de même que, dès 1962, un premier postulat invite le Conseil fédéral à mettre sur pied, pour ceux dont l'AVS ne suffit pas à couvrir les besoins minimaux, un système de prestations complémentaires.

La forme même de l'assurance-vieillesse et survivants et de sa complémentarité avec les assurances privées de prévoyance professionnelle est rediscutée. En effet, dans la première moitié des années soixante, une majorité de la commission de politique sociale du Parti socialiste suisse se dit favorable à une transformation de l'AVS en un système de pensions populaires selon le modèle dit «suédois». Pour ces promoteurs, la «pension populaire» devait consister en une rente d'une assurance de base s'élevant au moins à deux cinquièmes du revenu moyen du travail en Suisse et en une rente d'une assurance complémentaire; cette pension devait garantir au moins 60% du salaire brut. Pour ce faire, on imagine intégrer dans l'AVS les caisses de pension existantes au cours d'une période de dix ans, les droits acquis étant garantis. L'Union syndicale suisse, partenaire privilégié du Parti socialiste, s'opposa résolument à une telle solution, parce que les caisses de pension étaient un moyen de fidéliser les syndiqués et qu'elles

127. Binswanger interprètera cela comme une transformation dommageable du cadrage du débat sur l'AVS, celui-ci passant d'une pure logique de comptabilité à des logiques partisans. L'AVS n'est dès lors plus le seul produit des spécialistes des assurances mais de toutes les organisations, partis et groupes d'intérêt. Peter Binswanger, *Histoire de l'AVS...*, op. cit., p. 182.

«étaient considérées comme un instrument approprié pour influencer les placements de capitaux et, ainsi, l'évolution de l'économie»¹²⁸. Malgré l'opposition de l'Union syndicale, l'idée de la pension populaire continua à être évoquée, mais en dehors du Parti socialiste. C'est le Parti suisse du travail (POP/PdT) qui lancera une telle initiative en 1969, intitulée «Pour une véritable retraite populaire». Soutenu par l'AVIVO, ce texte, daté du 2 décembre 1969, réclamait des rentes égales à 60% du revenu professionnel moyen des cinq années les plus favorables, mais de 500 fr. au minimum (valeur 2007: 1512 fr.) et de 1000 fr. (valeur 2007: 3024 fr.) au maximum par mois pour les personnes seules, étant entendu que les rentes seraient adaptées régulièrement à l'augmentation du coût de la vie et du produit national brut. Les caisses d'assurance, de pensions et de prévoyance existantes devaient être incorporées au régime d'assurance fédérale.

Le Parti socialiste suisse lancera, lui, une initiative concurrente (initiative «Pour la création de pensions populaires»), déposée le 18 mars 1970, qui réclame la création d'une assurance de base obligatoire, dont les rentes complètes devaient couvrir les besoins vitaux fixés par la loi, le maintien de leur pouvoir d'achat devant être garanti. L'initiative prévoyait en outre une assurance complémentaire pour les salariés dont les rentes de l'assurance de base ne couvraient pas 60% du revenu du travail déterminant; cette assurance devait verser des rentes qui, ajoutées aux rentes de l'assurance de base, garantiraient au moins ce pourcentage de leur revenu¹²⁹.

Face à ces deux initiatives, enfin, les partis bourgeois décidèrent de lancer une troisième initiative afin de contrer les deux premières. Cette initiative «Pour un régime moderne de prévoyance-vieillesse, survivants et invalidité» fut déposée le 13 avril 1970; elle demandait que l'AVS (1^{er} pilier; basée sur un système de répartition) soit conçue de façon à couvrir les besoins vitaux moyens, les cotisations des assurés devant atteindre au plus 8% du revenu du travail, avec une participation des employeurs de la moitié. Elle voulait aussi que la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité professionnelle (2^e pilier; fondé sur un système de capitalisation) soit déclarée obligatoire et que la prévoyance individuelle (3^e pilier; épargne) soit encouragée par la Confédération au moyen

128. *Ibid.*, pp. 208-209.

129. *Ibid.*, p. 216.

de mesures relevant de la politique fiscale et de la politique de la propriété.

Structure des assurances sociales en Suisse

Nom de l'assurance	Année d'entrée en vigueur	Cercle des assurés	Financement
Assurance-vieillesse et survivants (AVS). Dit: «1 ^{er} pilier».	1948	Universel (couvre l'ensemble de la population) et les pouvoirs publics	Les assurés, les employeurs
Prévoyance professionnelle (PP). Dit: «2 ^e pilier».	1985	Partiellement généralisé pour les salariés (ceux pour qui l'AVS ne couvrira pas le 60% du dernier revenu)	Les assurés et les employeurs
Epargne individuelle. Dit: «3 ^e pilier».	1985	Facultatif	Les assurés
Prestations complémentaires (PC).	1966	Couvre certaines catégories de personnes (celles pour qui le 60% du dernier revenu – ou l'importance des frais dus à la vieillesse – ne garantit pas le minimum vital).	Les pouvoirs publics

La Confédération proposa un contre-projet, tentant de réunir les initiatives bourgeoises et socialistes. Le 3 décembre 1972, le peuple et les cantons rejetèrent l'initiative du POP/PdT et approuvèrent le contre-projet de la Confédération. Le système des trois piliers était dès lors affirmé dans la Constitution (art. 34^{quater} Cst). Le Conseil fédéral présentera le 19 décembre 1975 un message accompagné d'un projet de loi sur la prévoyance professionnelle. Le message prévoit un système permettant de maintenir de façon appropriée le niveau de vie antérieur. Les deux premiers piliers visent à garantir, par le versement de rentes de vieillesse, de veuves et d'orphelins, environ 60% du dernier salaire brut et 70% du salaire net. La répartition de ces pourcentages sera différente selon le niveau de revenu. Pour les catégories à faible niveau de revenu, la rente AVS permet déjà de garantir 60% du dernier salaire brut, alors que pour des personnes à haut revenu, le complément du deuxième pilier est nécessaire pour assurer ce pourcentage. À la suite de la dégradation des conditions économiques, elle entrera en vigueur, pour l'essentiel, le 1^{er} janvier 1985.

Dès lors, et si les rentes AVS ont connu une croissance régulière jusqu'en 1975, passant, en valeur réelle (valeur 2007) de 183 fr. pour une rente simple minimale en 1948 à 1008 fr. au premier janvier 1975, par la suite, ces mêmes rentes ne connaîtront que peu d'évolution (la rente minimale simple est de 1093 fr. au 1^{er} janvier 2005). Le deuxième pilier obligatoire devient alors la principale source de l'augmentation des revenus des personnes âgées.

La question du rôle des organisations de retraités dans ces augmentations des rentes est sans doute affaire de point de vue. Pour un ancien président de l'AVIVO, en tous les cas, dont l'association, après une première pétition en 1958, a lancé une initiative en 1962, manifesté à Berne cette même année puis encore six ans plus tard à l'occasion de la 7^e révision de l'AVS, et surtout soutenu le POP/PdT lors de l'initiative « Pour une véritable retraite populaire », le « saut des rentes en 1972, [est le] résultat de l'initiative du Parti du travail dite « des rentes populaires » appuyée massivement par l'AVIVO, contestée par les autorités et tous les partis au pouvoir qui présentaient le contre-projet du système des trois piliers »¹³⁰. En tous les cas, et pour anticiper sur la partie suivante, cette succession de luttes et la votation en faveur d'une « véritable retraite populaire » vont surtout créer des conflits entre les différents « médiateurs » (en l'occurrence, surtout des partis politiques et leurs militants) du fait de – ou qui s'exprime par – la mise en concurrence de leurs initiatives respectives. Ces tensions exprimées au début des années 1970 marqueront la mémoire de ces militants et structureront encore des lignes de frictions chez ceux qui, alors militants dans différents partis ou syndicats, se trouvent aujourd'hui engagés dans les associations de défense de retraités.

Enfin, cette succession de réformes et l'instauration du système des trois piliers vont opérer une division des ayants droit. Des retraités ne vivent que de l'AVS, quand d'autres cumulent 1^{er}, 2^e et 3^e piliers. Si le premier pilier représente ainsi, pour certains, l'entier du revenu de substitution, pour d'autres il ne représente qu'une part minoritaire, et si, à partir des années 1980, une part toujours plus grande de la population cotise pour un deuxième pilier, les plus petits revenus n'y sont pas astreints et c'est alors souvent les « prestations complémentaires » (qui ont été instituées en

130. Fritz Kaeser, *50^e de l'AVIVO Genève*, Genève: AVIVO, 1999.

1966 au niveau fédéral) qui viennent compléter la rente vieillesse alors insuffisante.

Du « vieillard indigent » au « retraité »

Au-delà des débats sur le système de l'assurance-vieillesse et sur sa possible amélioration, cette période se caractérise surtout par l'émergence d'un débat sur les besoins réels des personnes âgées. C'est qu'au moment de la création de l'AVS, la définition même des retraités n'apparaît pas ou peu. L'âge de 65 ans rend ainsi moins compte d'une définition ou d'une réflexion sur ce qu'est la vieillesse, qu'elle ne correspond à des impératifs financiers¹³¹ et, l'âge de 65 ans correspondant au milieu du siècle à l'espérance de vie moyenne en Europe, la vieillesse commence donc quand l'individu a dépassé sa durée moyenne de vie¹³². Pourtant cette « population » se transforme au cours des décennies et un certain nombre de données statistiques sur la vieillesse permettent de se donner une idée des transformations qui vont survenir à la suite de (ou de manière concomitante à) l'introduction de l'AVS.

Comme nous l'avons déjà dit, l'espérance de vie a largement évolué. L'espérance de vie à 60 ans est passée de 12,5 ans pour un homme en 1900, à 19,2 ans en 1990; la possibilité de réaliser des projets, de penser la vie après le travail a donc largement évolué. Ensuite, les conditions de vie ont également changé; on sait ainsi que le pourcentage des personnes vivant seules a quasiment doublé entre 1960 et 1990 et que la cohabitation intergénérationnelle n'est dès lors plus guère de mise¹³³ et que si en 1990, les personnes âgées qui exercent une activité rémunérée régulière sont rares (à savoir 9% parmi les hommes et 3% parmi les femmes) il n'en a

131. «En proposant la limite d'âge à 65 ans dans l'AVS, le Conseil fédéral suivit, en 1946, la proposition de la commission d'experts. À l'époque déjà, des raisons financières furent invoquées pour écarter une solution plus favorable aux bénéficiaires: «Fixer la limite d'âge à 64 ans accomplis augmenterait de près de 40 millions de francs par an le coût de l'assurance; le fixer à 60 ans accomplis augmenterait ce coût de 50% au moins» *Message du conseil fédéral relatif à un projet de loi sur l'assurance-vieillesse et survivants du 24 mai 1946*. Béatrice Despland, «L'assurance-vieillesse et survivants», in René Knüsel (dir.), *Le social passionné: Hommages à Pierre Gilliard*, Lausanne: Réalités sociales, 2002, p. 62.

132. D'ailleurs, la commission d'experts chargée de penser l'assurance-vieillesse est d'abord une commission de spécialistes en assurances (voir ci-dessous), ce qui lui vaudra différents reproches, plus spécifiquement sur sa méconnaissance des besoins réels des personnes âgées. Peter Binswanger, *Histoire de l'AVS...*, op. cit., p. 48.

133. Christian Lalive d'Épinay, Matthias Brunner et Giovanni Albano, *Atlas suisse de la population âgée*, Lausanne: Réalités sociales, 1998, p. 91.

pas toujours été ainsi puisque, malgré l'introduction de l'AVS en 1948, en 1960 encore, près de six hommes sur dix âgés de 65 à 69 ans étaient au travail¹³⁴.

Ces transformations dans les conditions de vie des personnes âgées se retrouvent dans la manière dont les organisations nomment celles-ci. Dans le cas de Pro Senectute, et si nous n'avons pas de données objectives sur les changements qui ont affecté ses bénéficiaires, on peut noter que la dénomination de « vieillard » va disparaître, pour être remplacée par de multiples autres, telles que « retraités », « pré-retraités », « personnes âgées », « aînés », « personnes du 3^e âge », « personnes du quatrième âge » ou « seniors ». Si en 1920, les rapports d'activité parlent de « vieillards indigents » et si, en 1949, le directeur peut encore décrire son activité comme étant d'« apporter de la lumière et de la joie dans la vie de nos vieux », dans les années 1970, ces mêmes rapports d'activité parlent de « personnes âgées », d'« aînés » ou de « personnes âgées se trouvant dans une situation financière mauvaise ou momentanément mauvaise » et même, en 1982, « d'aînés potentiellement actifs ». En 2003, enfin, une grande campagne publicitaire est menée en juillet et en août dans la presse dominicale nationale et régionale, avec pour thème « vieillir, un art de vivre ». Ce n'est plus l'« indigence » des premières campagnes, mais bien l'ère des loisirs – à défaut de celle de la participation – qui s'épanouit.

Cette période se caractérise ainsi par l'apparition de la catégorie de 3^e âge, c'est-à-dire à la construction de cette « période de la vie où les individus ne travaillent plus sans être considérés comme « vieux » au sens traditionnel, c'est-à-dire trop âgés pour pouvoir travailler ou « exercer des responsabilités »¹³⁵. Si le 3^e âge est d'abord le produit des transformations d'un État social tendant à favoriser l'autonomisation des générations et à modifier leurs obligations réciproques, il est tout autant un nouveau discours sur la vieillesse :

« Ne pas être une charge », tel est, en résumé, le contenu de cette morale du renoncement que diffusent la plupart des manuels de « savoir vieillir » et les revues pour personnes âgées qui se sont multipliées en même temps que les institutions pour le 3^e âge.¹³⁶

134. *Ibid.*, pp. 57 et 102.

135. Rémi Lenoir, *Transformations des rapports entre générations et apparition du troisième âge*, thèse de doctorat de 3^e cycle, manuscrit, Paris: EHESS, 1977, p. 359.

136. Rémi Lenoir, « L'invention du « troisième âge »... », art. cit., p. 72.

Les nouveaux lieux de rencontre n'ont plus rien à voir avec l'hospice; aux lieux de rencontre relégués dans les arrière-cours se substituent des clubs donnant de plain-pied sur la rue, avec des baies vitrées. Au mobilier vétuste se substituent des lieux colorés, aux meubles de qualité, faisant penser à ces clubs et salons où se rencontrent des membres des classes supérieures. Au tricot et au crochet, enfin, se substituent « sorties », « conférences », « visites ».

La vieillesse, devenue catégorie administrative, est dès lors prise en charge par de très nombreux acteurs, qu'ils soient gérontologues, démographes ou urbanistes, autant de médiateurs qui vont œuvrer à la problématisation de la vieillesse comme mode de vie, mais qui aussi, chemin faisant, vont modifier le regard porté sur cette catégorie¹³⁷. On verrait ainsi apparaître un glissement dans les référents, l'intérêt ne se portant alors plus sur les vieillards des classes populaires mais sur les retraités qui appartiennent aux nouvelles couches moyennes; le passage d'une prise en charge avant tout orientée vers l'aide financière, à une réflexion sur le mode de vie des personnes âgées. On assiste alors à l'introduction de politiques de prévention du vieillissement qui suppose que soit considéré l'ensemble de la population âgée et non plus seulement ses couches les plus démunies¹³⁸. Ainsi, comme on passe de 18 000 personnes aidées financièrement par Pro Senectute en 1930 à 12 000 en 2005, cette variation nous dit moins l'expérience de la vieillesse vécue par ces personnes, de ce qui unit et distingue ces « mêmes » milliers de personnes, que l'évolution des modes de prise en charge ou le développement des offres qui leur sont destinées.

Un discours étatique discret

Pour autant, un historique précis de ces développements, ou plus encore une pleine compréhension de la manière dont l'État appréhende ces transformations ou entend s'y investir, reste difficile à établir sur la base des travaux existant. Les différents rapports, commandités et produits par la Confédération sur les questions liées à la vieillesse en Suisse donnent néanmoins quelques éléments

137. À en croire Anne-Marie Guillemard, ces « nouveaux médiateurs », « tant en raison de leur recrutement social, de leur classe d'appartenance, qu'en raison des transformations qu'a subi la population âgée dont ils se veulent les intercesseurs, vont prioritairement véhiculer les intérêts et valeurs des nouvelles couches moyennes salariées ». Anne-Marie Guillemard, *Le déclin du social...*, op. cit., p. 176.

138. *Ibid.*, p. 134.

sur ce développement et sur la répartition des rôles, entre acteurs étatiques et associatifs, à la suite de l'instauration de l'AVS.

Un premier rapport intitulé « les problèmes de la vieillesse en Suisse »¹³⁹ sera réalisé en 1966, à la suite d'un postulat (c'est-à-dire une interpellation parlementaire) déposé, au Conseil national, par un parlementaire. On apprend alors que « le Conseil fédéral accepta ce postulat, en émettant l'avis qu'il incombait aux organisations existantes, particulièrement à la Société suisse de gérontologie et à la Fondation suisse pour la vieillesse, de s'occuper des questions soulevées dans le postulat et de prendre les mesures qui s'imposeraient »¹⁴⁰. Dans cette même réponse, le Conseil fédéral attire l'attention sur l'activité de la Fondation suisse pour la vieillesse: les tâches économiques et sociales relèvent de ses attributions et elle va « à l'avenir intégrer la gérontologie dans son secteur d'intérêts »¹⁴¹. C'est ainsi la fondation Pro Senectute qui met sur pied une « commission d'étude des problèmes de la vieillesse » en 1961 et une dédicace lui sera dédiée au début du rapport « en témoignage de reconnaissance pour l'œuvre de pionnier accomplie par la fondation pendant ce demi-siècle dans le domaine de l'aide à la vieillesse et de l'assurance-vieillesse »¹⁴². Les tâches d'expertise concernant la vieillesse sont ainsi clairement et explicitement déléguées, par la Confédération, à la fondation.

Ce premier rapport, tant dans les thèmes abordés que dans son titre même, reste largement misérabiliste et le statut de citoyen des personnes âgées n'est jamais discuté. Il faut attendre les rapports suivants pour voir la problématique élargie, ceux-ci s'intitulant de manière beaucoup plus neutre, en 1979 et en 1995, *Vieillir en Suisse*¹⁴³. C'est d'ailleurs dans le seul dernier rapport (1995) qu'apparaît un questionnement sur la participation sociale et politique des personnes âgées en Suisse; on y voit ainsi, à partir de données datant de 1988, que ce sont les classes d'âge les plus élevées qui ont le plus recours aux différents médias, que leur participation

139. Commission d'étude des problèmes de la vieillesse, *Les problèmes de la vieillesse en Suisse*, Berne, 1966, p. 11.

140. *Idem*.

141. Pro Senectute Suisse, *Chroniques Pro Senectute. De l'aide aux indigents au soutien à toutes les personnes âgées*, Zurich: Pro Senectute, 2007, p. 22.

142. Commission d'étude des problèmes de la vieillesse, *Les problèmes de la vieillesse en Suisse*, *op. cit.*

143. Commission fédérale « Vieillir en Suisse », *Vieillir en Suisse: Rapport 1979*, Berne, 1979; Commission fédérale « Vieillir en Suisse », *Vieillir en Suisse: Bilan et perspectives*, Berne, 1995.

tant aux élections qu'aux votations est conséquente (elle est la plus élevée chez les 65-69 ans) mais que leur participation dans les partis politiques, dans des exécutifs cantonaux ou au Conseil national est en revanche faible (ils y sont sous-représentés). Les auteurs dès lors de conclure :

Dans une démocratie semi-directe comme la Suisse, le bon fonctionnement des institutions dépend de la participation des citoyens aux votations. Par leur assiduité au vote, les personnes âgées apportent une contribution essentielle à la vie démocratique. [...] Du fait de leur nombre, mais surtout de leur participation intense au vote, les personnes âgées constituent une grande force démocratique. On peut prévoir que cette force se fera massivement sentir si certains droits sociaux venaient à être menacés. En revanche, les aînés sont largement sous-représentés dans les postes à responsabilités, les organes législatifs et exécutifs, cela de la commune à l'État fédéral. Vont-ils revendiquer leur part de responsabilités?¹⁴⁴

Si nous pouvons estimer que les premiers rapports de la Confédération sur la vieillesse en Suisse, par le silence qui est fait de la participation politique des personnes âgées, nous donne des indices sur le fait que l'importance réelle des premiers groupements de retraités – dans le champ politique et jusqu'à la seconde moitié des années 1970 – était des plus négligeables, nous pouvons tout autant nous étonner qu'une organisation comme l'AVIVO ne soit jamais nommée, alors que ses premières actions au niveau national datent de 1958 déjà et que nombre d'exemples évoqués dans ces rapports portent sur les cantons de Vaud ou de Genève où l'organisation est bien implantée. Est-ce le fruit d'une concurrence entre Pro Senectute, bien implantée dans la Commission « Les problèmes de la vieillesse en Suisse », et l'AVIVO politisée? Est-ce une manière d'évacuer les enjeux politiques de l'assurance-vieillesse? Est-ce que l'AVIVO, alors encore largement dirigée par des actifs n'est pas pleinement considérée comme une organisation *de* retraités?

144. Commission fédérale « Vieillir en Suisse », *Vieillir en Suisse: Bilan et perspectives*, Berne, 1995, pp. 333-344.

En tous les cas, après nous être arrêtés sur le développement de Pro Senectute entre 1948 et 1980, nous étudierons le « devenir » de l'AVIVO qui nous semble exemplaire de cette seconde période. L'AVIVO est la seule organisation de retraités, à notre connaissance, qui mènera un véritable combat politique durant ces trois décennies. Créée pour les retraités en 1948, elle est dirigée et menée, à ses débuts, par de jeunes politiciens actifs de gauche; mais au fil des ans, la place des personnes âgées y évoluera largement, pour devenir bientôt, et véritablement, une organisation *de* retraités. L'étude de son devenir est ainsi intéressante pour plusieurs raisons. Pour sa transformation d'abord, mais aussi pour ce qu'elle nous dit de ce passage entre un temps où les retraités sont organisés et un temps où les retraités s'organisent. Si dans le prochain chapitre (et pour la période qui débute en 1980 et qui court aujourd'hui encore) nous verrons comment les retraités, autonomisés, se coordonnent au niveau national et tentent de se faire entendre comme « partenaires », nous voulons ici nous interroger plus particulièrement sur la manière dont – les conditions de vie de ce groupe se transformant – certaines organisations ont joué en faveur de ces transformations, mais surtout comment advient un espace où ces organisations pourront s'exprimer de manière autonome.

PRO SENECTUTE: UNE ENTREPRISE DE SERVICES

De l'assistance à l'offre de services

Le rôle de la fondation, comme organisation subventionnée par la Confédération et pourvoyeuse d'aides individuelles, ne s'arrête pas avec l'introduction de l'assurance-vieillesse. Si l'AVS doit assurer le minimum vital, Pro Senectute, aux côtés des cantons, continue à venir en aide à ceux qui ne bénéficient pas de rentes ou à ceux pour lesquels elles ne sont pas suffisantes. Signe de l'importance de ce travail d'assistance, Pro Senectute demandera avec succès une augmentation de sa subvention fédérale, ce qui ne suffit toutefois pas à financer l'intégralité des aides qu'elle octroie. Ainsi, en 1952, on apprend que « les subventions fédérales (2300 000 fr.) n'ont couvert qu'un peu plus de la moitié des prestations des Comités cantonaux en faveur des cas les plus graves »¹⁴⁵.

145. Pro Senectute Suisse, *Rapport d'activité*, 1952.

La fondation Pro Senectute poursuit d'ailleurs ses collectes. Si elles diminuent entre 1947 et 1948 (année de l'entrée en vigueur de l'AVS), pour passer de 979755 fr. (valeur 2007: 4470546 fr.) à 760760 fr. (valeur 2007: 3471289 fr.), par la suite elles connaîtront une nouvelle croissance et comme le dira son président en 1948:

Le peuple suisse est resté fidèle à notre fondation [...]. Beaucoup de vieilles gens dépendent toujours, après comme avant, de l'aide de la fondation, parce que les versements de l'AVS sont insuffisants ou ne leur échoient pas encore. Et en particulier dans le domaine de la séniculture la fondation a la belle tâche de préserver les vieux de l'impression accablante d'être seuls et abandonnés.¹⁴⁶

Au-delà de la continuité de ces aides financières, Pro Senectute réfléchit surtout à ses nouveaux objectifs, l'assurance-vieillesse étant entrée en vigueur. On assiste ainsi en 1953, à l'apparition d'un premier service d'aide à domicile; en 1955 sont mis en place des services de visite et des clubs d'âinés; en 1958, «vieillir devant être appris¹⁴⁷», sont donnés les premiers cours de préparation à la retraite; en 1959, en collaboration avec la Croix-Rouge, est créé un premier groupe de gymnastique pour personnes âgées; en 1961, c'est un groupe ayant vocation à procurer du travail aux retraités; en 1963, les premiers cours de cuisine pour hommes à la retraite sont proposés; en 1968, Pro Senectute met sur pied, dans tous les cantons, des centres de consultation desservis par des assistants sociaux permanents et organise des services de repas à domicile; en 1970, sont organisées les premières vacances accompagnées pour personnes âgées en Suisse; en 1980, ce sont des cours pour directeurs d'EMS (Établissements médicaux sociaux) qui sont donnés.

Le *Rapport d'activité* de Pro Senectute Suisse de 1976 montre aussi que les manifestations organisées pour les âinés conservent une grande importance, surtout dans les régions rurales: anniversaires de naissance ou de mariage, excursions, balades, visites aux personnes âgées et après-midis récréatifs: cela a touché plus de 150000 âinés. En 1979, ce sont 185 cours de préparation à la retraite qui sont donnés et 500000 repas sont distribués à domicile.

146. Pro Senectute Suisse, *Rapport d'activité*, 1948.

147. Pro Senectute Suisse, *Rapport d'activité*, 1984.

En 1980, 75 000 aînés participent à « Aînés + Sport »; en 1982, les 85 centres de consultation font 28 000 visites à domicile et donnent 29 500 heures d'entretien; dans 20 cantons, les services distribuent 900 000 repas et dans 11 cantons, les services de pédicure effectuent 14 000 interventions; enfin, 8 200 personnes bénéficient d'une aide financière pour un montant total de 5,1 millions de francs. En 1990, enfin, le total des dépenses s'élève à 97,5 millions de francs, dont 64,2 millions pour les prestations de services. Le nombre de repas livrés est de 1,35 million et 4 800 groupes comptant 81 000 sportifs constituent « Aînés + Sports ».

Pro Senectute, n'arrêtera pas, durant toute cette période, de travailler à rendre plus visibles les questions liées à la vieillesse: elle poursuit la publication du journal « Pro Senectute » qui, en 1974, devient un magazine, *Zeitlupe* (qui pourrait être traduit comme « Valeurs actuelles »), et qui compte, en 1976, 38 000 abonnés¹⁴⁸; elle organise des stands dans différentes foires (la foire aux échantillons de Bâle (1975) ou le Comptoir Suisse à Lausanne [1976]); elle produit différents films (le film de Pro Senectute *Alt-Tag*, en 1987, passe trois fois à la télévision alémanique); mais surtout elle se rend visible à travers les collectes qui continuent; en 1978, plus de 700 000 prospectus pour la collecte de fonds sont envoyés, et en 1982, 1,9 million de prospectus sont réalisés, dans trente variantes différentes; pour les collecteurs à domicile, et afin de les aider dans leur tâche, 4 300 brochures d'argumentaire leur sont remises.

Un élargissement dans le recrutement des cadres

Les membres du Conseil de fondation sont connus parce qu'énumérés dans les rapports d'activité, mais les modes de recrutement des différents cadres au niveau national ne sont pas pour autant explicités et on ignore donc le plus souvent si un passage par les Comités cantonaux est nécessaire ou non à une nomination au Conseil de fondation. En tous les cas, et à partir des années 1950, un certain élargissement du recrutement semble avoir lieu en parallèle à l'augmentation des domaines d'activité de la fondation.

Le dénombrement des caractéristiques des membres du Conseil de fondation telles qu'elles sont affichées par l'organisation dans les

148. En Suisse romande, Pro Senectute insère quatre pages dans le magazine *Aînés* qui, en 1978, compte 18 000 abonnés. *Zeitlupe*, en 1983, est tiré à 59 000 exemplaires.

rapports d'activité, permet d'appréhender les qualités sociales nécessaires – dans la seconde moitié du XX^e siècle – à l'accession à des postes au sein de cette fondation et, plus largement, pour s'occuper des personnes âgées. Si cet exercice de décompte n'est pas sans risque¹⁴⁹, l'analyse de la présentation des différents membres du Conseil de fondation qu'en fait l'organisation dans les rapports d'activité (et même si l'énumération des membres s'arrête en 1993) nous semble intéressante par ce qu'elle nous dit des qualités valorisées par l'organisation et, plus largement, du renouvellement de ses cadres. En effet, les rapports d'activité livrent la liste des noms des membres avec, pour certains d'entre eux, une caractéristique professionnelle. Le recensement de ces caractéristiques, s'il ne permet pas d'atteindre les logiques d'engagement de ces individus ou l'activité réellement effectuée par ceux-ci dans l'organisation, nous donne à voir, néanmoins, l'évolution des caractéristiques pertinentes (c'est-à-dire que l'organisation choisit d'exprimer).

Caractéristiques des membres du Conseil de fondation de Pro Senectute (1923-1986)

Année/statuts	1923	1928	1929	1932	1938	1943	1947	1952	1954	1978	1986
Nb membres du CF	12	12	12	15	–	18	–	19	–	44	–
Nb de docteurs (discipline non précisée)	6	5	6	–	8	–	–	–	–	–	–
Pasteurs	2	2	1	1	1	2	–	2	–	1	2
Prêtres/chanoines	–	1	1	1	1	2	–	2	–	1	1
Colonels	2	1	1	1	2	2	–	1	–	–	–
Députés cantonaux	1	–	1	–	–	–	1	1	–	5	2
Députés fédéraux	–	–	1	2	2	2	4	3	–	2	4
Journalistes	–	–	1	1	1	–	–	–	–	–	–
Dir. de l'OFAS	–	–	1	1	2	1	–	1	–	–	1
Anc. conseillers féd.	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–
Secr. syndicaux	–	–	–	–	1	1	–	–	1	1	1
Assistance publique	–	–	–	–	–	–	–	1	–	5	1
Assurance-vie privée	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–
Docteurs en gériatrie	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–
Préfets	–	–	–	–	–	–	–	1	–	2	2
Hygiène publique	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–
Avocats/juristes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–
Dir. caisses cantonales de compensation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	2
Dir. Office de tutelle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Juges	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Sociologues	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–
Université populaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1

Le tableau ci-contre nous offre un aperçu des caractéristiques des membres telles que répertoriées par l'organisation dans ses rapports d'activité. On remarque bien vite que celles-ci ne sont pas très nombreuses, c'est-à-dire que certaines apparaissent comme plus propres à être citées que d'autres, ou que d'autres professions sont impropres à être visibilisées dans un tel Conseil de fondation. Plus encore, si les premières catégories apparues au début du XX^e siècle restent valorisées à la fin du XX^e (on pense ici à la présence de pasteurs, de prêtres, de colonels et de quelques députés), on assiste surtout, tout au long de l'histoire de l'organisation, à l'expression d'un élargissement des horizons professionnels des membres du conseil.

On observe en effet, d'abord, après 1948, la mise en évidence de la présence de cadres de l'assistance publique comme des assurances privées, à même de repenser la place de Pro Senectute dans le domaine de l'assistance à la suite de l'instauration de l'AVS, mais surtout l'arrivée de docteurs en gériatrie, qui semble indiquer (ou corroborer) l'ouverture ou le repositionnement de la fondation sur une vision plus large des besoins de la personne âgée. Surtout, 1978 semble marquer une rupture par l'arrivée de nouvelles professions, que ce soit des directeurs d'office des tutelles, un sociologue ou encore, un peu plus tard, un représentant des Universités populaires. Se limitant, dans un premier temps, à la question de l'aide financière, les problématiques prises en charge par la fondation se sont par la suite multipliées, englobant tant les problèmes financiers que les problèmes de santé, de solitude, de droit ou de formation continue. C'est plus largement une illustration du déplacement ou de l'éclatement de l'expertise dans le domaine des personnes âgées, cette expertise n'étant plus le seul fait des pasteurs, des prêtres et des élus, mais renvoyant toujours plus à des sous-domaines particuliers, c'est-à-dire à la construction d'un champ spécifique, celui de la gérontologie et de l'action sociale en faveur des personnes âgées, autant de domaines qui se développent et où se produisent de nouvelles expertises¹⁵⁰ et que la fondation a cœur de maîtriser dans son ensemble. En revanche, la présence de

149. (Note de la p. 72.) Frédéric Sawicki, « Classer les hommes politiques. Les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique », in Michel Offerlé (dir.), *La profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris : Belin, 1999, p. 136; Michel Offerlé, « Professions et profession politique », in Michel Offerlé (dir.), *La profession politique... op. cit.*, p. 20.

150. Rémi Lenoir, « L'invention du « troisième âge... », art. cit.

parlementaires semble constante; ainsi en 1985 encore, comme l'Assemblée des délégués a élu six nouveaux membres au Comité de direction, il est constaté que «l'élection de quatre parlementaires supplémentaires devrait améliorer l'information directe avec le Parlement fédéral, en ce qui concerne les questions de politique sociale qui se poseront à l'avenir et qui intéresseront, directement ou indirectement les personnes âgées»¹⁵¹.

Une action politique limitée:

soutenir la Confédération et défendre l'organisation

Au niveau politique, d'ailleurs, l'activité de Pro Senectute se poursuit, l'assurance-vieillesse étant entrée en vigueur. La fondation continue à intervenir dans les processus de consultation, comme sur les réformes de la Loi sur les prestations complémentaires (LPC) en 1965 et en 1983, sur la révision de l'assurance-maladie en 1979 ou lors des réformes de l'AVS, par exemple en 1977; des commissions d'études ad hoc sont alors instituées. Pro Senectute peut également prendre position publiquement, à l'occasion de diverses votations. En 1977, à l'occasion de la 9^e révision de l'AVS (qui doit inscrire clairement dans la loi la possibilité pour la Confédération de subventionner des institutions privées reconnues d'intérêt public pour l'exécution de tâches en faveur des personnes âgées)¹⁵², de même, en août 1991 pour une troisième révision de la Loi sur les prestations complémentaires, en 1992 pour l'adaptation des rentes AVS, ou en 1993 en faveur de la taxe à la valeur ajoutée (TVA). En 2000, Pro Senectute se prononce encore sur une révision de l'assurance-invalidité et pour un relèvement de 1 % du taux de la TVA au profit de l'AVS et en 2003 – et la liste n'est pas exhaustive – elle intervient sur le catalogue de mesures proposées pour résorber les découverts dans la prévoyance professionnelle en s'opposant à ce que les personnes retraitées soient mises à contribution tant qu'elles ne sont pas représentées dans les Comités paritaires des caisses de

151. Pro Senectute Suisse, *Rapport d'activité*, 1985.

152. [www.admin.ch/ch/f/rs/831_10/a101bis.html], consulté le 3 décembre 2009. Comme le dit Pro Senectute, «La 9^e révision de l'AVS se déroule dans un climat difficile en période de récession. Un comité lance un référendum contre la modification de la LAVS. Pour la première fois, Pro Senectute s'engage publiquement en faveur de cette révision [...]. Désormais la Confédération peut subventionner les frais d'organisation et de personnel de Pro Senectute». Pro Senectute, *Chronique de la fondation*, 1997, p. 13; «Cette réglementation apporte une clarification et une sûreté définitive de nos droits à des subventions de la part de la Confédération». Pro Senectute Suisse, *Rapport d'activité*, 1977.

pension. Sortant même du strict champ de la vieillesse, le Conseil de fondation se déclarera encore, en septembre 1998, favorable à la création de la « Fondation Suisse solidaire »¹⁵³.

L'intégration de la fondation dans les processus de prises de décision ne se relâche d'ailleurs pas durant cette période mais est au contraire renforcée par le fait que le secrétaire général de Pro Senectute est membre de la Commission consultative spéciale des problèmes de la vieillesse, instituée par l'OFAS¹⁵⁴. Cette présence dans cette commission permet au secrétaire général de la fondation d'y faire quelques demandes, comme lorsqu'il proposera, en 1983, une augmentation substantielle des prestations complémentaires pour les personnes en difficulté, des subventions accrues pour l'aide individuelle et le doublement de la subvention à Pro Senectute, demande sur laquelle le Conseil fédéral entrera en matière et qu'il proposera au Parlement l'année suivante¹⁵⁵.

Pourtant d'autres organisations, durant cette même période, seront plus revendicatives et estimeront les intérêts des personnes âgées, que ce soit par l'État ou par Pro Senectute, mal défendus. Elles vont dès lors se constituer « contre » l'État. L'Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins (AVIVO) en constitue un évident exemple.

L'AVIVO: UNE ENTREPRISE CONTESTATAIRE

Une AVIVO « située »

Lorsqu'en 1948 entre en vigueur l'AVS, celle-ci, dans sa forme finale, ne satisfait pas tout le monde et loin du constat d'une victoire, tel qu'il peut apparaître dans les rapports d'activité de Pro Senectute,

153. Proposée par le Conseil fédéral à la suite de l'« affaire des fonds en déshérence » et des attaques menées contre la Suisse et sa place financière pour leur comportement durant la Seconde Guerre mondiale, la fondation, financée à hauteur de 7 milliards par la vente d'une partie des réserves d'or de la Banque nationale devait avoir vocation à contribuer à déceler et à prévenir de nouvelles formes de pauvreté et de marginalisation, et à favoriser l'intégration de ceux et celles qui en sont victimes. Elle devait ainsi favoriser la compréhension entre les différentes communautés culturelles de Suisse ainsi que les processus de réconciliation à l'étranger en particulier après des conflits. La création de cette fondation sera refusée par le peuple. Comme Pro Senectute, la SSUP a soutenu le projet de cette fondation.

154. La participation à cette commission semble être un révélateur majeur de l'importance donnée par la Confédération aux différentes organisations et fondations; en effet, comme nous le verrons à propos de l'AVIVO et de la FSR, la revendication d'un siège dans cette commission sera une constante.

155. Pro Senectute, *Chronique de la fondation*, 1997, p. 15.

c'est un constat de relatif échec qui peut être exprimé. Comme l'écrit un des fondateurs de l'AVIVO :

Alors que le principe de l'AVS était admis depuis des décennies, enfin en 1948 elle accoucha d'un véritable petit avorton, qui prévoyait pour une personne seule 40 fr. (valeur 2007: 183 fr.), pour un couple 70 fr. Cela paraissait si minable que des hommes aussi sociaux que, par exemple, un Léon Nicole (alors président du Parti du travail genevois) au début avaient l'intention de combattre ce projet fédéral. Mais le reste des gens qui voulaient la création d'une assurance-vieillesse réussit à le persuader, lui, comme certains autres, à utiliser ce qui allait exister et de se battre pour l'améliorer [...]. L'AVS est fort mal nommée. Car il ne s'agit pas d'une assurance, mais d'une simple aide à la vieillesse [...]. Elle reste encore une aide aux personnes âgées car la plupart ne pourraient pas vivre sans les prestations complémentaires.¹⁵⁶

Apparaissent alors, à la suite de cette votation, dans différents cantons et communes, des sections «AVIVO», fondées par des élus populistes¹⁵⁷ dans l'intention de commencer immédiatement les luttes pour améliorer les retraites, mais aussi pour défendre et aider les retraités face à l'administration :

En effet, la difficulté de comprendre les décisions qui leur étaient notifiées, souvent de véritables hiéroglyphes, ajouté pour beaucoup au manque d'habitude de se débrouiller dans les arcanes de l'administration, compliquaient tout [...]. Il fallait créer un organisme qui pourrait s'occuper de ces problèmes et de représenter les assurés devant l'administration ou des tiers. Mais plus encore, le besoin se faisait sentir d'une organisation qui prenne en mains leurs intérêts, qui assure leur défense collective, qui les représente, qui fasse connaître leur point de vue, leurs espoirs, et respecter leurs droits.¹⁵⁸

156. Armand Forel, «L'histoire de l'AVIVO est liée à l'histoire de l'AVS», *Courrier de l'AVIVO*, spécial 50^e anniversaire, 1998, pp. 5-7.

157. «Popistes» se dit des membres du Parti ouvrier populaire (POP) vaudois. Ce parti est aussi appelé Parti du travail (PdT) dans certains cantons. Au niveau national, on parle de Parti suisse du travail (PST). Par delà la question des dénominations, il s'agit, dans les faits, d'un parti communiste.

158. AVIVO Genève, *XX^e anniversaire de la section genevoise de l'A.V.I.V.O.*, plaquette commémorative, 1969.

D'autres organisations existaient déjà, dans les différents cantons, avant même l'entrée en vigueur de l'AVS, afin de promouvoir cette dernière. Les *historiques* des différentes AVIVO en relatent en quelques lignes l'existence, laissant apparaître une certaine continuité entre ces mouvements et les AVIVO bientôt créées: il s'agirait de Comités mixtes de vieillards, composés essentiellement d'anciens travailleurs et d'anciens employés, qui succéderaient à d'anciens Comités de défense des vieillards du début de la guerre et qui se battaient pour une sécurité sociale, menant des actions dans toute la Suisse puis se structurant en associations régionales, puis suisses:

À Genève existait le Comité mixte des vieillards, à Lausanne le Comité de défense des vieillards, à Neuchâtel et Fribourg le Comité de défense des natifs d'avant 83, à Bienne, dans le Jura et en Suisse alémanique des comités similaires, mais s'ignoraient complètement. Il n'était pas rare de voir plusieurs comités, à des périodes différentes, entreprendre une démarche identique auprès de la même instance fédérale. Ils étaient isolés et le résultat était mince.¹⁵⁹

Mais la question de cette filiation n'est pas pour autant évidente, tant les éléments trouvés ou rapportés sont minimes, et aucun militant popiste n'étant cité dans ces Comités de vieillards, à l'exception du Comité de défense des vieillards de Vevey, fondé en 1946 à la Maison du Peuple par des membres du POP. En tous les cas, dans certains cantons (par exemple Fribourg) existaient des Comités de défense composés d'anciens commerçants retraités et qui adhéreront pour un temps à l'AVIVO, avant de la quitter. L'AVIVO semble donc, à sa fondation, largement en tension par cette rencontre entre d'anciens mouvements de commerçants et d'autre part par l'importance de militants politiques popistes. D'ailleurs – est-ce le fait d'un trop fort engagement des militants popistes? – si en février 1959 est constitué le Comité suisse des Associations des vieillards, invalides, veuves et orphelins, la tentative de s'étendre de manière conséquente en Suisse alémanique sera vaine (à l'exception des grandes villes comme Bâle ou Zurich); on constate avec Roger Dafflon, ancien président de l'AVIVO Suisse, dans son Rapport d'activité destiné au Comité central de l'AVIVO

159. AVIVO Suisse, *Les 10 ans de l'AVIVO*, 1959.

Suisse du 14 avril 1993, que l'association « n'a pas réussi à maintenir le Comité de Fribourg, a perdu également des sections locales dans le Jura et n'a pas su créer de nouvelles sections ni en Suisse alémanique ni au Tessin ». Les contours de l'AVIVO suivent ainsi, aujourd'hui encore, les frontières du Parti suisse du travail.

Si cette association veut être dès le départ une association des bénéficiaires, l'initiative revient largement à des « actifs », c'est-à-dire à des personnes de jeune âge ayant encore une activité professionnelle. Au moment de la création de l'association, soit en 1948, un seul de ces « membres fondateurs » a dépassé l'âge de la retraite (à savoir Henri Viret qui a 66 ans), deux ont entre 60 et 65 ans (à savoir Léon Nicole et Karl Dellberg) et les cinq autres ont entre 27 et 39 ans. Tous sont membres de partis dits de gauche, en particulier du Parti du travail (POP/PdT).

Les membres fondateurs de l'AVIVO Suisse¹⁶⁰

Léon Nicole (1887-1965, Genève):

Issu d'une famille d'agriculteurs et fondateur du Parti du travail à Genève (dont il est exclu en 1952), il a été conseiller national de 1919 à 1941 et de 1947 à 1955.

Henri Viret (1882-1974, Vaud):

Secrétaire syndical et membres du POP, il est député au Grand Conseil vaudois à plusieurs reprises entre 1945 et 1970 et conseiller national de 1919 à 1922.

André Muret (1909-1986, Vaud):

Issu d'une famille de la grande bourgeoisie libérale et docteur en droit, il est membre du POP dès 1933 et secrétaire politique de ce parti de 1943 à 1974. Municipal à Lausanne, il est conseiller national de 1952 à 1959 et de 1963 à 1979.

Roger Dafflon (1914-1996, Genève):

Manœuvre en bâtiment puis représentant de commerce, emprisonné durant la guerre, il participe à la fondation du Parti du travail dont il sera le secrétaire permanent. Conseiller national de 1959 à 1984 et conseiller administratif (exécutif) et maire de la Ville de Genève de 1979 à 1980 puis de 1984 à 1985, il est président de l'AVIVO Suisse de sa création à 1993.

160. Liste de nom tirée d'Armand Forel, « L'histoire de l'AVIVO est liée à l'histoire de l'AVS », art. cit. Les caractéristiques de ces membres sont extraites d'André Rauber, *Histoire du mouvement communiste suisse – tome II (1944-1991)*, Genève: Slatkine, 2000; Pierre Jeanerret, *Popistes. Histoire du Parti ouvrier et populaire vaudois 1943-2001*, Lausanne: Éditions d'En Bas, 2002, pp. 687-719.

André Corswant (1910-1964, Neuchâtel):

Fils de pasteur et licencié ès lettres à l'Université de Neuchâtel, il est militant actif antifasciste et fondateur du POP Neuchâtelois. Il est député au Grand Conseil neuchâtelois de 1945 à 1964.

Frédéric Blaser (1921-1998, Neuchâtel):

Membre du POP neuchâtelois dès 1948, il est municipal au Locle et député au Grand Conseil neuchâtelois de 1957 à 1998.

Karl Dellberg (1886-1978, Valais):

Fonctionnaire postal, cofondateur du Grütli de Brigue, président de syndicat, il est cofondateur du Parti socialiste valaisan; il est député au Grand Conseil valaisan de 1921 à 1965 et conseiller national de 1935 à 1971.

Armand Forel (1920-2005, Vaud):

Issu de la bourgeoisie progressiste, médecin, il est municipal POP à Nyon de 1958 à 1972 puis de 1981 à 1989. Il est député au Grand Conseil vaudois de 1945 à 1988 (avec des interruptions) et conseiller national de 1947 à 1951 et de 1955 à 1980.

Entre pétitions et référendums, l'AVIVO Suisse de 1949 à 1980

La première grande action nationale fut le lancement en 1958 d'une pétition adressée aux Chambres fédérales, pour une 5^e révision de l'AVS dans le but «d'accorder aux vieillards, veuves et orphelins des rentes qui leur permettent de vivre» et pour que, dans l'attente de l'application de cette mesure, soit versée «une allocation de renchérissement aux bénéficiaires de l'AVS». Ayant réuni 151 000 signatures (dont les *historiques* précisent que «la quasi-totalité ont été collectées par des personnes âgées»), l'AVIVO organise une manifestation à Berne pour la déposition des signatures à la Chancellerie¹⁶¹.

Ce premier événement est symptomatique des «modes d'action collective» qu'utilisera cette organisation tout au long de son existence (et qui seront clairement identifiés dans les statuts dès 1972¹⁶²), à savoir l'utilisation de la pétition et des rassemblements. On trouve surtout, dès ses débuts, une autre spécificité à cette organisation, à savoir l'entrée en matière sur des sujets qui ne

161. Les différents historiques se plaisent à noter, à ce propos: «Le défilé était étroitement surveillé par des policiers qui s'obstinaient à vouloir canaliser les quelques centaines de braves petites vieilles et petits vieux, en les obligeant à rester sur les trottoirs». AVIVO Genève, *Les 10 ans de l'Association suisse des vieillards, invalides, veuves, orphelins*, 1969.

162. Ces statuts disent ainsi: «Art.2: Ses moyens d'action sont l'organisation de réunions publiques ou réservées aux membres, de pétitions, d'initiatives populaires et de référendum, ainsi que de consultations juridiques, ainsi que toutes actions appropriées.»

concernent pas directement les retraités, comme sur les dépenses militaires ou la politique fiscale, faisant ainsi des liens entre les financements des différentes fonctions de l'État, plaçant les propositions concernant les retraités dans une politique générale. Ainsi, en 1961, le Comité central suisse de l'AVIVO revendique simultanément une hausse des rentes AVS et la baisse des dépenses militaires¹⁶³. En 1969 également, l'AVIVO s'en prend aux bénéfices des multinationales¹⁶⁴. Aujourd'hui encore, comme en novembre 1998, l'AVIVO se prononce contre la Loi sur les finances (frein à l'endettement) et rédige un courrier spécial à ses membres pour leur en expliquer les tenants et les aboutissants. Et en 2005, l'AVIVO vaudoise décide, lors d'un week-end de votation où deux des objets proposés sont une révision de la Loi sur les Établissements médicaux sociaux (EMS)¹⁶⁵ et une réforme fiscale, et à la différence des autres groupements participant avec elle au Comité référendaire contre la Loi sur le financement des EMS, de prendre position sur les deux objets, le financement des premiers ne pouvant être assuré, pour elle, sans le maintien des rentrées fiscales.

L'histoire de l'AVIVO se résume alors, dans ses premières années, à une suite d'actions de visibilisation et de pétitions. En février 1960, le Comité suisse organise une « semaine de l'AVS » dans le but de pousser les autorités fédérales à améliorer de suite l'AVS par une 5^e révision de la loi (action qui se concrétise, au niveau vaudois, par une Assemblée générale et par l'encouragement fait à chacun des membres d'envoyer des cartes postales revendicatives aux 16 conseillers nationaux vaudois). En 1962, l'association lance une initiative fédérale « Pour l'augmentation des rentes AVS et invalidité en vue d'assurer un minimum vital suffisant à chaque ayant droit » qui est complétée par un nouveau rassemblement à Berne. En 1968, et comme deux révisions de l'AVS sont passées depuis, l'AVIVO organise une nouvelle réunion de 2000 personnes à Berne à la veille de la discussion aux Chambres fédérales sur la 7^e révision¹⁶⁶. Ces vieillards sont « venus de toute la

163. Comité central de l'AVIVO Suisse, Bienne, 18 février.

164. M. Thuillard, président, AG de l'AVIVO Vaud.

165. C'est-à-dire des résidences médicalisées pour personnes âgées.

166. On notera d'ailleurs que la manifestation n'est alors pas le seul mode d'action choisi; comme le dit le procès-verbal du Comité suisse du 26 août 1967: « M. Dafflon explique les grandes lignes du problème qui est très complexe. Il propose d'établir d'une façon détaillée, un mémoire, qui sera envoyé au Conseil fédéral, à la presse et aux différentes organisations. »

Suisse à leurs frais», comme le notent à chaque fois les historiques, élément important dans l'imaginaire d'un groupe qui pose ses membres comme « responsables » et « motivés »¹⁶⁷.

L'AVIVO fait surtout campagne à l'occasion de l'initiative lancée par le POP/PdT intitulée « Pour une véritable retraite populaire »¹⁶⁸. Parallèlement à cela, l'AVIVO poursuit ses propres actions comme en 1971 afin d'obtenir une 13^e rente AVS dans l'année (sur le modèle du « 13^e salaire »), à travers l'envoi de cartes postales¹⁶⁹. Chaque prise de position est l'occasion d'une présentation des tenants et des aboutissants des différents projets, d'un rappel des prestations en vigueur et des améliorations possibles liées à chaque projet. La défaite de l'initiative « Pour une véritable retraite populaire » n'arrête d'ailleurs pas les actions de l'AVIVO Suisse, puisque le 15 mai 1974 est organisée une nouvelle manifestation à Berne pour la compensation du coût de la vie et que le 21 février 1976 est lancée une nouvelle pétition sur ce même objet.

Tout au long de ces décennies, l'association reste largement concentrée alors sur la question de l'AVS et des prestations complémentaires et n'aborde jamais la question de la prévoyance professionnelle. L'AVIVO défend les retraités les plus modestes – ligne également défendue par le POP/PdT à cette époque¹⁷⁰. Cela se retrouve dans les objets défendus (l'AVS et les prestations complémentaires au niveau national, les prestations complémentaires ou les allocations de Noël au niveau cantonal), cela se retrouve plus encore dans les argumentaires des textes, mais aussi dans les différents hommages rendus aux leaders de l'association, comme lors du décès de M. Imer, en septembre 1966, où il est

167. Dans les faits, l'enthousiasme des membres à se déplacer ne semble pas toujours aller de soi, aussi voit-on le Comité lausannois proposer en 1974, pour une nouvelle manifestation à Berne, « de profiter de cette sortie pour faire notre course annuelle en même temps à Berne – Zweisimmen – Château-d'Éx – Bulle », ou, pour le dire en des termes plus analytiques, de joindre des rétributions individuelles à l'engagement collectif. Procès-verbal du Comité de l'AVIVO Lausanne du 17 février 1974.

168. À cette occasion, « M. Dafflon propose que soient organisées des assemblées publiques, cantonales, locales. Il faut informer la population de la situation actuelle et expliquer nos revendications. À l'issue des assemblées, faire voter des résolutions dans lesquelles nous demandons que la retraite populaire soit accordée avec les minimums réclamés par notre initiative et adresser des résolutions à toutes les autorités, aux Chambres fédérales et à la presse. Nous pouvons également entreprendre des démarches auprès de tous les parlementaires (députés au Grand Conseil) et leur expliquer notre position. Dans la mesure du possible, faire paraître des articles dans la presse sur la situation actuelle des vieillards, sur les problèmes posés et éventuellement des interviews ». AVIVO Suisse, procès-verbal du comité du 14 novembre 1970.

169. Roger Dafflon, *Rapport d'activité destiné au Comité central des AVIVO Suisse*, 14 avril 1993.

170. André Rauber, *Histoire du mouvement communiste suisse...*, op. cit.

écrit qu'il « a toujours cherché à améliorer le sort des humbles et des pauvres avec un profond dévouement. Nous perdons un ami, un défenseur des humbles et des pauvres gens. »¹⁷¹ Ou en 1971, lorsque dans l'argumentaire de l'AVIVO en faveur de l'initiative « Pour une véritable retraité populaire », il est écrit :

Cette formule nous semble de loin la plus équitable. Ce que les initiatives bourgeoises et socialistes ne prévoient pas, c'est le sort de tous les citoyens et citoyennes qui ne travaillent pas dans une entreprise et qui devraient conclure une assurance individuelle, fort coûteuse.¹⁷²

D'ailleurs, si à la fin des années 1960, l'AVIVO prend acte des transformations de la population âgée – on peut ainsi lire que « [la lutte] s'étendra également à la réalisation dans les faits d'un statut de la vieillesse qui doit comprendre, entre autres, le logement moderne adapté à la situation et à la condition des vieillards, le droit pour tous d'être assurés contre la maladie, celui des soins et de l'aide à domicile, des loisirs organisés, des vacances, etc. »¹⁷³ – pour autant cette transformation est vite relativisée :

Les conditions d'existence des vieillards, des veuves, des orphelins et celles des invalides ont changé en vingt ans. Elles se sont notablement améliorées. Il était grand temps. Mais [...] le pouvoir d'achat des rentes et des pensions est constamment mis en danger par le renchérissement. Il est absolument nécessaire qu'il soit assuré, qu'il soit conservé intégralement.¹⁷⁴

L'AVIVO s'ouvre donc à ces nouvelles problématiques (on parle de droits « moraux » dans les statuts, d'« aide à domicile » et de « loisirs organisés » dans la plaquette), tout en restant, néanmoins, toujours particulièrement active sur les questions financières.

171. AVIVO Suisse, procès-verbal du comité du 24 septembre 1966. On notera encore, que lors d'un anniversaire de l'AVIVO Genève, dans la brochure rédigée à cette occasion et au-dessous des photos de Frédéric Bornand, Charles Gorgerat, Roger Dafflon, Armand Magnin, il est noté : « Ils ne sont ni avocat, ni notaire, ni homme d'affaires, ni fils-à-papa. Ils sont mécanicien, facteur, manœuvre, ouvrier, nés dans les quartiers populaires. Ils sont fils du peuple, ils se sont succédé comme présidents. Les personnes âgées, les retraités vous disent merci. » AVIVO Suisse, *Avivo 50^e, 1949-1999*, programme, 1999.

172. Procès-verbal du Comité cantonal vaudois, 13 février 1971.

173. AVIVO Genève, *XX^e anniversaire de la section genevoise de l'A.V.I.V.O.*, 1969.

174. *Idem*.

Les actions politiques au niveau local et cantonal: l'exemple vaudois

Si au niveau national, la proximité des leaders de l'AVIVO et de ceux du POP/PdT est forte, elle l'est tout autant au niveau cantonal. L'histoire de l'AVIVO vaudoise, au niveau de l'action politique, est fortement imbriquée avec le parcours politique de ses leaders, l'action de ceux-ci, comme membres du POP ou comme président de l'AVIVO étant très souvent difficilement distinguable, et l'action de l'AVIVO vaudoise semblant se faire autant par leur accès au pouvoir législatif (les présidents de l'AVIVO vaudoise étant le plus souvent députés au Grand Conseil vaudois) que par une activité extraparlémentaire (pétitions, manifestations, etc.). Ces deux modes de relations au pouvoir, interne ou externe, seront tour à tour, ou conjointement, utilisés. D'ailleurs, de la création du Comité cantonal jusqu'à aujourd'hui, les trois individus qui en ont occupé la présidence sont populistes, de même que les trois secrétaires.

L'histoire de l'AVIVO vaudoise est ainsi scandée par une suite de propositions et d'interpellations de ses membres au Grand Conseil vaudois. L'aide complémentaire à l'AVS, comme le notent Jeanneret¹⁷⁵ ainsi que Bourqui et Russi¹⁷⁶, sera un des chevaux de bataille de l'AVIVO, qui lancera sa première initiative cantonale en vue de son amélioration en 1953 déjà; cette proposition sera rejetée en votation le 6 décembre 1953, mais a concouru néanmoins, comme le montrent Bourqui et Russi, à une sensible augmentation de l'aide complémentaire au 1^{er} janvier 1954. Le 27 août 1965, l'association dépose une pétition au Grand Conseil vaudois munie de 18 050 signatures à l'occasion de l'élaboration de la nouvelle Loi sur l'aide complémentaire cantonale à l'AVS et à l'AI; en 1967, l'association dépose une nouvelle pétition, concernant la gratuité des frais pharmaceutiques pour les ayants droit aux prestations complémentaires; et en 1969, une autre pour une élévation des plafonds des prestations complémentaires.

Si, à en croire nombre de commentateurs, ces différentes actions ont permis les améliorations successives de cette aide, elles seront surtout le fruit des multiples interventions au Grand Conseil d'Henri Viret, président cantonal de l'AVIVO et membre du POP. De 1947 à 1966, ainsi:

175. Pierre Jeanneret, *Popistes. Histoire du Parti ouvrier...*, op. cit.

176. Didier Bourqui et Marie-Hélène Russi, *La vieillesse, problème de société? Analyse de vingt ans de discours et de pratiques politiques dans le canton de Vaud*, mémoire de diplôme d'assistant social, Lausanne, EESP, 1984.

Le groupe parlementaire du POP qui réunit, pendant les années 1960, 7 % des sièges du Grand Conseil, détient le quasi-monopole des interventions sur l'aide complémentaire à l'AVS – sujet privilégié à l'époque. Par la voix, principalement de H. Viret, doyen de la Chambre vaudoise, le parti est continuellement actif et présente régulièrement motions et interpellations visant à élever les plafonds et à réadapter les barèmes pour le calcul de l'aide complémentaire [...]. Dans les commissions d'étude des projets de l'exécutif, ce groupe déploie une activité remarquable, se donnant, à chaque fois ou presque, la peine d'élaborer un rapport de minorité en opposition au rapport de majorité qui, lui, appuiera le projet du Conseil d'État, presque mot à mot. Lors des débats parlementaires autour de ces projets de loi, c'est encore le POP qui présentera le plus régulièrement des amendements et des questions qui dénotent l'étude préalable attentive du projet, obligeant ainsi les conseillers d'État à se défendre face au Grand Conseil»¹⁷⁷.

Mais les réussites sont limitées puisque les barèmes des limites de revenus donnant droit à l'aide complémentaire cantonale, institués par décret en 1949 n'ont pas varié jusqu'en 1963 et ce, malgré les motions régulières de H. Viret et le dépôt d'une résolution de l'AVIVO, en mai 1961, au moment de la 5^e révision fédérale de l'AVS. Les dernières interventions sur les questions de l'AVS apparaissent à la fin des années 1960; par la suite, les projets de loi du Conseil d'État suivront les indications contenues dans les Lois fédérales sur les prestations complémentaires (entrées en vigueur en 1966) et le débat proprement vaudois va se concentrer sur la suppression ou non de l'allocation de Noël¹⁷⁸ puis sur la politique fiscale pour les bénéficiaires de l'AVS. La gauche intervient ainsi à plusieurs reprises au Parlement pour proposer l'exonération fiscale des rentiers que ce soit à travers des motions (du Parti socialiste ou du POP) ou à travers des pétitions (une du journal *Aînés* en 1972, et deux de l'AVIVO, en 1976 et en 1982). Mais le Conseil d'État n'acceptera pas de reconnaître la légitimité à une problématisation spécifique aux personnes âgées dans le domaine de la fiscalité. Le débat se déplaçant par la suite sur la politique hospitalière et étant

177. *Ibid.*, p. 51.

178. L'allocation de Noël avait été décidée par le décret du 5 décembre 1955. Il s'agit d'un versement ponctuel et annuel aux bénéficiaires de l'aide complémentaire AVS, à l'occasion de la fête de Noël.

largement confié à des experts, l'AVIVO est alors beaucoup moins présente.

Ces quelques exemples montrent combien cette association joue un rôle particulièrement dynamique sur les quelques sujets qui lui tiennent à cœur et combien ses revendications sont d'abord financières, c'est-à-dire qu'elles se concentrent avant tout sur le montant des aides, et plus particulièrement sur les conditions de vie des plus pauvres des retraités, à savoir ceux dont l'AVS ne suffit pas à assurer un minimum vital et qui bénéficient donc des prestations complémentaires. Surtout, l'activité de l'AVIVO s'opère dans deux arènes différentes mais de manière conjointe, additionnant une « pression politique » (pétitions, manifestations, initiatives) à une « participation politique » (prise de positions, interpellations dans le cadre du Grand Conseil par des élus membres de l'association mais élus sous les couleurs du POP). Les actions sont en effet, semble-t-il, le plus souvent conjointes et coordonnées: ainsi, en 1975, comme le « président Thuillard informe de son intervention au Grand Conseil pour l'obtention d'un subside pour le chauffage et la baisse des impôts pour les bénéficiaires de rentes complémentaires [et que] malheureusement il a été battu par la droite du Grand Conseil et n'a pu obtenir satisfaction »¹⁷⁹, l'AVIVO rédige un courrier au Conseil d'État vaudois pour se plaindre de cette même augmentation d'impôts pour les retraités¹⁸⁰. De la même manière, en 1993, on apprend dans le procès-verbal du 9 novembre du Comité cantonal, que « Marc Vuillemier [alors président de l'AVIVO vaudoise, mais aussi député popiste au Grand Conseil] interviendra au Grand Conseil concernant la décision unilatérale du Conseil d'État, et sans en informer le Grand Conseil, de supprimer deux classes de subventions aux subsides à l'assurance-maladie » mais aussi que « les syndicats, le Mouvement populaire des familles, l'AVIVO, l'association de chômeurs, le POP se sont réunis pour discuter d'actions pour manifester contre de telles mesures. Une manifestation de protestation contre l'austérité est prévue le 1^{er} décembre à 18h30 »¹⁸¹. Le mélange, ou plutôt la superposition des actions, est ainsi constante, l'action par la participation de

179. AVIVO Vaud, procès-verbal du Comité cantonal du 23 janvier 1975.

180. AVIVO Vaud, procès-verbal du Comité cantonal du 21 octobre 1975.

181. Mais les participations aux actions communes sont parfois difficiles du fait même de la spécificité du public (ici des personnes âgées): « L'AVIVO vaudoise signera le tract d'appel mais ne participera pas à la manifestation trop tardive pour nos membres »; ils feront de leur côté une action le 6 décembre, dans l'après-midi.

membres au processus législatif et l'action externe, par l'association, se répondant sans cesse.

Une organisation reconnue par les autorités

Ces différentes actions de l'AVIVO vaudoise, qu'elles prennent la forme de résolutions ou de pétitions, conduiront à faire de l'AVIVO une organisation reconnue par les autorités dès les années 1960; ainsi le Conseil d'État citera nominalement l'association à l'occasion de la présentation de deux de ses projets de loi (en 1965 et 1969). C'est que cette organisation sait mobiliser au-delà de ses membres: à l'occasion de la pétition de 1965, 18 000 signatures sont réunies alors même qu'elle ne compte sans doute pas plus de 3 000 membres à l'époque au niveau cantonal.

Cette reconnaissance se vérifie surtout dans les années 1980, autour du rôle social de l'AVIVO. Ainsi, par l'intermédiaire de l'État, différents legs seront reçus par l'AVIVO, comme en 1987, où on apprend qu'une femme décédée «a légué le contenu de ses livrets d'épargne à des œuvres s'occupant de l'enfance abandonnée et des personnes âgées dans l'indigence. Le Conseil d'État a désigné l'AVIVO comme l'une des bénéficiaires de ce legs.» De la même manière, en 1991, «la municipalité de Renens veut mettre sur pied une commission extraparlamentaire sur les questions sociales et a demandé à Paul Loup, un représentant de l'AVIVO cantonale, d'y participer» et on apprend lors de l'Assemblée générale de l'AVIVO vaudoise en 1992 concernant la section de Vevey, que «les services sociaux [de la commune] reconnaissent le travail important de l'AVIVO et envoient à chaque nouveau retraité, avec les informations habituelles, une fiche de présentation de l'AVIVO».

182. (Note de la p. 87.) Les données de ce tableau reposent sur le dépouillement des archives éparées de l'association. La notion de «membre» signifie ici «cotisant». Le recensement du nombre de membres proposé repose sur les déclarations orales des membres lors des assemblées des délégués; on voit ainsi que le chiffre articulé pour l'organisation vaudoise en 1996 varie selon qu'on se réfère au procès-verbal de l'Assemblée des délégués de l'AVIVO Suisse (où ce sont 4 000 membres vaudois qui sont annoncés) ou au procès-verbal d'un Comité vaudois de cette même année qui en annonce 5 107. De même, la chute du nombre de membres à Genève entre 2000 et 2004 serait moins le fait du départ soudain de nombreux membres (ou de l'absence de nouvelles adhésions) que le fruit d'un nettoyage du fichier.

183. (Note de la p. 87.) Source: procès-verbaux des assemblées de l'association.

184. (Note de la p. 87.) Bourqui et Russi disent que cette année, l'AVIVO compte 1 400 membres pour Lausanne et environs. Didier Bourqui et Marie-Hélène Russi, *La vieillesse, problème de société?*, op. cit., p. 66.

Nombre de membres dans les différentes sections cantonales de l'AVIVO¹⁸²

Cantons	1949	1969	1974	1996	1997	1998	1999	2000	2004
Valais	—	—	—	2 600	—	—	1 512	1 500	—
Vaud	—	4 170	—	4 000/5 104	4 753	5 020	5 058	5 688	—
Neuchâtel	—	—	—	2 300	—	—	2 100	2 856	—
Genève	180	6 000	7 000	18 000	—	—	18 000	18 000	14 000
Bâle	—	—	—	350	—	—	900	625	—
Zurich	—	—	—	800	—	—	600	600	—
Jura	—	—	—	1 400	—	—	1 400	1 400	—
Berne (Bienne)	—	—	—	140	—	—	114	120	—
Total	—	—	—	29 590	29 658	29 377	29 684	30 700	—

Nombre de membres des différentes sections de l'AVIVO Vaud¹⁸³

Membres	1961	1964	1965	1969	1972	1982	1983	1986	1989	1990	1993	1995	1996	1998	2000	2003
Bex	—	—	—	—	—	130	110	—	120	140	160	163	160	172	170	—
Lausanne	1 400 ¹⁸⁴	2 025	1 707	2 400	2 200	1 800	1 800	—	1	900	2 500	2 300	2 900	2 600	3 200	3 400
Morges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	/2 100	—	—	—	—	—	—
Nyon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	/2 273	—	—	—	—	—	—
Orbe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	71	106	85	87	95	110	112
Renens	—	—	—	—	—	391	360	295	>400	450	463	500	460	602	600	600
Sainte-Croix	—	—	—	—	—	—	—	—	360	335	285	320	330	350	300	330
La Vallée	—	—	—	—	—	198	150	600	270	300	280	300	220	237	270	299
Vevey	—	—	—	—	—	170	150	—	130	110	100	100	100	85	100	100
Yverdon	—	—	—	—	—	700	300	600	600	130	190	200	200	205	200	178
Total	—	—	—	4 170	—	350	300	230	—	90	100	550	600	600	650	650
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4026	4734	4598	5107	5020	5688	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	/4000	—	—	—

Cette légitimité de l'AVIVO vaudoise est en partie liée à l'activité du service social qu'elle réalise. D'abord organisé sur un mode informel, un service social est créé en 1972 afin d'aider les aînés dans leurs démarches. Dans ce cadre-là, le remplissage des feuilles d'impôts deviendra vite un «étendard» de l'association, celle-ci aidant des milliers de personnes âgées à les remplir, pour une somme modique. Le service social sera donc développé et l'association dépose une demande de subvention à l'OFAS en 1993 pour un poste cantonal de service social. Cette demande sera acceptée en 1995 et la subvention entrera en vigueur dès 1996 et est toujours effective, même si ce n'est plus la Confédération qui l'accorde mais le canton de Vaud, du fait de l'entrée en vigueur, d'une nouvelle péréquation financière entre les cantons et la Confédération. Comme le dit un responsable de l'OFAS: «Nous avons soutenu le service social de l'AVIVO à Lausanne et à Genève; à Genève, par exemple, c'est parce que, historiquement, Pro Senectute y est plutôt faible.»¹⁸⁵ L'AVIVO vaudoise doit dès lors se positionner par rapport aux autres acteurs de l'action sociale et affirmer sa spécificité:

Il est bien clair que l'AVIVO ne sera pas concurrente des services sociaux locaux car les prestations sont autres. À l'AVIVO ce sont des demandes de renseignements, de remplissage de feuilles d'impôt, des moments de discussion sur des difficultés diverses rencontrées par les personnes âgées; il n'y a pas d'octroi d'argent.¹⁸⁶

Ce que montre alors la suite de ce procès-verbal, c'est qu'au-delà de l'utilité pour les aînés que représente cette consultation, cette demande s'inscrit aussi plus largement, au niveau vaudois, dans la redéfinition plus large du champ (les centres médicaux sociaux ne sont plus de la responsabilité de Pro Senectute mais repris par l'administration cantonale, des associations diverses se créent), et doit permettre à l'AVIVO d'acquérir une nouvelle légitimité. Le président de l'association cantonale affirme ainsi «qu'il s'agit d'un tournant important de l'AVIVO qui doit s'implanter face au réseau futur en matière de personnes âgées dans le canton. Armand Forel voit ce poste comme un catalyseur de revendications locales (politique des transports publics pour les personnes âgées, logement, etc.)»¹⁸⁷.

185. M. François Huber, OFAS, Berne, entretien, 2006.

186. Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du Comité cantonal vaudois du 2 octobre 1993.

Ce service social deviendra en effet un levier politique important; on retrouvera par la suite, dans les prises de position de l'association, des références à des faits constatés par ce service. Ainsi en janvier 2002 et à propos d'une révision de la fiscalité, l'AVIVO écrit:

De par les contacts que nous avons avec les contribuables à l'AVS, surtout lors des remplissages de feuilles d'impôts (plus de 2500 par période), nous pensons être à même de vous transmettre quelques réflexions utiles.

Ce soutien de la Confédération, à travers l'OFAS, permet à l'association de se développer dans un secteur qu'elle aurait eu de la peine à financer de manière autonome et qui deviendra très vite une source d'expertise dans les combats politiques.

L'importance du niveau local et les activités de loisirs

Mais l'AVIVO a un ancrage avant tout local; c'est dans des communes et non au niveau national que se crée d'abord l'association, les cotisations sont encore aujourd'hui versées en premier lieu aux sections locales qui en reversent par la suite une petite part au niveau cantonal et national¹⁸⁸. Dans le canton de Vaud, les sections veveysane et lausannoise sont fondées dès 1948, quand l'AVIVO Suisse n'est créée qu'en 1959 et un véritable Comité cantonal ne sera fondé dans le canton de Vaud qu'en 1965. Jusque-là, la coordination des activités politiques au niveau cantonal est d'abord du ressort de – ou effectuée par – le Comité lausannois.

Une répartition des rôles apparaît alors clairement entre les différents niveaux organisationnels, de même que la prééminence de l'activité politique sur les activités de loisirs. La création de ce Comité cantonal est ainsi l'occasion de rappeler les buts de l'association, de même que de réaffirmer une hiérarchie entre les différentes tâches accomplies; on lit ainsi que les buts de l'association sont:

187. (Note de la p. 88.) *Idem*.

188. Les documents contenus dans les archives, ne donnent pas d'informations sur les finances au niveau national. On notera simplement que jusqu'en 1995, si les cotisations pour les membres de l'AVIVO s'élève de 10 à 15 fr. selon les régions, le montant versé par les AVIVO cantonales à l'AVIVO Suisse sont de 20 ct. par membre (ce qui signifie une rentrée annuelle, en cette année, d'environ 6000 fr.), mais qu'elle sera doublée (soit 40 ct.) dès l'année suivante (le poste de secrétariat devenant rétribué, et le Comité suisse ayant la volonté de se renforcer. Surtout, si leur fortune cette même année s'élève à 74000 fr., elle est jugée « pas énorme comparé à une campagne d'affichage nationale (150000 fr.) »).

1. Lutter pour améliorer l'assurance-vieillesse et survivants et invalidité (AVS et AI);
2. Créer et améliorer les aides complémentaires cantonales à l'AVS et à l'AI;
3. Défendre les intérêts des bénéficiaires de l'AVS et de l'AI par tous les moyens légaux;
4. Comme il faut beaucoup de temps d'une amélioration à l'autre, l'AVIVO essaie, selon ses possibilités financières d'apporter un peu de distraction à ses membres. Ces distractions varient d'une section à l'autre; elles sont du ressort des sections locales. La cotisation annuelle payée par chaque membre représente uniquement sa contribution à la lutte pour améliorer le sort des bénéficiaires de l'AVS et de l'AI. Cette cotisation ne peut pas prétendre à des exigences spéciales quant aux distractions organisées par l'AVIVO.

Ce rappel de la hiérarchie des activités, et de la priorité des actions politiques est même visibilisé sur les cartes des membres – dont nous n'avons malheureusement pas retrouvé la trace, seule l'attestation de paiement de la cotisation faisant aujourd'hui la preuve de l'adhésion – puisqu'il est décidé qu'«au dos des cartes de membres seront imprimés les trois premiers articles des buts de l'AVIVO». Néanmoins, la large autonomie des organisations locales y est confirmée; ainsi, «à part la question de l'exécution des tâches suisses et cantonales, les sections locales sont maîtresses chez elles». La structure du journal de l'association, au niveau cantonal, reprend d'ailleurs la même structure et hiérarchie des activités; il est ainsi décidé de mettre sur pied un bulletin à paraître deux fois l'an, contenant:

1. Les comptes rendus des débats parlementaires nationaux, cantonaux et locaux, qui concerneraient la défense des bénéficiaires de l'AVS et de l'AI;
2. Tout ou aperçu des procès-verbaux des séances du Comité suisse et cantonal de l'AVIVO;
3. Des actions spéciales connues et engagées en Suisse par les sections de l'AVIVO d'autres cantons;
4. Des informations sur la vie des sections locales vaudoises.

Les loisirs, néanmoins, ont pris une place toujours plus importante au sein de l'AVIVO vaudoise au cours de ses soixante années d'existence. Si nous savons qu'un premier repas de Noël est servi par la section de Vevey en 1953, puis que des séances de cinéma et

les fêtes de Noël deviennent deux activités emblématiques de l'association, par la suite, même les activités les plus statutaires (comme les assemblées générales) sont le plus souvent couplées avec quelque activité récréative, que ce soit un film ou un loto¹⁸⁹. Ainsi, les rapports d'activité des sections lors de l'Assemblée cantonale rendent avant tout compte, dès les années 1970, des activités récréatives réalisées dans l'année: ce sont des voyages en car, des séjours de vacances à prix modique, une chorale, l'animation d'une émission radio, de la pétanque, des marches pédestres, de la gymnastique, le repas de Noël, la projection gratuite d'un film, des soupes aux pois et des lotos, une fanfare, des jeux de cartes, des expositions d'objets confectionnés par les membres de l'AVIVO, des visites aux malades. Surtout, un certain nombre de sections louent désormais des locaux qui offrent aux membres la possibilité d'y passer quotidiennement.

PRO SENECTUTE ET L'AVIVO:

DES MODÈLES ORGANISATIONNELS OPPOSÉS

Il est intéressant de noter que durant cette période, et pour ce que les archives nous renseignent, Pro Senectute n'évoque jamais l'AVIVO et réciproquement; de la même manière, si les rapports *Les problèmes de la vieillesse en Suisse* (1966) ou *Vieillir en Suisse* (1975) parlent de Pro Senectute, mais aussi du Mouvement des aînés et des clubs d'aînés, ils ne mentionnent jamais l'AVIVO alors même que des membres de ces commissions viennent pour une part de cantons où l'AVIVO est bien présente et mobilisent des exemples qui en sont tirés. On peut faire l'hypothèse que cette «ignorance» renvoie à une concurrence latente entre ces deux organisations (elles proposent les deux des consultations sociales, proposent quelques activités récréatives), mais aussi à des positionnements tant organisationnels que politiques quelque peu différents. C'est que les politiques publiques segmentent la population des aînés et chaque organisation est amenée à définir son public et les caractéristiques qui le définissent. On voit alors avec Pro Senectute d'une part, et l'AVIVO d'autre part, se développer des modèles organisationnels ou culturels largement différents, la première

189. «J'y donne un film de façon à ce que l'assemblée soit fréquentée». Courrier de A. Imer à M. Mermod, 22 février 1961.

organisation devenant le « bras armé » de la Confédération, pourvoyeuse de prestations financées pour une large part par cette dernière et la seconde, s'opposant le plus souvent à l'État, se structurant comme une organisation militante s'efforçant non pas de mettre en œuvre les politiques étatiques mais au contraire de les transformer.

Cette différence des formes de structuration et de relations recherchées vis-à-vis de l'État – quand bien même les deux organisations œuvrent à une augmentation de la qualité de vie des personnes âgées – s'articule étroitement avec des « visions du monde » qui s'inscrivent ou se transmettent à travers des réseaux sociaux qui préexistent et sur lesquels se fondent ces organisations. Des visions du monde qui se donnent à voir dans les multiappartenances des responsables. On assiste ainsi à une cooptation de parlementaires cantonaux ou nationaux, de membres des autorités fédérales et de spécialistes des questions de l'action sociale dans le cas de Pro Senectute, quand ce sont des membres du POP/PdT qui « tiennent » l'AVIVO. Ce qui nous semble intéressant, en l'occurrence, c'est qu'au-delà du simple constat du passage d'individus d'une organisation à une autre, de la multipositionnalité de certains responsables, c'est que ces passages d'une organisation à une autre ont des conséquences sur les rapports souhaités ou possibles de ces organisations aux autorités. En effet, la présence de ces individus au sein des comités, si elle peut garantir pour une part la stabilité ou l'existence de ces organisations, a simultanément des conséquences sur le caractère et le rôle de l'organisation : comme le dit Selznick de la cooptation, « le caractère des éléments cooptés va nécessairement modeler les modes d'actions disponibles pour le groupe qui a gagné l'adaptation au prix de l'engagement d'éléments extérieurs »¹⁹⁰ et facilite ou décourage certaines collaborations.

Le fait que des organisations ont besoin de soutien pour se développer, que l'engagement de membres actifs et expérimentés dans le domaine politique est une ressource pour le développement d'actions collectives, n'est pas nouveau. De même, le fait que les partis communistes peuvent mettre sur pied des organisations plus spécifiques ou spécialisées afin de toucher un public qui ne se reconnaît pas dans un engagement partisan. En réponse aux théories psychologisantes voyant dans la désorganisation sociale le

190. *Ibid.*, pp. 15-16.

déclencheur de l'émergence des mouvements sociaux et postulant que ce sont les individus les plus isolés ou les plus marginalisés qui ont le plus de probabilités de s'engager, les théoriciens de la mobilisation des ressources¹⁹¹ ont montré à l'inverse combien les mouvements sociaux sont une manière de faire de la politique par d'autres moyens. En effet, si les mouvements émergent souvent sur fond de changements rapides de la société, ce sont en revanche rarement les individus (ou les segments de population) les plus désorganisés de la société qui sont à la pointe des luttes, mais au contraire des « entrepreneurs de cause » le plus souvent non directement concernés par la cause défendue¹⁹². Ni la Fondation Pro Senectute, ni l'AVIVO n'ont été fondées par des personnes âgées, mais par des individus, membres de la Société suisse d'utilité publique, pour la première et du POP/PdT pour la seconde. L'origine sociale et politique de ces deux organisations marque alors, jusqu'à aujourd'hui, l'inscription géographique de ces deux organisations, leur implantation (nationale pour la première et essentiellement romande mais aussi bâloise et zurichoise pour la seconde) se superposant à celle des organisations qui les ont patronnées. De la même manière, les lieux du politique privilégiés par ces deux organisations renvoient encore une fois aux arènes et aux modes d'actions des organisations qui les ont patronnées; la proximité aux autorités politiques pour la première, le choix de l'arène non institutionnelle pour la seconde. Si c'est avant tout par la réalisation de collectes de dons que Pro Senectute visibilise la cause des personnes âgées aux yeux du public, c'est bien plus par la mise à l'agenda politique – à travers des pétitions, des manifestations ou des initiatives – qu'opère l'AVIVO.

Ces deux organisations se distinguent enfin par le répertoire organisationnel choisi vis-à-vis de possibles membres. Pro Senectute, comme fondation, ne permet pas l'accès des bénéficiaires à ses organes de décision: si des personnes âgées peuvent être membres de son Conseil de fondation, ce n'est pas en tant que bénéficiaires mais du fait d'une expertise particulière, que ce soit comme ancien professeur en gérontologie ou comme président d'une organisation de défense de retraités. De la même manière, et quand bien même

191. John McCarty et Mayer Zald, « Resource Mobilization and Social Movements... », art. cit., p. 1215.

192. Doug McAdam, « Pour dépasser l'analyse structurale de l'engagement militant », in Olivier Fillieule (dir.), *Le désengagement militant*, Paris: Belin, 2005, pp. 49-73.

Pro Senectute Vaud a la forme d'une association, là encore, les membres actuels ne sont pas des bénéficiaires, mais sont invités à y participer pour leurs compétences professionnelles ou associatives, pour une expertise particulière. Si l'on suit Curtis et Zurcher¹⁹³ dans le choix de leurs variables à même de distinguer différents types de formes organisationnelles des mouvements sociaux, à savoir la nature des objectifs et les conditions d'admission, on constate que Pro Senectute peut se définir avant tout comme une organisation « instrumentale et spécifique » (elle vend des prestations et octroie des aides financières) et peut être considérée comme « exclusive » quant à la participation à ses organes de décision ; au contraire, l'AVIVO oscille entre des finalités « instrumentales et spécifiques » ou « expressives et diffuses », l'association ayant simultanément vocation à défendre des objectifs spécifiques (amélioration de l'AVS, des prestations complémentaires ; aide individuelle aux membres) et à permettre l'engagement et la participation des personnes âgées dans une organisation sociale où il peuvent occuper quelques responsabilités, et est donc, en termes de conditions d'admission, des plus « inclusives ».

LA COORDINATION DES TEMPS GRISES (1980-2007)

PRÉAMBULE

Les années 1990 constituent une rupture dans le devenir « organisationnel » des organisations de défense de retraités, ou plus encore dans la tonalité de leur participation au processus politique. Si, jusqu'en 1948, les associations de retraités sont quasi inexistantes, entre 1948 et la fin des années 1980, malgré l'augmentation de leur nombre et leur regroupement autour d'intérêts particuliers, elles restent largement – à l'exception notable de l'AVIVO – cantonnées à des activités d'entre-soi et de loisirs. Les années 1980 vont au contraire connaître le développement d'organisations spécifiquement orientées vers la participation des personnes âgées à la vie politique (avec, par exemple, la Fédération suisse des retraités) mais aussi d'organisations factières dont la vocation est de rassembler l'ensemble des organisations de retraités et de revendiquer un

193. Russel Curtis et Louis Zurcher, « Social Movements: an Analytical Exploration of Organizational Forms », *Social Problems*, 1974, pp. 356-370.

droit à participer des personnes âgées aux décisions qui les concernent. On voit ainsi apparaître, en 1985, l'Association suisse des aînés (ASA¹⁹⁴), en 1987 une commission des retraités de l'Union syndicale suisse (USS) et en 1990, la Fédération des associations de rentiers et d'entraide en Suisse (FARES). L'ASA et la FARES (à laquelle la Commission des retraités de l'USS a adhéré) fonderont enfin le Conseil suisse des aînés en 2001. Cette dynamique « fédérative » ou de « coordination » rencontrée au niveau national aura ses homologues aux niveaux local et cantonal; on assiste ainsi à la création de fédérations d'associations au niveau cantonal (par exemple, la Fédération valaisanne des retraités en 1991), mais aussi à l'émergence, dans certaines villes, de premiers Conseils communaux des aînés.

Cette dynamique semble s'accompagner d'une autre, à savoir l'émergence d'organisations dévolues au « 4^e âge »; en effet, tant au niveau local, cantonal que national, on voit apparaître des associations – d'actifs à destination des aînés – en lien avec les maladies ou les difficultés liées au grand âge; c'est la création de l'Association Alzheimer (association qui vise à défendre les intérêts des personnes atteintes de démence – Alzheimer ou autres formes – et de soulager la famille et les proches dans leur tâche) en 1988, de l'association Alter Ego (association pour la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées) en 2002, ou, par exemple, dans le canton de Vaud, de Résid'Ems (qui lutte pour le bien-être des résidents en Établissements médicaux sociaux) en 1991. Cette dynamique nous semble intéressante en ce qu'elle illustre l'éclatement des problématiques abordées en lien avec les aînés et la spécialisation des associations. Ces nouveaux acteurs, spécifiquement dévolus à la défense des « aînés dépendants », montrent la visibilité nouvelle du « 4^e âge », l'âge de la dépendance.

L'apparition de nouvelles organisations (comme la Fédération suisse des retraités), ainsi que le processus de concertation ou de coordination des organisations existantes, à travers la mise en place de structures faitières, pose alors un certain nombre de questions. Pourquoi la mise en place de telles coordinations? Que doivent-elles faire que les organisations, dans leur éclatement antérieur, n'étaient pas à même de réaliser? Quel type de revendications doivent-elles

194. Elle a été fondée initialement sous le nom de l'Association suisse des rentiers. De la même manière, en langue allemande, on est passé de Schweizerische Senioren- und RentnerVerband à Schweizerische Verband für Seniorenfragen.

porter? Plus particulièrement, comment articuler ce développement par rapport aux politiques étatiques mais aussi à l'émergence de discours plus hostiles aux personnes âgées?

Pierson et Day montrent qu'aux États-Unis¹⁹⁵, le contexte politique ou social à l'égard des personnes âgées évolue largement au tournant des années 1980. La fin du XX^e siècle se caractérise par l'émergence de débats sur les coûts de la prise en charge de la vieillesse sur le budget de l'État, par une remise en cause du stéréotype de la pauvreté des personnes âgées et par l'émergence d'opposants à ces organisations de retraités (avec, par exemple, aux États-Unis, l'Association pour l'équité générationnelle [AGE]¹⁹⁶). En Europe, également, le modèle de l'État social, tel que pensé jusqu'alors, est remis en cause. En 1980, l'OCDE publie un premier rapport faisant état d'une « crise de l'État social »¹⁹⁷.

Dans le cas de la Suisse, cette transformation du contexte est perceptible dès le début des années 1980 avec l'émergence d'un débat sur la « richesse » ou la « pauvreté » des personnes âgées, c'est-à-dire sur leur situation financière. Pour n'en donner que quelques éléments, cette controverse débute en 1980, avec la publication des résultats d'une étude de Schweitzer¹⁹⁸, sur le niveau de vie des personnes âgées, faisant le constat d'un groupe plutôt aisé et protégé. Ces résultats sont attaqués deux ans plus tard par Gilliland¹⁹⁹ qui reproche à Schweitzer d'avoir surestimé le niveau des revenus et de la fortune des personnes âgées helvétiques. Gilliland, dans sa contre-étude, présente une situation économique et sociale beaucoup moins idyllique pour les bénéficiaires d'une rente AVS. Par la suite, ce débat ne diminue pas, mais réapparaît périodiquement, comme en 2003 lorsque Rossini et Legrand-Germanier²⁰⁰, pour l'Union syndicale suisse, montrent que le groupe des retraités est « manifestement dans une situation économique moins aisée que le

195. Christine Day, « Old-Age Interest Groups in the 1990s... », art. cit.; Paul Pierson, *Dismantling the Welfare State?...*, op. cit.

196. Jill Quadagno, « Generational Equity and the Politics of the Welfare State ». *Politics and Society*, vol. 17, 1989, pp. 353-376.

197. OCDE, *The Welfare State in Crisis: an Account of the Conference on Social Policies in the 1980s*, Paris: OCDE, 1980.

198. Willy Schweitzer, *Die wirtschaftliche Lage der Rentner in der Schweiz*, Berne: Haupt, 1980.

199. Pierre Gilliland, *Rentiers AVS – une autre image de la Suisse*, Lausanne: Réalités sociales, 1983.

200. Stéphane Rossini et Valérie Legrand-Germanier, *Situation économique des rentiers; analyse introductive et générale dans la perspective d'une 13^e rente AVS*, rapport à l'intention de l'Union syndicale suisse, Haute-Nendaz: Consoc Recherche, 2003.

reste de la population». Pour eux, «cette population est d'abord caractérisée par de multiples inégalités de situations: financières, socioprofessionnelles, socioculturelles, sanitaires, d'intégration, etc. Celles-ci ne disparaîtront pas dans les décennies à venir car elles sont le miroir des inégalités existant au cours de la vie active, qui ne cessent de croître par ailleurs, et dont les conséquences à l'âge AVS seront exacerbées». C'est qu'avec le développement de la prévoyance professionnelle, les retraités sont toujours plus nombreux à ne plus vivre de la seule AVS, cette dernière rente pouvant même ne plus être qu'une petite partie du revenu de substitution, la rente de prévoyance professionnelle en constituant l'essentiel. Pour autant, si le nombre de personnes bénéficiaires de prestations complémentaires diminue depuis les années 1990, c'est toujours plus de 10 % des personnes âgées qui en bénéficient et ce chiffre ne représente sans doute pas tous les ayants droit²⁰¹.

À la fin des années 1990, l'administration fédérale, sur le modèle de ce qui s'est fait dans les pays anglo-saxons, puis germaniques, lance une première étude en Suisse sur l'équité générationnelle²⁰² avant de mandater une nouvelle étude sur la situation des actifs et des retraités en 2008²⁰³. Dans leur introduction à cette dernière étude, les autorités fédérales (par la plume du directeur de l'OFAS) imposent pleinement la problématique générationnelle, en défaveur des aînés. En effet, elles concluront qu'il faut «faire participer les personnes à la retraite au financement du 1^{er} pilier» et que l'essentiel des efforts à venir doit porter désormais sur «la comptabilité entre le travail et la vie familiale»²⁰⁴.

Cette remise en cause d'une vision des personnes âgées comme nécessitant de l'aide, que l'on retrouve également dans les médias avec la notion de «guerre entre générations», devient ainsi un enjeu politique important de ces vingt dernières années. Elle est d'autant plus importante pour la question de la représentation des

201. Les prestations complémentaires sont octroyées, sur demande et sur preuve de manque de ressources, aux personnes bénéficiaires de l'AVS mais dont la rente ne garantit pas le minimum vital. En 2006, l'Office fédéral des finances, dans un communiqué de presse, estime que le taux de non-perception des prestations complémentaires s'élève à 6%. Voir: [www.efk.admin.ch/pdf/5151PM_f_03_07_06.pdf], consulté le 3 décembre 2009.

202. B. Raffelhüschen et C. Borgmann, *Zur Nachhaltigkeit der schweizerischen Fiskal- und Sozialpolitik: eine Generationenbilanz*, Berne: SECO, 2001.

203. Philippe Wanner et Alexis Gabadinho, *La situation économique des actifs et des retraités*, Rapport de recherche N° 1/08, Berne: OFAS, 2008.

204. Yves Rossier [directeur de l'Office fédéral des affaires sociales], «Avant-propos à», in Philippe Wanner et Alexis Gabadinho, *La situation économique des actifs et des retraités*, *op. cit.*

groupes de défense des retraités que la légitimité qui leur est accordée à prendre la parole dans l'espace public peut varier largement s'ils sont reconnus comme les défenseurs d'un groupe précarisé ou au contraire, comme les défenseurs d'un groupe de nantis. Penser le développement des organisations de défense de retraités et leur coordination au sein d'organisations faitières peut ainsi renvoyer à une dynamique propre, mais doit également être articulée à ces transformations de contexte²⁰⁵ et on peut faire l'hypothèse, que comme pour l'AARP aux États-Unis face à l'association AGE qui promeut l'équité générationnelle, ce nouveau discours, légitimé par l'administration, a forcé les organisations de défense de retraités à y répondre au moins partiellement²⁰⁶. D'ailleurs, dans le cadre helvétique et au niveau des organisations de défense de retraités, le thème des relations intergénérationnelles apparaît tardivement, moins à l'initiative même des retraités qu'en réponse à l'émergence d'un tel débat dans le champ de la gérontologie. C'est que les organisations ne « choisissent » pas seules le cadrage des problèmes qu'elles souhaitent traiter, mais sont tout autant contraintes par le discours des autres groupements, des opposants ou des autorités sur le groupe qu'elles représentent.

Mais ces nouveaux discours sont-ils le fait d'une remise en cause par les autorités elles-mêmes de la légitimité de toute nouvelle demande de ressources supplémentaires en faveur des personnes âgées? Ou sont-ils le résultat de l'augmentation du niveau de vie et d'éducation, de la croissance des moyens de communication de masse, de l'augmentation des attentes du public liée à une montée du scepticisme envers les institutions et du déclin de l'attachement aux partis politiques?²⁰⁷ On observe, de la part des organisations de défense de retraités un changement de discours, qui consiste en une remise en cause des – ou en une condamnation de l'absence de – dispositifs de participation pour les retraités²⁰⁸, en le développement d'une nouvelle rhétorique concernant la place possible pour les personnes âgées dans la société et dans les processus de décision politique. Il y a donc une remise en cause de la retraite (ou du 3^e âge) comme « moment capital où les générations les plus

205. Christine Day, « OldAge Interest Groups in the 1990... », art. cit.

206. Jill Quadagno, « Generational Equity and the Politics of the Welfare State », art. cit., p. 371.

207. Christine Day, *What Older Americans Think. Interest Groups and Aging Policy*, Princeton: Princeton University Press, 1990, p. 9.

208. Anne-Marie Guillemard, *Le déclin du social...*, op. cit., p. 205.

jeunes parviennent à contraindre les générations les plus âgées à se retirer des positions de pouvoir afin de les occuper à leur tour»²⁰⁹.

LA FÉDÉRATION SUISSE DES RETRAITÉS:

«ÊTRE UNE PERSONNE À PART ENTIÈRE»

La Fédération suisse des retraités exemplifie bien cette troisième génération d'organisations où, si les luttes pour les conditions de vie et pour l'amélioration des rentes AVS restent bien présentes, les revendications de reconnaissance et de participation sont alors omniprésentes. On assiste à l'expression nouvelle d'une volonté d'autonomie, c'est-à-dire le refus d'une imposition de normes par l'extérieur et la volonté de participer à la production des normes et des règles concernant directement le groupe. Autant que les revendications sociales, c'est le refus d'une exclusion des processus de décision dont ils se disent victimes qui va être au cœur du combat de l'association, de même que d'un paternalisme généralisé et qui caractérise alors, à en croire l'association, les autorités fédérales mais également Pro Senectute. Elle est surtout le fait de syndicalistes chrétiens-sociaux.

Fondée en décembre 1983 à Fribourg, sous le nom de Groupement syndical des retraités mais rapidement renommée face à la clôture que peut représenter l'identification syndicale, la Fédération pose pour objectif l'«épanouissement et la promotion de la personne, peu importe son âge, son appartenance politique ou syndicale. Excluant tout paternalisme, la Fédération incite tous ses membres à la participation»²¹⁰. Et des Fédérations cantonales s'étant créées dans différents cantons (Fribourg, Valais, Vaud, Tessin), la section de l'AVIVO Bâle ayant adhéré, de même que des retraités de syndicats chrétiens, est fondée officiellement, le 5 octobre 1993 à Lugano, la Fédération suisse des retraités.

209. Rémi Lenoir, *Transformations des rapports entre générations et apparition du troisième âge...*, op. cit., pp. XVII.

210. Dès le départ, le président semble soucieux de créer ainsi nombre de responsabilités; lorsque le 15 mai 1983 est créée la section de la ville de Fribourg, est nommé non seulement un comité, mais encore sept commissions (AVS-AI, fiscalité, finances, assurance-maladie et santé, logement, soins à domicile, presse et information), avec autant de postes de présidents à pourvoir. Joseph Rey, *L'histoire de la fédération suisse des retraités et rentiers AI*, manuscrit, 1998.

Nombre de membres des organisations appartenant à la Fédération suisse de retraités²¹¹

Membres/année	1993	1994	1998	1999	2000	2001	Fin 2002	Fin 2003	2008 ²¹²
Féd. FR	—	—	—	—	—	—	5 310	5 406	6 400
Féd. VD	1 147	—	8 870 ²¹³	6 978	5 448	5 082	4 800	4 311	6 000
Féd. VS	—	—	—	—	—	—	2 600	2 620	2 300
OCST Lugano	—	> 6 000 ²¹⁴	—	—	—	—	4 164	4 300	4 800
Avivo Bâle	—	—	—	—	—	—	630	645	500
Mouvement chrétien des retraités	—	—	—	—	—	—	3 000	3 000	2 600
Syna	—	—	—	—	—	—	—	—	4 000 ²¹⁵
Transfair	—	—	—	—	—	—	2 000	2 000	2 100
Total (= féd. suisse)	—	100 000 ²¹⁶	80 000 ²¹⁷	—	—	—	22 504	22 282	28 700

211. Ces chiffres sont très difficiles à décoriquer; en effet, par exemple Fribourg, pour fin 2002, ce sont 4 103 membres individuels plus 4 membres collectifs, les «retraités d'EEF», les «retraités de Cardinal», les «retraités de l'Etat» et les «retraités de St-Paul» qui représentent, respectivement 405, 83, 650 et 69 membres. En 2003, ce ne sont plus que 4037 membres, mais a adhéré un nouveau membre collectif, à savoir le Mouvement des aînés. La Fédération valaisanne des retraités compte aussi des membres collectifs et des membres individuels, mais dans des proportions variables; ce sont ici 11 membres collectifs et seulement 115 membres individuels.

212. Renseignement transmis par le secrétaire de la FSR, le 14 avril 2009.

213. Dans le rapport du président de la Fédération vaudoise des retraités (FVR) pour l'Assemblée générale du 28 mai 1998, il est noté: «Le président rapporte à l'assemblée les activités de prospection durant l'année 1997-1998. Plus de 80 000 envois: la FVR compte à ce jour 8870 membres (3888 membres en avril 1997).»

214. Joseph Rey, *L'histoire de la Fédération suisse des retraités et rentiers AI*, manuscrit, Fribourg, 1994.

215. Syna, qui avait quitté la FSR, adhère à nouveau en 2005.

216. Joseph Rey, *L'histoire de la Fédération suisse des retraités et rentiers AI*, manuscrit, Fribourg, 1994.

217. *Idem*.

Si l'on tente, à partir des archives, de recenser les différentes actions et revendications de la FSR, quatre thèmes ressortent plus particulièrement :

1. Le 2^e pilier (ou la prévoyance professionnelle) comme en 1990, dans une motion pour la garantie de la reconnaissance des années de cotisations lors du passage d'une caisse à une autre ;
2. L'assurance-maladie avec d'abord des prises de positions contre le renchérissement des primes (en 1990, 1991 et 1992), ensuite la demande de la reconnaissance des années de cotisation lors du passage d'une caisse à une autre (1990), et enfin, la proposition d'un changement complet du système de primes, avec des cotisations en fonction du revenu (en 1990, 1991, 1992 et 1997) ;
3. L'assurance-vieillesse et la question du rythme de l'indexation des rentes (la FSR remet ainsi en cause l'indice des prix pour son calcul en 1990 et demande que les rentes AVS soient adaptées à l'évolution des prix et des salaires en 1991) mais aussi avec des demandes de réformes plus conséquentes (comme en 2000) ;
4. Les tarifs des Chemins de fer fédéraux (CFF ; pendant dix ans, la FSR réclame, sans succès, que la carte Famille – qui permet aux enfants de moins de 16 ans de voyager gratuitement dans les transports publics accompagnés de leurs parents – puisse aussi fonctionner avec les grands-parents et que les cartes journalières ne soient pas valables un jour, mais vingt-quatre heures, afin que les grands-parents puissent passer la nuit chez leurs petits-enfants avant de rentrer chez eux).

Ce qui caractérise alors cette fédération, c'est le ton et l'argumentaire de ses revendications. Les courriers de la fédération comptent toujours une large part de réclamation au droit « à être un partenaire » et défendent moins « les plus petits » (la question des prestations complémentaires étant peu abordée) qu'une classe moyenne (le deuxième pilier est ici abordé). La fédération se distingue ainsi par le public qu'elle estime représenter (nous ne savons rien du public réel), mais aussi par sa revendication à être considérée comme un partenaire sérieux, c'est-à-dire consulté, sur le même mode que les autres groupes d'intérêt. Est-ce le fait de l'inscription sociale de ses membres, des syndicalistes chrétiens-sociaux coutumiers des organismes paritaires, par opposition aux cadres de l'AVIVO, coutumiers des politiques d'opposition et de l'action

référendaire? En tous les cas, les modes d'actions privilégiés sont largement différents.

Dès ses débuts, le souci des membres de cette fédération est de voir adhérer de nombreux membres afin d'«être considérés comme représentatifs» (formule qui revient sans cesse, dans de nombreux courriers). En juillet 1984 déjà, ils déposent une requête au Conseil d'État fribourgeois afin de demander la reconnaissance de leur association comme corps représentatif des retraités (ce qui sera fait dix ans après). Au niveau national aussi, et dès 1987, c'est la volonté d'être «reconnus comme partenaires», d'«être consultés au même titre que les organisations syndicales de salariés et les organisations patronales» qui est exprimée²¹⁸.

Cette volonté d'être «intégrés au processus décisionnel», d'être «partenaires au même titre que les autres associations», va alors se cristalliser dans la revendication d'une place pour le président de la Fédération suisse des retraités au sein de la Commission fédérale extra-parlementaire AVS/AI. Si cette question a aussi été discutée par l'AVIVO qui, après une première demande en 1976 confie cette question dès les années 1990 à la FARES, pour la FSR cette question deviendra rapidement un de ses objectifs premiers, l'entrée dans cette commission marquant la reprise une lutte qu'elle va mener contre les limites d'âge dans les instances fédérales. Ainsi, le président de la fédération, alors âgé de 76 ans, réclame pour lui-même et la fédération, «une égalité de droit et de chance reconnue par la Constitution fédérale²¹⁹» et se plaint de voir que, la fédération ayant été invitée à poser sa candidature pour le renouvellement de la Commission fédérale AVS/AI, son président a reçu une réponse négative, «l'OFAS regrettant de ne pouvoir donner suite à cette demande de candidature se référant aux exigences concernant la limite d'âge²²⁰.» Le président rappelle alors que «les retraités aspirent à continuer à jouer un rôle actif» et, invoquant

218. Courrier du président de la fédération au conseiller fédéral Flavio Cotti, le 3 avril 1987. Cet argument se retrouvera plus tard, comme lors d'une tentative de créer une section genevoise le 22 mai 1991: «Aux participants à une première rencontre de coordination et de collaboration de délégués de mouvements de retraités du canton de Genève et à quelques amis concernés par ce problème et qui souhaiteraient se joindre à l'équipe [...]: Personnellement, je souhaite vivement un tel regroupement car les retraités de l'ensemble du pays doivent devenir non seulement un groupe de pression organisé mais un partenaire au niveau fédéral au même titre que les grandes associations économiques, culturelles, patronales et ouvrières.»

219. Courrier de Joseph Rey, président de la FSR, au conseiller fédéral Flavio Cotti, le 10 août 1992.

220. *Idem*.

l'article 4 de la Constitution qui dit qu'«il n'y a en Suisse ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de familles», il déclare qu'«une fédération représentative d'un ensemble de retraités doit pouvoir librement choisir ses représentants nécessairement retraités si l'on entend assurer une représentation des personnes directement concernées. Ainsi les personnes âgées conscientes et responsables demandent simplement la possibilité de s'exprimer selon leur vécu de retraités. Ayons donc le courage de demander de supprimer une limite discriminatoire inadmissible et non justifiable.»²²¹ À la suite de différents courriers, mais aussi grâce à des contacts personnels avec le conseiller fédéral, Joseph Rey sera néanmoins accepté dans cette commission, pour quatre ans, entre 1993 et 1996 avant d'en être exclu à nouveau avec le départ de son poste de ce même conseiller fédéral. Des recours au Tribunal fédéral, puis à la Cour des droits de l'homme de Strasbourg seront déposés mais n'aboutiront pas. Le président de la fédération alerte alors à nouveau des élus et une députée déposant une motion dans ce sens, le Conseil fédéral accepte ce postulat et supprime alors le couperet des 70 ans.

Les différents courriers, et plus encore leurs préambules et les signatures, donnent à voir assez clairement l'importance de la quête de reconnaissance à laquelle aspire la fédération. Le président de la fédération, s'adressant aux autorités, verbalise ainsi tous ceux qu'il veut représenter. Répondant à un courrier des autorités, il écrit ainsi que :

[votre courrier] déçoit des milliers de retraités qui étaient en droit d'attendre une ferme prise de position [...]. Après avoir baissé la tête pendant des années, des dizaines de milliers de retraités, préretraités et rentiers AI expriment leur ras-le-bol et leur révolte[...]. De partout en Romandie nous parviennent des échos d'assurés révoltés.²²²

221. *Idem.*

222. Courrier de la FSR au conseiller fédéral en charge des assurances sociales à la suite de la réponse donnée par les autorités fédérales à leur courrier «des augmentations massives des cotisations à l'assurance-maladie, le ras-le-bol des retraités et une cohésion sociale gravement menacée», décembre 1990.

223. Courrier du président de la FSR au conseiller fédéral en charge des assurance sociale en réponse au projet d'arrêté fédéral sur des mesures temporaires destinées à combattre le renchérissement de l'assurance-maladie, juin 1992.

ou, à une autre occasion, que :

...mandat a été confié à notre fédération de vous présenter les observations, suggestions et prises de position adoptées et qui tiennent compte des très nombreuses réactions, inquiétudes et déceptions d'un pourcentage élevé de retraités. Les retraités dans leur grande majorité estiment...²²³

Enfin, pour renforcer sa signature, il rajoute en nota bene: « Cette lettre a été rédigée par une commission spéciale et bien représentative de tous les milieux directement concernés. » Les courriers sont plus généralement signés par plusieurs personnes, avec pour chacune, le lieu de domicile indiqué. Dans un courrier personnel au directeur de l'OFAS (le 17 décembre 1997), le président affirme enfin que « M^{me} Ruth Dreifuss [conseillère fédérale] a ainsi été en mesure de constater que nous étions devenus la plus forte Fédération suisse des retraités présents et agissant dans les trois régions linguistiques du pays. Un corps représentatif incontournable. »

Cette légitimité reposant sur le « nombre » est également une légitimité due au vécu. Les courriers indiquent d'ailleurs une forte et constante distance vis-à-vis de « ceux qui parlent *pour* les retraités » et les plaintes face aux structures ne laissant de places qu'« aux connaissances basées sur un savoir scientifique » et non à l'« expérience » sont sans cesse réitérées²²⁴. Dans un courrier au professeur Lalive d'Épinay, alors responsable de la Commission Vieillir en Suisse, le président de la FSR se plaindra ainsi de n'avoir eu que « des strapontins »: « Nous avons malheureusement dû constater que là où nous participions, les vrais problèmes vécus au quotidien par les retraités n'étaient pas ou que superficiellement abordés. »²²⁵ De la même manière, en 1997, à propos d'une conférence organisée à Genève à l'occasion de la Journée internationale des aînés, le président de la fédération écrit :

224. Ce type d'opposition, ou cette valorisation du vécu de ceux qui, par les institutions en place, sont considérés comme des bénéficiaires, n'est pas spécifique aux groupements de retraités, mais se retrouve dans les argumentaires de bien des organisations de patients. Voir par exemple Françoise Saillant et Eric Gagnon, « Le self-care: de l'autonomie-libération à la gestion du soi: le soin comme objet problématique », *Sciences sociales et santé*, vol. 14, N° 3, 1996, pp. 17-46; Patrice Pinell (éd.), *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France 1981-1996*, Paris: PUF, 2002.

225. Courrier du 29 mai 1992.

Hélas, tous les orateurs sont des professeurs d'Université, des représentants de gouvernements, de l'OMS, du Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, du directeur de l'ONU à Genève. Des bulletins de participation sont à disposition. J'ai cependant déjà écrit que si nous participions nous n'entendions cependant pas être « paternalisés » et que nous regrettions l'absence parmi les intervenants de représentants actifs de retraités au sein de leurs mouvements respectifs.²²⁶

La Fédération suisse des retraités va donc se construire comme porteuse d'un discours concurrent à celui des scientifiques, discours valorisant l'expérience et qui se traduit en 1994 par la publication de quatre brochures, à savoir: *S'informer, informer, agir, Pour une retraite heureuse, L'assurance-maladie et le développement de l'AI et Le présent et l'avenir des retraités (comptes rendus de la session du 3 décembre 1993 à Berne)*. Discours de retraités sur ce qu'est la retraite, ils les joignent, à cette période, à tous les courriers adressés à de nouveaux interlocuteurs.

Ce souci d'être des « partenaires à part entière » des autorités va se traduire par des modes d'action largement orientés vers ces dernières. Si les « rassemblements » peuvent se caractériser comme un mode d'action ayant pour fin de toucher le public dans son ensemble et non seulement les seules autorités, la Fédération suisse des retraités, sans exclure les rassemblements (comme en Valais et qui sont médiatisés grâce à la présence de journalistes) semble peu le privilégier, recherchant bien plus des contacts directs avec les autorités cantonales et fédérales. Les types d'actions entrepris sont ainsi majoritairement liés à deux registres qui sont l'échange épistolaire et les rencontres avec les autorités. Comme nous l'avons déjà dit, la volonté d'obtenir des avantages quant aux conditions des CFF va se traduire par l'échange d'innombrables courriers (à la direction des CFF, aux chefs du département des transports, aux membres de la commission des transports du Conseil national, etc.); de même, à la suite des élections au Conseil national en 1995, la FSR envoie un courrier à tous les membres du Parlement fédéral dans lequel le président Joseph Rey et le secrétaire Joseph Progin félicitent d'abord les élus pour leur élection ou réélection, avant de présenter un exposé de leurs demandes et leurs espoirs. De la même

226. Procès-verbal de la séance du Comité central de la fédération, 17 septembre 1997.

manière, le 16 janvier 1996, le président envoie une lettre de félicitations au conseiller fédéral en charge des affaires sociales qui est devenu président de la Confédération; il en profite pour lui remettre deux documents: un article sur l'Europe que les retraités veulent et un autre sur leur recours à la Commission européenne des droits de l'homme face à l'interdiction pour les personnes de plus de 70 ans de participer aux Commissions fédérales. Mais les courriers sont avant tout des réponses aux consultations, qui s'accumulent au rythme de cinq à six par année. Pour ce qui est des rencontres avec les autorités, de telles rencontres seront souhaitées et demandées dès les débuts de la fédération. Nous avons pu en dénombrer quatre entre 1990 et 1998.

PRO SENECTUTE: SE JUSTIFIER PAR L'EXPERTISE

Le passage d'une vision des aînés comme «vieillards dépendants» à celui d'«aînés indépendants», même s'il correspond à une réalité concrète des individus, n'a pas été toujours facile pour la fondation Pro Senectute. C'est dans le *Rapport d'activité* de 1982 que le questionnement du positionnement de l'institution face à ses bénéficiaires semble apparaître pour la première fois. On y lit que: «Pro Senectute doit toujours plus encourager les aînés à chercher à se tirer d'affaire par eux-mêmes, à participer, à agir.»²²⁷ En 1987, cette tension – que l'on pourrait résumer entre «pour» et «avec» (pour reprendre le nom de la fondation, Pour la vieillesse) – deviendra alors toujours plus formalisée. Ainsi, dans le *Rapport d'activité* de cette année il est écrit:

Cette aide ne doit cependant pas être accordée au hasard et sans plan bien établi, mais elle doit être basée sur le principe de l'«encouragement à l'effort personnel» [...]. Ainsi ce n'est pas l'assistance des personnes âgées qui est le but supérieur de Pro Senectute, mais c'est de les rendre capables de décider et d'agir par elles-mêmes.²²⁸

Plus particulièrement et face à l'émergence de nouvelles organisations, Pro Senectute élit en 1989, dans son Conseil de direction, le président de l'ASA²²⁹. En 1990, le thème développé dans le

227. Pro Senectute Suisse, *Rapport d'activité*, 1982.

228. Pro Senectute Suisse, *Rapport d'activité*, 1987.

229. Pro Senectute Suisse, *Rapport d'activité*, 1989.

Rapport d'activité est «Se réaliser par l'engagement social»; on y trouve une présentation de la FARES et un texte du président de l'ASA, de même qu'un texte du secrétaire général de la fondation qui tente de repositionner Pro Senectute dans ce champ mouvant:

Le rôle des professionnels dans la collaboration avec les groupements d'ânés se présente d'une manière différente sur le plan local; il est marqué aussi bien par leur attitude que par leur comportement professionnels suivant qu'ils veulent être initiateurs, supérieurs, accompagnateurs du processus, organisateurs, participants, ou non. Les groupes d'entraide ne remplacent pas les professionnels et ne représentent pas une concurrence. On observe en effet des différences entre les clients, les méthodes de travail, les responsabilités et les formes de contacts. Les impasses prévisibles dans l'action gérontologique appellent à la présence de ces deux formes d'aide. Dans ce sens, il est nécessaire de développer la communication et d'instaurer un partage des tâches. Une prise de conscience s'impose à l'avenir quant à la valeur de l'activité propre des retraités [...]. Nous ne devons pas simplement prendre acte de ces activités, les promouvoir et les réclamer, mais aussi en reconnaître la valeur.²³⁰

Dès 2001, c'est une employée de Pro Senectute qui assurera les tâches administratives du Conseil suisse des ânés (CSA) qui vient de voir le jour.

En même temps, face à ce discours, la forme organisationnelle de l'institution évolue peu; si, en 1993, une certaine décentralisation de l'institution est décidée, dans son fonctionnement concret, la fondation nationale, de même que les fondations ou organisations cantonales, ne modifient pas le recrutement des membres et restent largement fermées aux influences des bénéficiaires. Face à l'évolution de ses bénéficiaires, face à l'émergence de nouvelles organisations de retraités, dont les compétences reposent sur l'expérience plutôt que sur les connaissances, Pro Senectute va, au contraire, s'engager toujours plus dans les réseaux professionnels et scientifiques propres à la gérontologie. Par la participation, d'abord, à différents réseaux comme l'European Federation of Older People (EURAG), l'Europäischer Beirat der Deutschen

230. Pro Senectute Suisse, *Rapport d'activité*, 1990.

Lebensabend-Bewegung et l'European Research Committee (dès les années 1970), mais aussi par des liens privilégiés, dès 1997, avec le Kuratorium Deutsche Altershilfe (curatorium allemand pour l'aide à la vieillesse). La fondation développe ensuite une grosse activité de publication avec non seulement le journal *Zeitlupe*, mais aussi des ouvrages spécialisés concernant la planification de l'aide à la vieillesse. Elle participe à la Fondation suisse pour la recherche sur la vieillesse dès 1984, reprend une école de gérontologie à Zurich et soutient la mise en place d'une académie d'été dans le domaine de la gérontologie en 1998. Pro Senectute Suisse est également cofondatrice de l'Institut Universitaire Âge et Générations (INAG) en 1998 à Sion et collabore encore, en 2000, avec la haute école spécialisée dans le domaine du travail social de Berne en vue d'un diplôme postgrade intitulé: «Vieillir: vivre après 50 ans» (*Altern: Lebensgestaltung 50+*). De même, l'«intergénérationnel» étant devenu le grand thème «à la mode» à la suite du rapport *Vieillir en Suisse* de 1995²³¹, Pro Senectute va aussi s'engager sur ce sujet, publiant en 1999 une brochure intitulée «Une société pour toutes les générations» (en allemand, en français et en italien) à l'occasion de l'inauguration de l'Année internationale des personnes âgées. Ce sujet sera repris en 2001, en collaboration avec Pro Juventute, lors de la mise sur pied d'un colloque intitulé «Tisser du lien. Le contrat entre générations en débat». De ce fait, et par les liens étroits qu'a toujours la fondation avec la Confédération qui la subventionne pour ce faire à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs chaque année, Pro Senectute garde aujourd'hui encore une place centrale dans le champ de l'aide à la vieillesse²³².

L'AVIVO: UNE INDÉPENDANCE MISE À MAL

Pour l'AVIVO, l'émergence de nouvelles organisations de retraités, comme le développement de coordinations, correspond également à des transformations en son sein. L'année 1993 voit ainsi le départ de son président et fondateur, Roger Dafflon, ancien conseiller national

231. Cornelia Hummel et Valérie Hugentobler, «La construction sociale du «problème» intergénérationnel», *Gérontologie et société*, N° 123, 2007, pp. 71-84.

232. D'ailleurs, comme le montre Laemmlen, Melching et Schneider, en 1993, la majorité des parlementaires fédéraux estiment que Pro Senectute est l'organisation faitière des associations de retraités. Constanze Laemmlen, Markus Melching et Hans-Dieter Schneider, *Welche Alterspolitik vertreten Schweizer Politikerinnen: Ergebnisse einer Umfrage unter National- und Kantonsräten/innen*, Fribourg: Forschungsgruppe Gerontologie, 1993.

popiste et maire de Genève, et l'adoption de nouveaux statuts, avec un «élargissement du nom» de l'association (on passe, au niveau national, de l'«association de vieillards, veuves invalides et orphelins» à l'«association de défense et de détente des retraités», même s'il est décidé de garder le sigle AVIVO et que c'est ce seul sigle qui est utilisé dans la pratique.²³³) Cette fin de siècle semble alors se caractériser, pour l'association, par des collaborations toujours plus nombreuses avec d'autres associations de retraités (et plus seulement le POP/PdT), cela étant lié à la fondation de nombreux autres groupements dans le champ de la représentation des personnes âgées et à la création de la Fédération des associations de retraités et d'entraide en Suisse (FARES), premier grand organe fédérateur. Le répertoire d'action semble alors se modifier, passant moins par les manifestations et les initiatives individuelles que par des actions opérées à travers les procédures de consultation» ou «dans le cadre» de la FARES.

En décembre 1993, en effet, l'AVIVO Suisse voit un certain nombre de ses membres participer – et intervenir – à la première session des aînés, mise sur pied par la FARES dans la salle du Conseil national au Palais fédéral, action qui fait suite à différentes discussions abordées en 1992, sur les collaborations à avoir avec d'autres organisations. En 1992, certaines sections (Valais, Neuchâtel, Bâle) adhèrent en effet, au niveau cantonal, à la Fédération Suisse des retraités ou à ses sections cantonales, adhésions qui seront suivies, en 1994, de débats sur une possible adhésion de l'AVIVO suisse à la Fédération suisse des retraités ou à la FARES. Pour ce qui est d'une adhésion à la FSR, les échanges sont largement positifs, surtout venant des sections déjà membres, mais c'est l'avis du président vaudois d'alors, Marc Vuillemier, qui va l'emporter, estimant que l'adhésion à la FARES leur donne déjà une place au niveau suisse, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'adhérer à la FSR, surtout qu'une telle adhésion pourrait remettre en cause leur autonomie. L'adhésion à la FARES intervient au début de l'année 1996 et modifie largement le mode de fonctionnement même de l'AVIVO Suisse; elle précède de peu l'abandon de la Commission permanente AVS de l'AVIVO, parce que, comme le dit un de ses anciens présidents, nous travaillons sur ces points avec la FARES avec qui «la coordination est excellente; inutile de refaire chacun le petit

233. Plus qu'à un changement de nom, liberté est donnée aux organisations cantonales de modifier le nom tout en maintenant l'acronyme; en Valais, le terme de «vieillard» est remplacé par celui de «vétérane».

boulot» et que cela n'empêche par pour autant, à l'occasion, des prises de position autonomes. Ainsi, en 1997, lors de la 2^e session des aînés, le président de l'AVIVO Suisse, s'il demande que deux sièges de la Commission fédérale sur la 11^e révision de l'AVS soient donnés aux organisations de personnes âgées, il ne les revendique pas pour l'AVIVO mais pour la FARES. Les relations avec la Fédération suisse des retraités (ou avec son président), elles, resteront problématiques, moins sur le fond que sur la forme: en 1997, on apprend ainsi que «Fritz Kaeser [président de l'AVIVO Suisse] désire intervenir pour que le président de la Fédération suisse cesse de parler au nom de l'AVIVO. Oui, nous avons des points de convergence, mais il faut respecter l'identité de nos organisations. Dans ce sens, le président invite les sections du Valais et de Bâle à reconsidérer leur affiliation à la fédération.»²³⁴

En même temps, et afin de renforcer le poids de l'association dans ses collaborations, la question de l'augmentation du nombre des membres reste toujours présente. Dans le budget de 1998, 13 000 fr. sont prévus pour une campagne d'adhésion; en juillet 1999, un subside de 1 600 fr. est accordé pour la relance de la section d'Yverdon, de même qu'un autre de 1 800 fr. pour une campagne de recrutement à La Chaux-de-Fonds. Enfin, en 2000, l'AVIVO Jura fait une campagne de recrutement qui lui amène 450 membres supplémentaires. La question de la représentativité et de la reconnaissance reste ainsi primordiale.

Enfin, indépendamment de ces collaborations, l'AVIVO multiplie toujours ses actions de revendication; le 7 juillet 1994 avec un communiqué de presse sur le référendum contre l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 62 à 64 ans; le 2 octobre 1995 avec une résolution qui «demande l'indexation complète des rentes AVS/AI», et à la fin de ce même mois, une autre résolution concernant la TVA et la troisième révision de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires. À la suite de l'introduction de la Lamal (Loi sur l'assurance-maladie obligatoire) en 1995, la question de l'assurance-maladie va également devenir un objet très présent, de même que la lutte contre le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes. Le niveau des rentes AVS reste pour autant un sujet privilégié, comme en 1998 lorsque l'AVIVO, dans un communiqué de presse, déclare:

234. AVIVO Suisse, Assemblée des délégués, 24 novembre 1997.

[protester] vivement qu'il ne soit pas proposé, pour cette 10^e révision, d'améliorer les rentes AVS-AI, au moment où le coût de la vie, particulièrement l'augmentation démentielle des cotisations d'assurance-maladie contribuent à appauvrir [...]. L'AVIVO s'émeut devant une dépense de 3 milliards de francs pour l'achat de quarante avions de guerre alors que les autorités fédérales montrent tant d'hésitations à améliorer le sort des plus démunis de nos concitoyens.

Elle s'émeut encore, le 29 novembre, de la nouvelle Loi sur les finances et de l'introduction d'un frein à l'endettement, avant de recommander, pour les votations du 13 juin 1999, le OUI à la Loi sur l'assurance-maternité et le NON à la révision de l'assurance AI. En avril 2000, lors de leur prise de position sur la 11^e révision, le président enverra personnellement à chaque conseiller national et conseiller aux États l'argumentaire de l'opposition de l'association.

Si les thématiques comme les argumentaires ont peu évolué depuis les années précédentes, de même que le fait de prendre des positions sur des thèmes qui ne concernent pas directement les personnes âgées, pour autant, et dans la forme, ces actions semblent avoir pour une part changé, avec moins de manifestations et plus d'échanges épistolaires et de communiqués de presse. Si les premières années d'action sont caractérisées par de nombreuses manifestations, l'AVIVO semble, dès les années 1990, agir beaucoup plus en amont, dans le cadre du processus de consultation. Ainsi, à la suite de son accession à la tête de l'AVIVO Suisse en 1995, Fritz Kaeser envoie un courrier à tous les chefs des groupes parlementaires pour se présenter et présenter l'AVIVO, les invitant pour une réunion au Palais fédéral. Si les manifestations ne sont pas complètement oubliées (comme le 26 octobre 1996: *Démantèlement social STOP IT, Touche pas à mon AVS, Non au démantèlement social*), celles-ci se font désormais en collaboration avec d'autres associations de retraités.

Surtout, en juin 2003, l'association adopte de nouvelles résolutions pour une réforme de l'AVS et, pour la première fois de son histoire – à notre connaissance – sur le 2^e pilier, avant de participer le 20 septembre à une grande manifestation à Berne contre le «démantèlement de l'AVS». En 2009, une nouvelle fois, au côté du POP, du Parti socialiste, du syndicat Unia et de journaux de consommateurs, l'AVIVO participe à un Comité d'initiative contre la décision des autorités fédérales de baisser le taux de conversion

du 2^e pilier. Au moment de la remise des signatures à la Chancellerie fédérale à Berne, et si la FARES a également pris position contre cette révision, on ne verra du côté des retraités que des pancartes de l'AVIVO, les membres de cette association préférant à l'évidence alors afficher l'AVIVO plutôt que l'organisation faitière à laquelle ils participent.²³⁵

LA FARES ET LE CSA : UN CHOIX CONTRAINT

L'émergence de nouvelles organisations représente toujours, pour celles déjà existantes, une voix discordante, un possible désaveu du travail effectué jusque-là ou la mise en lumière de caractéristiques particulières (et pas toujours visibles). L'émergence de la Fédération suisse des retraités peut alors apparaître comme une attaque du « communisme » de l'AVIVO ou, pour l'AVIVO, comme un doublon bien peu nécessaire. Comme le dit Merton, « une personne qui, idéalement, devrait faire partie du groupe mais qui, en fait, n'en est pas membre lui cause par là un tort, soit qu'elle suscite une concurrence, soit qu'elle témoigne à l'égard de l'extérieur les limites de la puissance du groupe »²³⁶. Il convient donc d'étudier la structure et la dynamique des relations qu'entretiennent les organisations engagées dans des luttes de concurrence et de coopération autour d'objectifs similaires. C'est que l'existence de points de vue divergents sur la définition même de ce que doit être la défense des retraités conduit à la création de plusieurs associations qui vont entrer dans des luttes de concurrence. Ces associations se différencient, comme on l'a vu, par leurs finalités, leurs modalités de développement, leur fonctionnement, leurs rapports aux institutions d'aide aux personnes âgées, aux pouvoirs politiques, etc. On peut considérer, dès lors, que les relations qu'elles entretiennent s'inscrivent dans un espace (ou dans un champ) où chaque organisation occupe, du fait de ses spécificités, une position différente et où les rapports de position sont les causes – et le produit – des rapports de force qu'elles entretiennent. Cela dit, la structure n'est jamais figée et les rapports de force entre les associations peuvent se modifier au cours du temps, sous l'effet des stratégies développées par les dominés pour faire valoir leurs points de vue et améliorer

235. *Le Temps*, 9 avril 2009.

236. Robert Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris : Plon, 1965 [1953], p. 242.

leurs positions, mais aussi avec l'entrée en scène de nouveaux acteurs.

Ainsi, si un processus de collaboration et de concertation émerge au début des années 1980, tant au niveau national que cantonal, ce processus s'inscrit dans différentes logiques d'actions que nous voudrions tenter d'analyser ici. Il peut s'agir: 1. D'une volonté de confronter ou d'échanger un certain nombre d'expériences menées au niveau local; 2. De construire une structure unitaire à même de visibiliser la cause; 3. De faire advenir un organisme représentatif de l'ensemble des personnes âgées et intégré au processus de consultation; 4. Ou encore d'y être pour ne point être marginalisé, d'en être sans pour autant que cette nouvelle structure ait plus de poids que nécessaire. Ainsi, les raisons et les manières d'y participer vont grandement varier, plus encore lorsque l'on distingue le niveau national et cantonal; c'est que la manière et les raisons de se coordonner dépendent largement du positionnement de chaque organisation à l'échelle de la surface que la structure de coordination doit rassembler. Nous nous concentrerons ici sur deux terrains particuliers, à savoir le niveau national, avec la FARES et le CSA, mais aussi sur deux cantons, à savoir le Valais et Vaud, cantons intéressants en ce que les acteurs en présence sont largement semblables, mais dans des configurations largement différentes.

Je t'aime, moi non plus: la coordination des organisations au niveau national

La première impulsion à une coordination des organisations de défense de retraités au niveau national date du milieu des années 1980. Une première « rencontre de l'entraide des aînés en Suisse » est organisée par un professeur de l'Université de Fribourg, en 1987. L'année suivante, une seconde journée s'organise encore une fois à Fribourg, sous l'égide de Pro Senectute, suivie par la suite de réunions à l'Université de Berne. Le rôle de Pro Senectute est avant tout logistique, avec la présence de deux responsables et la prise en charge du travail de secrétariat par la fondation. Symboliquement, et si l'on se réfère aux actes publiés à la suite de ces journées, il apparaît que ce sont le Forschungsgruppe Gerontologie Universität Fribourg d'abord et Pro Senectute ensuite qui en sont les éditeurs. Ce n'est qu'en 1989 que ces journées sont dites organisées par un « Comité central des aînés », avec la collaboration de Pro

Senectute Suisse et en 1990 que l'acronyme FARES apparaît, pour la première fois, comme organisateur de ces journées et éditeur des actes. En 1993, ces Journées annuelles (dont l'une est francophone et la seconde germanophone) sont remplacées par les «Sessions des aînés» au Palais fédéral (siège du gouvernement), qui auront lieu tous les deux ans, la dernière se déroulant en 1999. L'accès au Palais fédéral – même si nous ne saurons pas s'il a été rendu possible par le travail de Pro Senectute ou par la mobilisation, par différents retraités, de leur «réseau»²³⁷ – apparaît largement comme un «coup» ou comme un «événement» pour ces organisations. Les médias sont alors présents, et tant le président du Conseil des États que la conseillère fédérale en charge des assurances sociales prennent la parole.

Pour autant, le passage des «Journées annuelles» aux «Sessions des aînés» entraîne un certain nombre de modifications dans la structure organisationnelle, dans la place et la possibilité de chacune des organisations participantes de se faire entendre. Si dans les premières années, ces journées sont d'abord l'occasion pour chaque organisation de se présenter, de dire quelques mots sur ce qu'elles font et sur ce qu'elles veulent, dès 1990, ce sont des thèmes transversaux qui sont abordés (bénévolat, relations entre les générations, sécurité avec l'âge, etc.). Et si dès 1989, ce sont les aînés qui organisent ces journées, avec l'appui logistique de Pro Senectute, cela a nécessité la création d'un comité et d'un règlement. La FARES est officiellement fondée le 25 avril 1990. Comme le dit le compte rendu des journées organisées en septembre 1990:

La tâche principale qui échoit à cette fédération est d'assurer la mise sur pied de ces rencontres annuelles de l'entraide des aînés en Suisse, occasion de discuter de divers thèmes d'actualité. Là-dessus, vient se greffer une autre mission non moins importante: en effet,

237. Si le responsable d'alors de la formation continue et du soutien aux organisations d'entraide chez Pro Senectute Suisse dit qu'il était difficile d'avoir l'accès au Palais fédéral et que c'est grâce à sa participation comme représentant de Pro Senectute que les retraités ont pu l'avoir («Ils ont eu besoin de nous, autrement ces organisations n'auraient pas pu y entrer»), ce point de vue n'est pas clairement partagé par les associations; ainsi, pour le président fondateur de la Fédération suisse des retraités, «C'est ainsi qu'on a créé la Fédération suisse des retraités, qui a été à l'origine du premier Parlement des retraités qui s'est tenu à Berne, qui avait été présidé... j'avais demandé à Hans-Peter Tschudi pourquoi? parce qu'il m'avait désigné dans différentes commissions fédérales, sur l'assurance-maladie, sur l'AVS, alors je le connaissais bien et je lui avais demandé s'il ne voulait pas présider le premier Parlement des retraités. Et d'autant que cela nous facilitait les démarches, auprès de la chancellerie fédérale, comme ancien conseiller fédéral, cela nous ouvrait les portes et cela nous a permis de siéger dans le Parlement du conseil national.»

il ne suffit pas de recueillir des avis, d'élaborer des solutions aux problèmes rencontrés par les aînés, d'adopter des résolutions, encore faut-il les communiquer à qui de droit (autorités, décideurs, population, etc.).

Il incombe donc aussi à la FARES de s'acquitter de ce devoir d'information, de relations publiques et de représentation»²³⁸. Il semble dès lors, et même si nous avons peu d'informations sur ce point, que l'émergence d'un bureau, comme la volonté de prendre des positions, n'est pas sans implication sur le poids respectif des différentes associations, sur la structure et sur les thèmes mis à l'ordre du jour.

D'ailleurs, très vite, de nombreuses tensions surviendront: l'ASA, après la première Session des aînés, se retire bientôt de la FARES pour des raisons que nous ignorons pour une large part mais qui renvoient, semble-t-il, tant à des désaccords politiques avec les autres associations membres de la FARES qu'à des problèmes interpersonnels. On assiste donc, en 1994, à une scission. Le soutien de Pro Senectute se termine également: pour une part parce que la FARES estime qu'elle est assez forte pour s'organiser seule et qu'elle pouvait obtenir un subventionnement direct de la part de la Confédération, mais aussi parce que le nouveau directeur de Pro Senectute Suisse, venu assister à la session au Parlement fédéral, décide de ne plus associer le nom de Pro Senectute à cet événement, à la suite de la crainte d'une possible «dérive» de certaines associations, comme l'AVIVO ou les Panthères grises, stigmatisant souvent Pro Senectute comme une «bureaucratie coûteuse qui ne s'inquiète que de la classe moyenne»²³⁹. De manière générale, le rôle de Pro Senectute dans une telle structure semble ambigu:

On sentait bien les enjeux, sortir d'une retraite consommation, mais on ne voyait pas bien vers quoi ils allaient. En même temps,

238. VASOS/FARES, «Qu'est-ce que la F.A.R.E.S.?», 4. *Jahres-Tagung*, Université de Berne, 1990, p. 77

239. Si le compte rendu des sessions ne donne pas à voir ces possibles dérives, la lecture d'un certain nombre de courriers en donne une idée; en 1997, dans un courrier au président de la FARES, un membre des Panthères grises de Zurich écrit ainsi: «Je ne m'oppose en aucun cas à une collaboration avec Pro Senectute, mais je mets l'accent sur le point de la collaboration. Pro Senectute nous laisse toujours moins indépendants et abuse de notre confiance. Dès lors nous sommes nous-mêmes coupables parce que nous n'avons toujours pas compris que c'est seulement ensemble que nous pouvons réussir quelque chose et qu'il faut que certains arrêtent de se profiler. Pro Senectute reçoit des millions de notre AVS. Cet argent devrait être mieux dépensé. Nous pouvons faire notre secrétariat nous-mêmes.»

nombre de ces organisations offraient des services aux personnes âgées et pouvaient apparaître comme concurrentes dans des secteurs où Pro Senectute était active.²⁴⁰

La Fédération suisse des retraités a été très active dans la constitution de la FARES²⁴¹ alors que l'AVIVO n'y adhère qu'en 1996. Mais si la FARES semble à même d'apporter une unité – et donc du poids – dans les prises de position, l'hétérogénéité des acteurs qui la composent semble, dans ses premières années d'existence, simultanément représenter un problème pour ses membres.²⁴² La question de l'orientation de cette FARES sera alors régulièrement discutée²⁴³, d'autant qu'elle apparaît aussi, en tant que faitière, comme une organisation concurrente ou à même de mettre à mal la légitimité et les liens directs que veut avoir la FSR avec les autorités fédérales.²⁴⁴ Il faut attendre le départ de la FARES des organisations membres de l'ASA pour voir véritablement la FARES s'affirmer comme organisation revendicative, le rôle des organisations de gauche en son sein (les trois plus grosses organisations membres de cette FARES sont l'AVIVO, la FSR et le groupe des retraités de l'Union syndicale suisse) s'étant clairement affirmé.

Faire ou ne pas faire le poids: configurations valaisannes et vaudoises

Si une telle coordination s'est faite, non sans peine, au niveau national, on assiste également, au niveau cantonal, à de telles tentatives. La comparaison des cantons du Valais et de Vaud, dans ce cadre-là, est intéressante en ce que les organisations en présence sont largement similaires (on y trouve l'AVIVO, la Fédération des retraités, Pro Senectute, le Mouvement chrétien des aînés, le Mouvement des aînés, etc.) mais avec une structure largement dissemblable.

240. Un ancien responsable romand de la formation continue et du soutien aux organisations d'entraide au secrétariat romand de Pro Senectute, entretien, Lausanne, 2008.

241. Comme le laisse apparaître le courrier envoyé au conseiller fédéral Corti, le 8 novembre 1990 et signé par Ernst Höhn, président; Dr Giovanni Piffaretti, vice-président; Peter Kläsi, président de l'ASA; Joseph Rey, président de la FSR; Giuseppe Riva, président de l'Associazione Anziani – Pensionati – invalidi OCST.

242. Courrier de Joseph Rey à deux membres du Comité vaudois de la FSR, le 5 décembre 1994.

243. Courriers de Joseph Rey au secrétaire central du parti socialiste suisse, le 3 décembre 1997 et à la présidente des Panthères grises et au président de l'AVIVO les 11 janvier et 6 février 1998.

244. Courrier de Joseph Rey à Ruth Dreifuss, le 4 août 1998.

En Valais, la Fédération des retraités (FVsR) fait suite à quelques réunions préparatoires dès 1988, de jeunes retraités de l'action sociale valaisanne qui débouche en 1991 sur la création de la Fédération puis, dès 2004 et sous son égide, à la création d'un Parlement valaisan des anciens²⁴⁵ qui se réunira, chaque deux ans, dans la salle du Grand Conseil valaisan.

Ce qui frappe l'observateur, au moment d'étudier l'histoire de la FVsR, c'est la forte présence d'individus très bien insérés socialement et membres du parti démocrate chrétien (PDC). Éloi Glardon, qui en sera le second président, a travaillé chez Caritas Suisse; il est ancien directeur de la caisse d'assurance Helvetia en Valais et ancien responsable de l'Action catholique; il a présidé la commission des finances de l'Évêché de Sion, a été député au Grand Conseil valaisan et a été contacté, en 1987, pour ses 65 ans, par le directeur de Pro Senectute Valais d'alors, ancien camarade de collègue, avec qui il avait eu des contacts suivis. La première présidente était assistante sociale à Sierre et la troisième présidente, M^{me} Rothen est l'ancienne présidente de l'Association des instituteurs du Valais. De la même manière, le président du premier Parlement des aînés en 1994 sera M. Wolfgang Loretan, ancien conseiller d'État et l'un de ses vice-présidents sera M. Maurice Vuilloud, ancien président du Grand Conseil. Toutes ces personnes ont connu des réussites dans leurs engagements, qu'ils soient politiques ou professionnels, et se retrouvent au sein de la fédération d'abord du fait de ces parcours et d'un intérêt pour les questions liées à l'âge, plutôt que du fait d'une expérience particulière de la vieillesse. Cette notabilité de ces membres fondateurs explique pour une part le rapide succès de cette organisation, cette capacité à s'organiser et à organiser en quelques années un premier Parlement des aînés.

Ensuite, les organisations membres de cette fédération sont d'abord des associations d'entreprises; nous n'avons pas trouvé d'historique des adhésions des associations à cette fédération, mais

245. *Livre d'or de la Fédération valaisanne des retraités AVS*. Ouvert à l'occasion du 10^e anniversaire de la fédération le 7 juin 2001.

246. Association des enseignants retraités du Valais romand, Association des retraités de Giovanola, Association des retraités du site de Monthey (Ciba), Association des vétérans d'Alusuisse, Retraités de Seba Aproz SA, Amicale des vétérans de Sierre Energie SA, Verein des pensionnierten Lehrpersonals Oberwallis. À côté de ces associations professionnelles: Retraités du syndicat FTMH, Retraités des syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais, AVIVO, Club des aînés de Martigny, Mouvement des aînés et Mouvement chrétien des retraités. La Fédération valaisanne des retraités rassemble aujourd'hui, et selon les propos des uns et des autres, entre 5000 et 7000 membres.

en 2005, sur 13 groupements membres, 8 sont des associations d'entreprises²⁴⁶. La fédération valaisanne regroupe ainsi d'abord des associations tournées vers l'entre-soi, qui produisent des biens «individuels et divisibles»²⁴⁷, dont l'objectif premier est de permettre à des anciens d'entreprises ou de syndicats de se réunir le temps de quelques activités annuelles. Ces organisations ont un bassin de recrutement extrêmement bien délimité (les anciens de telle ou telle entreprise, de telle ou telle profession, de tel ou tel syndicat) et n'ont jamais été en concurrence, par exemple, dans une recherche d'audience auprès des autorités. Et si l'AVIVO a également adhéré – non sans heurts²⁴⁸ – à cette fédération, alors même qu'elle tente depuis trente ans d'être présente à l'échelle du canton et de discuter avec les autorités, c'est que cette possible concurrence n'aura pas lieu du fait même de la faiblesse de l'association. C'est que, comme le dit le président de l'AVIVO valaisanne, «au moment de la création de la FVsR, l'AVIVO avait déjà 30 ans, mais c'était assez bloqué au niveau des communes et au niveau du canton, on ne nous écoutait pas».

Enfin, l'ouverture des autorités est également importante; est-ce vrai que le conseiller d'État Burgener, socialiste, avait posé comme condition que l'AVIVO soit dans la fédération pour que cette dernière soit reconnue?²⁴⁹ En tous les cas, pour le président de l'AVIVO, ce conseiller d'État, en charge du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, jouera un rôle important dans l'organisation même de la structure par l'inclusion de tous les groupements, y compris l'AVIVO, mais surtout par son ouverture et son écoute vis-à-vis de la fédération. C'est sous son mandat que la Fédération valaisanne des retraités est reconnue par les autorités cantonales comme interlocuteur officiel sur les questions liées à la vieillesse et il participera régulièrement aux activités de la fédération.

247. Mancur Olson, *The Logic of Collective Action*, Cambridge: Harvard University Press, 1965.

248. Comme le dit le président de l'AVIVO Valais: «La première présidente de la FVsR venait d'une famille d'universitaires, c'étaient des gens du «bon bord». Mais au début, les premiers statuts, c'était une grande amicale, il n'y avait rien sur la représentation des retraités. Pour nous, c'était insuffisant; on voulait un article qui parle de la défense des retraités. La présidente m'a d'abord hué, estimant qu'on n'était pas là pour faire de la politique; c'étaient tous des cravatés, on a dit non. Huit ou neuf mois plus tard, ils ont ajouté un article sur la défense des retraités.» L'AVIVO Suisse voit également d'un mauvais œil cette adhésion: «L'AVIVO Suisse n'admettait pas qu'on collabore avec cette fédération; moi j'étais à la tête des soutiens à cette collaboration. Pendant des mois, on m'a dit que j'avais vendu l'AVIVO.» William Bressoud, président de l'AVIVO Valais, entretien, 2006.

249. *Idem*.

La mise en place d'une telle fédération bénéficie ainsi d'un contexte favorable, avec l'ouverture des autorités à une telle fédération (qui s'illustre, dès 1994, par la mise à disposition de la salle du Grand Conseil), avec une configuration où les organisations sont peu en concurrence les unes les autres (la Fédération valaisanne doit se distinguer de ce qu'elles font déjà) et avec la difficulté qu'éprouvent les organisations qui cherchent déjà à intervenir dans le débat politique (en l'occurrence l'AVIVO) à se faire entendre de manière autonome. La Fédération valaisanne allait être créée, que l'AVIVO valaisanne y adhère ou non, et cette dernière, par son poids limité, n'a pas pris le risque de se trouver plus marginalisée qu'avant et y trouve même un important soutien.

Au niveau vaudois, au contraire, une telle intégration des organisations de retraités n'a pas vu le jour; moins que l'intention n'ait jamais été émise par les membres de la Fédération vaudoise, que du fait d'un rapport de force ici largement inégal pour ses initiateurs. La création de la Fédération vaudoise n'est pas le produit de personnalités bien établies, mais le fait de citoyens plus « isolés », moins directement inscrits dans des réseaux sociaux à même de les patronner ou de les soutenir. De même, l'AVIVO étant fortement implantée dans le canton de Vaud, la fédération nouvellement créée se trouve très vite face à une organisation concurrente de poids. Enfin, la Fédération suisse des retraités étant d'abord le fait d'anciens syndicalistes chrétiens-sociaux ou de membres de partis chrétiens, la question de l'orientation partisane de l'association sera l'enjeu de vifs débats, tant à l'interne de la fédération que de la part des organisations concurrentes.

Ainsi, aux yeux de l'AVIVO vaudoise, l'arrivée de ce nouvel acteur au sein du champ de la vieillesse dans le canton de Vaud ne semble pas être bien accueillie, et plus encore, largement lue en des termes politiques: l'AVIVO Vaud, dans son bulletin d'août 1990, faisant référence au président radical de la Fédération vaudoise, critique ces « milieux radicaux lausannois » qui tentent de créer un groupement syndical de retraités.²⁵⁰ De même, et comme le rapporte le second président de la Fédération vaudoise en 1994, qui, lui, est socialiste, dans un courrier au président national, l'engagement chrétien-social du président de la FSR leur est également sans cesse reproché dans leurs contacts avec les autres organisations de

250. AVIVO Vaud, *Courrier de l'AVIVO*, N° 54, 1990.

retraités.²⁵¹ Les dénégations du président national sur ce point n'y feront rien.²⁵² Le contexte politique vaudois, en l'occurrence, est largement différent du contexte valaisan (et fribourgeois), en ce que les partis dits « chrétiens » (Parti démocrate chrétien et Parti chrétien social) y sont historiquement très faibles, pour ne pas dire absents, au contraire du POP/PdT qui y connaît une implantation durable, ce clivage entre partis catholiques et socialistes redoublant au niveau syndical. Le Comité vaudois de la FVR lutte ainsi pour se départir de cette image radicale puis chrétienne sociale, et les présidents socialistes qui s'y succéderont par la suite se réjouissent lorsqu'ils peuvent inviter, pour une assemblée générale, quelque député ou syndicaliste socialiste; ainsi, en 1995, comme un politicien et syndicaliste vaudois respecté a accepté d'intervenir lors de l'Assemblée générale, le comité estime que sa participation à l'assemblée « est providentielle. Lui pourra nous dédouaner auprès des syndicats. » C'est que ce souci de se dédouaner de toute apparence partisane, de même que la volonté de voir adhérer de nouveaux membres semble accaparer l'ensemble de l'énergie de la fédération et empêcher toute autre activité. Comme l'écrit le président en place en 1992, à ses membres :

Comme je l'ai dit en Assemblée générale, il nous est difficile de vous tenir au courant n'ayant encore aucun local fixe et pas encore de bulletin ou de journal pour notre association. Cela coûte cher. Je vous rappelle que votre comité œuvre bénévolement et économise au maximum l'argent de vos cotisations. Le but premier en tant que groupe de pression, c'est de faire du recrutement massif pour que la Fédération suisse des retraités, préretraités et rentiers AI soit le groupe représentatif le plus puissant auprès des autorités. Dans ce but nous aimerions rassembler toutes les associations s'occupant des retraités et être leur porte-parole auprès du Conseil fédéral.

Mais la FVR n'arrivera pas à remettre en cause la place particulière qu'occupe l'AVIVO dans l'arène politique. À titre d'exemple,

251. « À Berne, la secrétaire du *Courrier de l'AVIVO* a déclaré que le seul obstacle à une adhésion de l'AVIVO à la FVR était la personne du président suisse, Joseph Rey, ce chrétien-social! Ils n'en sortent pas [...]. Et là, un des participants est revenu avec cette histoire de « Rey-chrétien-social » comme obstacle à une collaboration AVIVO – Fédération. » *Courrier de M. Paroz à Joseph Rey*, le 3 juillet 1995.

252. Joseph Rey à M. Paroz, juillet 1995.

et comme un conseiller communal du parti des Verts dépose le 8 mars 1994 une motion au Conseil communal de Lausanne proposant la création d'un Conseil des anciens de la ville de Lausanne, il ne cite, comme organisations susceptibles d'y participer, que l'AVIVO, le Mouvement des aînés et Pro Senectute.

Nombre de membres de la Fédération vaudoise des retraités

1992	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
1500	850	7000	7852	7270	6978	5448	5082	4800	4311

La Fédération vaudoise est d'ailleurs la seule organisation à souhaiter réellement l'émergence d'une structure unitaire qui ne soit pas qu'un simple lieu d'échange d'informations. En effet, si depuis lors existe à Lausanne (et pour le canton de Vaud) une structure du nom d'Agora, structure de coordination des organisations liées à la question de la vieillesse, qui est un lieu d'échange et non de prise de position²⁵³, la Fédération vaudoise milite, elle, depuis les années 2000, pour la création d'un Conseil vaudois des aînés²⁵⁴. Mais l'écho reçu par les autres organisations semble bien faible: «Le MdA ne se sent pas très concerné et l'AVIVO ne délègue personne.»²⁵⁵ Malgré tout, et en vue d'une révision au niveau national de la Loi sur l'assurance-maladie²⁵⁶ puis pour une révision de la Loi cantonale sur les EMS, on apprend qu'un groupe issu d'Agora a rédigé une prise de position à l'attention des autorités cantonales afin que celles-ci l'intègrent dans sa réponse à la Confédération. Dans ce sous-groupe d'Agora, on compte des représentants de la FVR, du groupement des retraités de l'Union syndicale vaudoise, de l'Union des retraités de l'État de Vaud et de Résid'Ems (association de défense des résidents en EMS). L'AVIVO, dans ces dernières démarches, n'apparaît jamais. Ce positionnement particulier s'exprime d'une part dans les entretiens, mais aussi dans l'entre-soi, comme lors de séances du comité de l'association où cette demande d'un Conseil des aînés vaudois est parfois discutée. Ainsi, le président de l'AVIVO vaudoise voit un rôle très clair pour Agora:

253. Agora rassemble aussi bien des associations de retraités (AVIVO et FVR) que des organisations pour les retraités (Pro Senectute) ou pour les personnes souffrant de handicap (la Bibliothèque sonore).

254. FVR, procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 16 mai 2002.

255. FVR, procès verbal du Comité cantonal du 27 juin 2004.

256. Voir le procès-verbal du 23 septembre 2004.

L'idée d'Agora, c'est: comment ne pas faire de doublon. Plutôt que chacun fasse son thé dansant avec une quarantaine de personne, on le fait tous ensemble. Pour l'aide au remplissage des déclarations d'impôts, on présente ce qu'on fait et si Pro Senectute sait qu'on va dans tel endroit, ils nous prêtent leurs locaux; à l'inverse, s'ils proposent une nouvelle activité, on informe nos membres. Agora avait émergé surtout du fait que l'État ne voulait plus subventionner les mêmes activités dans différentes associations. Si quelqu'un, chez nous, veut aller en Thaïlande, on l'envoie au Mouvement des aînés. Mais il y a vingt ans, on osait à peine dire le nom des autres. Quand on se connaît, quand on parle, on change beaucoup [...]. Avant, Pro Senectute et le Mouvement des aînés, c'était le diable. Nous, on était les communistes, de gauche, et eux étaient les bourgeois [...]. Quand quelqu'un va à Pro Senectute en maudissant le système des assurances sociales, ils l'envoient chez nous. Les craintes sont souvent là quand on ne connaît pas. En même temps, on sait qu'on ne doit pas demander à Agora de s'exprimer sur les révisions de l'AVS. Certaines choses se font avec d'autres, parfois il est plus intéressant de mener des actions de manière autonome. [Et sollicité à donner son point de vue sur l'activité de la FVR:] Je ne suis pas très objectif avec cette fédération... je crois qu'ils font la même chose que nous..., enfin c'est pas grave, mais je ne sais pas ce qu'ils font, à quoi ils servent... sauf peut-être à Yverdon... Que font-ils avec leurs cotisations? Je ne sais pas. Il y avait monsieur Rey, qui doit vivre encore... une énorme énergie, il savait bien causer, il passait tout le temps à la télévision. Son obsession était de mettre le plus de monde possible, parfois même assez artificiellement, en vue d'être représentatif au niveau fédéral.²⁵⁷

Plus encore, comme le dit une des secrétaires cantonales (membre du POP) en comité, le 20 avril 2005:

À Agora, il y a toujours la volonté de la FVR de monter un Conseil vaudois des aînés. Comme on n'est pas très chauds, on fait un peu traîner, mais cela nous prend beaucoup d'énergie. La présidente lausannoise de renchérit:
Fritz Kaeser (le président de l'AVIVO Suisse) a son temps «bouffé» par ce genre de trucs; dans ce genre de Conseil des aînés,

257. Président de l'AVIVO vaudoise, entretien, Lausanne, 2004.

je ne vois que des doublons; ces faïtières, cela rend fade; on constitue la faïtière et on fait comme si tout le monde était d'accord; à Genève, cela existe bien, mais c'est la guerre permanente.

Cette posture est rendue possible par le fait que, au niveau vaudois, l'AVIVO peut mener seule des actions à bien. Comme le dit sa présidente, et à propos d'un référendum que les associations ont réussi à faire aboutir contre une loi augmentant les tarifs pour les pensionnaires en Établissements médicaux sociaux (EMS):

Pour la collecte de signatures pour la Loi sur les EMS (LEMS), on est parti seuls et cela nous a donné beaucoup de liberté; au moment du Comité unitaire, j'étais presque heureuse quand la présidente de Résid'Ems nous a quittés, parce qu'on ne défend pas les mêmes idées. Et dans ce Comité unitaire, on a presque tout fait; alors pourquoi discuter douze fois? On peut donc argumenter que c'est chronophage et que cela enlève toute saveur.²⁵⁸

Et en effet, la moitié du budget du Comité référendaire (constitué de l'AVIVO, de la FVR, de l'UREV et de l'USV) a été pris en charge par l'AVIVO, c'est cette même AVIVO qui a organisé un débat contradictoire avec des élus sur ce thème et, le référendum ayant été gagné lors des votations du 14 avril 2005 avec 76,2% des voix, c'est encore la présidente de l'AVIVO lausannoise, au nom du Comité référendaire, qui a rédigé un courrier au conseiller d'État en charge des affaires sociales pour dire la volonté de ce comité d'apporter des idées et des solutions à la question de la prise en compte des personnes âgées dans les EMS.

Pour autant, ces mêmes membres de l'AVIVO s'engageront largement dans les organisations faïtières au niveau national, la présidente de l'AVIVO lausannoise (qui pourtant regrette le manque de « saveur » des coordinations) occupant dès 2006 les postes de coprésidente tant de la FARES que du CSA. Dans le cas présent, de telles structures existent déjà (il ne s'agit plus de savoir si on est pour ou contre, mais d'en être ou de ne pas en être) et permettent de répondre aux faiblesses de la structure nationale de l'AVIVO. Faiblesses sans doute pour une part conjoncturelles²⁵⁹, mais surtout structurelles: l'AVIVO – comme la majorité du tissu associatif et

258. Comité cantonal vaudois, observation, 20 avril 2005.

syndical en Suisse, où l'essentiel des ressources reste au niveau local et où le niveau national ne sert que de lieu d'échange et d'interlocuteur pour les autorités fédérales²⁶⁰ – est une association de base. Les gens adhèrent à l'AVIVO parce qu'ils ont reçu une fois un conseil ou pour venir à quelque activité, et acceptent de payer pour les activités auxquelles ils participent, mais sont réticents à financer une organisation nationale. Le pouvoir de l'AVIVO Suisse est ainsi très limité. L'AVIVO est ainsi fortement présente dans les organisations faîtières au niveau national. En même temps, cette relation avec les organisations faîtières ne va pas sans difficulté. Comme le dit la présidente de l'AVIVO lausannoise et suisse :

Si la FARES prend des positions politiques, très bien, mais il ne faudrait pas que cela empêche l'AVIVO de prendre les siennes, et de se faire respecter comme AVIVO. Parce que nous, nous avons quand même toute une histoire.²⁶¹

Le Conseil suisse des aînés : un édifice fragile ?

À la suite de la première Session des aînés, les organisations membres de l'Association suisse des aînés (ASA) ont cessé de collaborer avec la FARES. De même, la FARES et Pro Senectute ont pris leurs distances à la fin des années 1990, du fait de la politisation de la FARES mais aussi du changement de direction et la réorientation de Pro Senectute et de son engagement moindre auprès des organisations de retraités. Pour autant, les demandes par les deux organisations faîtières d'une reconnaissance officielle par les autorités fédérales, d'une implication dans le processus de consultation et plus largement dans les processus de prise de décision concernant les personnes âgées ne vont pas diminuer. À la suite de demandes faites tant de la part de l'ASA que de la FARES, un Conseil suisse

259. (Note de la p. 123.) « Une association a une vie. L'AVIVO Suisse est péclotante, pas assez réactive. Il faut être proactif, ce qui nécessite de l'expertise. L'AVIVO Suisse, c'est de l'artisanat ; un petit ordre du jour vite rédigé sur un bout de papier. L'ordre du jour de la section de Lausanne, par exemple, est beaucoup plus étayé. Mais c'est aussi que l'AVIVO Suisse a très peu de ressources. Par exemple, elle ne pourrait jamais se payer une campagne nationale ou des tous ménages. [...] On a eu des relais importants au Parlement : Dafflon pour Genève et Armand Forel pour Vaud. Ils étaient très écoutés et faisaient le lien. On a peut-être moins de relais maintenant. » Président de l'AVIVO vaudoise, entretien, Lausanne, 2004.

260. Hans-Peter Kriesi, *Le système politique suisse*, Paris : Economica, 1998, p. 254.

261. M^{me} Jacquet-Berger, entretien, Lausanne, 2008.

des aînés sera fondé en 2001. Constitué sous forme de société simple (au sens des articles 530 à 551 du Code des obligations) et formé de deux coprésidents, de seize membres et de seize suppléants provenant à parts égales des deux organisations faitières, il a qualité d'organe consultatif des autorités fédérales pour les questions de la vieillesse. Statutairement organisé autour de son Assemblée des délégués et d'un bureau, la plus grande part de son activité s'effectue au sein de groupes de travail qui débattent de dossiers et rédigent des réponses aux consultations sur les projets de loi, lors de rencontres organisées avec les autorités fédérales et, à l'attention des membres et du public, à l'occasion d'une Journée d'étude, chaque automne, combinant présentations d'experts et interventions des présidents des groupes de travail.

L'analyse de la création du Conseil suisse des aînés en Suisse montre alors toute l'ambiguïté du rôle d'une structure devant représenter les personnes âgées. Son fonctionnement bute en effet sans cesse sur sa propre difficulté à devoir représenter des intérêts de retraités dont les intérêts effectifs sont des plus divers (du fait de parcours de vie, de socialisations ou de conditions matérielles largement différentes), mais aussi sur l'expérience déjà vécue des oppositions et des tensions connues durant les premières années de la FARES et qui a conduit à un premier échec d'une telle coordination unifiée.

Les discussions autour de la création d'un Conseil suisse des aînés ont ainsi vu le jour en 1999, année où la question de la représentation des personnes âgées est à l'agenda politique: 1999 est l'Année internationale des personnes âgées et les exemples de Conseil d'aînés existant dans des pays voisins sont toujours plus cités. La conseillère fédérale en charge du Département de l'intérieur, Ruth Dreifuss, met en place alors une «Conférence CH-Vieillesse» qui doit être un forum qui réunit l'ensemble des acteurs travaillant sur la vieillesse (qu'ils soient médicaux, universitaires ou associatifs)²⁶². Face à cela, et comme le note une membre de la FARES et ancienne présidente de la FSR, les retraités s'organisent:

262. «La Conférence CH-Vieillesse est appelée à devenir une importante plate-forme où seront traitées les questions de portée nationale concernant la vieillesse. Je suis prête à reconnaître la Conférence CH-Vieillesse en tant qu'interlocutrice de la Confédération et à l'associer, par exemple, aux procédures de consultation ainsi qu'à l'examen de la compatibilité des lois avec les préoccupations des personnes âgées», discours de M^{me} Ruth Dreifuss, présidente de la Confédération, pour l'ouverture de l'Année internationale des personnes âgées, Berne, 1999.

M^{me} Dreifuss s'est surtout tournée vers Pro Senectute, la Société suisse de gérontologie, l'Association Alzheimer, etc. : tous des professionnels. Cela nous a agacés; ces associations ont sûrement des expériences et des approches intéressantes, mais les retraités sont aussi des personnes intéressantes, qui ne sont pas sans queue ni tête.²⁶³

La FARES, lors d'un Parlement des aînés au Palais fédéral et l'ASA lors d'une Assemblée nationale formulent alors, cette même année, le souhait de voir la création d'une structure nationale des personnes âgées reconnue par l'État comme partenaire. La proposition d'une commission extraparlamentaire étant vite écartée²⁶⁴, tant les autorités que les organisations s'accorderont alors sur la mise en place d'un Conseil suisse des aînés sous la forme d'une société simple, la Confédération s'engageant à en financer pour une part le fonctionnement, non de manière directe, mais à travers son aide à Pro Senectute²⁶⁵.

Pour autant, les marges de manœuvre que s'est données le CSA (ou plus exactement les deux associations au moment de sa création) sont assez limitées. Constitué sous forme de société simple, le Conseil suisse des aînés ne rassemble pas des membres mais réunit deux associés sur la base d'un contrat qu'ils peuvent dénoncer (presque) en tout temps²⁶⁶. Du fait de ce choix organisationnel, le CSA n'est jamais amené à prendre des positions opposées à celles de ses deux organisations membres. En effet, du fait de la répartition égale des sièges entre les deux organisations, tant la FARES que l'ASA gardent un droit de veto sur les décisions, ce qui amène le CSA à ne prendre position que sur des objets qui font consensus ou, dans le cas inverse, à donner les arguments pour et contre, sans recommander un vote. Ainsi, lors de la votation du 30 novembre

263. M^{me} Buclin-Favre, entretien, Sion, 2004.

264. Une telle commission aurait nécessité un fondement législatif, aurait dû être géré par la Confédération et être représentative des régions, des langues, des âges, etc. Il n'aurait pas été possible d'y avoir que des aînés.

265. La Confédération, à cette période, étant en train de rediscuter le subventionnement de Pro Senectute, l'État a augmenté l'aide à Pro Senectute de 200 000 fr., étant entendu qu'il soient retournés entièrement à ce nouveau Conseil des aînés. M^{me} Buclin-Favre, entretien, Sion, 2004.

266. Comme le dit le contrat: «Chaque [association] associée peut dénoncer le présent contrat (art. 545, alinéa 1, chiffre 6 CO) pour la fin d'un exercice annuel (année civile), moyennant un avertissement préalable donné par lettre recommandée au moins deux ans à l'avance. Les deux associées participent ensemble à la liquidation de la société (art. 550, alinéa 1 CO).»

2008 sur l'initiative de l'Union syndicale suisse « Pour un âge de la retraite flexible », le CSA communique qu'« au vu des prises de position divergentes des deux associations, le CSA s'est décidé pour la liberté de vote »²⁶⁷. Comme le dit un membre de la FARES: « Sur nos projets, c'est un peu: c'est mieux si le CSA prend la chose en charge, mais autrement, on le fera avec la FARES. » Par son organisation, le CSA garantit ainsi l'autonomie des organisations qui le constituent, celles-ci pouvant toujours répondre, de manière indépendante, aux consultations sur les projets de loi.

D'ailleurs, si les organisations de personnes âgées et les autorités fédérales ont œuvré à la mise en place d'un tel conseil, la signification dudit conseil n'est pas pour autant homogène, tant pour les deux organisations associées que pour les autorités fédérales. Le CSA doit-il devenir un groupe d'intérêt, dont le but premier est de défendre les retraités? Ou doit-il intervenir comme un groupe de conseil sur des questions plus précises, comme l'éthique, les soins de longue durée, bref, tout ce qui touche à la vie des personnes âgées? La place que doit avoir un tel conseil (et les représentants des personnes âgées de manière plus générale) n'est ainsi pas donnée de fait, mais est l'objet des investissements variés des différents acteurs. Les propos des autorités fédérales, quant à certaines propositions des membres du CSA, laissent apparaître les thèmes de discussion légitimes à leurs yeux:

Nous [l'administration] ne sommes pas toujours d'accord avec ces organisations. Beaucoup de retraités aimeraient être présents dans les caisses d'administration des retraites. Nous, nous ne sommes pas d'accord; déjà le rapport entre patrons et employés n'est pas facile. Ce point a été discuté lors de la 1^{re} révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle, mais le Parlement a rejeté cela. Cela venait du CSA et des membres de ce conseil se battent encore pour cela. Nous nous sommes contre. Est-ce que la présence de deux retraités aurait changé quelque chose aux malversations qui ont eu lieu dans différentes caisses de pension?²⁶⁸

267. Voir: [www.ssr-csa.ch/f/index.cfm?ID=321], consulté le 3 décembre 2009.

268. On retrouve ici bien un des enjeux évoqués par Viriot Durandal dans son travail sur le pouvoir gris, lorsqu'il traite de la difficulté pour les retraités d'être représentés comme tels au Conseil économique et social. Les organisations non syndicales de retraités sont largement considérées comme troublant le jeu des rapports entre patronat et syndicats. Jean-Philippe Viriot Durandal, *Le pouvoir gris: sociologie de groupes de pression...*, op. cit.

De la même manière, et toujours du point de vue des autorités, le rôle d'un tel conseil ne doit pas être de s'intéresser aux seules questions financières :

Il y a toujours eu la question de rabais pour les personnes âgées. On a toujours été contre. Souvent, les retraités sont plus riches que des familles ou des jeunes; pourquoi iraient-ils au cinéma pour moins cher qu'un couple avec deux enfants? c'est cela qui entraîne une lutte des générations.

Pour ce cadre de l'administration fédérale, le but d'une telle organisation doit être tout autre :

Au Parlement, il y a moins de dix personnes entre 60 et 70 ans; donc les personnes âgées sont peu représentées. C'était important pour nous de leur donner une «voix», pour que sur des questions d'*éthique*, de *mort*, d'*euthanasie*, de *soins de longue durée*, ils puissent nous donner leur avis.²⁶⁹

Les encouragements et l'aide financière proposés à la création du CSA reposent ainsi moins sur l'idée que les personnes âgées doivent être défendues dans leurs intérêts que sur le fait que, peu présentes dans les parlements, leurs expériences de vie, leurs visions de ce que doit être une bonne prise en charge des personnes âgées et en fin de vie, restent largement inconnues des autorités. Ce n'est donc pas un groupe d'intérêt que cherchent à construire les autorités fédérales dans cette reconnaissance et ce subventionnement, mais, au contraire, un groupe de conseil, ce qui n'exclut pas, simultanément, la ressource que peut représenter la promotion d'un tel interlocuteur, dans le champ politique²⁷⁰. Comme le dit encore ce cadre de l'administration fédérale : «L'idée de M^{me} Dreifuss était que les âgés puissent donner leur avis d'une seule voix, qu'ils puissent *aussi* [nous soulignons] la soutenir dans les processus parlementaires.»²⁷¹ Dans le climat d'austérité qui caractérise la fin du XX^e siècle, et face aux menaces de mesures de rigueur proposées par certains membres du Conseil

269. M. François Huber, OFAS, Berne, entretien, 2006.

270. Rémi Lenoir, «Une bonne cause: les assises des retraités et des personnes âgées», art. cit., pp. 80-87.

271. M. François Huber, OFAS, Berne, entretien, 2006.

fédéral, la légitimation d'un Conseil suisse des aînés par la conseillère fédérale socialiste semble participer, pour une part, à une volonté de trouver des appuis.

Surtout, il est à noter que le rôle et l'intérêt de telles structures faitières semble poser problème même pour les membres des organisations qui participent au CSA, à travers leur inscription dans la FARES et l'ASA, comme le montrent les difficultés financières auxquelles peuvent être confrontées ces structures de coordination. Comme le remarquait déjà un responsable de l'OFAS, parlant alors des demandes faites par la Fédération suisse des retraités, au milieu des années 1990, d'un subventionnement pour la réalisation d'un journal, « il est étonnant de voir comme toutes les associations font de l'argent un problème. S'il y a toujours quelques retraités pauvres, de manière globale, cela a beaucoup été amélioré. Quand Joseph Rey, par exemple venait nous demander une subvention et invoquait 120 000 membres, on ne pouvait que lui répondre qu'il suffisait que chaque membre verse le prix d'un café à l'organisation et elle aurait son demi-million. »²⁷² Et pourtant, il faudra attendre la fin des années 1990 pour voir la Fédération suisse produire un journal. De la même manière le CSA a surtout bénéficié, et bénéficie encore, de soutiens pour son fonctionnement. Les premiers regroupements d'organisations, à savoir les Journées d'étude organisées à l'Université de Berne dès 1984, ont d'abord été soutenus logistiquement par Pro Senectute qui a mis du personnel à disposition. Aujourd'hui, l'entier du budget du CSA est financé par la Confédération à travers un contrat de prestation liant Pro Senectute Suisse à l'Office fédéral des assurances sociales (soit 200 000 fr. par an), montant qui finance tant le Conseil suisse des aînés que les deux associations qui le constituent. Ainsi, dans le cas de la FARES, la subvention accordée par le CSA représente les trois quarts de son budget. Ce dernier élément – à savoir la part inexistante des cotisations des membres dans le financement du CSA et limitée dans celui de la FARES et de l'ASA – nous semble intéressant, surtout que ces organisations ont de la peine à financer l'ensemble de leurs activités. Tant l'ASA au début des années 2000 que la FARES, en 2008, se verront obligées de restreindre l'ampleur de leurs journaux respectifs (ainsi, dès le numéro d'octobre du bulletin de la FARES, les articles ne sont plus tous traduits, mais seulement publiés dans

272. *Idem.*

la langue de leur auteur). Il semble alors que de telles organisations faitières ont de la peine à exister aux yeux mêmes des membres des organisations qui les composent. Les membres cotisent d'abord pour des actions au niveau local ou cantonal, pour des activités dont ils bénéficient directement (financement d'un lieu de rencontre, d'un secrétariat, de loisirs, de repas, de quelques excursions et parfois d'un journal), mais semblent moins disposés à se reconnaître dans les structures faitières et donc à les soutenir financièrement. L'investissement de la majorité des membres se réalise avant tout au niveau local, dans les pratiques de sociabilité et c'est le subventionnement par la Confédération qui assure la possibilité de rencontres des aînés au niveau national.

Si pour certains auteurs les mobilisations de personnes âgées sont vouées à se multiplier du fait de l'augmentation de la proportion de personnes âgées dans notre société et de l'arrivée à la retraite d'une génération d'individus ayant été socialisés à la fin des années 1960²⁷³ et si elles ont connu de réels succès, que ce soit au niveau cantonal (par exemple, au niveau vaudois, lors du référendum sur la réforme de la Loi sur le financement des EMS en 2007) ou national (avec l'abrogation des limites d'âge pour certains mandats électoraux), l'affirmation de telles organisations au niveau national reste limitée du fait de l'hétérogénéité même du groupe, des logiques d'engagements extrêmement variées des membres, bref, de la diversité des significations liées à de tels engagements, comme on le verra dans la seconde partie. Si l'idée que les retraités puissent être un groupe écouté dans le débat politique n'est jamais oubliée, la majorité des organisations engagées dans ces faitières estiment que proposer des activités, permettre une participation, c'est défendre les personnes âgées contre la solitude et le sentiment d'inutilité. La défense politique des retraités n'est toujours qu'une des modalités possibles d'une telle défense, mais elle n'est pas la seule.

SYNTHÈSE

Nous avons fait le choix, dans cette partie consacrée aux relations entre l'État et les organisations de défense de retraités, de caractériser ce développement par une succession de trois configurations,

273. Jean-Philippe Viriot Durandal, *Le pouvoir gris: sociologie de groupes de pression de retraités*, op. cit.

qui renvoient pour une part à des temps chronologiques. On a ainsi distingué une période allant de 1917 à 1948 et qui se caractérise par la mise en place, par des actifs, d'une politique assistancielle au niveau national en attendant la concrétisation de (ou en complément à) une assurance-vieillesse et qu'incarne Pro Senectute; un temps de lutte politique (1948-1980) où le débat porte sur le niveau des rentes, sur la transformation de cette assurance, et qu'exemplifient l'émergence et les combats de l'AVIVO; enfin, depuis les années 1980, un temps de lutte pour la participation, c'est-à-dire où les porte-parole des personnes âgées refusent leur exclusion des lieux de prise de décision politique et qu'illustre la Fédération suisse des retraités et plus encore l'émergence d'organisations faitières.

D'abord, la création de la fondation Pro Senectute précède la réalisation d'une assurance-vieillesse nationale; elle répond simultanément au souhait ou au constat de la nécessité, au niveau fédéral, d'une intervention de la Confédération sur les questions liées à la vieillesse. Patronnée par la Société suisse d'utilité publique, société experte sur les problèmes sociaux mais aussi au bénéfice d'une infrastructure qu'elle peut mettre à disposition de la fondation Pro Senectute, la reconnaissance de cette dernière, comme organisme subsidiaire à la Confédération dans l'assistance aux personnes âgées sera très rapide, de même que son subventionnement. Cette délégation se poursuivra par la suite et sera clarifiée à de multiples reprises, comme à l'occasion de la mise en place de la Commission d'étude sur les problèmes de la vieillesse en Suisse, dans les années 1950, où le Conseil fédéral confirme cette division des tâches ou, cinquante ans plus tard, quand un membre de l'OFAS rappelle que « comment on finance l'AVS, c'est technique; ce n'est pas au CSA ou à Pro Senectute de s'exprimer [mais à l'OFAS]; les questions [du ressort du CSA ou de Pro Senectute] ce sont: la vie, la mort, l'éthique, etc. Discuter de cela de manière non idéologique, c'est un grand défi. »²⁷⁴ Pro Senectute est devenue partie intégrante du dispositif public d'aide à la vieillesse, bénéficie du statut de délégataire que lui accorde la Confédération, dans un système politique qui privilégie les partenariats publics-privés. Plus largement, la fondation a bénéficié des difficultés rencontrées dans la mise en place de l'assurance; une répartition des

274. M. François Huber, OFAS, Berne, entretien, 2006.

tâches ayant été instituée dans l'intervalle, les politiques publiques ont par la suite entériné cette répartition des rôles. Bien sûr, tout cela ne va pas sans heurts, comme lorsque le gouvernement réfléchit à la délégation de sa compétence dans l'aide à la vieillesse aux cantons dans le cadre d'une nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons ou lorsqu'est introduit une nouvelle forme de subventionnement de la fondation à travers des contrats de prestation. Néanmoins, la fondation, quatre-vingts ans après sa création, reste un élément essentiel du dispositif d'aide à la vieillesse en Suisse.

L'AVIVO, elle, n'existait pas jusqu'à l'établissement de l'AVS et tente bien de rassembler ceux que la création de cette assurance a produit comme groupe et qui peuvent être spécialement réceptifs aux appels organisés de défense et de développement de celle-ci. Comme on l'a vu, la création de cette association poursuit un double objectif, à savoir œuvrer à l'amélioration de l'AVS juste créée (dont les rentes sont jugées insuffisantes) et aider les retraités peu coutumiers des arcanes de l'administration. Ainsi, au contraire de Pro Senectute qui, l'AVS acceptée, se retirera pour une large part de l'arène politique, l'AVIVO multipliera les initiatives et les pétitions pour l'amélioration des rentes AVS et le montant des prestations complémentaires. Elle cherchera également à transformer complètement le système, comme au début des années 1970. À partir de la seconde moitié des années 1990, elle est plus largement reconnue pour son travail social et des postes d'assistantes sociales seront financés par la Confédération ce qui, pour certains auteurs, lui donnera autant d'indépendance vis-à-vis du POP/PdT²⁷⁵.

La Fédération suisse des retraités, enfin, apparaît comme quelque peu différente, sa création ne pouvant être directement articulée à des politiques publiques particulières, mais s'inscrivant bien plus dans une « influence indirecte »²⁷⁶ de l'État sur ces groupements. C'est que l'État peut peser sur la forme organisationnelle des groupements non seulement à travers des contraintes directes – par l'octroi, ou non, d'une reconnaissance, de subventions, d'invitations à participer au processus de consultation – mais également à travers les transformations des conditions de vie

275. Pierre Jeanneret, *Popistes. Histoire du Parti ouvrier...*, op. cit., pp. 687-719.

276. Philippe Schmitter et Wolfgang Streeck, *The Organization of Business Interests...*, op. cit.

des retraités que les réformes successives des politiques liées à la vieillesse ou de la santé ont permises. On pense en premier lieu à l'élévation des conditions de vie des personnes âgées à travers les réformes de l'AVS et à l'obligation d'une prévoyance professionnelle au tournant des années 1980. La création de la Fédération suisse des retraités s'inscrit ainsi dans une dynamique générale de forte augmentation du nombre d'organisations de retraités mais incarne, plus spécifiquement, une redéfinition par les retraités eux-mêmes de ce que doit être leur place dans la société.

En même temps, le développement de ces organisations reste limité. Les différentes associations restent limitées géographiquement aux zones de présence des réseaux sociaux qui les patronnent et, au niveau fédéral, le soutien de la Confédération est prépondérant dans leur financement. C'est cette dernière qui finance l'entier du Conseil suisse des aînés et qui assure, à travers un système de reversement interne à cette structure, le financement des deux associations faîtières. La création et le maintien de telles structures reposent ainsi, encore aujourd'hui, moins sur le seul investissement des membres que sur les subsides et la volonté des autorités fédérales de pouvoir s'appuyer sur un tel conseil pour prendre ses décisions et de montrer sa sollicitude et son intérêt à l'égard de ce groupe²⁷⁷, dans un contexte où la vieillesse bénéficie d'une attention particulière au niveau mondial qu'illustrent la déclaration de l'année 1993 comme « Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre générations » et 1999 comme « Année internationale des personnes âgées ».

Cette participation de l'État dans la constitution d'organisations n'est pas chose rare; en Suisse, les principales organisations professionnelles et économiques se sont structurées au niveau national dès la fin du XIX^e et sont rapidement subventionnées par la Confédération, quand elles ne sont pas créées à la demande de la Confédération²⁷⁸. Le soutien à des organisations privées participe alors des « routines relativement bien établies dans l'administration »²⁷⁹ et l'encouragement à la création de structures n'est donc pas isolé. Les associations occupent ainsi, en Suisse, une place tout

277. Comme le dit Lenoir, « faire du social » est une sorte de marque de dévouement, de désintéressement, du sens du service public». Rémi Lenoir, « Une bonne cause: les assises des retraités... », art. cit., pp. 82-83.

278. Werner Baumann, *Bauernstand und Bürgerblock. Ernst Laur der Schweizerische Bauernverband*, Zurich: Orel Füssli, 1993.

à fait importante dans le champ politique, aussi bien comme force de proposition et de pression, que comme acteurs auxquels l'État peut confier un certain nombre de tâches. Le principe de subsidiarité qui caractérise le système politique suisse, avec une division des tâches entre différentes institutions et acteurs²⁸⁰, mais plus encore les normes implicites de la reconnaissance pas les autorités des groupes comme «représentatifs à l'échelle nationale», ne sont ainsi pas sans conséquence sur leurs formes organisationnelles. La nécessité d'avoir une assise nationale et de compter un nombre significatif de membres contraint largement les répertoires organisationnels possibles pour les groupements désireux de se faire entendre auprès des autorités; le souci de regrouper au moins 100 000 personnes au sein de la Fédération suisse des retraités, de «faire nombre» et d'être présent dans les trois régions linguistiques est en effet perçu comme une nécessité pour pouvoir participer au processus de consultation ou pour avoir un siège dans les commissions extraparlimentaires. La structuration de l'État, mais aussi l'existence d'organisations d'envergure nationale et consultées (que ce soit les organisations professionnelles, d'employeurs ou d'employés) semble alors fonctionner comme des modèles, qui conduisent les organisations de retraités à s'organiser sur le même modèle que d'autres organisations professionnelles déjà existantes selon un «isomorphisme organisationnel (ou institutionnel)», isomorphisme qui renvoie tant aux contraintes législatives, à l'imitation de ce qui existe déjà ou de ce qui a été expérimenté par ailleurs, qu'à la mise en place de méthodes de travail connues²⁸¹.

Dès lors, et si on peut constater que la coordination des organisations débute à la fin des années 1980, dans une période où le discours se transforme avec l'émergence de débats autour de la richesse et de la pauvreté des personnes âgées et plus largement du coût social des politiques sociales à l'attention de ce groupe, il est intéressant de noter qu'un tel constat sociologique n'est pas – mais peut-il l'être? – exprimé en ces termes par les organisations. La dynamique de rassemblement, soutenue par les autorités,

279. (Note de la p. 133.) Michael Voegtli, Olivier Fillieule et al., *Changements dans l'épidémie de sida, dynamiques associatives et engagements. Étude à partir du cas de sept cantons suisses*, Lausanne, Rapport FNS, 2009.

280. Sandro Cattacin, «Retard, rattrapage, normalisation. L'État social suisse...», art. cit.

281 Paul DiMaggio, Walter Powell, «The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields», *American Sociological Review*, vol. 48, 1983, pp. 147-160.

semble d'abord être le produit de logiques internes aux organisations, d'une volonté de devenir l'équivalent des autres groupes d'intérêt à l'échelle nationale. Même si le changement de discours sur les personnes âgées, le fait que ce groupe ne soit plus considéré comme « pauvre » est pris en compte (par exemple, le groupe « médias » du CSA déplore le fait que trop d'adjectifs à connotation négative caractérisent les personnes âgées dans la presse et à la télévision), c'est bien le fait qu'« il faut être 100 000 pour être écouté » qui sert de mot d'ordre. Plus largement, ce processus de rassemblement, s'il est le produit d'une logique interne (par la volonté de quelques associations de fédérer l'ensemble) et externe (par le subventionnement de l'État), a aussi sa dynamique propre. Comme le montre très bien le cas du CSA, mais aussi les déclinaisons cantonales des coordinations, si à leurs débuts les premières organisations de retraités ont pu s'ignorer les unes les autres, la constitution d'organisations faitières – à laquelle elles ont pu, ou non, participer – les oblige à se poser la question d'une part de leur collaboration et, d'autre part, de leur possible légitimité auprès des autorités si elles n'y participent pas.

D'ailleurs, ce processus de coordination, comme la reconnaissance par les autorités de leur organisation faitière, ne semble pas sans effet sur les positions défendues par ces groupements. Mais si la littérature anglo-saxonne, privilégiant des approches fonctionnalistes, semble bien souvent décrire tant ces processus de coordination que des phénomènes de modération des positions qui y seraient directement liés comme inéluctables, qu'ils doivent être reliés au fait de la possible incorporation dans des processus décisionnels²⁸² ou à des changements plus politiques ou contextuels²⁸³, l'étude empirique des organisations de défense de retraités en Suisse, indique au contraire une diversité des mécanismes à l'œuvre, tant dans le fonctionnement de ces coordinations que dans les reformulations qu'elles peuvent proposer à leurs combats, en fonction de leurs membres constitutifs.

282. Andréa Campbell et Julia Lynch, « Whose 'Gray Power'? Elderly Voters... », art. cit.; Robert Binstock, « The Old-Age Lobby in a New Political Era », art. cit.; Jane Mansbridge, « A Deliberative Perspective on neocorporatism », *Politics and Society*, vol. 20, N° 4, 1992, pp. 493-505.

283. Christine Day, « Old-Age Interest Groups in the 1990s », art. cit.; Paul Pierson, *Dismantling the Welfare State?...*, *op. cit.*; Jill Quadagno, « Generational Equity and the Politics of the Welfare State », art. cit.

Dans le cas de la FARES, la lecture des prises de position de cette organisation montre un cadrage – de la même manière que pour l'American Association of Retired Persons (AARP) – orienté sur l'intergénérationnel; en 1998, la FARES soutient la votation du 27 septembre «OUI à une AVS sans relèvement de l'âge de la retraite», avec l'argument suivant:

Celui qui défend le relèvement de l'âge de la retraite accepte de voir le nombre des demandeurs d'emploi et des sans-emploi augmenter alors que, simultanément, l'accès au marché du travail est bloqué pour les jeunes. Il est absurde de vouloir faire travailler les femmes plus longtemps, précisément à une époque où les entreprises refusent d'occuper des travailleuses et des travailleurs d'un certain âge.

Le 8 août 2002 l'association signe un pacte intergénérationnel avec le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) à l'occasion d'une votation sur l'utilisation des réserves d'or de la Banque nationale; dans son communiqué, la FARES argumente ainsi que «les seniors soutiennent la fondation de solidarité» et qu'en refusant l'initiative UDC, qui demande que la fortune résultant de la vente d'or de la BNS soit versée intégralement à l'AVS, ils veulent «s'éviter le reproche de disposer égoïstement de cet or [...], ne laissant rien aux générations futures». La solidarité entre les générations constitue ainsi un fil rouge dans les prises de position de cette fédération. On le voit encore avec le soutien apporté à l'instauration d'une assurance-maternité, dans des expressions telles que «n'oublions pas que la solidarité maintient la forme»²⁸⁴ ou dans l'affirmation suivante: «s'engager pour une AVS solide se fait dans l'intérêt de la jeunesse d'aujourd'hui qui sera la vieillesse demain. Les organisations de retraités qui se battent pour un financement correct des soins de longue durée le font en vertu des principes sociaux de justice et de dignité.»²⁸⁵ Enfin, la FARES soutient encore l'augmentation et l'uniformisation des allocations familiales (novembre 2006). Ce discours intergénérationnel est donc promoteur de politiques sociales fortes en faveur tant des personnes âgées que des actifs.

284. FARES, *Bulletin d'information*, novembre 2004.

285. FARES, *Bulletin d'information*, mars 2006.

En même temps, ce discours intergénérationnel, s'il peut être lu comme le produit d'une volonté de concertation, d'un positionnement responsable, du fait d'un contexte, ne se suffit pas à lui-même. Ainsi, le CSA, quand bien même il nourrit des liens bien plus étroits avec la Confédération, qu'il est directement subventionné par cette dernière, n'use que rarement d'un tel cadrage dans ses prises de position et ne se positionne pas sur des sujets qui dépassent la seule situation des retraités. Au contraire, la lecture de ses communiqués de presse et de ses prises de position montre un argumentaire renvoyant sans cesse à l'égalité constitutionnelle des citoyens. Rassemblant des membres bien plus divers, il a fait le choix de la défense des droits constitutionnels des personnes âgées, suivant l'article 8 de la Constitution qui statue que « nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique ». Le Conseil suisse des aînés centre ainsi son discours depuis ses débuts sur un combat contre les discriminations: contre les discriminations politiques dues à l'âge dans les institutions politiques (2002); contre des hausses des primes d'assurance-maladie pour les plus de 50 ans (2002); pour la présence des rentiers dans les organes décisionnels des caisses de pension (2004); contre les discriminations dûes à l'âge pour le permis de voiture et contre la criminalisation des personnes âgées au volant (2005); contre le fossé technologique (2006); contre la discrimination fiscale des couples mariés retraités (2006) ou encore, contre la discrimination des personnes âgées dans les médias (2006)²⁸⁶.

Dès lors, la confrontation de ces deux types d'argumentaire ou de cadrage montre que la régularité des liens aux autorités, si elle peut pour une part expliquer la teneur des revendications, ne peut suffire comme explication. Au contraire, il apparaît bien vite que le discours de la FARES est, tout autant qu'un discours intergénérationnel, un discours également politiquement situé; les différentes

286. Il est intéressant de noter que jusqu'à présent, la question des discriminations liées à l'âge dans le monde professionnel, ou plus exactement l'obligation faite par certains employeurs à leurs employés de quitter leur poste à 65 ans, n'a pas été l'objet de prises de positions de la part de ce Conseil. C'est pourtant la seule « discrimination par l'âge » discutée dans l'espace public, en Suisse comme à l'étranger. Voir Vincent Caradec, Alexandra Poli, Claire Lefrançois, « Les deux visages de la lutte contre la discrimination par l'âge », *Mouvements*, 3, N° 59, 2009, pp. 11-23.

actions soutenues par la FARES le sont également par les partis de gauche et le refus de l'initiative sur l'or de la BNS est également le refus d'une initiative soutenue par l'Union démocratique du centre. Si Quadagno, dans un article sur AGE – groupe d'intérêt américain en faveur de l'équité générationnelle – montre combien derrière le discours générationnel de cette association se cache un projet politique qu'elle qualifie de droite («son succès [de AGE] doit être attribué à son habileté à cacher son projet politique de droite en construisant une large coalition qui parle des besoins légitimes et non couverts des pauvres»²⁸⁷), il nous semble que l'intergénérationnel, pour une part (et même inconsciemment) a la vertu pour la FARES de permettre la défense de positions que nous qualifierions alors de gauche. L'idée n'est alors pas – comme dans le cas de AGE – de diminuer les aides aux personnes âgées, mais au contraire d'augmenter les aides aux jeunes générations; il s'agit dès lors d'une équité générationnelle non par le bas mais par le haut, par une croissance de l'État social, autant d'éléments qui n'apparaissent pas ou peu dans le cas du CSA.

Ainsi, moins qu'une seule réponse à des transformations contextuelles, ces prises de position et ces cadrages doivent être questionnés par rapport aux socialisations des membres engagés dans ces différentes organisations, les membres de la FARES – tout au moins les plus actifs – ayant œuvré tout au long de leur vie pour ces options politiques que sont l'assurance-maternité, l'augmentation des allocations familiales, etc. Cet intérêt pour la socialisation des membres les plus engagés, ne doit alors pas s'arrêter à leur seule profession, ni se limiter à une simple remise en cause de la légitimité de ces groupements, comme le fait trop rapidement Morris qui, à propos des cadres de l'AARP, affirme que «comme on peut s'y attendre, leurs réactions à presque tous les problèmes est que le gouvernement doit y intervenir et doit lire l'agenda législatif comme s'il était écrit par l'Association nationale des retraités de la fonction publique et pas par une organisation déclarant représenter l'ensemble des personnes âgées»²⁸⁸. Cette perspective, au contraire, offre une porte novatrice et tout à fait intéressante pour comprendre le positionnement de ces organisations dans le débat politique. Nous faisons donc l'hypothèse que le positionnement de

287. Jill Quadagno, «Generational Equity and the Politics of the Welfare State», art. cit., p. 372.

288. Charles Morris, *The AARP: America's Most Powerful Lobby...*, op. cit., p. 64.

ces organisations dans le débat politique est moins (ou tout autant) le produit de l'intégration de ces organisations dans les processus de consultation, c'est-à-dire de leur reconnaissance comme partenaire officiel par les autorités fédérales et de leur besoin, dans une logique organisationnelle, de perdurer, que le fait d'une adéquation de ces politiques défendues à des engagements soutenus de longue date par des militants aux socialisations particulières. On peut en effet penser que le fait de défendre une politique intergénérationnelle, de promouvoir le congé maternité ou de désirer des allocations familiales plus importantes pour les enfants n'est pas que le produit d'enjeux organisationnels particuliers (apparaître responsable vis-à-vis des autorités et des nouveaux contre-mouvements ou discours qui peuvent émerger, ou être le fait d'une prise de conscience d'un besoin de compromis du fait de la participation au niveau national), mais que ce peut être plus largement le produit de prédispositions particulières d'acteurs qui s'engagent dans ces différents mouvements. Il nous semble dès lors nécessaire, si nous voulons comprendre comment se développent ces organisations, de se pencher sur les individus qui sont membres de ces organisations. Les argumentaires choisis relèvent peut-être moins de tactiques ou d'une modération du discours, qu'une idéologie acquise bien plus tôt. Dans la partie qui suit, nous allons alors compléter la lecture organisationnelle par une lecture en termes de dispositions.

2. L'ENGAGEMENT DANS LES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DE RETRAITÉS

La première partie de cet ouvrage a montré combien le devenir des organisations de défense des personnes âgées doit être interrogé par la prise en compte des conditions économiques et du contexte historique dans lesquels ces organisations ont émergé et se développent aujourd'hui. Nous voulons maintenant déplacer la focale pour proposer une autre perspective de compréhension du devenir de ces organisations. Nous nous intéressons aux membres qui s'engagent dans ces organisations (ou que ces organisations mobilisent), à leurs façons d'agir, et plus largement à ce qui s'y fait, à ce qui perdure et à ce qui évolue; nous voulons déplacer notre analyse des « effets de structure » vers les caractéristiques et les pratiques sociales des acteurs engagés dans ces organisations.

DES ORGANISATIONS COMME LIEUX DE PRATIQUES ET D'INVESTISSEMENTS VARIÉS

Les organisations sont le lieu de la rencontre d'individus, elles existent à travers cette rencontre. Il s'agit dès lors de sortir d'une focalisation sur les seules actions protestataires publiques, afin de voir tout ce qu'une telle attention peut faire manquer, que ce soient les activités d'entraide et de loisirs, mais plus largement tout ce qui participe à la création de liens entre les membres et à leur socialisation au sein de ces organisations, autant d'éléments essentiels dans la constitution d'une action collective. En d'autres termes, nous voulons éviter une vision du travail militant (et du militantisme de manière générale) trop limitée au seul travail de pression sur l'État et qui postule pour les élites un rôle prééminent, au profit d'une conception plus large de l'activité militante, comprenant

l'ensemble des activités qui, même si moins structurées et moins visibles, donnent tout autant forme à l'action. Plus spécifiquement, il s'agit de ne pas s'intéresser aux seuls individus engagés dans les actions les plus publiques, mais de s'intéresser à l'ensemble des membres engagés dans ces associations.

Parler de Pro Senectute, de l'AVIVO ou de la Fédération suisse des retraités, comme de toute autre organisation, qu'elle soit groupe d'intérêt ou de mouvement social, renvoie à une illusion, tant ces groupes ne sont ni uniformes ni homogènes. Elles sont, au contraire, « agies par des agents disposant de ressources différenciées, plus ou moins adéquates aux positions définies antérieurement dans l'organisation (ou susceptibles d'en inventer ou d'en imposer d'autres) et intéressés à des titres et selon des intensités différentes à la réussite et à la pérennité de l'organisation »²⁸⁹.

Dans une optique de sociologie des organisations et du militantisme, nous mettrons donc l'accent sur les membres qui investissent ou ont investi ces organisations, sur leurs caractéristiques sociales comme sur leurs façons d'agir et leurs valeurs, afin de mettre au jour la manière dont ces investissements différenciés, ces pratiques locales, influent sur le devenir de ces différentes organisations. Pour ce faire, nous chercherons, dans l'engagement des membres et dans les raisons qu'ils invoquent, comment chacun, à son niveau, pèse sur les évolutions organisationnelles. Nous nous intéresserons ainsi à la diversité des temps et des lieux où les membres se rencontrent et font le collectif. À la suite de Friedberg, nous postulons en effet que, dans son acception minimale, l'organisation est un « ordre local » plus ou moins stabilisé et articulé par des règles et des mécanismes de régulation – négociés et toujours négociables – qui structurent les processus d'interaction. Mais cet « ordre local » est toujours contingent et problématique « dans la mesure où il peut être remis en question par une recomposition des comportements qui peut avoir des raisons diverses. Elle peut être due à l'apparition de nouvelles opportunités (qui peuvent être elles-mêmes liées à la disparition de contraintes existantes) tout autant qu'à l'apprentissage de nouvelles capacités permettant aux acteurs concernés de mobiliser des ressources nouvelles et avec elles de proposer ou d'imposer de nouveaux problèmes comme de nouvelles solutions.

289. Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris: Montchrestien, 1998, p. 87. Voir aussi Jacques Lagroye, Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, Paris: Science Po/Dalloz, (5^e édition), 2006, p. 152.

À travers ce processus, une nouvelle définition de la réalité s'imposera qui permettra de construire un rapport de force différent, qui pourra à son tour donner naissance et appui à un jeu nouveau.»²⁹⁰ Cette partie, à défaut de raconter une «autre» histoire, doit permettre à partir de cette autre focale, de la «densifier», par la mise au jour d'autres mécanismes explicatifs.

Bien sûr, si souplesse il y a, il n'en demeure pas moins que tout n'est pas également négociable, qu'en entrant dans une organisation les acteurs sociaux sont face à du «déjà là», à des sédimentations d'expériences, à des rôles existants. Ainsi, entrer dans une organisation et en devenir membre, c'est recevoir une place dans une hiérarchie des positions organisationnelles (être caissier ou président, bénévole ou professionnel) et une identité formelle (celle de sportif ou de retraité) dans la mesure où ces rôles sont définis par des tâches ou des postures particulières et où les autres membres de l'organisation entendent que chacun s'acquitte des obligations liées à son rang. L'organisation, dans son aspect le plus institutionnalisé, «peut être vue comme un système d'attentes réciproques dont la stabilité est garantie par des règles et des règlements, ou par des dispositifs de repérage et de classement»²⁹¹. C'est que toute organisation est aussi une institution en ce que, simultanément au foisonnement possible des pratiques, interactions et relations non prévues officiellement, l'organisation suppose tout autant une structure formelle et codifiée. Penser les logiques d'engagement des membres, c'est ainsi penser la rencontre entre des individus qui pour une part se reconnaissent et désirent prendre part aux activités de l'association tout en n'ayant pas choisi l'ensemble de ce qui la constitue. Il y a dès lors espace de négociation, mais simultanément, confrontation à des expériences sédimentées, à une histoire de l'organisation.

Nous nous intéresserons donc aux manières dont des acteurs sociaux œuvrent au maintien – à l'affirmation – ou à la transformation des associations dans lesquelles ils s'engagent. Les relations dans une organisation sont hiérarchisées selon des modalités de pouvoir et de domination. Elles supposent des mécanismes d'apprentissage – de socialisation institutionnelle²⁹² – permettant à

290. Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle: dynamiques de l'action organisée*, Paris: Seuil, 1997, pp. 121-122.

291. Jacques Lagroye, Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique, op. cit.*, p. 141.

la fois l'intériorisation des positions, le respect des règles et des codes propres au groupe, la croyance dans le bien-fondé du fonctionnement et des objectifs de l'organisation de même qu'elles offrent des schèmes de perception et de division du monde social et de la place occupée par l'acteur social. Le passage par – ou la participation à – une organisation ne doit pas être pensé simplement comme le lieu d'une poursuite d'investissements antérieurement pratiqués, mais il convient de réfléchir également aux effets de l'engagement sur les membres, à ce que produit le passage par ces organisations.

Il s'agit dès lors de ne pas postuler par avance le poids de l'organisation sur la conduite des membres et vice versa. C'est que, comme le note Friedberg, dans une approche interactionniste, la structure formelle n'est pas indépendante du champ de force qu'elle construit, elle ne dispose d'aucune rationalité supérieure aux conduites et pratiques qu'elle cherche à canaliser et à réguler:

Elle en est au contraire partie prenante intégrale, et elle ne trouve force et prégnance que parce que, et dans la mesure où, elle est reprise et intégrée dans ces conduites et pratiques qui l'utilisent autant comme protection que comme ressource dans les transactions et négociations qui les lient. Bref, elle n'est pas la simple expression d'une logique de l'efficacité. En tant qu'instrument de gouvernement et de régulation de l'organisation, elle est le produit d'une négociation entre ses membres, elle est l'expression cristallisée et codifiée d'un rapport de force et d'un compromis entre les participants qu'elle a en même temps pour fonction de figer.²⁹³

Nous nous concentrerons, dans cette partie, sur les carrières militantes des membres de l'AVIVO, de la Fédération suisse des retraités, de la Fédération des associations de retraités et d'entraide en Suisse et de leurs délégués au sein du Conseil suisse des aînés. Dès lors, si la fondation Pro Senectute nous est apparue comme incontournable au moment d'analyser le développement des organisations de défense des retraités, les logiques d'engagement de ses dirigeants et de ses

292. (Note de la p. 143.) Jacques Lagroye et Johanna Siméant, «Gouvernement des humains et légitimation des institutions», in Pierre Favre, Jack Hayward et Yves Schemel (dir.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris: Presses de Sciences Po, 2003, p. 55.

293. Erhard Friedberg, «Les quatre dimensions de l'action organisée», *Revue française de sociologie*, vol. 33, N° 4, 1992, p. 533.

bénévoles aujourd'hui sortent largement du cadre de notre étude, cette fondation étant d'abord le fait d'actifs qui œuvrent en faveur des personnes âgées et n'ayant pas le projet de faire entendre une voix des personnes âgées *par* les personnes âgées. Ayant fait le choix de questionner le « militantisme retraité », nous nous concentrerons donc, dans la suite de cet ouvrage, sur les organisations *de* retraités.

L'analyse des carrières²⁹⁴ permet alors d'appréhender ce qu'apportent les membres dans ces organisations, tant d'un point de vue objectif que subjectif. Elle permet de reconstituer l'histoire de leurs engagements antérieurs, de collecter des éléments sur leurs caractéristiques sociales (telles que l'âge, le sexe, la formation, la situation familiale) ou sur leurs compétences; elle permet d'atteindre, tout autant, les attentes qu'ils pouvaient avoir au moment de leur adhésion, ce qu'ils disent y avoir appris, mais aussi leur point de vue sur le rôle de l'État, par exemple. Ces différents points nous semblent en effet primordiaux pour comprendre non seulement qui sont ces membres (qui vont interpréter et traduire les évolutions des contextes), mais aussi leur vision du monde et leurs compétences dans la conduite de leur activité. L'analyse des carrières – par la possible mise en évidence d'une diversité des membres et de leur parcours de vie – a pour intérêt de remettre en cause l'idée d'une permanence du groupe, d'une homogénéité ou d'une fidélité à des principes par-delà les décennies. Elle permet également de sortir de l'illusion de groupes d'intérêt qui existent par la seule existence d'intérêts à défendre, d'une seule interprétation politique de leur fonctionnement et de leur développement.²⁹⁵

L'étude des carrières des membres est ainsi heuristique et intéressante en ce qu'elle permet d'accéder à la dimension individuelle et organisationnelle de l'engagement, à la dimension micro et mésosociologique, ou, pour le dire avec March et Simon, à la dimension psychosociologique des organisations²⁹⁶. Si l'analyse

294. Olivier Fillieule, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, N° 51, vol. 1-2, 2001, p. 207.

295. Frédéric Sawicki, *Les réseaux du parti socialiste: sociologie d'un milieu partisan*, Paris: Belin, 1997, p. 18.

296. James March et Herbert Simon, *Les organisations: problèmes psychosociologiques*, Paris: Dunod, 1999 [1958]. C'est aussi à cette question que s'attaquent, quelques années plus tôt, Gerth et Mills dans leur questionnement de l'articulation entre ce qu'ils appellent « la psychologie des institutions » et « la sociologie de la personne », à savoir: comment les individus produisent les institutions en même temps qu'ils sont transformés par elles. Hans Gerth et Charles Mills, *Character and Social Structure: the Psychology of Social Institutions*, Londres: Routledge, 1954.

des carrières militantes et la sociologie des organisations dialoguent habituellement peu, les questionnements et les facteurs explicatifs soulevés par ces deux champs de littérature sont néanmoins largement similaires. Ces deux types d'analyse permettent en effet de toucher à la manière dont fonctionnent concrètement ces organisations à partir des individus qui les peuplent, en s'intéressant à la diversité de leurs comportements, de leurs valeurs ou de leurs intérêts. Une même action ou un même événement, au sein d'une association, peut renvoyer, pour les membres présents, à des significations différentes; le degré d'engagement des membres s'articule à leurs objectifs propres, aux conséquences qu'ils anticipent de cet engagement (à partir de l'ensemble des choix qu'ils perçoivent à un moment donné), mais également à l'offre associative et à la disponibilité concrète de choix extérieurs; la compréhension de l'engagement et du maintien de celui-ci doit dès lors être reliée aux possibles pressions (et à la direction de ces pressions) de la part de sous-groupes au sein des associations mais également de groupes extérieurs à l'organisation (comme la famille); il convient donc de réfléchir à la place qu'occupe l'identification des individus au groupe par rapport à d'autres identifications possibles, qui peuvent renvoyer à des organisations extérieures à l'organisation étudiée, à des sous-groupes ou à des tâches particulières à l'intérieur de l'organisation considérée, tout cela dépendant, entre autres, du prestige perçu du groupe, prestige qui peut dépendre de la réussite dans l'accomplissement des objectifs, mais tout autant du statut social des membres du groupe²⁹⁷. Pour March et Simon, différentes dimensions peuvent expliquer la satisfaction dans l'engagement, à savoir :

1. La conformité des caractéristiques de la tâche avec la caractérisation que l'individu se fait de lui-même;
2. La prévisibilité des relations instrumentales à l'engagement;
3. La compatibilité de l'engagement avec d'autres rôles²⁹⁸.

Ils insistent cependant tout autant sur le fait que, dans le temps de l'engagement, l'idée qu'on se fait de soi-même change, tout comme le niveau d'aspiration, en relation – ou en comparaison – avec les autres personnes qu'on côtoie. Enfin, ces auteurs

297. James March et Herbert Simon, *Les organisations: problèmes psychosociologiques...*, *op. cit.*, pp. 65-67.

298. *Idem*.

insistent sur l'importance des caractéristiques sociales des individus pour une compréhension des logiques ou des formes d'engagement. Pour eux, ainsi, il ne peut y avoir compréhension de l'engagement indépendamment d'une prise en compte du niveau de formation des individus, étant postulé que plus l'individu a un niveau de formation élevé, plus il y a de risques qu'il y ait conflit entre l'autoévaluation qu'il fait de lui-même (et de ses possibilités) et le travail qu'il accomplit dans l'association. Les modalités de la participation s'articulent ainsi étroitement avec les caractéristiques sociales, la disponibilité d'alternatives extérieures dépendant largement du sexe ou de l'âge du participant, et de son degré de spécialisation²⁹⁹. L'activité des organisations doit ainsi être étudiée au prisme de l'activité des membres qui s'y engagent, de leurs attentes au moment de leur adhésion, de celles qui vont émerger dans le cours de leur engagement, des rétributions³⁰⁰ qu'ils vont y trouver et, plus largement, de ce qu'ils savent faire et ce qu'ils veulent y faire. Il convient donc de réfléchir aux carrières des personnes âgées qui adhèrent à ces organisations, aux apprentissages effectués ailleurs et réinvestis dans cet engagement, et à l'articulation synchrone ou diachronique entre cet engagement et des engagements dans d'autres sphères de vie (familiale, professionnelle, associative, etc.)³⁰¹.

ENTRETIENS, CORPUS ET TYPOLOGIE

Afin d'accéder aux logiques d'engagement des membres de ces organisations, nous avons mené des entretiens « semi-directifs »³⁰². Ce type d'entretien doit permettre d'aller au-delà de la collecte d'informations ou d'illustrations pour privilégier au contraire la

299. *Ibid.*, p. 100.

300. Le terme de « rétribution », dans la sociologie des mobilisations, ne renvoie évidemment pas à la seule rétribution financière, bien au contraire. Peter Clark et James Wilson, « Incentive Systems: A Theory of Organizations », *Administrative Science Quarterly*, vol. 6, 1961, pp. 129-166; Daniel Gaxie, « Rétributions du militantisme et paradoxe de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, vol. 11, N° 1, 2005, pp. 157-188.

301. Étudier les carrières de personnes âgées pose la question d'une spécificité d'une telle analyse au regard de l'avancée en âge des individus interrogés, la participation possible des personnes âgées étant le plus souvent articulée à des questionnements en termes d'« effets d'âge » ou de « génération ». Nous renvoyons le lecteur, pour une discussion de ces questions à Vincent Caradec, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Paris: Nathan, 2001; Alexandre Lambelet, « Devenir militant à 60 ans?... », art. cit. Pour une discussion plus spécifique de l'articulation entre l'« analyse des carrières » et les questionnements gérontologiques, voir Alexandre Lambelet, *Entre logiques organisationnelles et vocation militante...*, op. cit.

compréhension de parcours appréhendés dans leur globalité. Il s'agit en effet d'analyser ces entretiens comme des «touts», dans les articulations que chaque interviewé·e donne à sa trajectoire, à ses registres de justification, à son positionnement dans différentes sphères de vie et à différentes périodes de sa vie. Ces entretiens doivent ainsi nous donner accès tant aux dimensions objectives des parcours de ces individus qu'à leur vision du monde ou à leur univers des possibles.

Plus encore, afin de recueillir des données d'une certaine densité³⁰³, de croiser les différents types de données recueillies³⁰⁴, et de confronter, pour une part, le «dire» au «faire», nous avons fait le choix de ne mener d'entretiens qu'avec des membres que nous pouvions aussi rencontrer dans le cadre des activités de ces organisations. Nous avons ainsi fait le choix de ne pas nous appuyer sur un échantillonnage de type statistique et représentatif (c'est-à-dire une sélection d'interviewé·e·s à partir d'un fichier d'organisation), mais, comme le dit Olivier de Sardan, de procéder par itération, c'est-à-dire en suivant les réseaux sociaux du milieu étudié³⁰⁵, l'accumulation d'entretiens se terminant lorsqu'apparaît une «saturation des données»³⁰⁶, c'est-à-dire lorsque, au bout d'un

302. (Note de la p. 147.) Nous entendons ici, par semi-directifs, des entretiens qui sont conduits avec le seul souci (pour nous) de voir différents thèmes traités par la personne interrogée, thèmes qui ne sont pas proposés à l'interviewé·e sous la forme d'un questionnaire, ou préannoncés, mais qui, dans le cours de l'entretien, et s'ils n'ont pas été abordés spontanément par l'interviewé·e, lui sont proposés, à la fin de celui-ci, sous forme de relances. Dans le cas de notre enquête, nous avons abordé plus particulièrement cinq thèmes: a) le parcours de vie dans ses dimensions professionnelle, affective, associative ou de santé; b) la question du passage à la retraite et plus largement de l'image de la retraite; c) la question de la politisation ou de la socialisation politique; d) celle de la sociabilité à travers le récit des réseaux sociaux, familiaux, de leur densité et de la fréquence des relations; e) l'activité dans l'organisation, c'est-à-dire ce qu'ils y font concrètement. En dehors de ce cadre des plus souples, et à partir d'une question «inaugurale» très générale et aussi ouverte que possible («On dit souvent qu'on ne vient pas de nulle part; pourriez-vous me dire d'où vous venez, où vous êtes né, me raconter un peu le parcours de votre vie?»), l'interviewé·e a toute latitude dans les thèmes abordés, dans la manière de les aborder, dans l'importance qu'il veut leur accorder et dans la chronologie de leur discussion. Nous nous sommes néanmoins laissé la possibilité de faire différentes relances ou demandes de précisions sur les thèmes, si ceux-ci restaient, par rapport à nos questionnements, «trop vaguement» abordés.

303. Clifford Geertz, «La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture», *Enquête*, N° 6, 1998, pp. 73-105.

304. Bernard Lahire, «Risquer l'interprétation: pertinences et surinterprétations en sciences sociales», *Enquête*, N° 3, 1996, pp. 61-89. Jean-Pierre Olivier de Sardan, «La politique du terrain: Sur la production des données en anthropologie», *Enquête*, N° 1, 1995, pp. 71-109 et «La violence faite aux données: De quelques figures de la surinterprétation en anthropologie», *Enquête*, N° 3, 1996, pp. 31-39.

305. Jean-Pierre Olivier de Sardan, «La politique du terrain», art. cit.

306. Barney Glaser et Anselm Strauss, *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, 1973, p. 61, cité par Jean-Pierre Olivier de Sardan, «La politique du terrain», art. cit.

certain temps, la productivité des entretiens mais aussi des observations diminue, c'est-à-dire au moment où s'affirme le sentiment de ne plus rien apprendre de nouveau, de ne retrouver que des configurations ou des registres de justifications déjà rencontrés.

De ce choix découlent quelques conséquences. D'abord, nous n'avons effectué des entretiens compréhensifs qu'avec des personnes qui ont participé, au moins une fois (celle où nous étions là) à une activité de ces associations. Tous les membres qui ne font que cotiser et qui ne participent à aucune des activités proposées ne sont pas présents dans notre corpus. Cela signifie que nous n'avons pas mené d'entretiens avec des membres qui ne font que cotiser ou qui, une fois engagés, ont quitté aujourd'hui ces organisations. Mais cela ne nous a pas empêché de recueillir un certain nombre d'éléments sur la mobilité des membres dans ces organisations; un certain nombre de nos interviewé·e·s ont occupé différents postes (par exemple dans les structures faïtières) pour ensuite s'en retirer ou en occuper d'autres. Ensuite, notre corpus n'est sans doute pas représentatif des membres de ces organisations; interrogés au gré des rencontres, les membres interviewé·e·s l'ont été pour la diversité de leurs activités au sein de ces organisations, pour la diversité de leurs parcours professionnels ou plus largement de leurs «manières d'être», mais jamais dans l'espoir de faire une étude proprement représentative. Si nous allons, dans une approche typologique, rassembler les entretiens menés autour de quelques logiques d'engagements, nous ne pourrons donc pas dire, sauf sur le mode de l'hypothèse et à partir des observations effectuées, la part de membres que représente tel type par rapport à tel autre; ne travaillant pas sur un échantillon statistique, cela n'aurait aucun sens. Nous chercherons, au contraire, à montrer la diversité, l'hétérogénéité, les «possibles». Enfin, si ce corpus est largement le fruit de rencontres, il n'est pas pour autant le fruit du hasard. Le fait de ne pas partir de la liste des membres, mais de partir des pratiques, et plus encore de nos observations de différentes activités proposées par les organisations pour y rencontrer des membres participant à ces différents groupes nous a permis de rencontrer des membres des plus divers et de limiter ainsi le risque d'«enclavement».

Liste et caractéristiques des interviewés-s 307

Interviewé-e-s	H/F	Année de nais.	Dernière activité exercée	Formation	Canton de résidence	Statut marital	Enfants	Inscription ou mandat partisan ou syndical	Engagement dans une association de défense de retraités au niveau:			
									local	cantonal	national	FARES
Jean	H	1916	secrétaire syndical		FR	marlé	oui	Syna	(FFrR)	(FFrR)	(FARES)	non
Marie	F	1918	vendeuse		VD	veuve	oui	non	Avivo	non	non	non
Michel	H	1919	contremaitre	+	VD	veuf	non	POP + UNIA	Avivo	(Avivo)	(Avivo)	non
Claude	H	1922	dir. d'assurance, resp. chez Caritas	+	VS	veuf	oui	Chrétien-social	non	(FVSR)	(FARES)	?
Pierre	H	1923	caviste (non qualifié)		VD	marlé	oui	non	Avivo	non	non	non
André	H	1924	enseignant (public)	+	VD	divorcé	oui	PS	FVdR	(FVdR)	non	non
Monique	F	1924	opticienne		BS	veuve	oui	PdT	Avivo	Avivo	FARES	non
Jacques	H	1925	employé aux chemins de fer (non qualifié)		VD	marlé	oui	non	Avivo	non	non	non
Jacqueline	F	1925	marâtchère		VS	veuve	oui	non	Avivo	non	non	non
Nicole	F	1925	resp. vente vêtements		VD	veuve	oui	non	Avivo + FVdR	non	non	non
Bernard	H	1927	empl. de commerce		BE	marlé	?	non	non	non	FSR + ASA	non
Jeanine	F	1928	femme au foyer		VD	marlée	oui	non	Avivo	non	non	non
René	H	1928	ingénieur télécom	+	FR	marlé	oui	PS	FFrR	FFrR	FARES	CSA
Colette	F	1929	serveuse		VD	marlée	oui	non	Avivo	non	non	non
Roger	H	1930	enseignant (public)	+	VD	veuf	non	SSP + POP	SSP + Avivo + FVdR	SSP + Avivo + FVdR	FARES	CSA

Interwé-c-s	H/F	Année de nais.	Dernière activité exercée	Formation	Canton de résidence	Statut marital	Enfants	Inscription ou mandat partisan ou syndical	Engagement dans une association de défense de retraités au niveau:				
									local	cantonal	national	FARES	CSA
Yvette	F	1931	femme au foyer		VD	marlée	oui	non	Avivo	non	non	FARES	CSA
Robert	H	1932	dir./Chemins de fer	+	VD	marlé	oui	non	FVdR	FSR	non	FARES	non
Christiane	F	1933	animatrice en EMS		VD	marlée	oui	PS	Avivo	Avivo (Avivo)	non	non	non
Denyse	F	1933	marée		VS	marlée	oui	non	Avivo	Avivo + FV&R	non	non	non
Josette	F	1933	enseignante (public)	+	VS	divorcée	oui	PDC	Ass. instrit. retraités	FV&R	FSR	non	non
Jeanne	F	1935	empl. de commerce		VD	divorcée	oui	non	Avivo	Avivo	non	non	non
Guy	H	1936	ingénieur	+	GE	veuf	oui	PS + UNIA	Unia	Unia	Unia	FARES	CSA
Simone	F	1936	éducatrice	+	BS	divorcée	oui	PS + UNIA	Panthères grises	-	-	FARES	CSA
Marcel	H	1937	chercheur (pharma)	+	VD	marlé	oui	non	Avivo	Avivo	Avivo	non	non
Françoise	F	1937	enseignante (public)	+	VD	marlée	oui	POP + SSP	Avivo	Avivo	Avivo	FARES	CSA
Paulette	F	1937	enseignante (public)	+	NE	divorcée	oui	PS	-	Avivo	Avivo	FARES	CSA
Gérard	H	1938	directeur d'EMS	+	VS	marlé	oui	non	Avivo	Avivo + FV&R	FV&R + Avivo	non	non
Georges	H	1939	policier		VD	marlé	oui	Radical	Avivo	non	non	non	non
Maurice	H	1944	chauffeur/transport publics		VD	marlé	oui	SEV	Avivo	non	non	non	non
Henri	H	1951	directeur d'EMS	+	VD	marlé	oui	POP	Avivo	Avivo	Avivo	non	non

307. (Note de la p. 150.) Nous avons fait le choix de donner des pseudonymes aux personnes que nous avons rencontrées afin de garantir, dans la mesure du possible, l'anonymat. Pour éviter trop de lourdeur, et les formes de politesse n'ayant de sens pour des pseudonymes, nous les nommerons par des prénoms quand bien même nous les avons tous vouvoyés. Le choix des prénoms a été fait de manière arbitraire. Nous avons usé du classement des prénoms les plus répandus, en France, en 1937. Entre parenthèses, des postes occupés mais quittés au moment de l'entretien.

De même, travaillant sur la structuration de l'ensemble d'un système, c'est-à-dire sur les similitudes ou les différences dans les logiques d'engagements aux différents niveaux du système de représentation des personnes âgées en Suisse, des interviewé-e-s se sont aussi « imposés » à nous par le rôle qu'ils peuvent occuper dans ces différentes structures. Si au niveau local on peut donc parler de « hasards partiellement contrôlés », pour les entretiens auprès de personnes engagées tant au niveau national que dans les organisations faitières, c'est notre questionnement et nos choix initiaux de terrains qui nous ont mené vers tels ou tels interlocuteurs, à savoir : d'une part les membres les plus actifs dans ces différentes instances (en termes de prise de parole et de proposition de thématiques à aborder) et d'autre part les délégués des organisations étudiées au niveau local (c'est-à-dire de l'AVIVO et de la Fédération suisse des retraités). Si nous avons enrichi notre corpus avec des entretiens effectués également avec d'autres membres de ces différentes structures (par exemple des délégués de l'Association suisse des aînés, ou des membres de Pro Senectute), ceux-ci n'apparaissent pas dans notre corpus. En effet, ils ont d'abord été menés dans l'optique d'accéder à d'autres points de vue, à d'autres subjectivités, et avant tout dans notre volonté de rendre compte du fonctionnement de ces organisations, plus que dans une optique de récit de vie.

Le tableau ci-dessus offre un certain nombre d'éléments sur les socialisations antérieures ou sur les engagements concomitants à la participation dans ces organisations de défense de retraités. Il doit permettre au lecteur de retrouver, si nécessaire et tout au long de la lecture, quelques données concernant les énonciateurs cités.

Si notre idée initiale était de mener une analyse séparée des logiques d'engagements des membres par association, cette opération, à la lecture des entretiens, a posé très vite problème. D'abord, une distinction entre ces organisations est difficile (l'AVIVO Valais est simultanément membre de la Fédération valaisanne des retraités et de l'AVIVO Suisse, l'AVIVO Bâle est l'organisation locale de la Fédération suisse des retraités et de l'AVIVO Suisse, quand l'AVIVO Vaud n'est membre que de l'AVIVO Suisse et n'a de liens qu'occasionnels avec la Fédération vaudoise). Ensuite, si notre regard porte autant sur les organisations faitières que cantonales, tous les interviewé-e-s participent de la même organisation, à savoir la FARES. Enfin, au niveau le plus local, relier certains membres à une seule association pose des difficultés, deux de nos interviewé-e-s

étant membres simultanément de l'AVIVO et de la FSR. Au final, nous avons observé que les lignes de démarcation entre des « types » d'engagements et entre des trajectoires de vie renvoient bien plus aux « niveaux » ou aux « échelons » organisationnels, qu'à des différences dans les profils des organisations³⁰⁸. Nous allons donc, dans un premier temps, présenter les cinq logiques d'engagements rencontrées, et, dans un second temps, les relier non seulement aux caractéristiques socioprofessionnelles de ces membres mais plus encore à leur position au sein de ces structures.

CINQ LOGIQUES D'ENGAGEMENTS

UN ENGAGEMENT EXPERT

Une première forme (ou logique) d'engagement répond à la volonté d'acteurs sociaux de valoriser des compétences acquises antérieurement dans un cadre professionnel, de trouver des lieux où une expertise précédemment acquise trouvera sens. Forts objectivement (c'est-à-dire que les autres membres leur reconnaissent cette compétence) et subjectivement (ils se sentent eux-mêmes pourvus de telle ou telle compétence et disent pouvoir être utiles à ces organisations en s'engageant en leur sein) de différentes capacités d'expertises, ils trouvent dans ces associations des lieux propices à une reconnaissance de leur valeur. L'adhésion à une telle organisation apparaît alors comme l'opportunité d'une valorisation de soi, bien plus qu'elle n'est la volonté d'une défense d'intérêts particuliers promus par les organisations, même si l'un n'exclut pas l'autre et que, dans la durée de l'engagement, cette identification au groupe peut se développer.

Les récits de vie des acteurs sociaux mobilisant de tels registres discursifs dans l'explicitation de leur engagement se caractérisent ainsi par une omniprésence de la vie professionnelle dans la narration de soi; peu de mots sur la famille, peu ou pas d'évocation d'activités associatives antérieures, mais une multitude d'anecdotes sur la vie professionnelle et son déroulement³⁰⁹. Plus largement, le

308. Sur l'exercice typologique, ses limites, ses contraintes, voir Didier Demazière et Claude Dubar, *Analyser les entretiens biographiques: l'exemple de récits d'insertion*, Laval: Presses universitaires de Laval, 2004; Jean-Pierre Gremy et M.-J. Le Moan, «Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales», *Informatique et sciences humaines*, N° 35, 1977; Dominique Schnapper, *La compréhension sociologique: démarche de l'analyse typologique*, Paris: PUF, 1999.

récit du parcours de vie, qu'il concerne la formation scolaire ou la carrière professionnelle proprement dite renvoie à une succession de réussites et d'ascensions. C'est le récit de transfuges de classes, de déclassement vers le haut, où des acteurs sociaux d'origine familiale modeste ont l'occasion, à force de travail, d'occuper des postes à responsabilité et de s'y épanouir. Le travail a offert à ces personnes de nombreuses valorisations et plus largement une identité que leur activité au sein des organisations de retraités permet de maintenir.

Ne venant pas du monde associatif ou militant et n'ayant pas connu d'engagements antérieurs (sauf des engagements peu coûteux et coutumiers, comme lorsque dans une entreprise tout le monde est syndiqué et qu'il convient donc de cotiser « comme tout le monde » ; le récit d'un tel engagement ne vient dès lors pas « de lui-même », mais est le fruit des relances de l'enquêteur), l'« expert-engagé » trouve dans les groupements de retraités l'occasion de poursuivre des activités dans le prolongement de ceux rencontrés dans l'activité professionnelle. À titre d'exemple, un directeur d'EMS pourra poursuivre sa réflexion sur des améliorations de l'habitat pour les personnes âgées, un responsable du personnel pourra mettre à profit son expertise sur la gestion des caisses de pension. La question de la défense des personnes âgées semble ainsi moins importante que la possibilité d'exercer une expertise et surtout, par rapport aux « engagés en terrain connu » (voir *infra*) ces « experts-engagés », au moment de leur adhésion, découvrent un monde qu'ils ne connaissent pas ou peu, qu'ils n'ont jamais côtoyé. Néanmoins, du fait de leur statut social ou de leur expertise, ils accèdent très vite – pour ne pas dire immédiatement – aux différents comités ou à différentes responsabilités.

Robert nous semble emblématique de ce type de parcours ; venant d'un milieu agricole et grâce à de bons résultats scolaires, il entrera aux Chemins de fer où il profitera pleinement des possibilités de

309. (Note de la p. 153.) Simoneit, travaillant sur les organisations de défense de retraités à Berlin, à partir d'un corpus de neuf entretiens, distingue trois catégories d'acteurs sociaux engagés en leur sein et qui correspondent, pour partie, à trois de nos cinq types. À l'engagement que nous appelons « expert » correspond chez cet auteur celui des « nouveaux venus de la politique » qu'il décrit ainsi : « Leur point d'attache tient aujourd'hui essentiellement à leur activité professionnelle antérieure. Ils recherchent la collaboration et non la politique. » Gerhard Simoneit, « Vergesellschaftung durch selbstorganisierte politische Interessenvertretung », in Martin Kohli, Hans-Jürgen Freter, Manfred Langehennig *et al.*, *Engagement im Ruhestand: Rentner zwischen Erwerb, Ehrenamt und Hobby*, Opladen : Leske + Budrich, 1993, p. 197.

promotion interne. À force de travail et de volonté, et avec un peu de fierté, il deviendra cadre. Son récit de vie est alors le récit de sa vie professionnelle, des différentes gares dans lesquelles il a travaillé, de ses rapports avec les syndicats, des projets qu'il a dû mener, des voyages effectués à l'étranger dans le cadre de son travail. Il parle peu de sa famille (sauf que «le dimanche, c'était tabou, là c'était la famille») et dit ne pas avoir eu beaucoup de loisirs (à l'exception de la marche). À la retraite, ni la famille, ni les amis ne seront le lieu d'investissements particuliers (même s'il s'occupe des tâches ménagères, son épouse étant malade).

Sa carrière professionnelle est pour lui le temps de nombreux apprentissages et valorisations et son entrée au sein de la Fédération vaudoise des retraités s'inscrit étroitement dans la continuité de sa carrière, et sera le lieu d'une valorisation de ses compétences acquises. Sa situation de cadre puis de directeur d'une entreprise de transport public lui a permis d'acquérir des compétences pointues dans le domaine des assurances sociales mais aussi une certaine respectabilité ou notoriété (il est en effet assez connu ou respecté pour être invité comme orateur lors d'une Assemblée générale de l'association). Son adhésion et son activité dans le comité de ladite association, mais surtout sa participation au groupe de travail «politique sociale» au niveau national vont lui permettre non seulement de maintenir cette reconnaissance et de valoriser son expertise, mais surtout d'acquérir de nouvelles compétences et d'être reconnu par un nouveau public. Si le fait d'avoir été une personnalité connue a permis sa nomination dans l'association mais surtout au Comité national, le fait de participer à cette association et à ses différentes commissions maintient tout autant cette reconnaissance de même que ses compétences³¹⁰. Il y a ainsi un autorenforcement, une dynamique entre le capital nécessaire pour accéder à ce type d'activité et le capital qu'elles procurent en retour : si ce sont ses compétences sur l'AVS et la LPP qui lui ont valu sa nomination dans la commission sociale de la FSR, sa présence au sein de la commission sociale lui permet de maintenir ses connaissances actuelles. La disjonction entre «savoir»

310. Si, dans leur ouvrage, Kohli, Freter, Langehennig *et al.* questionnent six dimensions dont celle – intéressante dans le cas d'une étude sur les activités des personnes âgées – du vécu des transformations de la société (qu'elles soient techniques, politiques ou culturelles), on remarque, pour les engagés-experts un souci de rester à jour, de poursuivre des apprentissages, de lire et de s'informer. Martin Kohli, Hans-Jürgen Freter, Manfred Langehennig *et al.*, *Engagement im Ruhestand...*, *op. cit.*

et « ignorance » structure alors largement son récit, justifiant sa présence dans de telles associations, mais étant aussi le fruit de ce même engagement. Et le degré d'engagement des « experts-engagés » apparaît alors comme lié bien plus à la possibilité de valoriser une expertise, aux rétributions liées au fait de pouvoir être utile, qu'au partage d'une idéologie forte sur la place que les personnes âgées devraient avoir dans la société.

En même temps, si cet engagement semble s'inscrire dans le prolongement de l'activité professionnelle antérieure, le degré d'implication connu dans cette activité professionnelle ne se retrouve pas dans l'engagement militant, tous relativisant l'énergie qu'ils investissent dans celui-ci. Robert dit ainsi « lever le pied ». À en croire Robert, ce ne sont donc pas ses idées qui ont changé, ni ses capacités, mais au contraire, son rapport aux choses, son degré d'implication. Il est très présent, participe semble-t-il à de nombreuses activités, et simultanément s'autorise un certain « retrait ». Ce retrait par rapport aux objectifs politiques de l'association rend compte d'un rapport particulier au politique des « experts-engagés » ; il s'agit d'un rapport « pragmatique » ou « gestionnaire » au politique, qui veut, selon nos interviewé-e-s, que nombre de questions, trop souvent prises en charge par les politiciens, se règlent avant tout de manière technique ou logique. C'est une vision techniciste ou administrative du monde, et une dénonciation du blocage que peuvent entraîner les luttes partisans.

Pour autant, l'engagement d'acteurs sociaux tels que Robert renvoie moins à la réalisation directe et rapide d'objectifs clairs (comme un Conseil vaudois des aînés, une nouvelle réforme de l'AVS, etc.) – même si c'est bien présent – qu'à la volonté de participer à des activités qui ont du sens, au fait de côtoyer d'autres personnes compétentes, de rester à la page dans des domaines pointus, bref de rester engagé dans la vie sociale. Ce mode d'engagement, lié à la valorisation de compétences « techniques », s'articule, bien entendu, avec des possibilités offertes par ces organisations qui valorisent de telles compétences. C'est parce que la Fédération suisse des retraités se consacre essentiellement à une participation aux processus de consultation que l'expertise apportée par cet interviewé fait sens. C'est que, comme l'écrivent Gerth et Mills³¹¹, l'engagement dans des activités militantes est le produit d'un

311. Hans Gerth et Charles Mills, *Character and Social Structure...*, op. cit., pp. 165-191.

ajustement entre demande et offre de militantisme. Les groupements sollicitent ou découragent les engagements individuels au moyen d'un ensemble d'outils de sélection et orientent les différents membres vers telles ou telles tâches plutôt que telles autres. La « rencontre » entre ce membre et cette association est donc bien le fruit d'une convergence entre des attentes ou des potentialités propres à cet interviewé et une structuration propre aux organisations de défense des retraités qui, aujourd'hui, du fait de leur intégration au sein du Conseil suisse des aînés et des modes d'actions désormais valorisés (réponse à des processus de consultation, proposition de réforme de lois) recherchent et sélectionnent des membres disposant de ce type de ressources. C'est que ces organisations, pour reprendre une distinction proposée par Béland et Viriot Durandal³¹², se caractérisent par une expertise fondée sur un « amateurisme cognitif » plutôt que sur une « professionnalisation », c'est-à-dire qu'elles ne recrutent pas des professionnels pour le suivi des dossiers et les activités en lien avec les autorités politiques, mais mobilisent des bénévoles et dépendent donc à la fois de leur motivation et de leur disponibilité mais également de leurs compétences préalables pour le suivi des dossiers. La participation de membres déjà au fait des politiques sociales et de leur fonctionnement est donc largement recherchée au niveau national de ces organisations.

On notera encore, concernant Robert, que s'il a dû quitter son activité professionnelle à l'âge légal (soit 65 ans), il a poursuivi (ou poursuit encore, au moment de l'entretien) d'autres activités dans des conseils d'administration. Au-delà de continuer aujourd'hui, à travers son engagement au sein de la Fédération suisse des retraités, des activités qu'il a, tout au long de sa vie, valorisées, on peut noter qu'il a, autant que faire se peut, repoussé le plus possible sa sortie du monde professionnel. S'il dit d'ailleurs, au moment de l'entretien, vouloir quitter les derniers postes qu'il occupe, le registre de justification qu'il mobilise est moins celui d'une lassitude ou d'une fatigue, que le fait qu'il faut « laisser la place aux jeunes » et être en cohérence avec ce qu'il professait, plus jeune.

Cette absence de rupture entre vie professionnelle et retraite, si elle peut être lue, comme ici, au prisme d'une volonté de valoriser

312. Daniel Béland et Jean-Philippe Viriot Durandal, « L'expertise comme pouvoir : le cas des organisations de retraités face aux politiques publiques en France et aux États-Unis », *Lien social et Politiques*, N° 50, 2003, pp. 105-123.

des compétences antérieurement acquises, peut aussi être lue, en creux, comme l'absence d'engagement dans d'autres sphères de vie. En l'occurrence – et si de manière générale le passage à la retraite est souvent décrit comme un temps où repenser ses rôles sociaux et ses loisirs³¹³ – Robert ne s'est pas surinvesti dans ses loisirs ou dans sa vie de couple. C'est que son épouse, peu avant sa retraite, tombe malade et qu'il a aujourd'hui la pleine charge des activités domestiques et l'impossibilité de voyager avec elle puisqu'elle ne peut plus vraiment se déplacer. Lui-même, au moment du passage à la retraite, a subi un infarctus et comme il le dit: «C'était juste après ma retraite, cela m'a contrarié un peu cela. Avant je marchais beaucoup.»

S'il est difficile de faire la part des choses entre les différentes contraintes, on voit néanmoins que l'engagement dans l'association de défense des retraités, si elle n'est pas que le produit de ces deux événements, a pu être favorisé par ceux-ci, tant l'accident de l'interviewé que la maladie de son épouse limitent objectivement ou subjectivement ses engagements possibles dans ces deux sphères de vie que pourraient être un retour sur la vie familiale (ses enfants ne vivent d'ailleurs pas à proximité) ou dans son loisir préféré qu'est la marche.

Au-delà de ce premier exemple, on notera que l'expertise ne renvoie pas, tant s'en faut, aux seules connaissances intellectuelles, mais qu'elle peut aussi être compétence pratique. C'est le cas de Bernard, secrétaire de la Fédération suisse des retraités depuis 1998 après avoir pris sa retraite à l'âge de 65 ans en 1992. Comme il le dit, «je suis passé de 100 % à 0 % en un jour». S'il n'a jamais souffert d'inactivité (il cite pêle-mêle famille, jardinage et football), il désire poursuivre une occupation dans la continuité de son travail d'employé de bureau. Entré à Adlatus³¹⁴ («nous étions environ vingt-cinq personnes dans la région de Berne, des gens de toutes sortes de métiers, ingénieurs, comptables, architectes, hôteliers... des gens professionnellement capables et expérimentés, des gens qui ne cherchent pas une activité pour gagner de l'argent») et

313. Robert Havighurst, «Flexibility and the Social Roles of the Retired», *American Journal of Sociology*, vol. 59, N° 4, 1954, pp. 309-311; Mark Luborsky, «The Retirement Process: Making the person and Cultural Meanings Malleable», *Medical Anthropology Quarterly*, vol. 8, N° 4, 1994, pp. 411-424.

314. Adlatus est une association qui regroupe d'anciens dirigeants et cadres d'entreprises et qui vend – à des tarifs en-dessous du prix du marché – différents conseils aux entreprises [www.adlatus.ch].

après avoir réalisé un ou deux mandats par année, un de ses « collègues » a annoncé qu'une association cherchait un secrétaire. « Cela semblait pouvoir me convenir et je me suis donc annoncé. C'est comme cela que je suis devenu secrétaire de la fédération ». Premier membre rémunéré de l'association, il justifie cela par le fait qu'il a appris à Adlatus que « le gratuit est dévalorisé ». Son activité représente l'équivalent d'un 10-20 % sur l'année (la réalisation du bulletin est l'occupation qui lui prend le plus de temps) et pour laquelle il reçoit 500 fr. par mois.

Bernard inscrit ainsi directement son engagement au sein de la fédération dans la continuité de son activité professionnelle et de son engagement au sein d'Adlatus. Il me recevra d'ailleurs dans son « bureau » plutôt que dans son salon, élément qui, au-delà de l'aspect pratique que cela peut représenter (les documents concernant la fédération s'y trouvent) « objective » son mode d'appartenance à ladite fédération. Il en est le secrétaire.

L'ordre de légitimité n'est ici pas le projet politique, bien au contraire. Sur ce terrain, le sentiment d'incompétence est important, même si les efforts pour gagner en compétence ne sont pas nuls. Il y a une acceptation forte d'une division des rôles, d'une division du travail au sein de la fédération, celle-ci n'empêchant pas non plus une certaine socialisation, une sensibilisation aux thèmes chers à l'association. Comme il le dit :

Politiquement, je ne peux pas apporter grand-chose, je n'ai jamais eu d'engagement politique, j'étais de ceux qui n'allaient pas voter ; on a pour cela des Sauterel [président de la FSR, socialiste] et des Vital [président du groupe « politique sociale » de la FSR, ancien conseiller national et membre du parti démocrate chrétien] qui sont des sommités politiques. Ils parlent des directives anticipées, de l'AVS, de la LPP ou des revenus de la banque nationale ; ce sont tous des dossiers pour lesquels il faudrait des connaissances antérieures pour comprendre. J'ai essayé de lire plus les journaux, je me suis donné de la peine, je ne dis pas que j'abandonne, mais c'est très compliqué au début. Surtout que c'est sans arrêt en procédure pour des modifications et on ne s'y retrouve donc jamais. Mais c'est également vrai que maintenant je vote plus souvent.

Comme le montre ce dernier exemple, si Bernard trouve, dans cette organisation, lui aussi, l'occasion de poursuivre une activité

en phase avec les capacités professionnelles qu'il a acquises durant sa carrière – carrière constitutive pour une bonne part de son identité pour soi et qu'il a tenté de poursuivre à travers son engagement au sein de l'association Adlatus –, l'expertise qu'il valorise n'est pas pour autant identique à celle de l'interviewé précédent. Bien au contraire, ces organisations, par leurs différents points d'appuis (local, régional, national) mais également par les différentes activités qu'elles proposent ou réalisent, permettent l'expression ou l'engagement de membres aux expertises et profils variés. On trouve ainsi, nous y reviendrons, des experts en politiques sociales au niveau national quand d'autres types d'expertise (fiduciaire, direction d'EMS, expérience d'animation) se trouvent d'abord au niveau régional ou local.

Ce mode d'engagement renvoie à des trajectoires que l'on peut caractériser d'«ascendantes», tant dans leurs dimensions objectives que subjectives, au sens où ce rapport à l'engagement et plus largement le rapport au politique de ces individus peut être rapporté à l'évolution de leur position sociale dans le temps. Ce qui caractérise les trajectoires de ces «engagés-experts» semble être en effet le vécu de situations structurellement assez similaires, à savoir un «déclassement vers le haut» ou un «déracinement»³¹⁵. Ces individus ont, comme le boursier et grâce à l'institution scolaire, acquis des positions sociales différentes de celles de leurs ascendants. Ils se sont faits à travers le travail et valorisent aujourd'hui encore ce rôle social plus que tout autre. Cette articulation entre «engagement-expert» et «ascension sociale» a déjà été observée par ailleurs, dans d'autres contextes. Ollitrault, travaillant sur des militants écologistes, observe ainsi que :

Si les socialisations primaires (famille-éducation durant l'enfance) expliquent l'engagement [et le lieu de cet engagement] [...], la socialisation secondaire, en particulier universitaire, favorise l'émergence d'un modèle généralisé de militants, créateurs et applicateurs de «nouvelles» normes [...]. C'est pourquoi nous pouvons penser que l'émergence et la consolidation du modèle de l'activiste-expert s'explique par une socialisation secondaire, donnant des prédispositions et des ressources à un tel militantisme.³¹⁶

315. Richard Hoggart, «Le boursier», *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris: Minuit, 1970 [1957], pp. 346-361.

316. Sylvie Ollitrault, «Les écologistes français, des experts en action», *Revue française de science politique*, vol. 51, N° 1-2, 2001, p. 107.

Cet engagement expert offre alors une identité positive au retraité, il est le lieu d'un possible réinvestissement de capitaux déjà détenus. Toujours selon cette auteure, « ces organisations rentabilisent des capitaux que l'acteur a accumulés hors champ militant »³¹⁷. Il permet aussi de maintenir une certaine distance ou un certain désintérêt pour la politique. Ce rapport particulier au politique s'articule non seulement à une origine sociale (où les parents n'étaient pas ou peu engagés politiquement, peu intéressés parce que peu compétents politiquement³¹⁸) mais aussi à une hiérarchisation particulière des sphères de vie (le surinvestissement de l'activité professionnelle) et surtout une valorisation de la technique et de la maîtrise des dossiers par rapport aux discussions et aux compromis politiques. Gaxie articule déjà, à propos des critiques du politique, dispositions, visions du monde, ascension sociale et activité professionnelle :

Le rejet de la politique, en même temps que celui de l'action collective, des syndicats, de l'État, du « public » et son cortège de réglementations, de contraintes, d'obligations, d'interdictions, d'impôts, de charges, de taxes, de contrôles et de fonctionnaires, se fait au nom d'une préférence pour l'initiative personnelle, le travail, l'effort, la réussite, l'entreprise individuelle et les sanctions dures mais justes du marché.³¹⁹

Dans le cas des « engagés-experts », il s'agit moins d'une méfiance ou d'un désenchantement du politique qu'une valorisation du modèle entrepreneurial, de la capacité à faire avancer des dossiers, de la résolution technique de dossiers.

Comprendre, dans le cas des organisations de défense de retraités, cette possibilité pour – ou offerte à – des individus peu politisés d'occuper des postes à responsabilité renvoie alors à différents ordres d'opportunités ou de contraintes. Ce type d'association permet sans doute, par rapport aux luttes partisans et à leur image

317. *Ibid.*, p. 127.

318. Comme le dit Pierre Bourdieu, « la propension à user d'un pouvoir politique (le pouvoir de voter, de parler politique, ou de faire de la politique) est à la mesure de la réalité de ce pouvoir ou, si l'on préfère, l'indifférence n'est qu'une manifestation de l'impuissance ». Pierre Bourdieu, « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 16, 1977, p. 60. Voir aussi Daniel Gaxie, *Le cens caché*, Paris: Seuil, 1978.

319. Daniel Gaxie, « Les critiques profanes de la politique. Enchantements, désenchantements, réenchantements », in Jean-Louis Briquet, Philippe Garraud (éds), *Juger la politique: entreprises et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2001, pp. 227.

publique, un engagement plus « distancié », c'est-à-dire mesuré, évalué et prévisible³²⁰. Ensuite, l'encouragement de la Confédération à la création d'un Conseil suisse des aînés comme interlocuteur officiel sur les questions de la vieillesse et son subventionnement « oblige » ces organisations à fournir de l'expertise, à trouver des membres à même de répondre aux demandes de l'administration. Ces organisations se trouvent alors, comme l'a aussi constaté Ollitrault dans le cas de l'écologie, dans une constante ambiguïté entre une expertise voulue, recherchée et imposée : il y a simultanément « une volonté de revanche qui se matérialise par une entrée sinon dans le champ universitaire au moins dans celui des experts scientifiques et d'autre part, une mobilisation des ressources intellectuelles et scientifiques pour répondre aux exigences de l'administration, demandeuse d'une expertise »³²¹. Enfin, l'engagement expert peut se comprendre en lien avec des transformations au sein des générations de personnes âgées, avec l'arrivée de nouveaux retraités, cultivés et en bonne santé qui – comme les individus qui veulent s'engager « pour exister » (voir *infra*) – acceptent mal leur inscription dans le 3^e âge et l'abandon des postes à responsabilité qu'exige d'eux la police des âges. Par leur activité même, ils (se) prouvent qu'ils sont toujours à même de mener à bien leurs activités.

UN ENGAGEMENT CONTINU EN TERRAIN CONNU

Une seconde logique d'engagement est le fait d'acteurs sociaux déjà très engagés politiquement ou syndicalement tout au long de leur vie. Elle apparaît donc comme une suite logique d'engagements antérieurs, plus ou moins anciens, que ce soit au sein de partis politiques, de syndicats ou d'associations professionnelles, et surtout se fait en monde largement connu, que ce soit au niveau organisationnel (ils sont coutumiers de la vie associative) ou relationnel (ils retrouvent dans leur engagement de retraités des personnes côtoyées précédemment dans leurs différents engagements)³²². Cet engagement se fait le plus souvent par cooptation, ce sont d'anciens camarades militants ou collègues qui sollicitent l'engagement dans ces associations.

320. Jacques Ion, *La fin des militants*, Paris : L'atelier, 1997 ; Pour une critique de cette notion, voir Alexandre Lambelet, « L'engagement distancié », in Olivier Fillieule, Lillian Mattieu et Cécile Péchu (éds), *Dictionnaire de la sociologie des mobilisations*, Paris : Sciences Po, 2009, pp. 206-212.

321. Sylvie Ollitrault, « Les écologistes français, des experts en action », art. cit., p. 119.

Cet engagement peut être aussi la poursuite d'un engagement syndicaliste (comme dans le cas de Roger), d'un engagement associatif dans l'action catholique (comme pour Claude), ou encore, être la continuité d'une carrière politique, dans une famille largement politisée (comme dans le cas de Monique); cette dernière, âgée de 81 ans au moment de l'entretien, ne se rappelle plus en quelle année elle a adhéré à l'AVIVO bâloise, moins du fait d'un «trou de mémoire» que du fait que son adhésion est un «non-événement», tant elle semble être le fruit naturel d'un engagement constant à l'extrême gauche, au Parti suisse du travail comme dans les organisations «proches». Fille d'une famille politiquement très engagée, elle épousera un homme rencontré aux «jeunesses libres» et militant du Parti du travail (il sera élu au Parlement bâlois en 1947, à l'âge de 23 ans). Elle-même n'est pas en reste; engagée aux côtés de son mari dans le Mouvement pour la paix³²³ et membre de «mouvements de solidarité» contre la bombe atomique ou la guerre du Vietnam, elle s'engagera plus particulièrement dans des mouvements de femmes, que ce soit la Fédération démocratique internationale des femmes (FDIF) ou l'Association des femmes pour la paix et le progrès. Mère de deux filles, elle compte parmi les quatorze premières femmes élues au Parlement bâlois en 1968. Elle y siègera vingt-quatre ans. Son appartenance à l'AVIVO s'inscrit dès lors dans la suite de ses engagements, dans la continuité de son intérêt pour les questions sociales; elle se fait surtout parmi des amis ou des personnes connues. Le président de l'association, au moment où elle y adhère, est syndicaliste, ami de la famille; son prédécesseur était aussi un proche, connu aux Amis de la nature et aux Jeunesses libres.

322. (Note de la p. 162.) Si nous nous référons à Simoneit, cette catégorie recouvre en partie celle des «continuellement actifs politiquement» qu'il décrit ainsi: «La politique était ou est pour eux une partie «évidente» de leur vie.» Cette seule dimension, dans le cadre de nos observations, nous semble largement insuffisante en ce qu'elle néglige complètement un second aspect, à savoir qu'en plus de cette caractéristique, les individus s'inscrivant dans cette logique d'engagement maintiennent, par celui-ci, les réseaux d'interconnaissance dans lesquels ils étaient inscrits jusque-là. Gerhard Simoneit, «Vergesellschaftung durch selbstorganisierte politische Interessenvertretung», art. cit., p. 197.

323. Elle relate d'ailleurs ainsi la création, avec son mari et quelques autres personnes, de ce mouvement en Suisse: «Ce mouvement a été fondé en 1949 à Paris, à la suite de la Seconde Guerre et de ses six millions de morts. Il y avait des écrivains, des savants qui se sont engagés, et ont organisé un grand congrès à Paris. Mon mari a dit qu'il devait y avoir quelqu'un de Suisse; nous étions alors aussi membres des Jeunesses libres et nous sommes donc allés à Paris où on a retrouvé d'autres Suisses. Et avec ces gens on a fondé le Mouvement suisse pour la paix. Nous avons eu des amitiés formidables.»

Au-delà de cette poursuite d'engagements antérieurs, c'est bien l'appartenance à un monde connu qui semble significative; monde connu par son fonctionnement (habitude de l'associatif, des réunions, des prises de décisions collectives, etc.), monde connu par les autres membres qui s'y trouvent. Plus particulièrement, si d'anciens parlementaires cantonaux ou nationaux se trouvent à la tête de ces organisations, c'est que les recrutements ne se font pas à l'interne, mais par cooptation, sur la base de caractéristiques sociales ou de ressources extérieures à la vie de l'association. Il n'existe pas de *cursus honorum* internes à ces organisations pour en devenir président, il faut au contraire disposer d'un certain nombre de propriétés sociales qui font de vous un président potentiel, qui font que les membres en place viendront vous chercher pour ce poste. L'engagement se fait en effet par l'intermédiaire d'anciens collègues de travail, de parti ou d'associations, et dans le cadre de structures (l'association) bien connues par les nouveaux membres puisqu'ils se sont fait connaître le plus souvent à travers des activités dans des structures analogues. C'est à travers cette interconnaissance que se découvrent ou se dévoilent les réseaux sociaux à travers lesquels se font les recrutements des leaders de ces organisations et à travers lesquels s'esquisse une continuité dans des visions du monde de ce que doit être une défense des personnes âgées. René, le président en exercice de la Fédération suisse des retraités (au moment de l'enquête), semble emblématique de ce type d'engagement; député socialiste au Grand Conseil fribourgeois pendant vingt ans et membre de l'exécutif de la ville de Fribourg durant seize ans, il rejoint en effet par la suite la Fédération fribourgeoise des retraités, où il retrouvera non seulement le fondateur de l'association qu'il a connu du temps de son engagement au Mouvement populaire des familles³²⁴, mais aussi deux collègues de travail, l'ancien chef du personnel de l'État de Fribourg et l'ancien chef du service social de la ville de Fribourg.

324. Produit de la mouvance catholique sociale et de l'Action catholique, le Mouvement populaire des familles (MPF) a réuni, des années 1940 à la fin des Trente Glorieuses, un grand nombre de foyers ouvriers militants. Créé par de jeunes familles issues pour la plupart de la JOC, le MPF articule actions d'entraide et actions politiques; après avoir proposé des services d'achats de produits de première nécessité ou des services d'aides familiales, il s'est engagé, par la suite, dans la réalisation d'enquêtes (par exemple sur les conditions de vie des familles salariées) et dans le lancement de pétitions auprès des pouvoirs publics, que ce soit pour des augmentations des allocations familiales, la protection des locataires ou pour des assurances maladies sociales et familiales. C'est ce même mouvement qui lancera, au début des années 2000, une initiative «Pour une caisse maladie unique», initiative que la Fédération suisse des retraités soutiendra. Voir *Mouvement populaire des familles: 50 ans d'action, 1942-1992*, Yverdon: Mouvement populaire des familles, 1992.

On voit alors apparaître, derrière la diversité des trajectoires individuelles, des continuités fortes entre des engagements antérieurs et l'engagement actuel dans des organisations de défense des retraités (les premiers pouvant d'ailleurs très souvent se poursuivre, simultanément au nouvel engagement). Cette continuité renvoie même parfois à un « style de vie »³²⁵ ou une incapacité à se penser en dehors de tout engagement. Comme le dit Françoise :

Je ne peux pas m'imaginer n'être engagée en rien. Je ne pense pas m'arrêter, même si je sais que la grosse difficulté, c'est de dire aux gens qu'à un moment ils doivent arrêter. Il faut donc bien que je songe à cela. Mais mes parents, à 97 ans, ils étaient encore Verts. J'ai besoin de voir des gens, de me sentir en mouvement. Si je suis en EMS, je créerai une association des résidents. J'ai besoin des gens.

Cette continuité – qui caractérise également le registre de l'engagement-expert à la différence près qu'elle concerne ici bien un engagement militant et non pas un engagement professionnel, même si cette distinction peut être parfois bien fine comme dans le cas de députés au Parlement fédéral – renvoie ici à la superposition des sphères de vie³²⁶. Si les engagés-experts pouvaient se caractériser par une large absence de participation dans d'autres sphères de vie que celles professionnelles et familiales, il apparaît que pour l'« engagement continu en terrain connu » c'est le surinvestissement (objectif et subjectif) de la sphère militante qui est caractéristique. Sphère professionnelle, de la participation politique, des loisirs et des amis se superposent largement. La poursuite des réseaux sociaux passe donc par la poursuite des engagements, au

325. « Le militantisme n'est pas seulement une activité politique que l'on accomplirait par conviction ou devoir, mais aussi un « style de vie », une façon de vivre [...] » Philippe Juhem, « Entreprendre en politique de l'extrême gauche au PS : la professionnalisation politique des fondateurs de SOS-Racisme », *Revue française de science politique*, vol. 51, N° 1-2, 2001, p. 136.

326. Pour Passy et Giugni, du moins dans les sociétés occidentales contemporaines, les sphères de vie peuvent renvoyer à la famille, aux études, au travail, aux amis, aux loisirs pour la plupart des individus. Pour certains, on peut observer des investissements dans d'autres sphères, comme la sphère religieuse ou la participation politique. Ils notent encore que si la hiérarchie entre sphères de vie peut être variable selon les individus, de manière générale plus une sphère de vie est investie plus elle deviendra importante dans la vie de l'individu. Florence Passy et Marco Giugni, « Life-Spheres, Networks and Sustained Participation in Social Movements. A Phenomenological Approach to Political Commitment », *Sociological Forum*, vol. 15, 2000, pp. 117-144.

sein des organisations antérieurement occupées quand c'est possible, ou au sein de nouvelles organisations quand ce ne l'est plus.

Surtout, ces engagements laissent apparaître l'importance des réseaux d'interconnaissance comme « passerelles » ou comme « facilitateurs » à l'engagement dans les organisations. Ce dernier aspect n'est pas fondamentalement surprenant; les études sur les mouvements sociaux, et plus particulièrement celles où ont été mises en œuvre des approches microsociologiques ont largement montré l'importance des réseaux sociaux dans l'engagement. Comme le dit Agrikoliansky, « le recrutement dans les mouvements sociaux procède le plus souvent de l'activation de réseaux familiaux, amicaux, syndicaux, etc., qui constituent la principale médiation entre l'individu, sympathisant potentiel mais isolé, et le mouvement »³²⁷. Les réseaux sociaux agissent donc comme médiateurs de recrutement et comme producteurs d'incitations à l'engagement, quand en l'absence de tels réseaux, l'adhésion implique des coûts (faire des démarches, chercher une section, entrer en contact avec des responsables, venir seul assister à une réunion) qui peuvent être vécus comme autant d'obstacles à la participation. Au-delà du seul aspect « pratique » que représentent les membres de ces réseaux sociaux³²⁸, c'est l'aspect identitaire qui y est lié qu'il convient ici de relever. Ce sont des « amis », des « camarades de syndicats », des « camarades de collègues » « des amis avec qui on faisait des activités en famille », « une collègue de conseil national », des « collègues dont on appréciait les qualités », etc., bref, des « autrui significatifs » pour reprendre la terminologie de Mead³²⁹; « cette constitution des identités individuelles et des personnalités par les pratiques militantes collectives permet d'expliquer la persistance dans l'activisme politique d'individus pour qui ne plus « militer » est, sinon impensable, en tout cas suffisamment coûteux pour qu'ils cherchent à reculer au maximum cette échéance »³³⁰. La perpétuation de surnoms (par exemple, un ancien syndicaliste, surnommé

327. Eric Agrikoliansky, *La ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945: Sociologie d'un engagement civique*, Paris: L'Harmattan, 2002, p. 194.

328. C'est bien ici, nous semble-t-il, la force des liens ou leur densité qu'il s'agit de relever, qui est au cœur de la perpétuation de l'engagement et de l'adhésion à ces organisations, et non pas des liens faibles (qui eux opèrent, nous semble-t-il, dans le cas de l'engagement expert). Sur ce dernier point, voir Mark Granovetter, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, N° 6, 1973, pp. 1360-1380.

329. George Mead, *L'Esprit, le Soi et la Société*, Paris: PUF, 1973 [1934].

330. Philippe Juhem, « Entreprendre en politique de l'extrême gauche au PS... », art. cit., p. 136.

le Professeur trente ans plus tôt, du temps de son engagement syndical, est aujourd'hui encore ainsi nommé, par des camarades de longue date au sein de la FARES) signifie alors moins une forme de remise à l'ordre qu'une complicité et est, à ce titre, symptomatique de cette reconnaissance dans la durée. Pour reprendre l'idée de Becker «sur le concept d'engagement»³³¹, les anciens militants politiques ou syndicaux de notre corpus, ayant affirmé une fois être un certain type de personne (en l'occurrence des militants), trouvent nécessaire de maintenir, autant que possible et même de manière inconsciente, cette «figure» à travers leur engagement dans les associations de retraités.

Pour autant, ces engagements ne signifient pas pure continuité, puisque s'engager dans des associations de défense des personnes âgées n'est pas tout à fait identique au fait de militer dans un parti ou dans un syndicat. De même, participer à un Conseil suisse des aînés n'est pas égal au fait d'être parlementaire au Conseil national. On observe ainsi des membres dont les attentes, face à cet engagement, sont très variables. Si pour certains, il est pensé comme le lieu d'une pure continuité, pour d'autres, il peut être redessiné, par rapport à d'autres engagements dans d'autres sphères de vie.

Roger explique ainsi son engagement au sein de différentes organisations comme une réponse à l'absence de place pour un engagement retraité au sein des syndicats, les questions des retraites étant déjà prises en charge par des secrétaires syndicaux salariés. Son passage dans une organisation de défense de retraités s'articule ainsi à la recherche du lieu idoine pour poursuivre son engagement. Il s'agit pour lui de trouver une organisation où poursuivre le travail syndical, par la lecture de propositions de lois et la rédaction de réponses aux projets mis en consultation. Ainsi, si de même que pour les cadres du militantisme étudiant étudié par Juhem³³², le militantisme syndical – et dans une large mesure partisan – présente la particularité de contraindre ses animateurs à se retirer (ou à se reconverter) au moment où ils ont atteint le sommet de leur organisation, c'est-à-dire simultanément au passage à la retraite, il s'est agit, pour Roger, de convertir dans des organisations «retraitées» les ressources acquises dans le militantisme à l'âge adulte. Dès

331. Howard Becker, «Sur le concept d'engagement», *SociologieS*, 2006 [1960]. En ligne: [<http://sociologies.revues.org/document642.html>], consulté le 10 octobre 2013.

332. Philippe Juhem, «Entreprendre en politique de l'extrême gauche au PS...», art. cit., p. 144.

lors, si l'engagement de cet interviewé dans les organisations de défense de retraités correspond à un « style de vie » et est aussi facilité par ses expériences et ses réseaux sociaux constitués antérieurement, il est également contraint par l'exclusion d'autres lieux de militantisme du fait de la « police des âges »³³³ ou de l'« âgencement militant »³³⁴. En l'occurrence, cet interviewé était déjà concerné par les questions des personnes âgées et s'est occupé pendant de très nombreuses années de personnes âgées de sa famille.

Dans le cas de Paulette, le retrait de la vie politique, au contraire, devient l'occasion d'un questionnement sur la place qu'elle souhaite accorder à ses différentes activités, de changements dans la vision qu'elle a des investissements qu'elle peut avoir. Les engagements dans de mêmes structures politiques ou lieux d'activité (en l'occurrence dans des conseils communaux) prennent alors des sens différents, du fait d'une avancée en âge, mais aussi d'une lassitude (ou d'un sentiment de déjà-vu) :

Je n'avais plus envie non plus dans ce sens-là. Si c'est pour répéter des choses déjà dites des centaines de fois, j'avais l'impression que le disque tournait... il faut lâcher quand en on en est là. [...] Pour les personnes âgées, il y a le moment où elles ont commencé à être actives. C'est plutôt une question de durée d'activité. Au bout d'un moment, vous en avez assez d'entendre toujours les mêmes problèmes, toujours les mêmes propos. Des problèmes que vous avez cru résolus une fois, ils réapparaissent, vous vous retrouvez avec des gens qui ont très peu de connaissances... ce n'est pas leur faute, c'est normal; mais ou bien vous êtes capables de supporter ça ou bien non, mais au bout d'un moment, vous ne l'êtes plus. Vous vous dites, chacun son tour. Donc si vous avez commencé à faire de la politique jeune, au bout d'un moment vous êtes lassé.

Il s'agit surtout, dans le cadre de son parcours de vie, d'une transformation des hiérarchies de la place qu'elle entend accorder à ses différentes activités, la famille, mais plus encore la grand-parentalité apparaissant comme le lieu d'engagements valorisé. En l'occurrence, Paulette ayant toujours travaillé quand ses propres enfants

333. Annick Percheron et René Rémond (dir.), *Âge et politique*, Paris: Economica, 1991.

334. Alexandre Lambelet, « Âgencement militant ou entre-soi générationnel? Militier dans des organisations de retraités », *Politix*, N° 96, 2011, pp. 81-95.

étaient petits, elle s'occupe aujourd'hui de ses petits-enfants deux jours par semaine, et parle d'une «vraie découverte». L'appréciation des coûts de l'engagement est ainsi variable entre les contextes³³⁵. En l'occurrence, cette interviewée, si elle s'engage au sein d'une organisation de défense de retraités, est simultanément en retrait par rapport à son engagement partisan au sein du parti socialiste. Elle a quitté le Parlement fédéral du fait d'un sentiment de lassitude et renoue simultanément avec d'autres sphères de vie, ici familiale. S'il y a dès lors engagement «continu en terrain connu», celui-ci se fait selon d'autres modalités, avec une modification de la hiérarchie dans l'importance des investissements dans les différentes sphères de vie.

Cette possible remise en cause des formes les plus traditionnelles de l'engagement peut encore prendre la forme d'un «déplacement» des combats à mener. Simone, ancienne parlementaire et coprésidente de la FARES, exprimant sa volonté d'abandonner aux parlementaires la question de l'AVS ou de la LPP, veut, elle, se concentrer sur des questions de qualité de vie ou de prise en charge, sur des questions de langage. Comme elle résume son combat, il s'agit, par exemple, de lutter pour qu'on ne considère plus qu'il s'agit, notamment, dans les politiques sociales ou dans les hôpitaux, de «prendre en charge» les personnes âgées, mais de les «prendre en considération».

Enfin, moins qu'une question d'objectifs à poursuivre, ce sont des cultures organisationnelles qui peuvent être valorisées, des manières d'être ensemble, comme lorsque la forme prise par l'engagement, ici ou là, devient source de déception en termes de rapports humains. Françoise ainsi structure largement son explication de son engagement au sein de l'AVIVO autour d'une suite d'oppositions entre les formes d'engagements vécues au sein de son parti et de cette association. Comme elle le dit :

Avant, dans le parti, on sentait une chaleur parce que chacun vivait un peu les mêmes difficultés dans ses relations familiales ou dans sa carrière politique du fait de son engagement au POP. Donc cela resserrait les coudes, on se respectait entre nous, entre militants, on se sentait appuyés, on savait qu'on pouvait se faire aider. Mais aujourd'hui, la façon de militer a changé. Tout le

335. Albert Hirschman, *Bonheur privé et action publique*, Paris : Fayard, 1983, p. 26.

monde est affreusement pris par des obligations professionnelles, de loisirs et, au fond, cette chaleur, ce chaleureux compagnonnage, c'est moindre. En revanche, je le retrouve ici, je le retrouve à l'AVIVO [...]. L'AVIVO, c'est le contraire, c'est le mouvement citoyen idéal! C'est-à-dire qu'il ne suffit pas d'aller crier des slogans dans la rue ou d'aller déposer... de faire une action politique; c'est que dans l'activité de l'AVIVO, elle-même, il y a quelque chose de solidaire de mis en pratique, tous les jours. De la vie en commun, du partage, ce bénévolat extraordinaire... tout le monde se plaint qu'il n'y a plus de bénévolat, mais il faut voir ici! C'est extraordinaire! Les partis politiques ne savent pas».

Si cette interviewée, comme beaucoup d'autres membres du POP/PdT relate son entrée à l'AVIVO comme un «non-événement», l'inscription dans l'association étant partie intégrante ou dans la continuité naturelle de l'entrée au parti, et si elle acceptera par la suite la présidence, son investissement au sein de cette association occupe aujourd'hui une place particulière au sein de ses différents engagements. Si elle est toujours députée au Parlement cantonal et si elle dirige encore un journal de gauche, l'importance ou la hiérarchisation de ses investissements ont évolué dans le temps. Effet d'âge? Effet des contraintes propres à la concurrence qu'il peut y avoir dans un parti? Son fort engagement, au sein de l'AVIVO – elle prendra d'ailleurs la direction de l'AVIVO Suisse au printemps 2006 – renvoie, dans son propos, à la nature même des liens et des rapports interindividuels qui se nouent dans l'association, liens qui se distinguent de ceux qui sont entretenus au sein de son parti. Socialisée très jeune à la politique (elle dit son père syndicaliste et sa mère féministe, dit avoir toujours parlé politique à la maison et que toute petite déjà son père la prenait dans l'isoloir avec lui, bref, que «c'était tout un rapport au monde, à la vie en société»), sa socialisation à l'associationnisme passe largement par les clubs de loisirs ouvriers, son père étant membre de clubs d'alpinisme. Ce qu'elle en retient alors «c'était des ambiances très chaleureuses, on passait beaucoup de temps ensemble. J'assistais à des séances et à 16 ans, cela me paraissait tout naturel de prendre la parole dans des assemblées, de donner mon avis.» Il y a, dans sa manière de raconter la nature des liens entre les membres de l'AVIVO et ceux décrits de ces clubs de montagne, comme un écho et une nostalgie, celui de la valorisation de l'entre-soi, du temps partagé, du collectif.

Si l'effet d'hystérésis, décrit par Bourdieu, renvoie aux désajustements qui peuvent survenir dans le temps, entre un ensemble de dispositions incorporées dans le jeune âge (un rapport au monde, une hiérarchisation des valeurs, etc., c'est-à-dire un habitus) et une réalité sociale objective qui s'est transformée, ces désajustements seraient la règle, chez les personnes âgées, selon cet auteur. Il dit ainsi :

Il y a bizarrement du Don Quichotte chez tout vieillard : le ronchonnement des vieillards, c'est la nostalgie d'un ordre disparu dans lequel l'habitus était comme un poisson dans l'eau et, inversement les moments de bonheur, d'euphorie sont les moments où il y a coïncidence entre l'habitus et le monde, quand le monde répond au quart de tour aux attentes de l'habitus.³³⁶

Si nous ne postulons pas une telle généralité de ces effets (puisqu'ils sous-entendent un très faible rôle aux socialisations postérieures aux primosocialisations), on peut néanmoins penser que les rétributions obtenues par cette interviewée dans son engagement actuel au sein de l'AVIVO renvoie au fait qu'elle s'y sent « comme un poisson dans l'eau ».

La signification même d'un tel engagement – et plus largement du rôle de telles organisations de défense de retraités ou d'un Conseil suisse des aînés – apparaît alors comme peu homogène entre leurs membres, les engagements pouvant renvoyer à des logiques quelque peu différentes, même parmi ceux ou celles qui semblent participer d'un engagement continu en terrain connu.

On notera enfin – effet de génération? – que si la littérature s'est souvent interrogée sur les effets de l'arrivée des baby-boomers à la retraite, sur le dynamisme et l'activité des organisations de défense des retraités, nos entretiens avec les femmes occupant des postes à responsabilité dans ces organisations (et elles en occupent : tant le CSA, la FARES, l'AVIVO Suisse que la Fédération valaisanne des retraités sont dirigées par des femmes³³⁷) montrent surtout la présence de femmes engagées de longue date dans les combats féministes.

336. Pierre Bourdieu, « Entretien avec Roger Chartier », in *Les lundis de l'histoire*, France Culture, mai 1997 (à la suite de la publication des *Méditations pascaliennes*). Rediffusé sur France Culture le 3 août 2002.

337. Au sein des délégués de la FARES au Conseil suisse des aînés, elles sont 8 femmes (dont une est coprésidente du CSA) pour 9 hommes.

Nées avant 1940, elles ont connu le droit de vote au niveau cantonal en 1959 pour les Vaudoises et les Neuchâteloises, en 1966 pour les Bâloises et en 1971 pour les Valaisannes, le droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral intervenant cette même année. Si certaines ont donc pu, comme dans le canton de Vaud, voter dès leur majorité, ce n'est le cas que d'une minorité; surtout, toutes ont vécu, même de manière indirecte, les débats politiques qui ont eu cours lors de la votation de cette révision de la constitution fédérale sur le droit de vote féminin en 1971. Sans parler de «génération féministe», on peut néanmoins remarquer, à la suite des travaux sur les «nouveaux mouvements sociaux» que dans sa dimension la plus «identitaire», le mouvement renvoie directement à la place de l'individu dans la société, à son autonomie et à son indépendance. La continuité de l'engagement chez ces femmes – mais de semblables remarques semblent possibles dans d'autres pays, que l'on pense à l'ouvrage *La révolte du 3^e âge* de Betty Friedan³³⁸ aux États-Unis ou à l'engagement dans les Babayagas de Thérèse Clerc en France³³⁹ – peut dès lors se lire par cette constante recherche d'*autonomie*, c'est-à-dire par la volonté de ne pas se voir imposer d'autres règles.

Cette continuité dans l'action peut également être articulée avec ce que l'on appelle aujourd'hui les «conséquences biographiques de l'engagement». Dans un article portant ce nom³⁴⁰, McAdam, faisant la synthèse de la littérature parue sur ce sujet et tout en relevant différents problèmes de ces travaux, note différentes conclusions:

1. Les militants passés par un militantisme de gauche continuent à avoir des attitudes politiques de gauche;
2. Ils restent actifs dans des mouvements contemporains ou dans d'autres formes de participation politique;
3. Ils se dirigent vers l'enseignement ou dans des professions d'aide; continuent à se définir comme «libéraux» ou «radicaux» dans leur orientation politique.

À partir de son propre terrain, McAdam apporte d'autres constats sur les conséquences à long terme de l'engagement: les

338. Betty Friedan, *La révolte du 3^e âge*, Paris: Albin Michel, 1995.

339. Catherine Achin et Juliette Rennes, «La vieillesse: une identité politique subversive. Entretien avec Thérèse Clerc», *Mouvements*, vol. 3, N° 59, 2009, pp. 133-142.

340. Doug McAdam, «The Biographical Consequences of Activism», *American Sociological Review*, vol. 54, 1989, pp. 744-760. Voir aussi Marco Giugni, «Personal and Biographical Consequences», in David Snow, Sarah Soule et Hanspeter Kriesi, *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford: Blackwell, 2004, pp. 489-507.

militants restent toujours plus actifs que les autres; ils entrent dans la vie professionnelle plus tard; ils changent d'emploi plus fréquemment; si cela n'a pas d'influence sur l'âge du mariage, une proportion plus élevée de participants disent que leur participation à des mouvements sociaux a affecté le choix de leur conjoint; une forte proportion de personnes travaillent dans l'enseignement ou dans les professions d'aide; et les non-participants sont plus souvent en couple que les participants. En l'occurrence, les cinq femmes observées dans nos associations et qui poursuivent un engagement « continu dans un terrain connu » correspondent largement à ces quelques résultats (si une est opticienne, les autres sont enseignantes ou éducatrices) et si l'une est veuve, trois ont divorcé³⁴¹ et la cinquième, toujours mariée, a toujours bénéficié (ou s'est autorisé) une grande liberté dans ses investissements militants. Surtout, comme le remarque McAdam, les gens sont marqués durablement non seulement à cause de l'événement ou de la participation antérieure, mais aussi parce que cela a été entretenu par des réseaux.

L'engagement « continu en terrain connu » se trouve donc, au croisement de différentes logiques qui s'articulent et se renforcent mutuellement, à savoir une logique identitaire (militante et politique), l'inscription et la poursuite d'actions dans des réseaux d'interconnaissances et la recherche par les organisations de leurs compétences et expériences. Comme l'écrit McAdam³⁴², si l'interconnaissance joue un rôle important pour l'engagement dans un mouvement social, « ce n'est pas tellement bouleversant, c'est comme de constater que si j'ai la varicelle un de ces jours, c'est que j'aurai côtoyé d'autres malades »; la coprésence ou l'interconnaissance facilite sans doute la mobilisation, mais ne l'oblige en aucun cas. Pour cet auteur, plus que l'interconnaissance, c'est la recherche de la conformation de chacun aux injonctions de ceux qui leur sont proches (dont l'approbation et le soutien émotionnel comptent) qui est particulièrement importante. C'est aussi la question de la concordance entre ce que le mouvement représente

341. Si nous n'avons pas particulièrement interrogé cette question du divorce, on peut noter néanmoins qu'en vingt ans, l'acceptation sociale ou le non-atypisme du mariage a largement évolué. En 1986 l'indicateur conjoncturel de divorcialité était de 29,4% quand vingt ans après, en 2006, il était de 51,4%. Source : « Indicateur de nuptialité et de divorcialité en Suisse, de 1970 à 2006 », OFS – Portrait démographique de la Suisse.

342. Doug McAdam, « Pour dépasser l'analyse structurale de l'engagement militant », in Olivier Fillieule (dir.), *Le désengagement militant*, Paris: Belin, 2005, pp. 49-73.

et sa propre identité. Il nous semble ici que pour nombre de ces engagés, ces organisations de retraités représentent la possibilité de préserver leur identité militante auprès de gens connus et significatifs. Ces organisations représentent surtout des lieux où les capitaux accumulés peuvent être réinvestis parce que revalorisés. Les luttes anciennes, les mandats électifs anciens ne sont pas ici oubliés, mais au contraire remémorés (comme on l'a vu, des surnoms acquis il y a trente ans en arrière survivent, des membres peuvent se remémorer quelques hauts faits) et valorisés (c'est parce que vous avez été conseillère nationale que l'association vient vous chercher).

Ces membres possèdent alors des ressources intéressantes pour ces organisations, par leurs expériences militantes, par leur connaissances du fonctionnement associatif, mais surtout pour les connaissances qu'elles ont du fonctionnement parlementaire (comment faire du lobbying? Où obtenir les documents concernant les processus de consultation, à qui s'adresser sur tel ou tel point?) Certains d'entre eux ont gardé des contacts avec des parlementaires encore en fonction, ils ont donc aussi des relais pour faire connaître des problèmes ou pour se faire entendre. Pour autant, si ce type de membre est recherché, par ces organisations, qui plus est dans un temps où l'activité des organisations de défense des retraités est toujours plus orientée sur des actions «parlementaires» ou «conventionnelles» (c'est-à-dire la réponse aux processus de consultation ou la rédaction de propositions de réformes de lois), tout se passe comme si la forme qu'ont prise aujourd'hui ces organisations est le produit du rôle moteur de ce type de membres dès leur création. En effet, nombre de membres aujourd'hui à la tête de ces organisations sont aussi ceux qui ont promu l'instauration de telles structures faïtières, qui ont œuvré à la reconnaissance de ces structures par les autorités fédérales, bref, qui ont encouragé ces modes d'actions. La forme prise par ces organisations, la quête d'autonomie qu'elles portent, sont alors largement le produit du travail de ces membres fondateurs qui ont encouragé ces pratiques qu'ils connaissent et qu'ils maîtrisent, qu'ils ont pu expérimenter dans leur parcours militant antérieur.

UN ENGAGEMENT POLITIQUE ÉMOTIONNEL ET DIFFÉRÉ

Une troisième logique d'engagement est le fait d'acteurs sociaux pour qui le temps de la retraite apparaît comme un temps propice à renouer avec des engagements politiques antérieurs, à entreprendre des engagements politiques toujours repoussés, ou, en d'autres termes, à revivifier des liens quasi émotionnels avec le domaine politique³⁴³. L'engagement politique admiré, rendu impossible par – ou refusé le temps de – l'activité professionnelle, peut enfin se faire librement.

Pour Anne Muxel et Annick Percheron³⁴⁴, on ne peut comprendre le rapport au politique des individus (dont l'engagement) à partir de leurs seuls attributs sociologiques. Au contraire, il faut mettre au jour les traditions et projets familiaux pour comprendre dans quelles interactions et dans quelles représentations familiales s'inscrivent les sujets. Quels sont les mécanismes de prise en charge des événements politiques, comment sont-ils assimilés, réinterprétés, occultés selon le système de représentation sociopolitique de la famille? À partir de deux histoires de famille, ces auteurs cherchent à montrer «les conditions de continuité ou de discontinuité dans la transmission des attitudes politiques et les poids respectifs de l'héritage commun et de l'expérience personnelle³⁴⁵».

Cette approche nous semble féconde pour comprendre l'engagement de membres de ces organisations qui, tout en n'ayant ni milité de manière précoce ni eu un engagement politique particulier, rendent compte de leur engagement à la retraite en faisant référence à des souvenirs de parents engagés ou à des figures «exemplaires» côtoyées au cours de leur vie. L'engagement répond alors à une forme d'admiration, à la volonté de faire vivre ou de retrouver un engagement politique, repoussé ou refusé le temps de la carrière professionnelle.

343. Ce type renvoie, pour une part, à la troisième catégorie de membres qu'observe Simoneit dans les organisations de défense des retraités (ou *selbstorganisierte politische Interessenvertretung*) quand il parle des «Recommençants de la politique» (*politischen Wiedereinsteiger*): «Ils ont avant tout pris part dans leur jeunesse à des expériences politiques importantes auxquelles ils se réfèrent toujours dans la thématisation de leur biographie». Gerhard Simoneit, «Vergesellschaftung durch selbstorganisierte politische Interessenvertretung», art. cit., p. 196. En l'occurrence, dans les entretiens effectués, il nous semble intéressant de voir que ce registre discursif appartient moins à des individus qui ont pris part, réellement, à des événements politiques forts, qu'à des individus qui mettent en avant une relation émotionnelle à des figures politiques fortes.

344. Anne Muxel et Annick Percheron, «Histoires politiques de famille. Premières illustrations», *Life Stories/Récits de vie*, N° 4, 1988, pp. 59-73.

345. *Ibid.*, p. 60.

Marcel participe d'un tel engagement différé. Dans le récit qu'il donne de son adhésion à l'AVIVO, il donne à voir l'articulation entre une socialisation politique précoce (du fait d'une famille très engagée à gauche et de lectures politiques dès l'adolescence), une vision de son métier politiquement orientée (il a participé au mouvement de l'antipsychiatrie de la fin des années soixante, se dit avoir toujours été mal à l'aise dans ses vêtements de médecin et revient sans cesse à ses origines ouvrières), mais simultanément des difficultés à s'engager durant sa vie active, que ce soit du fait du temps consacré à sa famille ou à des problèmes de langue liés à un déménagement pour raisons professionnelles en Suisse alémanique. Si l'activité professionnelle occupe une grande part de son discours – et une part importante de sa vie – la manière dont notre interviewé mobilise ce thème revient sans cesse pour distinguer une pratique « propre » (au double sens du terme) de pratiques « autres », du fait d'un positionnement politique particulier : quand il pratique en hôpital psychiatrique, il pratique une médecine sociale ; quand il travaille pour l'industrie chimique, il veut œuvrer pour les patients plutôt que pour les profits de son employeur.

Ces pratiques hors normes ou décalées renvoient directement, pour Marcel, à une origine particulière, à une socialisation particulière, à savoir une socialisation ouvrière dans une famille politiquement engagée. Il dit ainsi s'être abonné très jeune au journal du PST et avoir milité – sans être un bruyant militant – chez les antimilitaire et les antinucléaire quand il avait 17 ou 18 ans, puis chez le antiapartheid. Il évoque surtout sa tante qui était, comme il le dit, « une grande militante. Elle hébergeait à l'époque les séances du PdT (alors parti communiste interdit) en cachette chez elle. » Enfin, il renvoie son engagement plus largement à la condition ouvrière de sa famille :

C'était une famille d'ouvriers qui travaillaient en usine, j'allais les attendre à la sortie de l'usine, j'avais une vision du travail moins idyllique que les féministes pour qui travailler est épanouissant... Même si mon père m'a payé des études de médecine, cela m'a toujours fait penser que je ne devais pas l'oublier.

L'association AVIVO, à la retraite, par-delà les liens de sociabilité qu'elle permet (ses enfants sont restés en Suisse alémanique), représente alors l'occasion de renouer avec des « fidélités perdues ».

Pourtant, la non-concordance entre l'association locale, ses membres et les représentations qu'il en a, rendront la rencontre difficile. Comme il le dit:

Si je me suis engagé à l'AVIVO, c'est parce que je connaissais quelques-unes de ces personnalités de réputation, surtout à Genève, presque tous du PdT, que j'estimais et que j'avais eu à connaître, entre autres, comme médecin [...] C'est vrai, c'était des gens très dévoués, qui se mouillent. Tout cela m'a mené à l'AVIVO, mais je suis déçu de ma section, parce que ce sont des braves gens, dévoués, mais l'aspect politique ne les effleure pas; c'est une colonie de vacances, en revanche personne pour faire signer des pétitions ou des référendums. Je suis le seul à bouger pour les signatures. Le président est très bien, très engagé, organise bien les sorties, connaît les bons restaurants. Mais on n'organise que des sorties [...]. D'ailleurs, quand on parle de l'AVIVO Vaud, dans la section, c'est tout de suite comme si on parlait des Enfers, du POP, tout rouge, la Maison du Peuple, etc.; des gens hésiteraient à entrer à l'AVIVO à cause de cela. Si je vais au Comité cantonal, c'est justement pour ces mêmes raisons qui font qu'ils n'y vont pas. Là, les signatures pour la «caisse maladie unique», c'était la première fois que cela leur arrivait. Le président il ne voulait rien faire; c'est alors moi qui, pendant une des courses en car, à l'apéro, ai fait passer les feuilles pour qu'ils signent. Certains tiraient franchement la gueule.

Cette configuration qui relie engagement à la retraite et socialisation particulière, qui fait de l'engagement la volonté d'une continuité familiale, une marque de respect aux engagements des parents, se retrouve chez Denyse, par exemple, qui, à sa manière, ne peut dissocier son appartenance à l'AVIVO de sa commune, de sa condition de maraîchère, des engagements de son père et de l'engagement d'un socialiste valaisan pour l'AVS et fondateur de l'AVIVO valaisanne. Tout son propos s'articule autour de la narration empreinte d'un profond respect, de la vie de ce militant.

Dans cet engagement différé, c'est bien une sorte de fidélité qui est à l'œuvre, fidélité aux engagements familiaux pour les uns ou fidélité à des figures emblématiques pour d'autres. Si tout engagement dépend de la présence de «ressources identitaires» particulières, il nous semble – à la suite de Caradec – que nous

sommes là face à des ressources «latentes» ou «en creux». Pour lui, «les ressources identitaires ne sont pas seulement des «pleins» – ce que l'on a été autrefois avec bonheur – mais aussi des «creux» – ce que l'on regrette de n'avoir pu être»³⁴⁶. Sans parler de regret, l'engagement politique émotionnel et différé semble alors renvoyer à un sentiment d'incomplétude, c'est-à-dire à une volonté d'une mise en cohérence, entre une vie largement dépolitisée (ou plus exactement, où la participation politique a été vécue, le plus souvent, par procuration) et la volonté d'une participation politique réelle, à l'image de militants admirés. L'attachement à de telles organisations renvoie alors moins à l'actuel prestige du groupe (qui renverrait à l'accomplissement d'objectifs ou au statut des membres du groupe, autant d'éléments fondamentaux à prendre en compte pour une compréhension du maintien des individus dans les organisations selon March et Simon³⁴⁷) qu'à une image idéalisée du groupement et de ses héros fondateurs. On n'est alors pas loin de ce que Dauvin et Siméant nomment «se conformer à des modèles d'achèvement», quand «l'estime de soi ne peut pas être pensée sans se référer aux valeurs acquises lors de la socialisation des acteurs, aux modèles d'achèvement inculqués ou simplement disponibles dans une société [...] ou aux héros auxquels ils s'identifient»³⁴⁸. Le temps de la retraite devient, alors, pour ces individus, le temps de la possibilité de la résolution d'une tension entre groupe d'appartenance (non engagé) et de référence (engagé), le temps d'une mise en cohérence entre une identité réelle et une identité recherchée, le temps de la participation à une aventure humaine que des personnalités qu'ils respectent ont débuté quelques décennies plus tôt.

DONNER POUR EXISTER

Une quatrième logique d'engagement ressort de notre analyse des entretiens. Faisant écho à ce que Mauss a théorisé dans son *Essai sur le don*³⁴⁹, cette logique renvoie à la volonté d'individus de donner ou de

346. Vincent Caradec, *Vieillir après la retraite*, op. cit., p. 42.

347. James March et Herbert Simon, *Les organisations: problèmes psychosociologiques*, op. cit., pp. 65-67.

348. Pascal Dauvin et Johanna Siméant, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris: Presses de Sciences Po, 2002, p. 162.

349. Marcel Mauss, «Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques», *Sociologie et anthropologie*, Paris: PUF, 2001 [1923-1924], pp. 145-279.

rendre quelque chose (parce qu'ils en ont les moyens et l'énergie), parce que «donner» (de son temps par exemple) signifie que l'on est de ceux «qui peuvent donner», que l'on est indépendant et non pas dépendant, que l'on fait partie des «vivants» plutôt que des «morts».

Cette volonté d'être parmi les «vivants» plutôt que parmi les «morts», bien qu'elle ne soit jamais verbalisée en ces termes dans les associations, apparaît sans cesse au détour des observations; elle est sans doute présente dans toutes les logiques d'engagement, mais permet aussi de spécifier plus particulièrement les pratiques ou les modalités de la participation d'un certain nombre de membres: les organisations ont beaucoup de peine à faire démissionner leurs membres les plus malades et préfèrent le plus souvent laisser une section locale perdre en dynamisme et en activité plutôt que d'exprimer frontalement, à un président malade ou à un comité vieillissant, le souhait d'un renouvellement. À titre d'exemple, et au moment de nos observations, le président de l'AVIVO lausannoise, est gravement malade; il n'est pas remplacé – au contraire, sa démission lui sera refusée – mais est suppléé et des cartes de vœux (qui sont autant de rappels de son appartenance au groupe) lui sont envoyées lors de chaque séance du comité. De la même manière, dans une autre organisation, présidée par un dirigeant en mauvaise santé (et décédé depuis), son vice-président, tout en constatant qu'«on ne fait pas les activités qu'on devrait faire», qu'«on vit au rythme du président», qu'«on est un peu dépendants de notre ami, mais il a 85 ans, il est un peu sourd, ne voit pas clair et a toujours plus de peine à marcher», ne cherche pas à dynamiser l'activité ou à trouver un remplaçant au président; au contraire, il avoue qu'il «ne veut pas forcer le départ du président». Enfin, comme un bénévole dans une section locale, en charge pendant de nombreuses années du nettoyage des locaux, connaît au cours des ans une baisse de sa vue qui s'est traduite, dans son activité bénévole, par une baisse de la qualité de son travail, et que la présidente de l'association locale a profité des vacances de ce monsieur pour faire venir une femme de ménage professionnelle et remettre en ordre les locaux, ce qui a conduit à la tristesse et aux pleurs de ce monsieur, à un sentiment de «trahison d'avoir pu être ainsi remplacé dans une tâche», la présidente lui a trouvé une nouvelle activité, «en lui garantissant qu'on avait besoin de lui, tous les jours». Il s'occupe aujourd'hui des stocks de matériel et de boissons et il est présent, encore tous les jours, dans les locaux de l'association.

L'idée est bien que tant que les individus échangent d'une façon ou d'une autre à des fins utilitaires ou de pure sociabilité des objets, des services, des gestes, des conversations, des regards, ils restent insérés – certes de façons diverses – dans leur société d'appartenance. Si prendre la retraite c'est « passer la main », c'est-à-dire se retirer du marché du travail et plus largement des postes à responsabilité, bref, sortir de la vie active, les repères identitaires et la participation à la vie sociale fondés sur la participation au monde du travail disparaissent; la participation aux associations de défense de retraités, plus particulièrement dans leur dimension d'entraide, offre alors, pour un certain nombre d'acteurs sociaux, l'opportunité de rester dans un cycle de don, de ne pas seulement recevoir son dû (à savoir une rente vieillesse) mais également de donner (de son temps, de son empathie, de son aide) à d'autres, dans un système d'échange généralisé³⁵⁰.

Jeanne, ainsi, lorsqu'elle rend compte de ses activités quotidiennes ou hebdomadaires, se dit occupée à 120 %; elle est active, en effet, dans sa section de l'AVIVO (que ce soit dans l'organisation d'activités ou dans le remplissage de déclarations d'impôt) mais également dans d'autres groupements, comme « visiteuse » pour les Unions chrétiennes et comme bénévole au vestiaire de l'Entraide familiale. Elle dit ne pas avoir un jour sans activité. Dans le cadre de son parcours de vie, elle associe très précisément son engagement dans une carrière associative à une rupture dans sa carrière professionnelle: ses engagements datent d'il y a une quinzaine d'années, à la suite de différents problèmes médicaux, d'une incapacité de travail et de l'obtention d'une rente invalidité. Pour autant, cette idée d'entraide apparaît très tôt dans le récit de son parcours de vie:

Quand j'étais jeune, j'ai toujours été attirée par ce qui était social, j'aurais voulu faire des études d'infirmière, surtout d'être infirmière pour les enfants. Mais à ce moment, j'avais déjà des problèmes de dos et on ne m'a donc pas acceptée. Pour moi, cela a été un coup dur. Mais comme j'aimais aussi beaucoup les chiffres, j'ai fait une école de commerce.

350. La notion d'« échange restreint » renvoie à une réciprocité directe ou bilatérale (A donne à B qui rend à A) quand l'« échange généralisé » réfère à une réciprocité indirecte ou asymétrique (A donne à B qui donne à C qui donne à D qui donne à A).

Plus encore apparaissent, dans le fil de son récit, nombre d'engagements dans des cadres d'entraide et religieux. Elle dit avoir été active, dans sa jeunesse, aux « Jeunesses chrétiennes », au culte de l'enfance, à Terre-Nouvelle (organisation de vente de produits en faveur des pays les plus pauvres), chez « Pain pour le prochain »³⁵¹. Si elle diminuera quelque peu ses activités au moment d'éduquer ses quatre enfants, elle s'occupera néanmoins également d'autres enfants, sollicitée par le service de la jeunesse. Elle devra interrompre cette activité en raison de problèmes de santé puis, ayant par la suite repris une épicerie pendant onze ans, devra encore une fois tout interrompre avec le retour de ces mêmes problèmes de santé. Si elle possède un chalet où elle pensait se rendre plus souvent à sa retraite, Jeanne ne s'y rend aujourd'hui que peu, consacrant l'essentiel de son temps à ses engagements bénévoles mais aussi à ses enfants et petits-enfants. Le bénévolat semble alors répondre à un double besoin, d'une part vis-à-vis de la société (rendre ce qu'elle reçoit) mais aussi d'une vision d'elle-même particulière qui veut que l'on existe que par ce que l'on fait ou ce que l'on donne. On notera enfin que l'engagement au sein de l'AVIVO s'est fait d'abord à travers des amis, participant à quelques activités, et que l'aspect partisan de l'association ne semble que peu concerner cette interviewée, celle-ci disant ne pas comprendre grand-chose à la politique et voter pour « les gens qui me semblent se comporter bien ». En termes de pratiques, elle dit néanmoins toujours voter et se tenir au courant de ce qui se passe, à travers les journaux et les débats télévisés, et nous la verrons présente, dans le cadre de nos observations, à différentes Assemblées de délégués de l'AVIVO de même qu'à une Journée d'automne du CSA.

De la même manière, même si sur un registre quelque peu différent, les propos de Colette, engagée dans l'association depuis de nombreuses années et qui y consacre de nombreuses heures chaque semaine, articulent ensemble une double dimension, à savoir le sentiment d'appartenir à une « grande famille » au sein de l'association et, simultanément, d'un sentiment d'être utile et d'aider,

351. Notre corpus d'entretien ne nous permet pas de creuser plus que cela l'articulation entre pratique religieuse et associationnisme. D'autres travaux ont abordé cette question, montrant l'importance des associations reliées à l'Église dans la socialisation des femmes à l'engagement politique. Voir Groupement pour la recherche sur les mouvements familiaux, LOC-MPF-MLP-MLO : *Femmes, famille et action ouvrière. Pratiques et responsabilités féminines dans les mouvements familiaux populaires (1935-1958)*, Villeneuve d'Ascq : Cahiers du GRME, N° 6, 1991 ; Jean-Marie Donegani, *La liberté de choisir. Pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme français contemporain*, Paris : Presses de Sciences Po, 1993.

d'être de « ceux qui aident » par rapport à « ceux qui sont aidés », à savoir les personnes âgées plus isolées ou moins alertes et bénéficiaires des aides de l'AVIVO ; ce système d'opposition opère comme une constante tout au long de son propos, Colette disant même, des membres qui ne font que participer sur un mode passif aux activités ou qui ont besoin d'un soutien social, que « ce sont des enfants ».

Si la sociologie du militantisme use plus volontiers du vocabulaire de l'« intérêt » ou des « rétributions » plutôt que de celui du « don », il nous semble que ce dernier terme, par les théories auxquelles il renvoie, est celui qui permet le mieux de rendre compte de la spécificité de ce qui se joue dans cette logique d'engagement. La notion d'intérêt (malgré la remise en cause de sa valeur explicative par Bourdieu) comme celle de rétribution peuvent en effet renvoyer à une dyade entre un acteur rationnel et des gratifications potentielles³⁵², où l'engagement apparaîtrait comme un « moyen » d'obtenir des gratifications qui elles seules peuvent expliquer le maintien dans cet engagement. Si nous ne nous opposons pas à ce modèle explicatif, il nous semble néanmoins qu'il néglige la possibilité que l'engagement puisse être une « fin en soi » ; parler de « don » c'est alors pointer l'inscription dans des liens sociaux comme une finalité plutôt que comme une condition ou, pour reprendre les termes de Godbout, « c'est prendre pour objet d'étude ce qui circule entre les humains comme le résultat de la dynamique du lien social, réel ou symbolique. C'est observer ce qui circule de manière non indépendante du lien. »³⁵³ C'est surtout prendre au sérieux le fait que « le sens des gestes posés par ces [...] personnes qui donnent à des étrangers ne s'épuise pas dans le rapport d'utilité matérielle de ce qu'ils reçoivent en retour (profit), ou au contraire de ce qu'ils ne reçoivent pas (exploitation). Le sens de leur geste est à rechercher dans le geste lui-même, dans la relation voulue pour elle-même et non instrumentale. »³⁵⁴

352. Sur la notion d'intérêt, que ce soit dans le cadre d'une approche en termes d'acteur rationnel chez Olson ou au contraire, avec Bourdieu, qui remet en cause ce type de questionnement et plus largement la possibilité de distinguer une action intéressée d'une action qui ne le serait pas, voir Mancur Olson, *The Logic of Collective Action*, op. cit. ; Pierre Bourdieu, « Un acte désintéressé est-il possible? », *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris: Seuil, 1984, pp. 149-173. Voir aussi Alain Caillé, *Don, intérêt et désintéressement*. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres, Paris: La découverte/M.A.U.S.S, 1994 ; Albert Hirschman, *Les passions et les intérêts. Les justifications politiques du libéralisme avant son apogée*, Paris: PUF, 1980. Sur la notion de rétribution, voir Peter Clark et James Wilson, « Incentive Systems... », art. cit. ; Daniel Gaxie, « Économie des partis et rétributions du militantisme », art. cit.

353. Jacques Godbout, *Ce qui circule entre nous: donner, recevoir, rendre*, Paris: Seuil, 2007, p. 14.

354. Jacques Godbout, « Liens primaires et tiers secteurs », in Philippe Chaniel (dir.), *La société vue du don: manuel de sociologie anti-utilitariste appliqué*, Paris: La Découverte, 2008, p. 347.

La vieillesse, comme construction sociale, est le produit de rapports de forces, entre générations, pour l'accès ou pour l'éviction des positions de pouvoir et pour la distribution des privilèges :

Situation extrême qui condense toute l'histoire des relations passées entre générations, la vieillesse se définit moins comme un moment du cycle de vie que comme *une étape du cycle des échanges* entre générations. Cette sorte d'économie – à l'intérieur comme à l'extérieur du groupe familial – ne se laisse peut-être jamais aussi bien apercevoir qu'au moment de la vieillesse, moment critique dans le cycle des échanges lors duquel les rapports de forces entre générations ont tendance à s'inverser : cette sorte de renversement permet de saisir avec plus de netteté les lois qui régissent la circulation et la transmission des différentes espèces de capital entre les générations.³⁵⁵

À travers l'activité dans de telles organisations, c'est alors l'appartenance au 3^e âge – c'est-à-dire, pour Lenoir, « période de la vie où les individus ne travaillent plus sans être considérés comme «vieux» au sens traditionnel, c'est-à-dire trop âgées pour pouvoir travailler ou «exercer des responsabilités»³⁵⁶ – qui est en jeu. Des individus, par leur participation – et par-delà d'autres rétributions qu'ils obtiennent – marquent, par leur participation, leur appartenance au groupe du 3^e âge (ou des retraités actifs) en opposition à ceux qui appartiennent au 4^e âge, à savoir les personnes âgées dépendantes. La participation inscrit ces individus dans le groupe des « donateurs » en opposition à celui des « receveurs ». Par de-là l'appartenance objective au groupe des retraités, il y a ainsi un travail de mise en conformité avec un groupe de référence³⁵⁷, en l'occurrence, celui des actifs et des producteurs. Il s'agit de rester dans un système d'échange avec les actifs, de rester « pairs », de participer à la vie et à la solidarité sociale. Il ne s'agit dès lors pas d'une quête de « reconnaissance » comme « personne âgée », d'une problématique des identités ignorées ou méprisées en raison de modèles institutionnalisés qui permettent d'ignorer ou de déprécier certains groupes sociaux du fait du sexe, de l'âge ou de la nationalité, d'une

355. Rémi Lenoir, *Transformations des rapports entre générations et apparition du troisième âge*, op. cit., pp. XVII-XVIII.

356. *Ibid.*, p. 359.

357. Sur la distinction entre « groupe d'appartenance » et « groupe de référence », voir Robert Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris : Plon, 1965 [1953], pp. 202-294.

volonté de voir reconnues les identités et les groupes sociaux méconus ainsi que le caractère multiculturel de chaque société³⁵⁸; au contraire, dans le type d'engagement ici observé, c'est une recherche de reconnaissance non pas comme « personne âgée », mais comme individu actif et comme pair, participant aux cycles d'échange.

On est là nous semble-t-il, plus que dans les autres logiques d'engagement, face à quelque chose de proprement « bénévole », c'est-à-dire de membres qui donnent volontairement et gratuitement de leur temps pour offrir différents services. Si les membres porteurs des trois logiques d'engagement précédemment décrites (un engagement expert, un engagement continu en terrain connu et un engagement politique émotionnel et différé) donnent tous de leur temps pour leur organisation, la finalité ou la logique de ce « don » semble néanmoins ici différer (même si elle ne s'y oppose pas) dans le sens qu'il acquiert. C'est moins « ce qui est donné » qui semble ici importer que « le fait de donner ». On notera enfin que ce type de logique d'engagement, dans nos observations, participe principalement du niveau des sections locales, et plus encore dans les sections où un investissement fort est rendu possible par la présence d'activités régulières, au moins hebdomadaires.

BÉNÉFICIER DE LOISIRS ET RENCONTRER DU MONDE

Une dernière logique d'engagement renvoie à la présence régulière d'acteurs sociaux aux activités proposées par les associations, non pas comme bénévoles ou organisateurs (même si cette présence locale va pouvoir déboucher sur du bénévolat), mais comme bénéficiaires. Leur participation aux activités de l'association renvoie alors à la volonté de nourrir une sociabilité, de rencontrer du monde, de revoir quelques connaissances ou de partager une belle après-midi. Ces personnes ne sont ni forcément handicapées ni forcément isolées, mais ce sont des personnes plutôt âgées (dans notre corpus, elles sont nées avant 1931) et qui, dans le récit qu'elles font d'elles-mêmes, se disent peu compétentes politiquement. L'association est alors décrite parfois comme un « lieu de rencontre de veuves », on apprécie les après-midi avec accordéon, le fait que l'on peut danser ou jouer aux cartes, et les sorties

358. Voir sur ce point Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, Paris: La Découverte, 2005.

annuelles. Comme Jacqueline décrit ces dernières: «C'est comme une promenade d'école pour l'ambiance, et c'est un jour où on n'a pas besoin de faire à manger, pas besoin de faire la vaisselle. C'est un jour de détente.»

Chez cette interviewée, participer à des activités de l'AVIVO apparaît alors comme un signe de son appartenance à son village ou à une communauté, comme la marque d'un soutien nécessaire à toute initiative au sein de la commune. Elle participe ainsi tout autant aux activités des autres associations de la commune, comme lors de leurs lotos ou de leurs fêtes annuelles.

La présence dans l'association de ce type de membre se dissocie dès lors largement de l'activité politique (même si, comme d'autres le disent, «c'est bien qu'il y en ait qui nous défendent»); elle renvoie moins à la défense de droits qu'à la possibilité d'avoir quelques activités entre contemporains. Cette distance ou ce refus de l'activité politique, prenant la forme d'un désintérêt, s'articule alors étroitement avec un sentiment d'incompétence politique; si nous n'avons pas cherché à étudier, à travers des questions spécifiques, leur compétence politique objective, il apparaît très clairement, à la suite des travaux de Gaxie, que si «les agents sociaux sont très inégalement dotés de la maîtrise de schèmes d'appréciation politique» et que «la capacité à émettre des opinions sur des problèmes constitués comme politiques varie étroitement avec la classe sociale», les agents sociaux étant «d'autant plus désorientés par les questions portant sur la politique qu'ils occupent une position sociale basse», on est là face à des membres dont le désintérêt pour la politique doit d'abord se lire comme le produit d'une incompétence³⁵⁹.

Nicole a également adhéré à l'AVIVO pour les rencontres qu'elle permet, pour lutter contre la solitude; elle avait déjà adhéré à une société de contemporains³⁶⁰ et, à la suite du décès de l'ami avec qui elle vivait, elle adhère à l'AVIVO mais aussi à d'autres structures de loisirs. La participation, là encore, si elle se fait au sein de l'AVIVO peut tout autant se faire au sein d'autres structures pour peu qu'elles existent ou que les individus en aient connaissance. Les organisations comme la FSR ou l'AVIVO se sont constituées en partie contre Pro Senectute, par une volonté de voir des retraités

359. Daniel Gaxie, *Le sens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris: Seuil, 1978, pp. 96-122.

360. À savoir des groupements locaux qui se constituent sur la seule base que les participants sont nés la même année.

actifs et autonomes plutôt que simples bénéficiaires de services; en même temps, la logique d'engagement de membres de cette organisation renvoie largement à ce que d'autres auteurs nomment «bénéficiaires»³⁶¹ et peuvent cumuler tant les après-midi récréatives proposées par ces associations que celles proposées par Pro Senectute. Dans notre corpus, et du fait de notre intérêt pour les processus d'organisation et de représentation, les membres s'inscrivant dans cette logique d'engagement sont les moins présents; à l'inverse on peut faire l'hypothèse que sur l'ensemble des 200 000 membres que représente le Conseil suisse des aînés, ils en constituent la plus large partie.

UNE FIGURE REPOUSSOIR: LES «TAMALOUS»

Si ces cinq logiques d'engagement rendent compte de la diversité des raisons d'être et des manières d'être dans ces associations, et si elles s'articulent entre elles dans des rhétoriques de distinction qui permettent à chacun des membres de se situer face aux autres membres, en même temps elles reposent toutes sur un socle commun, sur un leitmotiv qui apparaît sans cesse dans les propos de l'ensemble des membres: leur «différence» par rapport à ceux qui ne s'engagent pas.

S'engager dans une organisation de retraités, et surtout y développer quelque activité, en tant que délégué ou membre de comité est, pour une part, une remise en cause de la forme la plus commune (ou la plus attendue) d'organisation de retraités qui n'est pas l'association revendicative, mais l'amicale ou le club de loisirs dirigée par des actifs. S'engager dans de telles organisations, c'est aussi tenir un propos sur les «autres» personnes âgées, celles qui ne s'engagent pas ou ne participent pas. Phénomène structural bien connu (le «nous» ne peut exister sans les «autres»), on peut lire alors dans la construction des oppositions face à «ceux qui pourraient en être mais qui n'en sont pas», dans son expression locale et circonstanciée, la manière dont se construit le groupe, les valeurs essentielles qui l'animent, bref, le fondement de la cohésion et les principes de division du monde social de ce groupe.

361. Martine Barthélemy, *Associations: un nouvel âge de la participation?*, Paris: Sciences Po, 2000, pp. 141-142.

Ainsi, les entretiens, mais plus encore les discussions informelles auxquelles nous avons pu assister, sont régulièrement ponctués de propos sur ceux qui officient tantôt comme « figures repoussoirs » ou comme « figures à plaindre », à savoir les retraités désœuvrés. Roger parle ainsi de « ces gens qui passent leur temps au café et qui disent « on s'emmerde », Josette de « ces personnes qui disent « de notre temps » alors qu'on vit dans notre temps, que nous sommes dans notre temps autant que les autres », Jeanne de « ces femmes qui restent dans leur fauteuil, à tricoter des pulls, même pour le Rwanda [...], ces vieux qui... sont entretenus par l'AVS et puis qui... [...] je ne suis pas une femme à passer mon après-midi dans un bar à café », ou Robert de « ces retraités qui... il y a un bistro, et je vois bien des retraités qui vivent mal leur retraite parce qu'ils y sont un peu trop souvent... je me dis, ça c'est quand même à éviter... »

La construction identitaire des membres rencontrés se fonde alors largement sur un rapport particulier à la vie, sur la construction d'une distinction entre ceux qui veulent agir et ceux qui s'écoutent trop. À de nombreuses reprises nous avons ainsi entendu des interviewés se plaindre de rencontres avec leurs congénères, où chacun y va de la narration de ses douleurs : « Quand vous allez à la Migros et que vous voyez quelques dames du quartier à une table de la cafétéria, c'est « t'as mal où? », « t'as mal où? » Les « Tamalous » deviennent alors les figures repoussoirs, les personnes âgées dans leur expression la moins désirable pour nos interviewés : c'est la figure de la « retraite-retrait » chez Guillemard, quand « tout se passe comme si l'acteur ne se définissait plus qu'en termes de nature humaine, comme s'il n'était plus que le processus biologique [...]. La vie quotidienne du retraité-retrait est rythmée par l'alternance des activités nécessaires à l'entretien du biologique et de larges temps morts où l'on attend que vienne l'heure de l'activité fonctionnelle suivante. »³⁶²

Naturellement ces frontières ne sont pas hermétiques, et tout le monde s'enquiert des problèmes de santé des membres absents lors des séances ou des activités. Mais l'importance donnée à cette distinction semble aussi participer d'un travail de résistance, là où la distinction n'est pas forcément claire, où le risque de brouillage des images est grand. Tous savent qu'ils risquent bientôt de ne plus pouvoir poursuivre leur engagement du fait d'handicaps ou de

362. Anne-Marie Guillemard, *La retraite, une mort sociale*, op. cit., pp. 35-36.

fatigues, que la position de « retraité actif » ou de « bénévole » devra peut-être bientôt être abandonnée. Néanmoins, les retraités rencontrés parlent toujours des « vieux » comme s'il s'agissait d'autres personnes que d'elles-mêmes, comme s'ils n'étaient pas encore « vieux ». Il y a toujours quelqu'un de plus vieux que soi, quelqu'un qui a plus de peine, quelqu'un de plus désarmé, et l'aide apportée à travers les activités de l'association semble la preuve qu'ils font encore partie des vaillants.

REGISTRES DISCURSIFS, POSITIONS SOCIALES ET PRATIQUES

Les cinq logiques d'engagement mises au jour s'articulent, pour une part, avec des parcours de vie singuliers et avec des positions particulières au sein des organisations. Dans la présentation qui précède nous n'avons, à des fins d'exposition, pas véritablement spécifié les caractéristiques sociologiques de ces membres. Il convient donc maintenant de rendre compte de la manière dont s'articulent ces registres justificatifs aux caractéristiques sociales des agents sociaux qui les mobilisent. En effet, si comme nous l'avons vu, différents agents sociaux peuvent mobiliser différents registres discursifs, ce ne sont pas pour autant n'importe quels membres des associations qui mobilisent n'importe quel registre de discours. Bien au contraire, la mobilisation de tel ou tel registre d'engagement renvoie à des agents sociaux aux caractéristiques sociales ou aux carrières particulières et qui occupent des positions singulières dans les associations.³⁶³

L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ENGAGEMENTS

Merton³⁶⁴, réfléchissant à l'appartenance d'individus à des groupes et prenant pour critère objectif d'appartenance la présence d'interactions (ou de rapports sociaux), remarque déjà combien la notion de « membre » est problématique. Définissant l'appartenance comme le produit de trois critères (les individus appartenant au

363. Nous reprenons ainsi à notre compte la critique du travail de Eliasoph faite par Hamidi, lorsqu'elle reproche à cette auteure de trop se concentrer sur les différences de propos tenus au sein des associations (et non politiques) et ceux tenus en dehors de celles-ci par les membres (et politiques), sans s'intéresser aux caractéristiques individuelles des membres de l'association ou de leur position dans l'association : Camille Hamidi, *Les effets politiques de l'engagement associatif. Le cas des associations issues de l'immigration*, thèse de doctorat, Paris, IEP, manuscrit, 2002.

364. Robert Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, op. cit., pp. 237-239.

groupe ont de fréquentes interactions, ils se définissent eux-mêmes comme membres du groupe et sont définis par les autres – membres et non-membres – comme membres du groupe), il montre combien cette définition peut être insatisfaisante du fait de degrés de participation (qu'il mesure à l'intensité de l'interaction) extrêmement hétérogènes. Il distingue ainsi, les *membres* (à savoir ceux qui ont des interactions fréquentes, qui se définissent eux-mêmes et qui sont définis par les autres comme membres du groupe) des *membres nominaux* (définis comme membres par les autres mais qui, en fait, ne prennent pas part à l'interaction) et des *membres périphériques* (qui ont réduit leur interaction avec les autres au point de ne plus guère être influencés par eux). Il montre également comment des événements vont augmenter le taux d'interaction chez certains des membres, conduisant alors à la constitution de sous-groupes au sein du groupe :

Un sous-groupe est, en effet, constitué par des participants ayant entre eux des relations sociales qu'ils ne partagent pas avec les autres membres. Tout groupe est sujet à la formation de sous-groupes pour des raisons de proximité physique, mais aussi pour des questions d'intérêts (propres à des individus ou à une catégorie) et enfin en fonction de valeurs et de sentiments.³⁶⁵

Ces critères (la fréquence des interactions, la définition par soi-même ou par les autres comme membre du groupe) proposés par Merton nous semblent intéressants en ce qu'ils mettent bien en évidence l'importance de qualifier ou de quantifier le nombre des interactions dans la comparaison des différents engagements des individus dans les organisations, mais plus encore de les situer : tous les membres n'interagissent pas avec tous les membres, bien au contraire. Ils permettent également de mettre au jour des sous-groupes au sein d'une même organisation et leur influence sur son devenir.

Plus encore, et comme le dit Barthélemy³⁶⁶, si la définition minimale ou juridique du membre est le fait qu'il s'acquitte de sa cotisation et qu'il respecte les statuts, le «bénévole» est celui qui donne volontairement et gratuitement de son temps pour participer à telle

³⁶⁵. *Ibid.*, p. 241.

³⁶⁶. Martine Barthélemy, *Associations : un nouvel âge de la participation?*, *op. cit.*, pp. 141-142.

ou telle activité (la gratuité du geste et le don du temps définissent le bénévole par rapport au salarié), quand le « militant est un adhérent qui se reconnaît, fut-ce de manière contestatrice, dans les finalités, buts, modes d'organisation et « style » d'être et d'agir, individuels et collectifs de l'association ». Le bénévole comme le salarié peuvent ainsi ne pas être militants, de même que le militant peut ne pas être salarié. De la même manière, ce qui distingue l'« adhérent », notion « qui met l'accent sur l'acquiescement volontaire de la cotisation et l'acte d'adhésion aux objectifs de l'association » et le « bénéficiaire », c'est que ce dernier, même s'il peut être parfois sommé d'adhérer à l'association pour profiter des services ou des aides qu'elle peut offrir, reste néanmoins extérieur au fonctionnement de celle-ci et son adhésion aux programmes de l'association peut être des plus limitée. L'adhésion – ou non – des membres aux finalités, buts et modes d'organisation n'est ainsi pas donnée d'elle-même et surtout, les organisations ne poursuivant que rarement un seul objectif, les membres peuvent ainsi adhérer à des finalités pour une part en concurrence. Il y a variation dans les « modalités » des engagements possibles des membres et plus encore leur « localisation » (choisie par les membres ou proposée par l'organisation) qui nous semble caractéristique de dynamiques propres à leur développement et à leurs transformations. Le temps de l'adhésion, comme l'engagement dans sa durée, peut en effet ne se concentrer que sur un secteur très particulier de l'organisation et l'adhésion, si elle est indirectement constitutive de la puissance des organisations, peut ne pas signifier une adhésion aux objectifs politiques desdites organisations.

D'abord, des membres peuvent adhérer en pleine connaissance de cause et/ou en faveur de cette cause³⁶⁷. C'est le cas de Roger qui, syndicaliste depuis sa jeunesse se demande – de manière très réflexive – où militer à la retraite et, face au constat de l'absence de place pour une telle militance au sein des syndicats, il va se tourner du côté des organisations non syndicales de retraités, va les essayer les unes et les autres, jusqu'à trouver une place qui s'accorde avec l'action qu'il entend mener. Cet interviewé, très engagé sur les questions politiques, a trouvé dans ces organisations des lieux propices à son engagement; délégué à la FARES et au CSA pour

367. Ces quelques éléments ont, pour une large part, été présentés une première fois dans: Alexandre Lambélet, «Aux prises avec ses membres: le cas d'une organisation de défense des retraités en Suisse», *Gérontologie et société*, N° 120, 2005, pp. 203-219.

l'AVIVO, président dans ces deux organisations de commissions importantes (politique et sécurité sociale), il rédige régulièrement des prises de position au nom des commissions qu'il préside et des articles pour le *Courrier de l'AVIVO* sur les révisions de lois en cours au Parlement. La localisation de son engagement suit donc les lieux des prises de positions politiques; s'il participe à des actions au niveau cantonal (au niveau vaudois, il s'est fortement engagé et a corédigé l'argumentaire pour le référendum lancé par des organisations de retraités contre une augmentation du coût des séjours en EMS pour les pensionnaires), il ne participe en revanche jamais aux activités récréatives.

Si ce type d'adhésion existe, il est loin d'être l'unique modalité ou localisation possible de l'adhésion, et par rapport au nombre global des membres, est même minoritaire. Le plus souvent, c'est bien plus par le bouche-à-oreille que se fait l'adhésion, sur la proposition d'une personne déjà membre, et en vue de quelques activités de loisirs. Dans le cas de Maurice, l'adhésion se fait à travers un « copain », sur une activité très particulière et très ponctuelle, à savoir les « petites marches » de son AVIVO locale. Il ignore tout, au moment de son adhésion, de l'histoire de l'association ou de ses statuts, et n'a pas connaissance de l'entier de ses activités. Les activités lui permettent d'abord de ne pas aller marcher seul mais de le faire en compagnie d'autres retraités. Il découvrira ce qu'est l'AVIVO que par la suite, à travers le journal de l'association.

Des adhésions peuvent même se faire « contre » les objectifs politiques de l'organisation, ceux-ci pouvant être connus mais explicitement refusés. C'est le cas de Christiane qui, ayant créé un club pour personnes âgées dans la commune où elle vivait précédemment, est sollicitée pour reprendre, après son déménagement dans une autre commune, la section locale de l'AVIVO. Ancienne animatrice en établissement pour personnes âgées, elle acceptera, tout en posant ses conditions :

J'ai accepté, mais j'avais mis des conditions, c'est que ce soit ni religieux, ni politique. Évidemment, là je me heurtais à quelque chose d'important, parce que c'était des populistes qui avaient ça. C'était encore très ancré, quand j'ai repris, c'était des fortes têtes populistes, évidemment moi qui arrivait là au milieu, disant que je ne voulais pas entendre parler de politique, évidemment j'ai dû me battre et enfin j'y suis arrivée.

L'adhésion à l'organisation, ainsi, peut ne pas se faire en pleine connaissance de cause, passant le plus souvent par une ou l'autre activité de l'organisation, activité qui peut ne pas être au « cœur » du projet de l'association. L'identification à l'association, pour reprendre les termes de March et Simon³⁶⁸, se fait d'abord à travers des sous-groupes ou à travers des tâches particulières au sein de l'association, plutôt qu'à travers une adhésion totale à l'ensemble du projet de l'organisation. Si l'AVIVO, comme nous l'avons vu, est chronologiquement et symboliquement d'abord une organisation de défense politique des retraités, ce projet peut ainsi être, au moment de l'adhésion, ignoré ou même rejeté. Ces différentes justifications de l'engagement expriment ainsi différentes visions de l'organisation, de ce qu'elle est et de ce qu'elle doit produire. Ces trois membres auraient sans doute pu s'engager ailleurs (dans un club de marche pour l'un, dans un club de loisirs pour l'autre, dans une section syndicale active pour le dernier) si tant est que l'offre organisationnelle ait existé ou, plus encore, qu'ils en aient eu connaissance. L'engagement, s'il sera durable pour ces trois membres, semble suivre un acte d'adhésion largement contingent.

On a donc, plus que des associations, des ensembles de sous-groupes où des interactions fréquentes se font entre les membres, c'est-à-dire des interactions autour d'activités particulières, le tout sous le nom global de l'une ou l'autre association. Ces différents motifs et contextes d'engagements font alors de ces organisations, à tout le moins au niveau local et cantonal, des organisations en tension : simultanément « lieu d'engagement politique ou syndical » et « groupe de loisirs ». Cette tension redouble d'autres distinctions que ce soit le niveau d'action privilégié (national ou local) ou le sens donné au terme de « défense des retraités » (une défense contre l'isolement par l'offre d'activités ou une défense des retraités comme groupe social à travers une lutte pour leurs acquis sociaux).

Les membres occupant des responsabilités au niveau national, eux, en occupent généralement simultanément au niveau local ou cantonal (une coprésidente de la FARES est présidente des Panthères grises bâloises quand la seconde est présidente de l'AVIVO Suisse et, *ad interim*, de l'AVIVO lausannoise). En même temps, la possibilité de présider les organisations est moins le résultat d'une « suite logique » de prises de responsabilités diverses au niveau local

368. James March et Herbert Simon, *Les organisations : problèmes psychosociologiques*, *op. cit.*

(comme le fait d'être membre depuis plusieurs années et d'avoir accompli différentes tâches bénévoles avant d'avoir occupé des rôles comme celui de caissier ou de responsable du suivi des bénévoles), que de compétences ou d'expériences acquises avant ou ailleurs et qui conduisent à l'accès immédiat à des postes d'encadrement. Ainsi, si les organisations étudiées et membres du Conseil suisse des aînés sont pour une bonne part «inclusives»³⁶⁹ et permettent des engagements largement localisés, l'accession à des postes d'encadrement ou de représentation est, elle, le plus souvent, réservée à des individus qui ont connu une carrière professionnelle ou militante importante avant l'âge de la retraite. En l'occurrence, des membres engagés au niveau national peuvent n'avoir que peu d'insertion locale, leur participation se limitant aux lieux de l'action politique. L'entrée dans l'organisation se base alors largement sur la validation ou la reconnaissance de compétences antérieurement acquises, dans le champ politique, militant ou professionnel.

Paulette, ancienne conseillère nationale socialiste et participant d'un «engagement continu en terrain connu», occupe ainsi des postes tant à la FARES qu'au CSA et cela dans le prolongement direct d'une vie faite d'engagements politiques. En même temps, elle refuse toute participation aux activités locales et récréatives et marque, par-delà les propos distants qu'elle tient vis-à-vis de l'association, cette distance par l'usage du «ils» plutôt que du «nous» pour parler de cette association («Il y a deux choses qui sont importantes dans la vie des associations locales, c'est la course d'été et le Noël. Ils organisent tous une course d'été (en juin), une AG (au mois de mars) et le Noël. Parfois, en plus, ils font aussi un travail pour les déclarations d'impôt.»). Elle a accédé à des responsabilités dans les structures faïtières du fait de ses compétences antérieurement acquises, sans passer par un engagement local. Les dispositions à participer au travail au niveau national semblent ainsi s'articuler, simultanément, avec un manque d'intérêt pour les pratiques les plus ancrées localement, à savoir les pratiques conviviales.

À l'inverse, ou réciproquement, parmi les membres dont la logique d'engagement renvoie principalement ou exclusivement à la recherche de convivialité et de liens sociaux, nous avons observé un fort désintérêt pour les activités autres que locales ou cantonales

369. Russel Curtis et Louis Zurcher, «Social Movements: an Analytical Exploration...», art. cit.

(lorsqu'elles prennent la forme de fêtes ou d'activités festives comme lors des anniversaires de l'AVIVO ou des *Landsgemeinde* de retraités en Valais). Ce désintérêt s'accompagne d'une large ignorance de ce qui se fait au niveau national, les membres de base ne recevant pas les journaux des organisations faîtières. Si certains connaissent l'existence de la FARES ou du CSA, répondre à ce qui s'y fait pose beaucoup de problèmes. C'est que les goûts pour la dramaturgie des manifestations, des Journées d'étude ou des thés dansants ne sont pas socialement neutres. Même si ces distinctions ne sont pas si claires, nous y reviendrons, elles permettent néanmoins d'éclairer la dynamique interne de ces organisations, la différenciation des membres selon les niveaux observés.

Il apparaît alors – et pour reprendre la division de Tilly entre les « aspects publics de la fabrication de revendications » et les « interactions sociales connectées aux activités de protestation »³⁷⁰ – que la participation de tels membres dans de mêmes organisations, sans coprésence dans de mêmes activités, renvoie bien aux multiples objectifs que peut se donner une même organisation, que ces objectifs soient pensés comme d'égale valeur (il est tout aussi important de lutter contre la solitude des personnes âgées que de se battre pour leurs droits sociaux) ou hiérarchiquement (en offrant des activités de loisirs au plus grand nombre de retraités, la position de l'organisation face aux organisations concurrentes est renforcée par le nombre de membres qu'elles peuvent revendiquer). Il y a ainsi une division du travail militant au sein de ces associations entre différents sous-groupes de membres, mais également par rapport à d'autres organisations proches, comme quand certains membres estiment que les collectes de signatures peuvent être « déléguées » aux partis politiques.

Le tableau ci-dessous schématise les effets de sélection au sein des organisations de défense des retraités selon les niveaux organisationnels :

370. Charles Tilly, *Contentious Performances*, Cambridge: Cambridge University Press, 2008, p. 8.

Logiques et lieux des engagements

	Engagement expert	Continu en terrain connu	Émotionnel et différé	Donner pour exister	Bénéficiaire de loisirs et rencontrer du monde
CSA	+	+	-	-	-
FARES	+	+	-	-	-
National	+	+	-	-	-
Cantonal	+	+	+	+	-
Local	-	+	+	+	+

Les individus qui ne participent que pour «bénéficiaire de loisirs et rencontrer du monde» ne sont pas sollicités pour des postes au niveau cantonal ou national, de même que ceux qui s'inscrivent dans un «engagement émotionnel et différé» ou qui évoquent d'abord une logique de «donner pour exister» ne sont pas sollicités au niveau national, quand bien même ils peuvent être actifs au niveau cantonal. Le niveau national et les organisations faïtières sont donc largement «réservés» aux individus forts de compétences particulières, qu'elles soient techniques ou politiques. Il ne s'agit donc pas de dire que les individus engagés au sein du CSA ne recherchent aucune sociabilité, mais que ceux qui n'évoquent que la sociabilité comme raison de leur engagement ne sont pas sélectionnés ou ne sont pas attirés par un engagement au sein des structures que sont la FARES ou le CSA. Encore une fois, des individus peuvent associer simultanément différentes logiques d'engagement; il n'en demeure pas moins que les logiques d'engagement s'articulent pour une large part avec des «localisations» particulières. Ainsi, quand des individus peuvent s'engager tant pour poursuivre un engagement antérieur que pour rencontrer du monde, c'est au niveau national et des faïtières que se réalisera le plus la poursuite de cet engagement quand la recherche de sociabilité se fera tant au niveau national que local.

LA HIÉRARCHISATION DES ENGAGEMENTS

Il est d'ailleurs loisible de montrer que les différentes logiques d'engagement n'ont pas la même valeur auprès des individus engagés dans ces organisations et que des hiérarchies informelles apparaissent bien vite dans les propos. Il y a alors «positionnement informel» ou «subordination symbolique» de certains membres aux yeux des autres. En effet, les individus s'inscrivant dans un

«engagement expert», même s'il peuvent prendre leurs distances par rapport à l'engagement partisan (Robert dit ainsi: «Moi je ne fais pas de politique. Je dis: il faut tirer profit de tous les partis.» Ou «Je ne fais pas de politique, je ne suis attaché à aucun parti politique, mais il n'y a rien de plus mathématique qu'une caisse de pension; il n'y a pas de miracle.»), montrent beaucoup de respect pour les membres les plus légitimes politiquement, comme les anciens conseillers nationaux, inscrits dans ce que nous avons appelé un engagement «continu en terrain connu» (Bernard: «Politiquement, je ne peux pas apporter grand-chose, je n'ai jamais eu d'engagement politique, j'étais de ceux qui n'allaient pas voter; on a pour cela des gens [...] qui sont des sommités politiques. Ils parlent des directives anticipées, de l'AVS, de la LPP ou des revenus de la Banque nationale; ce sont tous des dossiers pour lesquels il faudrait des connaissances antérieures pour comprendre.»). De la même manière pour les «engagés émotionnels et différés», on note une certaine déférence face à ces mêmes responsables politiques, leur entrée dans ces organisations étant largement le fait de cette déférence. À l'inverse, les individus qui s'inscrivent dans une logique d'engagement «expert» peuvent ne montrer qu'un doux paternalisme vis-à-vis des individus qui sont membres essentiellement afin de «donner pour exister» ou pour «bénéficier de loisirs et rencontrer du monde» (Robert, encore: «Parce que ces dames, elles sont toutes heureuses. Moi je vois nous, quand on met sous enveloppe, on en a tant qu'on veut, on refuse du monde. Et puis, on expédie 1300 enveloppes, on se met autour d'une table, c'est sympa et en trois heures c'est liquidé. Et c'est sympa. On leur offre quelque chose, comme ça.»).

Simultanément, on ne constate pas une telle distinction entre les membres qui se caractérisent par un engagement «continu en terrain connu» face à ceux qui sont là afin de «donner pour exister» ou pour «bénéficier de loisirs et rencontrer du monde»; au contraire une telle hiérarchisation de ces logiques et donc des activités qui y sont liées n'est pour ainsi dire jamais marquée. Comme le dit Françoise, ancienne conseillère nationale:

Il ne suffit pas d'aller crier des slogans dans la rue ou d'aller déposer... de faire une action politique; c'est que dans l'activité de l'AVIVO elle-même, il y a quelque chose de solidaire de mis en pratique, tous les jours. De la vie en commun, du partage, ce bénévolat extraordinaire...

Pourtant, entre ceux qui «donnent pour exister» et ceux qui viennent pour «bénéficier de loisirs et rencontrer du monde», une logique de distinction est encore repérable, les premiers se distinguant par le fait de «donner», par leur revendication d'une participation au monde des actifs, et par un même paternalisme à l'égard des seconds (Nicole parle d'«enfants» à leur propos). Les processus de distinction à l'œuvre s'associent ainsi étroitement à des capitaux particuliers, mais plus encore, on peut en faire l'hypothèse, au risque potentiel ressenti par certains membres d'être confondus avec d'autres contre lesquels ils se sont partiellement construits en tant que retraités. Ceux qui expriment leur engagement sous la forme d'un «don», d'un engagement «différé» ou d'une «expertise» bénéficient d'une reconnaissance qui dépend d'abord de leur activité au sein de ces organisations et peu de leurs engagements externes ou antérieurs. Ils doivent faire la preuve, par leurs pratiques quotidiennes, qu'ils ne sont pas de simples «bénéficiaires» ou plus encore des «Tamalous». Leurs commentaires parfois pater- ou maternant à l'égard de ceux qui viennent pour «bénéficier de loisirs et rencontrer du monde» semblent alors renvoyer au risque de voir la frontière qui les distingue de ces derniers sans cesse disparaître. À l'inverse, ceux qui s'inscrivent dans un «engagement continu en terrain connu» semblent les moins mis en danger par le risque d'être perçus comme proches de ceux qui viennent pour «bénéficier de loisirs et rencontrer du monde», du fait d'une distance sociale plus grande, mais aussi de postes au sein de ces organisations qui leur reviennent du fait de capitaux accumulés ailleurs, antérieurement, et qu'ils réinvestissent en ces lieux.

POSITIONS SOCIALES ET LIEUX DE L'ENGAGEMENT

Le passage par les entretiens biographiques laisse bien vite apparaître une diversité des formes, des lieux et des significations de l'engagement, mais plus encore leur combinaison avec des caractéristiques sociales particulières. La mise à plat de cette articulation entre logiques d'engagement, lieux de l'engagement et caractéristiques sociales permet alors d'observer les processus de sélection, implicites ou explicites, visibles ou cachés, à l'œuvre dans ces organisations; comme l'a déjà montré Gaxie³⁷¹, l'investissement

371. Daniel Gaxie, *Le cens caché: inégalités et ségrégation politique, op. cit.*

politique dépend de l'autorité que chacun se reconnaît pour agir dans ce domaine, c'est-à-dire de son sentiment d'être compétent (c'est-à-dire d'être fondé à intervenir en même temps que suffisamment informé) et qu'il est donc largement déterminé (et inégalement réparti) selon les classes sociales, le sexe, l'âge ou le niveau d'instruction. Mais aussi, et comme le disent Gerth et Mills, «les institutions sélectionnent et éjectent leurs membres en fonction d'une grande variété de règles formelles et de codes informels» et «les critères formels permettant d'assumer ou d'abandonner un rôle peuvent être des critères spécifiques comme l'âge, le sexe, l'état de santé»³⁷². S'arrêter sur les différences de statut social des membres selon les lieux de l'engagement permet alors de voir ces règles formelles et informelles de sélection des membres mais aussi, plus largement, d'identifier les compétences recherchées par ces organisations selon les lieux de l'engagement.

En termes de formation, d'abord, et pour les entretiens que nous avons eu l'occasion de mener, on observe que les dix membres qui sont – ou ont été – délégué-e-s de leur association au sein de la FARES, ont tous suivi une formation supérieure³⁷³; nous avons ainsi dans notre corpus deux universitaires, trois ingénieurs, un comptable, une diplômée de l'école normale (enseignement), une diplômée d'une école sociale et enfin un diplômé de l'institut d'organisation industrielle à Zurich. Du fait de leur diplôme, ces différentes personnes ont été amenées à occuper différents postes de direction. Si l'on s'arrête à l'engagement dans les structures nationales des organisations (avant le passage aux structures faitières), on trouve encore un contremaître, une enseignante, un médecin et un directeur d'EMS. À l'inverse, pour les membres qui ne participent qu'au niveau local, nous avons des membres le plus souvent sans formation supérieure, qu'ils soient vendeur, manoeuvre-caviste, employé non qualifié, maraîcher, femme au foyer, serveuse, chauffeur ou policier. Le niveau d'instruction apparaît alors comme un élément important dans la possibilité (ou dans l'intérêt) d'une accession aux organisations faitières, qu'il permette aux individus d'être reconnus comme potentiellement compétents

372. Hans Gerth et Charles Mills, *Character and Social Structure...*, *op. cit.*, p. 165.

373. À l'exception du fondateur de la FSR, en l'occurrence, l'absence de formation scolaire (comme déterminant du sentiment de compétence politique) a été substitué par une formation militante, à travers les JOC d'abord puis à travers un travail de secrétaire syndical. Sur la formation substitutive que peut offrir l'engagement militant à l'enseignement scolaire, voir Daniel Gaxie, *Le cens caché: inégalités et ségrégation politique*, *op. cit.*

pour les membres qui vont les élire ou qu'il fonctionne comme déterminant du sentiment de légitimité à parler de ces membres.

Cette distinction dans les lieux d'engagements, si elle se superpose avec des différences dans les niveaux des formations professionnelles, se combine également avec l'existence d'expériences militantes antérieures, qu'elles soient partisans ou syndicales. En effet, dans notre corpus et si nous nous intéressons aux membres engagés tant au niveau national (dans leur organisation) qu'au sein de la FARES ou du CSA, on remarque que parmi les dix-sept interviewé-e-s investis à ces trois niveaux, treize d'entre eux ont un parcours syndical ou politique, les quatre interviewé-e-s restants participant, eux, d'un « engagement expert » ou d'un « engagement politique émotionnel et différé ». Trois autres interviewés, faisant référence à des engagements partisans ou syndicaux antérieurs ne sont eux pas engagés au niveau national; pour deux d'entre eux, cet engagement n'a jamais été que formel et de soutien, mais en aucun cas militant, et pour André, engagé politiquement au parti socialiste dans son canton et un temps président de sa Fédération de retraités cantonale, l'absence d'investissement national est avant tout le fait de disputes et de tensions au sein de l'organisation et d'un retrait de toute responsabilité dans le comité. L'engagement dans les organisations de retraités, au niveau des organismes nationaux, est donc avant tout le fait de militants déjà expérimentés, avant même leur entrée au sein de ces organisations. Les coprésidentes actuelles de la FARES, comme une de celle qui les a précédées, ont même toutes été conseillères nationales; si aucune exigence formelle de ce type n'est exprimée dans les statuts, l'expérience parlementaire semble néanmoins aujourd'hui apparaître comme un *cens caché*.

Un autre élément qui permet la présence ou non des individus dans les organisations nationales concerne la capacité de ces membres à s'exprimer en allemand et en français. Le bilinguisme, sans être une règle, apparaît néanmoins comme une norme. Sur les dix membres engagés dans les organisations faïtières (que ce soit au sein de la FARES ou du CSA) et que nous avons interviewés, sept d'entre eux ont connu des périodes de vie dans les deux régions linguistiques. Pour l'un, né à Berne, l'engagement syndical se fera en Suisse romande, pour un autre, Valaisan, ce sera un emploi pour quelques années, trois jours par semaine, en Suisse alémanique, pour un autre, Vaudois, ce sera la possibilité d'enseigner les mathématiques à

l'Université de Berne, pour un autre, Vaudois ce sera une formation puis un travail à Berne au sein de la direction des Chemins de fer; pour un autre, Neuchâtelois, ce sera un emploi des années durant dans une entreprise d'électronique à Winterthur; pour une dernière, enfin, née dans le Jura, ce sera la rencontre et le mariage avec un Suisse allemand et un déménagement près de Bâle. Les derniers membres de la FARES, s'ils n'ont pas connu de telles expériences professionnelles ou de déménagement ont aussi pratiqué la langue allemande ou française avant leur entrée dans ces associations; c'est le cas de deux conseillères nationales qui ont connu le bilinguisme lors de leurs différents mandats, c'est aussi le cas d'un membre de l'exécutif de la ville de Fribourg, ville bilingue. La maîtrise de deux langues nationales apparaît donc comme conditionnant largement l'accès ou la prétention à de tels postes, la compétence politique devant en Suisse, et particulièrement au niveau national, s'accompagner de cette compétence langagière.

Surtout, en termes partisans, les affiliations partisans ne reflètent pas l'entier du champ partisan, notre corpus recouvrant essentiellement les partis considérés comme de gauche et du centre, que ce soit le POP/PdT, le Parti socialiste, le Parti chrétien social et le Parti démocrate chrétien³⁷⁴. Ce résultat est à mettre en lien avec les organisations étudiées, qui s'inscrivent pour l'une dans un réseau chrétien-social et pour l'autre communiste. En même temps, cette homogénéité est intéressante en ce qu'elle montre la capacité de ces organisations à mobiliser dans la durée ces réseaux, comme leur capacité à décourager l'engagement de membres aux affiliations partisans autres.

Enfin, *tous* les interviewés sont suisses. Si la population étrangère âgée croît régulièrement en Suisse³⁷⁵, leur présence dans les organisations observées (au-delà de notre seul corpus) est invisible à défaut d'être inexistante. Des Journées d'étude concernant la question du vieillissement des personnes âgées d'origine étrangère et plus particulièrement des immigrés de première génération, souvent d'origine italienne ou espagnole, venus travailler en Suisse dans les années 1960, ont été récemment organisées par les associations de (ou pour les) personnes âgées³⁷⁶. Pour autant, la thématique

374. Si nous avons pu rencontrer un membre du parti radical, celui-ci n'a jamais connu de mandat électif et son engagement associatif se limite au niveau local de son association.

375. La proportion des personnes étrangères âgées de 65 ans et plus dans la population résidente était de 4,9% en 1980 et de 7,1% en l'an 2000.

des retraités étrangers est largement absente des discussions au sein des différentes organisations observées et ces personnes semblent peu s'engager dans ces mêmes organisations. Privées au niveau fédéral du droit de vote et d'éligibilité, on peut faire l'hypothèse que leur sentiment de compétence politique n'est pas grand ou que ces personnes sont peu sollicitées; inversement, des associations d'étrangers existant depuis de nombreuses années en Suisse, on pourrait croire que ces groupements de retraités peuvent également constituer des lieux de reconversion militante. Est-ce que les organisations d'étrangers ne connaissent pas de ségrégations liées à l'âge? Est-ce que, au contraire des partis, des syndicats et de l'activité professionnelle, elles n'«éjectent» pas leurs membres une fois arrivés à l'âge de la retraite?³⁷⁷ Si nous n'avons pas de réponse à ces questions, il nous semble bien plus que cette absence de personnes étrangères dans notre corpus renvoie d'abord aux modes de recrutement, à l'orientation largement «parlementariste» de ces associations, à la nécessité du bilinguisme, autant de barrières fortes pour ce type de public.

Ces quelques éléments donnent alors une image un peu plus précise des processus de sélection à l'œuvre dans ces organisations et selon les niveaux organisationnels, et des caractéristiques nécessaires à «l'éligibilité» des individus aux différents postes ou rôles au sein de ces structures; cette notion, proposée par Abélès, nous semble intéressante en ce qu'elle donne à voir – peut-être plus que la notion de «cens caché» chez Gaxie – les limites qui existent dans la possibilité d'accession à des postes à responsabilité dans des contextes particuliers; si Gaxie, s'intéressant à la compétence politique, tente de mettre au jour les mécanismes qui permettent de comprendre la participation politique des individus, et s'il relie cela à leur socialisation, la notion d'«éligibilité» chez Abélès est intéressante en ce qu'elle donne à voir que cette qualité, par-delà le principe qui veut qu'elle soit partagée par toute personne membre d'un collectif, n'est conférée, dans les faits, qu'à une minorité.

376. (Note de la p. 200.) En 1999 et 2004, des «Journées nationales <âge et migration> ont été organisées à l'instigation de Pro Senectute Suisse. Un Forum national âge et migration a depuis été institué [www.age-migration.ch] qui regroupe nombre d'organisations, dont Pro Senectute, Caritas, et le Conseil suisse des aînés.

377. Sur cette question de la division du travail militant sur la base de ségrégations liées à l'âge et entre les différentes formes de groupements (partis, syndicats, associations de défense de retraités), voir Alexandre Lambelet, «*Agencement militant ou entre-soi générationnel? Militer dans des organisations de retraités*», art. cit., pp. 81-95.

Il constate en effet une « naturalisation du pouvoir », où le « patrimoine politique » et un « réseau » apparaissent comme les conditions de l'éligibilité :

L'élu n'est pas seulement l'incarnation d'une idéologie ou d'une organisation. Ce qui lui assure l'adhésion de ses concitoyens, c'est surtout le fait de concentrer un ensemble de propriétés qui en font à la fois un être semblable et différent des autres.³⁷⁸

C'est bien à cette notion de l'éligibilité que renvoie la cooptation des cadres observés dans ces organisations, où les cadres sont recrutés non seulement du fait de leur âge, de leurs connaissances et de leurs compétences escomptées dans les relations avec les autorités, mais surtout parce qu'ils ont déjà fait la preuve, par ailleurs, de leur engagement.

DISTANCE AUX RÔLES ET ÉVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES

Les membres qui participent de ce que sont aujourd'hui ces organisations jouent alors, chacun à leur manière, un rôle important dans leur « devenir » ; la représentativité de ces organisations dépend largement du nombre de membres qu'elles rassemblent et l'adhésion de « bénéficiaires » permet la légitimité de ces groupements comme représentatifs des personnes âgées. Les différents membres qui trouvent dans ces organisations l'occasion de se construire une identité positive, à travers la mise à disposition de temps et d'énergie et l'organisation d'activités et de rencontres, s'ils ne participent qu'indirectement au travail proprement politique de ces organisations, n'en sont pas moins un élément essentiel de leur construction comme « associations de masse ». C'est en s'appuyant sur ce travail de mobilisation que les membres les plus engagés politiquement obtiennent une légitimité dans la concurrence interorganisationnelle mais aussi dans leur tentative d'obtention d'une reconnaissance de la part des autorités. C'est par cette capacité à articuler diverses logiques d'engagements (c'est-à-dire à offrir différentes rétributions à différents membres) que ces organisations se constituent comme groupes d'intérêt.

378. Marc Abélès, *Jours tranquilles en 89: ethnologie politique d'un département français*, Paris: Odile Jacob, 1989, p. 354.

L'entrée par les membres, l'étude du devenir des organisations de retraités à partir des individus qui s'y engagent, laisse alors clairement apparaître que, derrière l'identité nominale de ces organisations, se retrouvent les mêmes tensions que l'on peut observer au niveau interorganisationnel. Les organisations membres de la FARES et du CSA, en effet, se distinguent les unes des autres selon différentes dimensions: d'abord par le type de «défense» proposé (lutter contre la solitude ou contre l'ennui participe déjà, pour certaines organisations, d'une «défense des retraités» quand, pour d'autres, la défense des retraités renvoie à des interventions directes en direction du monde politique, que ce soit par des réunions avec des élus et des membres des autorités ou à travers des référendums et des initiatives); ensuite par le type de collaborations qu'elles souhaitent (collaborer avec l'ensemble des organisations concernées, c'est-à-dire non seulement avec des organisations *de* retraités, mais également avec des organisations *pour* les retraités, afin de devenir l'interlocuteur légitime aux yeux des autorités ou, au contraire, préférer une «approche située» et ne pas hésiter à exprimer des points de vue qui peuvent n'être que ceux d'une frange des retraités); enfin par le fait d'intervenir «directement», comme organisation, dans le débat politique ou de «déléguer» cela à des structures faitières auxquelles elles prennent part. Le passage par des entretiens auprès des membres de ces organisations montre que ces distinctions se retrouvent également au niveau individuel, dans les différentes conceptions que se font les uns et les autres, au sein de mêmes organisations, de leur engagement. Ces enjeux constitutifs du positionnement (plus ou moins) concurrentiel des organisations, se retrouvent ainsi euphémisés dans la division du travail que réalisent les organisations entre leurs niveaux organisationnels ou leurs sections, parce que structurant tout autant les formes de participation des différents membres.

Cette entrée montre alors sous un nouveau jour les mécanismes possibles à même d'expliquer les transformations organisationnelles de ces associations. Loin de nous renseigner sur des rapports figés, le passage par les entretiens met en lumière l'aspect dynamique des évolutions de ces organisations, les conflits de rôles. Les investissements des uns et des autres ne sont pas que des investissements de rôles «déjà là» et «immuables», une fois pour toutes, mais sont renégociés, réinvestis, à la faveur de parcours de vie particuliers. C'est que tous les rôles disponibles ne trouvent pas des individus prêts à les occuper, comme d'autres individus peuvent ne prendre en charge

qu'une partie du rôle qui leur est proposé. Dit autrement, la sollicitation (et la cooptation) de membres aux caractéristiques particulières, pas toujours en phase avec le projet politique de l'association – mais expérimentés dans l'organisation de rassemblements, dans les politiques sociales ou dans l'organisation de loisirs au niveau local – permet le maintien de l'implantation d'associations dans certaines régions, ou le suivi de dossiers qui sont au cœur de leurs projets, bref, répond au besoin de sécurité des organisations; en même temps, elle peut entraîner « un changement dans ou à la frontière du leadership »³⁷⁹ et avoir des conséquences sur le caractère et le rôle des organisations, sur les choix qui leur sont désormais possibles. Ainsi, les exemples de Christiane et Paulette montrent deux situations tout à fait intéressantes. Dans le cas de la première, si elle accepte le poste de présidente d'une section locale de l'AVIVO vauchoise, elle ne se conforme pas pour autant au rôle lié à ce poste, refusant de transmettre des mots d'ordre lors des votations, n'organisant pas la collecte de signatures lors des pétitions ou des référendums et ayant développé essentiellement les activités de loisirs (rencontres, voyages et balades). Paulette, quant à elle, présidente d'une organisation cantonale, ne prend en charge qu'une partie de son rôle, s'investissant dans les débats sur les réformes des assurances sociales et représentant son organisation dans les différentes organisations faïtières, mais refusant de participer aux activités les plus institutionnalisées de son association que sont les fêtes de Noël et les sorties d'été; occupant le « rôle principal »³⁸⁰, elle exprime sans cesse une forte distance à son rôle, parlant de l'association à la troisième personne du pluriel (elle use du « ils ») plutôt qu'à la deuxième (le « nous »).

Plus largement, les transformations organisationnelles peuvent aussi être le fait de la difficulté à se séparer de membres vieillissants ou moins actifs que souhaités dans ces organisations où l'efficacité et la réalisation d'objectifs particuliers sont peut-être moins présents qu'un souci de concorde ou de respect des rythmes des uns et des autres. Ce respect d'autrui, le fait de ne pas « éjecter » (pour reprendre la formule de Gerth et Mills) les présidents quand bien même leur activité ne répond plus aux attentes du groupe, se rencontre alors régulièrement dans les entretiens, comme chez Robert qui, comme nous l'avons vu, s'indigne de ceux qui travaillent

379. Philip Selznick, *TVA and the Grassroots: A study in the Sociology of Formal Organization*, op. cit., pp. 15-16.

380. Hans Gerth et Charles Mills, *Character and Social Structure*, op. cit., p. 13.

encore pour leur parti et ne peuvent accepter de travailler avec des élus de l'autre bord ou qui, tout en constatant l'aspect parfois dilettante de son organisation, l'acceptent. Ou bien, dans une section locale présidée par un dirigeant en mauvaise santé (et décédé depuis), son vice-président ne cherche pas à dynamiser l'activité ou à trouver un remplaçant au président. Pousser à la démission, tant à la Fédération suisse ou dans ses organisations cantonales qu'à l'AVIVO n'est dès lors pas la norme (même si ce sera le cas du premier président de la FSR; en l'occurrence ce n'est pas une question d'âge qui a conduit à cette décision, mais bien un problème de fonctionnement) et une diminution du dynamisme d'une organisation semble collectivement acceptée.

Dès lors, si les organisations sélectionnent leurs membres en fonction d'une large variété de rôles formels et de codes informels, il semble que les associations, pour leur survie sont tout autant demandeuses de membres et de cadres, porteurs de différentes compétences, et qui dès lors peuvent négocier leur accès et la manière dont ils pensent jouer ces rôles. Cette question du recrutement des cadres questionne plus largement la réussite ou la survie des « bassins classiques de recrutement ». Si l'AVIVO est historiquement liée au POP/PdT, dans les cas de Christiane et Paulette, les nouvelles venues ne sont pas membres de ce parti et marquent même des tensions face à lui, la première au niveau cantonal, étant intervenue à plusieurs reprises pour remettre en cause la place accordée aux mots d'ordre ou aux commentaires politiques dans le journal de l'association, quand la seconde rappelle les tensions historiques entre le POP/PdT et le Parti socialiste dont elle est membre et les rancœurs qu'elle peut encore entendre, chez certains membres populistes au niveau national, face à l'absence de soutien du parti socialiste, au tournant des années 1970, à l'occasion de l'initiative « Pour une véritable retraite populaire »³⁸¹.

381. Comme notre entretien fait suite à une Assemblée générale de l'AVIVO Suisse, elle dira : « À la séance où vous étiez, si vous avez écouté attentivement comment était fait le communiqué de Fritz Kaeser, comment il a fait son intervention, il a parlé de la caisse unique. Cela avait été imaginé dès le début par rapport à l'échec prévu de l'initiative socialiste sur l'assurance-maladie... et c'était déjà très clair au début... cela venait parce que c'était clair que les socialistes allaient échouer. Donc la caisse unique est beaucoup plus proche du POP que l'initiative COSA. Et c'est moi qui ai demandé que l'initiative COSA soit discutée à l'Assemblée générale, qu'on fasse quand même un mot d'ordre... Et Monsieur Kaeser est vite revenu sur ses trois piliers. On sent qu'il est toujours fâché contre le PS qui n'avait pas soutenu les « retraites populaires »... il continue à avoir cette grosse rogne... et le soutien aux initiatives socialistes, il est souvent du bout des lèvres. Il faut dire que les relations n'ont pas toujours été très simples entre les deux (socialistes et communistes). »

SYNTHÈSE

S'engager dans une organisation de défense de retraités apparaît alors comme un moyen de poursuivre différents engagements (politiques, associatifs, professionnels, bénévoles) quand les lieux où ils étaient jusque-là menés ne le permettent plus. Si, comme l'a montré Gaxie³⁸² et comme nous le constatons ici, c'est rarement l'attachement à une cause précise et unique qui permet d'expliquer l'adhésion d'individus à un parti, à un syndicat ou à un mouvement, à l'inverse, c'est rarement l'attachement à une forme d'action particulière («syndicalisme», «partisanisme», «associationnisme», «amicalisme», «philanthropisme» ou «lobbyisme») qui permet, tout autant, d'expliquer l'adhésion à telle ou telle forme d'organisation. L'attachement à une forme d'action particulière est bien un facteur explicatif de la localisation de l'engagement, mais penser l'engagement à partir de ce seul facteur est alors une erreur, l'engagement ne reposant pas sur un seul et unique élément. D'autres logiques d'engagement sont à l'œuvre, comme la possibilité d'accéder à des postes électifs, le fait d'y trouver de l'estime ou du prestige, ou encore d'y acquérir de nouvelles connaissances. En l'occurrence, quand cette rencontre est rendue possible par l'attractivité de la cause (aux yeux de ceux qu'elle attire) ou la considération du groupe des pairs auquel on souhaite s'agréger, elle est aussi rendue «nécessaire» par le fait de devoir quitter d'autres postes, du fait des processus de «sélection» ou d'«éjection» qui font que des membres ne «peuvent» plus occuper certains rôles sociaux, du fait d'une division du travail militant fondée sur une police des âges³⁸³.

L'engagement dans les organisations de défense des retraités est ainsi étroitement lié aux rapports de domination liés à l'âge et aux catégories d'âge que mobilisent et défendent les différents groupements; comme nous l'avons vu, un ancien syndicaliste articule ainsi étroitement sa conversion militante d'un syndicat à une organisation de retraités par le fait que les rôles accordés aux retraités dans les syndicats peuvent être caractérisés comme «périphériques». De la même manière, le retrait comme norme sociale ayant été incorporé, d'autres membres peuvent avoir quitté leurs

382. Daniel Gaxie, «Rétributions du militantisme et paradoxe de l'action collective», art. cit.

383. Philippe Juhem, «Entreprendre en politique de l'extrême gauche au PS...», art. cit.; Alexandre Lambelet «*Agencement militant ou entre-soi générationnel?..*», art. cit.

activités antérieures «sachant» qu'ils devaient «laisser la place aux jeunes» et en se remémorant le fait que vingt ans plus tôt ils pouvaient critiquer ces «vieux» qui ne savaient laisser leur place. Ce nouvel engagement, légitime par rapport à leur âge, est alors le lieu d'un possible réinvestissement de «capitaux» accumulés dans d'autres groupes militants ou hors du champ militant, par exemple dans leur carrière professionnelle ou politique. Ainsi, quand nombre d'organisations sociales contraignent leurs membres à se retirer au moment où ils ont atteint le sommet de leur organisation, c'est-à-dire simultanément au passage à la retraite, l'investissement des ressources acquises dans le militantisme à l'âge «adulte» dans les organisations de défense de retraités permet d'éviter une rupture ou un arrêt définitif dans ces carrières. C'est dans cette «exclusion» de certaines formes de militantisme et des rétributions qui y sont liées que s'inscrit alors ce nouvel engagement, mais aussi dans l'ouverture de ces organisations de retraités à de tels militants. Il y a ainsi un auto renforcement, une dynamique entre le capital nécessaire pour accéder aux postes à responsabilités dans les organisations de retraités, les rôles qu'offrent ces organisations, les modes d'actions qu'elles privilégient, et la continuité de rétributions, expérimentées ailleurs, qu'elles procurent en retour. Ainsi, quand ce sont des compétences sur la Loi sur l'assurance-vieillesse et survivants qui permettent la nomination dans les «Commissions de politique sociale» de la FARES et du CSA, ces compétences ne s'acquièrent pas «sur le tas», dans l'engagement retraité, mais avant, dans l'activité militante ou professionnelle; c'est parce que ces organisations de retraités consacrent aujourd'hui, au niveau national, une large part de leur activité à la participation aux processus de consultation que l'expertise acquise précédemment est recherchée. C'est que, comme le disent Gerth et Mills, l'engagement dans des activités militantes est le produit d'un ajustement entre demande et offre de militantisme. La «rencontre» entre ces membres et ces organisations est donc bien le fruit d'une convergence, entre une marginalisation au sein des partis et des syndicats, des attentes ou des potentialités propres à ces retraités et une structuration propre aux organisations de défense des retraités qui, aujourd'hui, du fait de leur intégration au sein du Conseil suisse des aînés et des modes d'actions valorisés (réponse à des processus de consultation, proposition de réforme de lois) recherchent et sélectionnent des membres disposant de ce type de ressources.

Mais comme le montre également les entretiens, il ne s'agit pas pour autant de dire que l'engagement dans les organisations de retraités n'est qu'un « pis-aller », qu'il n'est qu'une reproduction à l'identique, mais dans des lieux « protégés », d'engagement antérieurs ; les attentes des individus, face à cet engagement, sont très variables et ce nouvel engagement, s'il se situe dans la continuité d'engagements antérieurs, se trouve aussi en concurrence avec d'autres engagements dans d'autres sphères de vie, engagements dont la hiérarchie semble rediscutée dans ce moment de réflexion qu'offre le passage à la retraite. On assiste alors aussi à des transformations des hiérarchies des activités, la famille, mais plus encore la grand-parentalité pouvant apparaître comme le lieu d'un nouvel investissement. Surtout, s'il peut y avoir une exclusion explicite d'anciens engagements (et plus particulièrement pour l'engagement professionnel), il peut y avoir tout autant une exclusion subjective, un sentiment de ne plus être à sa place. Ce nouvel engagement permet alors à ces militants « âgés » – avec leur rapport au monde et leur hiérarchisation des valeurs – un engagement dans un lieu où ces dispositions se trouvent ajustées. Cette perpétuation, ce maintien d'un monde connu ou la possibilité de cet ajustement est d'ailleurs renforcée par le fait que les adhésions aux postes à responsabilités dans ces organisations ne se font pas « au hasard des candidatures » mais, le plus souvent, par cooptation. Dans notre corpus, l'engagement se fait en effet par l'intermédiaire d'anciens collègues de travail, de parti ou d'associations, et de voisins.

Nous savons que la littérature anglo-saxonne montre régulièrement que les groupes de défense de personnes âgées, en tous les cas aux États-Unis, ne cherchent pas tant à défendre de manière absolue les intérêts des retraités, mais tendent au contraire à promouvoir des politiques responsables, ménageant non seulement les personnes âgées, mais également le système de vieillesse dans son ensemble ainsi que les autres groupes d'âge. Cela est lié à la volonté de l'engagement à long terme avec les autorités dont la modération des revendications serait le prix à payer³⁸⁴. Le décentrement ici

384. Robert Binstock, « The Old-Age Lobby in a New Political Era », art. cit. ; Andréa Campbell et Julia Lynch, « Whose 'Gray Power'? Elderly Voters, Elderly Lobbies and Welfare Reform... », art. cit. ; Jane Mansbridge, « A Deliberative Perspective on Neocorporatism », art. cit. ; Christine Day, « Old-Age Interest Groups in the 1990s... », art. cit. ; Jill Quadagno, « Generational Equity and the Politics of the Welfare State », art. cit.

effectué sur les récits de vie des membres aujourd'hui engagés, permet, nous semble-t-il, de complexifier cette histoire trop linéaire et trop centrée sur la seule relation entre les organisations et l'État, pour montrer également combien ce développement doit à la socialisation particulière des membres aujourd'hui investis.

En effet, l'analyse des récits de vie des membres aujourd'hui les plus engagés indique que si la FARES et les organisations qui en sont membres défendent, comme dans le cas de l'AARP, des politiques intergénérationnelles, soutenant lors des votations des objets qui concernent non seulement les retraités mais également d'autres catégories sociales comme les femmes (par le soutien, en 2004, de l'assurance-maternité) ou les familles (par le soutien, en 2006, d'un relèvement des allocations familiales), une explication de ces positions se limitant à y voir le produit d'une volonté de concertation et d'un positionnement responsable ne saurait suffire. Pour rappel, le CSA, lui, n'use que rarement d'un tel cadrage dans ses prises de position et ne se positionne que peu sur des sujets qui dépassent la seule situation des retraités, préférant renvoyer sans cesse à l'égalité constitutionnelle des citoyens et à l'inconstitutionnalité de toute discrimination liée à l'âge.

Si le discours défendu par les délégués au sein de la FARES et des délégués de la FARES au sein du CSA est un discours intergénérationnel, il est tout autant un discours politiquement situé. Les différentes actions soutenues par la FARES le sont également par les partis de gauche, quand le refus de l'initiative sur l'or de la BNS en faveur de l'assurance-vieillesse et survivants est également le refus d'une initiative soutenue par l'Union démocratique du centre³⁸⁵. Si le discours intergénérationnel de l'AARP peut être lié au risque que représente pour la survie de l'organisation toute prise de position qui froisserait l'une ou l'autre part de ses membres ou les autorités³⁸⁶, mais aussi à l'émergence de groupes d'opposants qui ont su imposer ce nouveau cadrage dans les débats sur l'État

385. Un discours plus clairement de gauche apparaît d'ailleurs, lorsque dans le journal de l'association, un responsable se prononce pour l'impôt sur les successions au niveau fédéral au nom de la justice sociale ou lorsque face aux mesures prévues par le Conseil fédéral pour assainir les caisses de pensions, «la FARES refuse l'abaissement prévu du taux de conversion, tant que toute la lumière et la transparence n'ont pas été faites sur la gestion des réserves durant les «bonnes années» et les moins bonnes [...]. Ces mesures conduisent toutes à faire payer par les assurés et les rentiers la «casse» due aux «jeux de la bourse» pratiqués par les gestionnaires des caisses de pension.» (FARES, 10 septembre 2003, communiqué de presse)

386. Robert Binstock, «The Old-Age Lobby in a New Political Era», art. cit.

social³⁸⁷, il nous semble que la prise en charge par les membres de la FARES du discours intergénérationnel a pour une part (et même inconsciemment) la vertu pour la FARES de permettre la défense de positions que nous qualifierions alors de gauche.

Moins qu'une seule réponse à des transformations contextuelles, ces prises de positions et ces cadrages s'éclairent ainsi lorsqu'ils sont mis en rapport avec les parcours des membres engagés dans ces différentes organisations, les membres de la FARES – tout au moins les plus actifs – ayant œuvré, tout au long de leur vie, pour ces options politiques que sont l'assurance-maternité, l'augmentation des allocations familiales, etc. Le président-fondateur de la FSR, en entretien, relate ainsi ses combats pour une assurance maternité dès les années 1940 au moment d'expliquer le soutien de sa fédération au projet d'une telle assurance au niveau fédéral en 2002. Une coprésidente de la FARES, également, lie son engagement en faveur des allocations familiales à ses engagements antérieurs au sein de la fondation Pro Familia, et plus largement, son engagement sur des questions de « langage » (comme le fait que les personnes âgées ne doivent pas être « prises en charge » mais « prises en considération ») comme la suite logique d'une prise de conscience de l'importance de ces questions à l'occasion de ses engagements féministes³⁸⁸. Le fait de défendre une politique intergénérationnelle, de promouvoir le congé maternité ou de désirer des allocations familiales plus importantes pour les enfants n'est ainsi pas que le produit d'enjeux organisationnels particuliers (sembler responsable vis-à-vis des autorités et des nouveaux contre-mouvements ou discours qui peuvent émerger), mais est le produit de prédispositions particulières d'acteurs qui s'engagent dans ces différentes organisations. Ce sont autant de combats pour lesquels ces militants se sont battus toute leur vie, dans des partis ou des syndicats quand ils le pouvaient, aujourd'hui au sein de ces organisations de défense des retraités.

387. (Note de la p. 209.) Jill Quadagno, « Generational Equity and the Politics of the Welfare State », art cit., p. 372.

388. Simone: « Ce qui m'a étonnée, quand je suis arrivée chez les personnes âgées, c'est qu'on avait les mêmes problèmes qu'on avait eu avec le féminisme dans les années 1960. Donc se faire entendre, arriver à s'articuler, arriver à garder son autonomie, sa dignité, et pas se laisser instrumentaliser comme on a instrumentalisé les femmes à une époque où tous les partis voulaient les femmes en disant « tu feras ça, tu feras ça » et on disait non, on fera ce que nous voulons. Et avec les vieux c'est pareil. Ils arrivent et ils disent « oh tu pourrais... » mais eux, nous demander une fois ce qu'on voudrait... Les partis politiques viennent nous solliciter pour qu'on les aide, mais ça ne leur viendrait jamais à l'esprit de venir nous demander comment ils pourraient nous aider nous, jamais. »

3. LES RASSEMBLEMENTS

Nous avons tenté de montrer, dans les deux premières parties de cet ouvrage, combien l'étude du développement de ces organisations, doit s'appréhender tant par l'étude de leur positionnement face à l'État et face au développement d'organisations concurrentes (autant d'éléments qui contraignent leurs modes d'action mais aussi les enjeux de la lutte) que par l'étude des membres qui s'y engagent, des lieux et des modalités de cet engagement. Dans cette troisième partie, nous voudrions encore déplacer l'angle d'approche pour nous intéresser cette fois non aux membres ou à l'État comme acteurs de ce devenir, mais aux mises en scène que proposent ces différentes organisations d'elles-mêmes. En effet, le regard porté sur les rencontres (manifestations, événements) organisées par ces groupements nous donne accès, de manière directe, au fonctionnement concret des organisations, à la manière dont se réalisent ou se disent les rapports à l'État et les rapports aux membres dans un même lieu et en un même temps.

UNE ETHNOGRAPHIE INTERPRÉTATIVE DES RASSEMBLEMENTS

Nous souhaitons maintenant réfléchir à la manière dont ils fonctionnent simultanément, mais plus encore à la manière dont ces possibles contradictions entre une logique d'adhésion de membres et une logique d'influence sur les autorités (ces deux activités pouvant nécessiter des modèles organisationnels, comme des investissements financiers concurrents) se construisent et se résolvent dans l'action. La manière dont s'accomplit au quotidien ces arbitrages, la manière dont les membres de ces groupements tiennent ensemble l'activité proprement politique et la mobilisation des membres, se donne à voir d'abord dans les rassemblements que ces organisations

proposent. L'observation de ces rassemblements doit ainsi nous montrer que non seulement ces organisations ne sont pas mues par un seul souci d'efficacité politique, mais plus encore, doit nous permettre d'accéder aux arbitrages auxquels sont confrontées ces organisations, du fait même de l'hétérogénéité des logiques d'engagement de leurs membres.

Nous distanciant ainsi de modèles téléologiques postulant une bureaucratisation³⁸⁹ ou une oligarchisation³⁹⁰ quasi obligée dans le temps pour les organisations qui voudraient survivre à la disparition de leurs leaders charismatiques, ou qui voient comme un passage obligé l'abandon des objectifs les plus inatteignables au profit d'objectifs diffus et en accord avec le consensus sociétal dominant dans une logique de survie organisationnelle³⁹¹, il nous semble important de ne pas rabattre trop vite la constitution d'organismes fâtières ou une modération des modes d'action politiques utilisés par les organisations de défense de retraités sur une seule logique d'efficacité ou de maintien organisationnel. Une telle posture, en effet, fait une part trop belle aux approches stratégistes ou fonctionnalistes. D'ailleurs, Zald et Ash reprennent à leur compte des résultats de Selznick³⁹² et insistent sur le fait que ce type d'explication reste incomplet s'il ne prend pas en compte le fait que beaucoup d'autres transformations sont possibles: coalition avec d'autres organisations, disparition de l'organisation, division en clans ou radicalisation. C'est d'ailleurs ce que propose Clemens³⁹³ pour qui il convient, plutôt que de vouloir croire à une tendance unidirectionnelle des modèles organisationnels vers des formes hiérarchiques et bureaucratiques, de prendre en compte le travail culturel. C'est que les modèles organisationnels ne sont pas que des conventions pour coordonner l'action, mais aussi des déclarations de ce que cela signifie, pour certaines personnes, de s'organiser d'une certaine manière et à certaines fins. Les modèles choisis (union, club, conseil, fédération) ne sont

389. Max Weber, *Économie et société*, t. 1. *Les catégories de la sociologie*, Paris: Plon, 1995 [1920], pp. 285-390.

390. Roberto Michels, *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris: Flammarion, 1914.

391. Stuart Chapin et John Tsouderos, « The Formalization Process in Voluntary Organizations », *Social Forces*, N° 34, 1956, pp. 342-344.

392. Philip Selznick, « Foundations of the Theory of Organization », *American Sociological Review*, vol. 13, N° 1, 1948, pp. 25-35.

393. Elisabeth Clemens, « Organizational Repertoires and Institutional Change: Women's Groups and the Transformation of U.S. Politics, 1890-1920 », art. cit.

ainsi pas forcément gouvernés, en premier lieu, par des seules considérations d'efficacité dans le cadre d'objectifs politiques.

Si l'utilisation d'un mode d'action, à un moment donné, s'inscrit au sein d'un stock limité de moyens disponibles pour les organisations, c'est-à-dire au sein d'un « répertoire d'action collective »³⁹⁴, nous voudrions plus spécifiquement interroger la manière dont le choix des modes d'action s'inscrit dans l'imaginaire du groupe qui le mobilise, dans la culture particulière du groupe engagé dans l'action. Le choix d'un certain mode d'action n'est pas guidé par le seul calcul des acteurs sociaux, mais peut être le produit d'une culture propre au groupement; en l'absence d'une telle culture commune, il peut être moins le produit d'un consensus que d'un compromis, le mode d'action devant dès lors ne heurter aucune des personnes en présence, se construisant moins autour de positions communes que par l'évitement de positionnements non consensuels. Ainsi, un mode d'action peut être « réalisé » de différentes manières; toutes les pétitions, les assemblées générales ou les défilés ne sont pas organisés de la même façon ou investis des mêmes significations pour les individus qui y participent; si « l'histoire passée des formes particulières d'action contraint leur usage ultérieur »³⁹⁵, c'est tout autant l'histoire propre aux différentes organisations et les significations qu'ont ces différents modes d'action pour les membres investis qui contraignent et donnent sens à ces usages.

Dès lors, par rapport à la lecture des archives et de la littérature secondaire qui nous ont permis de reconstituer l'histoire de ces organisations, du système d'action dans lequel elles sont advenues et sur lequel elles ont pesé, et en complément à l'analyse des entretiens qui nous a donné accès aux logiques d'engagement des membres, l'observation des pratiques nous permet de distinguer, par l'accès qu'elle donne à leurs mises en scène, ce qui spécifie ou singularise ces organisations, quand bien même elles peuvent être parfois proches en termes de fonctionnement organisationnel. L'observation de ces situations ou rassemblements, pris comme modes d'action, nous semblent particulièrement intéressants à étudier en ce que s'y combinent, en une même action, les relations

394. Charles Tilly, *La France contestée 1600-1980*, Paris: Fayard, 1986 et « Contentious Repertoires in Great Britain, 1758-1834 », in Mark Traugott (éd.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham/Londres: Duke University Press, 1995, pp. 15-42.

395. *Ibid.*, p. 39.

des organisations à l'État et à leurs membres; elle permet de remettre en cause à la fois l'opposition entre «identité» et «stratégie» et entre les niveaux «macro» et «micro» de la mobilisation. Elle évite de réifier des ressources et des identités le plus souvent forgées et retravaillées dans les mobilisations. On voit ainsi fonctionner, en un même temps et en un même lieu (ceux de la performance) tant les dimensions macrosociologiques de l'action collective (le contexte d'action), que microsociologiques (le niveau des interactions), ces deux niveaux n'étant pas indépendants. Comme le dit Siméant³⁹⁶, passer par la notion de répertoire d'action ou celle de mode d'action est dès lors heuristiquement et pratiquement intéressant. Cela «permet de prendre en compte le contexte de l'action d'une façon qui échappe à la lourdeur de certaines théorisations, dans la mesure où ces notions ne dichotomisent pas les contraintes structurelles, la perception de ces dernières et leur actualisation dans les pratiques». C'est que les différentes organisations vont mobiliser, au cours de leur histoire, des modes d'action variés, cherchant tantôt la visibilité ou la discrétion, valorisant tantôt l'importance du nombre de participants, tantôt l'expertise. Il s'agit dès lors d'articuler ces choix avec les représentations défendues au sein de ces organisations, représentations qui renvoient tant au fonctionnement de l'État, aux compétences ou aux expériences anciennes de ses membres et des organisations de manière plus générale, qu'à l'image des personnes âgées qu'elles valorisent.

Dit autrement, assemblées, manifestations et autres rassemblements mis sur pied par les organisations ont, autant qu'une finalité extérieure ou instrumentale, une fonction de célébration du groupe. Comme le montre Bourdieu dans ses travaux sur les rites³⁹⁷, ou plus spécifiquement Casquete travaillant sur la dimension «rituelle» de l'action collective³⁹⁸, l'objet des actions protestataires peut viser tant à influencer les autorités, l'opinion publique que les participants au mouvement. Ainsi, «la recherche d'une influence sur les autorités ou l'opinion publique n'est pas le seul but d'une manifestation»³⁹⁹. Dès lors, l'action protestataire peut être d'abord autocentrée, être en elle-même sa propre fin et être largement indifférente à son écho dans

396. Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, Paris: Sciences Po, 1998, pp. 68-69.

397. Pierre Bourdieu, «Les rites comme actes d'institution», in Pierre Centlivres et Jacques Hainard (dir.), *Les rites de passage aujourd'hui*, Lausanne: L'Âge d'Homme, 1986, pp. 206-216.

398. Jesus Casquete, «The Power of Demonstrations», *Social Movement Studies*, vol. 5, N° 1, 2006, pp. 45-60.

l'espace public⁴⁰⁰. Les associations, si elles sont tenues par la loi – et statutairement – d'organiser une fois par année une Assemblée générale, la réalisation d'une telle assemblée peut ne pas avoir pour seule finalité le respect de la loi ou des statuts mais, au contraire, être d'abord l'occasion de permettre la coprésence de l'ensemble des membres, de rappeler et de diffuser les valeurs que défendent ou qui unissent les membres, valeurs qui peuvent être présentées comme alternatives à l'ordre dominant de la société. En d'autres termes, les rassemblements peuvent ne pas avoir pour finalité directe de demander quelque chose, mais peuvent être compris comme des indicateurs de la vitalité et de l'unité du groupe et plus encore comme le temps de la création d'identités.

Nous voulons dès lors, dans cette dernière partie, nous intéresser plus directement aux pratiques collectives. C'est dans ces pratiques que ces organisations donnent à voir, par des mises en scène autant que par des mots, ce qu'elles sont ou ce qu'elles veulent être, revendiquent une identité et un statut, montrent, aux yeux de tous, le public qu'elles rassemblent ou qu'elles privilégient, comme leurs alliances et leurs audiences. À travers «la transposition, par la production d'images, par la manipulation de symboles et leur organisation dans un cadre cérémoniel»⁴⁰¹, ces organisations proposent un discours sur elles-mêmes, leur propre lecture de ce qu'elles sont ou de ce qu'elles veulent être⁴⁰². Elles offrent à l'observateur un accès à leurs «forums légitimes»⁴⁰³, c'est-à-dire à ce qui peut être dit et ce qui ne peut pas l'être :

Les organisations de mouvements sociaux se bâtissent en recourant à des stratégies de mobilisation affective, en focalisant, euphémisant et sublimant des affects, en gégrant des mythes et des rites de rassemblement communautaire, en créant des dispositifs de participation et de dramatisation affective.⁴⁰⁴

399. (Note de la p. 214.) *Ibid.*, p. 48.

400. Pierre Favre, «Les manifestations de rue entre espace privé et espaces publics», in Pierre Favre, Olivier Fillieule et Fabien Jobard, *L'atelier du politiste; théories, actions, représentations*, Paris: La Découverte, 2007.

401. Georges Balandier, *Le pouvoir sur scènes*, Paris: Baland, 1992, p. 16.

402. On reprend ici l'idée de la fonction interprétative de la culture chère à Geertz. Clifford Geertz, *Bali: interprétation d'une culture*, Paris: Gallimard, 1983 [1973].

403. Paul Lichterman, «What Do Movements Mean? The Value of Participant-Observation», *Qualitative Sociology*, vol. 21, N° 4, 1998, p. 405.

404. Daniel Céfai, *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*, Paris: La Découverte/M.A.U.S.S., 2007, p. 521.

Les différents événements qui jalonnent la vie des associations (meetings, fêtes, repas, manifestations, etc.) apparaissent alors comme des temps cérémoniels dont l'objet, pour une part, est d'incorporer les membres du groupe ou, plus simplement de le reconduire. Ces événements participent de ces moments repérables, comme le dit Mariot, «à leur caractère réglé et aux mobilisations émotionnelles qu'ils donnent à voir, dans lesquels sont rappelées, précisées, voire mises en questions, selon une formalisation caractéristique (en général par le truchement de symboles), les normes, valeurs, représentations, croyances qui définissent ce groupe. Ces moments sont appelés rites, ou parfois liturgies, ou simplement cérémonies.»⁴⁰⁵ Ces événements, comme les activités les plus quotidiennes ou banales, montrent ainsi le groupe et le structurent, mais peuvent être également le temps de l'irruption de demandes spécifiques de la part de certains membres. Ils peuvent être ainsi simultanément des «véhicules» de revendication pour les uns, d'apprentissage politique pour les autres quand ils ne sont pas simplement, pour la plupart, des «passe-temps».

Les observations nous permettent ainsi d'étudier, dans le cadre des réunions de l'organisation, la manière dont les membres (cadres ou non) évoquent leur histoire, leur situation (ou condition) sociale, mais aussi leur «environnement»⁴⁰⁶. Elles nous permettent aussi de mettre au jour la division du travail au sein de ces organisations, l'importance respective des différentes contraintes à chacun des niveaux, mais aussi le travail qui est fait, par les différents acteurs, pour rendre sensibles les autres membres aux problèmes qui leur semblent les plus importants.

Nous allons donc ici, plutôt que de décrire à partir de notre journal de terrain et sur le mode monographique les différentes organisations, mettre au jour un certain nombre d'éléments (dispositifs, rites, choix organisationnels, événements) qui montrent tant les similitudes que la diversité entre ces différentes organisations afin d'en faire émerger les tensions structurantes. C'est que la

405. Nicolas Mariot, «Les formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules», *Revue française de science politique*, vol. 51, N° 5, 2001, p. 14.

406. Ou comme le disent McAdam, Tarrow et Tilly: «Plutôt que de considérer les opportunités et les menaces comme des facteurs structureaux objectifs, nous les considérons comme sujet à attribution. Aucune opportunité, même objectivement ouverte, ne favorisera une mobilisation à moins d'être a) visible pour les contestataires potentiels et b) perçue comme constituant une opportunité. Il en va de même pour les menaces, un corollaire trop souvent négligé du modèle.» Doug McAdam, Sidney Tarrow et Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, Cambridge: Cambridge University Press, 2001, p. 43.

signification des activités réalisées, le rythme des réunions, la forme qu'elles prennent sont autant de mises en formes ou de discours sur ce qu'est une organisation ou sur ce qu'elle veut être. Ce sont des discours à usage interne et externe, ce sont des actes de foi, qui doivent, pour exister, rencontrer en même temps l'adhésion des membres. Les pratiques et les rassemblements, dans leur diversité, nous donnent ainsi accès, en plein, aux discours de ces organisations, mais nous renseignent également, en creux, sur les individus qui en sont membres et sur la manière dont ils font de ces organisations ce qu'elles sont.

Pour ce faire, et dans un premier temps, nous commencerons par décrire six situations rendant compte de moments que nous avons observés au gré de notre terrain; il s'agit d'une fête de Noël de l'AVIVO Lausanne, d'une Assemblée générale de l'AVIVO Bâle, d'une Assemblée des délégués de la Fédération valaisanne des retraités, d'une Assemblée des délégués de la Fédération suisse des retraités, d'une Assemblée des délégués de la FARES et d'une Journée d'automne du Conseil suisse des aînés. Ces différents événements, s'ils ne rendent pas compte de l'entier des activités menées par ces différentes organisations (et des observations que nous avons pu réaliser), permettent d'accéder au cœur des dispositifs de ces organisations, des registres discursifs mobilisés, des publics touchés et des rituels à l'œuvre. Dans un second temps, à partir du compte rendu de ces six situations et considérant ces dernières comme l'expression cristallisée et codifiée de rapports de force en leur sein, nous mettrons au jour les enjeux propres à ces groupes et tels qu'ils nous sont apparus dans ces observations et informés par l'ensemble de notre enquête. Nous verrons alors :

1. Que l'articulation entre les activités proposées, qu'elles soient du domaine de la «convivialité» ou de la «participation politique», est structurante de ces associations et des mises en scène qu'elles proposent. L'observation des activités et des intervenants qui s'y succèdent permet ainsi de toucher les différents publics que ces organisations mobilisent à leurs différents niveaux;

2. Que les engagements politiques des membres les plus engagés dans ces organisations sont mis en valeur ou occultés selon les niveaux organisationnels, suivant les publics concernés;

3. Que les mises en scène de ces rassemblements redisent à leur manière le positionnement de ces organisations face à l'État, mais plus encore le type d'audience qu'elles recherchent;

4. Que ces performances sont autant de discours identitaires sur ce que ces groupements veulent être, et plus largement encore sur le statut des personnes âgées qu'elles représentent;

5. Que si ces rassemblements donnent à voir les tensions qui structurent ces organisations, du fait même de la coprésence de l'ensemble des membres, ils donnent tout autant à voir les mécanismes de résolution de ces tensions.

L'idée, on le voit, est alors moins de réfléchir aux effets directs de ces rassemblements sur ceux qui y prennent part et à leurs effets indirects sur leurs possibles publics⁴⁰⁷ que de réfléchir à ces mises en scène en tant que telles. L'usage de l'observation ethnographique, tel que proposé ici, se distingue alors pour une part d'autres usages possibles de cette méthode tant en science politique qu'en sociologie des mobilisations⁴⁰⁸. En effet, cette méthode d'enquête est le plus souvent utilisée en science politique pour « compléter », « situer » ou « remettre en cause » d'autres types de données. Elle se caractérise aussi par sa composante temporelle liée à la durée du terrain comme par sa composante empathique liée à l'immersion et la participation aux activités du groupe étudié⁴⁰⁹. Elle est aussi parfois revendiquée comme permettant de rendre visible dans l'espace public des groupes qui ne peuvent ou ne veulent s'engager dans le processus politique, comme un moyen de faire entendre dans d'autres arènes (politiques ou scientifiques) des acteurs avec leurs propres termes et définitions du débat⁴¹⁰. Au contraire, la plus-value ici souhaitée de l'observation renvoie à la possibilité que cette dernière offre de décrire, pour mieux comprendre, ce qui se passe dans ce moment particulier que sont les rassemblements. Il s'agit dès lors moins de confronter des pratiques aux propos des acteurs que de les observer en tant que telles. Plus précisément, et parce qu'il existe différentes manières d'observer des

407. Comme le proposent Olivier Fillieule et Danielle Tartakowsky, *La manifestation*, Paris: Sciences Po, 2008, p. 94.

408. Javier Auyero, Lauren Joseph et Matthew Mahler (éds), *New Perspectives in Political Ethnography*, New York: Springer, 2007; Gianpaolo Baiocchi et Brian Connor, « The Ethnos in the Polis: Political Ethnography as a Mode of Inquiry », *Sociology Compass*, vol. 2, N° 1, 2008, pp. 139-155; Edward Schatz (éd.), *Political Ethnography: What Immersion Contributes to the Study of Power*, Chicago: Chicago University Press, 2009.

409. Bronislaw Malinowski, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris: Gallimard, 1963 [1922].

410. Alexandra Plows, « Social Movements and Ethnographic Methodologies: An Analysis Using Case Study Examples », *Sociology Compass*, vol. 2, N° 5, 2008, pp. 1523-1538.

rassemblements⁴¹¹, nous nous inscrivons ici dans une approche «interprétative»⁴¹². Si des auteurs comme McPhail⁴¹³ ou Lofland et Fink⁴¹⁴ tentent de décrire le plus objectivement et le plus systématiquement possible l'ensemble des micro-éléments qui constituent un rassemblement afin de proposer des bases de comparaison entre ceux-ci, à travers un exercice de dénombrement d'occurrences d'actions élémentaires, nous voulons plutôt étudier ici les mises en scènes dans leur dimension symbolique. Il s'agit pour nous, dans une démarche interprétative, de prendre ces performances comme des productions culturelles à déchiffrer, comme des textes à lire «par-dessus l'épaule des indigènes»⁴¹⁵.

Dans le cas des organisations de défense de retraités, les Assemblées générales, de par leur dimension spatiale et temporelle, peuvent être analysées – comme le propose Marin à propos des manifestations, cortèges, défilés ou processions⁴¹⁶ – dans leur «syntaxe»: d'une part dans la syntaxe des lieux, des espaces ou des temporalités qu'elles créent (elles se déroulent dans des espaces qui leur préexistent, qui sont autant de lieux symboliquement marqués) et d'autre part dans leur syntaxe propre. C'est que, comme le dit cet auteur, il est possible de s'intéresser à l'ordre qui structure ces rassemblements, les rangs occupés par les participants, groupes et individus dont la coprésence fait une totalité. Il y a en effet des places et des rangs clés, un commencement, un milieu et une fin, des positions qui sont significatives: il n'est ainsi pas neutre, pour les participants, d'être avant, d'être après, d'être sur le même rang, ou d'être entouré de.

411. Alexandre Lambelet, «Analyser les rassemblements au moyen de photographies ou de films. Pistes et enjeux», *ethnographiques.org*, N° 21, 2010. En ligne: [www.ethnographiques.org/2010/Lambelet], consulté le 10 octobre 2013.

412. Clifford Geertz, *Bali: interprétation d'une culture*, op. cit. et «La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture», *Enquête. Anthropologie, histoire, sociologie*, N° 6, 1995, pp. 73-105. Pour une présentation des débats concernant le tournant interprétatif en anthropologie, c'est-à-dire la remise en cause des formes acceptées de l'enquête ethnographique, de la production de l'intelligibilité, de l'attestation de la vérité et de l'administration de la preuve, voir James Clifford, «De l'autorité en ethnographie. Le récit anthropologie comme texte littéraire», *L'ethnographie*, N° 2, 1983, pp. 87-118.

413. Clark McPhail, *The Myth of the Madding Crowd*, New York: Aldine de Gruyter, 1991.

414. John Lofland et Michael Fink, *Symbolic Sit-ins. Protest Occupations at the California Capitol*, Washington: University Press of America, 1982.

415. Clifford Geertz, «La description dense», art. cit.

416. Louis Marin, «Une mise en signification de l'espace social: manifestation, cortège, défilé, procession», *De la représentation*, Paris: Seuil/Gallimard, 1994 [1983], pp. 46-61.

Pour autant, il ne s'agit pas d'entériner docilement l'ordre des signes que les organisateurs proposent, de ne rendre compte que des objets et des pratiques les plus stables⁴¹⁷, d'ignorer l'imprévisibilité constitutive des rassemblements rituels, d'ignorer les aléas d'un mélange complexe d'officiants, d'initiés, de participants et de spectateurs qui peuvent sans cesse modifier la façon dont les actions sont performées⁴¹⁸; bref, de confondre les attentes des responsables de ces associations et celles des participants en imputant de manière uniforme un « état d'esprit » aux participants⁴¹⁹. Au contraire, il doit s'agir, dans le cas présent, de concevoir ces rassemblements comme des lieux de tensions et de mouvements, en continuelle réactualisation, qui existent d'abord à travers la coprésence d'individus aux attentes le plus souvent hétérogènes.

L'intérêt de l'observation de ces situations, de leur restitution, mais également du travail en amont (que ce soit la lecture des archives ou la réalisation des entretiens) est ainsi de tenter de mettre au jour, moins la mise en scène du rassemblement comme un « état de fait » que comme le produit d'une négociation ou d'un jeu (au sens d'une marge, d'un « défaut de serrage »). Nous voulons donc, à partir de ces situations, dérouler les fils qui ont conduit à cette cristallisation ou qui risquent sans cesse de la remettre en cause. Ce sont bien des individus singuliers qui prennent en charge ces différents événements, qui les font vivre, leur donnent leur sens, ou les transforment. Nous verrons alors combien des expressions aussi vagues que celles de « consensus » ou d'« assemblée générale » renvoient à des pratiques qui peuvent être fortement différenciées et combien leur observation permet d'accéder – plus que peut le faire la lecture des comptes-rendus officiels qui trop souvent gommant les tensions – aux « limites d'une discussion acceptable, nous montrant quelle sorte de thème froisse la tolérance des membres »⁴²⁰.

417. Daniel Fabre, « Le Carnaval saisi par la photographie. À propos des images de Charles Camberoque », *Ethnologie française*, vol. 16, N° 2, 1986, p. 162.

418. Albert Piette, « Pour une anthropologie comparée des rituels contemporains. Rencontre avec des « Batesoniens », *Terrain*, N° 29, 1997, pp. 139-150.

419. Nicolas Mariot, « Les formes élémentaires de l'effervescence collective... », art. cit. et « Qu'est-ce qu'un enthousiasme civique? Sur l'historiographie des fêtes publiques en France après 1789 », *Annales, Histoire, sciences sociales*, vol. 63, N° 1, 2008, pp. 113-139.

420. Paul Lichterman, « What Do Movements Mean? The Value of Participant-Observation », art. cit.

QUAND LES PRATIQUES FONT DISCOURS

UN NOËL DE L'AVIVO LAUSANNE

Chaque AVIVO locale, dans chaque canton, organise son Noël. Elle est, pour beaucoup, la fête la plus importante organisée par les sections. À Lausanne, la préparation de la fête prend le plus souvent plusieurs mois: elle commence par l'envoi de demandes de dons à des entreprises afin de financer la fête, par la collecte de lots pour les tombolas, en passant par la réalisation de décorations pour les tables. La participation au repas est gratuite pour les membres. Le Noël, à Lausanne, rassemble plus de membres que toute autre activité, bon nombre de ceux-ci ne participant qu'à cette seule fête. Nous avons ainsi assisté, le 12 décembre 2004, à la venue de près d'un millier de retraités «endimanchés», dans la grande salle des fêtes du palais de Beaulieu (centre des congrès de Lausanne). Au bout de la vaste salle, dans laquelle les tables sont dressées, se trouve une grande scène sur laquelle se trouve un sapin de Noël avec ses guirlandes, et sur le mur de fond de scène, une banderole rouge sur laquelle est inscrit, en caractères blancs: «L'AVIVO EN FÊTE». C'est sur cette scène que se dérouleront les discours, mais aussi les animations. Une soixantaine de bénévoles – dont fait partie l'auteur de ces lignes – s'affairent dès le matin pour aider quelques professionnels dans la préparation du repas; ils sont surtout sollicités et nécessaires pour servir, à midi, le repas à l'assemblée. À 11 h, la chorale de l'AVIVO entre en scène; elles sont une vingtaine de femmes, toutes en jupe noire, chemise blanche et foulard de couleur, qui chantent différentes chansons françaises aux refrains joyeux, avant de terminer par des chants de Noël. La cheffe avait demandé, en début de concert, le silence. On entend néanmoins, dans la salle, et comme des membres arrivent encore, des paroles ou des bruits auxquels répondent des demandes de silence de la part de spectateurs. À la fin de la prestation, qui a duré une demi-heure, une chanteuse prend la parole pour inviter les personnes intéressées à les rejoindre dans la chorale, les hommes y compris. La présidente de l'association prend alors la parole; elle remercie la chorale, toutes les personnes présentes et plus particulièrement les invités: le conseiller municipal en charge des travaux qui représente la Municipalité⁴²¹, le président de

421. La Municipalité, à Lausanne, est l'exécutif de la ville.

l'AVIVO Suisse et son épouse, des représentants des AVIVO de Genève, Neuchâtel et Nyon et le président du Comité cantonal. Elle présente encore une dernière convive, âgée de 88 ans et qui est membre de l'AVIVO depuis ses débuts. Ces invités apparaissent comme l'expression d'une image particulière de l'association : bien implantée et reconnue par les autorités locales, elle existe aussi, par-delà sa présence lausannoise, dans d'autres cantons romands représentés ici par ces délégués ; elle est enfin le lieu d'une fidélité à sa propre histoire, histoire qui s'incarne encore aujourd'hui à travers la présence de cette membre de la première heure.

La présidente commence alors un discours à tonalité politique : il s'agit pour elle, et face aux craintes qu'elle entend parfois à propos de l'avenir de l'AVS, de rappeler qu'au moment de l'instauration de cette assurance, la dette de la Confédération, par rapport à ses revenus, était neuf fois supérieure à celle d'aujourd'hui. Elle s'indigne également contre le discours ambiant qui ne veut trop souvent voir dans les personnes âgées qu'un « marché » ; elle remercie toutes celles et ceux qui ont signé et fait signer l'initiative populaire « Pour une caisse maladie unique » ; elle déplore encore que certaines assurances maladies inscrivent les personnes âgées dans les assurances les plus chères et qu'elles rajoutent parfois insidieusement des assurances complémentaires non demandées. Elle annonce que l'AVIVO l'a signalé à l'Office fédéral des assurances sociales qui a repris le dossier. Elle termine enfin son discours par l'expression de sa reconnaissance à chacun pour sa présence et son activité et conclut son propos par ces mots : « Nous sommes faits pour vivre ensemble. » Le discours est fort court et donne à voir l'association dans sa figure la plus militante ; les activités de convivialité ne sont pas rappelées – quand bien même ou du fait qu'elles sont omniprésentes, comme l'indique d'ailleurs ce repas de Noël ou cette représentation de la chorale.

À Lausanne, spécificité de cette AVIVO, la fête de Noël est couplée à l'Assemblée générale ; les membres du comité montent alors sur scène (il est midi moins dix). Les rapports d'activité du comité et du service social ont été imprimés et déposés sur les tables, ce qui amène la présidente à ne pas les lire, mais à simplement demander si ceux-ci amènent quelques commentaires ou questions. En l'absence d'interventions de la part du public (on peut se demander quel membre se sentirait assez légitime ou compétent pour prendre la parole dans un tel contexte et face à un tel public,

quel membre ne serait pas frappé par l'incongruité de discuter des rapports d'activité alors que tout le monde attend le repas et le thé dansant), les comptes sont rapidement présentés par le caissier. Le budget s'élève à 363 000 fr. et le comité veut investir 25 000 fr. dans un cybercafé. Là encore, personne ne souhaite prendre la parole. Le vote est effectué à main levée et seules quelques personnes s'abstiennent. Et lorsque la présidente annonce que le comité souhaite poursuivre son mandat, c'est par une salve d'applaudissements que l'assemblée répond. La présidente dit en déduire qu'ils acceptent, les remercie de leur confiance. Le représentant de la Municipalité de Lausanne monte sur scène à son tour. Il remercie le comité de cette invitation à ce moment de partage, se dit impressionné par le nombre de personnes présentes et souhaite à chacun une heureuse fête de Noël. Il dit avoir lu ces rapports d'activité qui démontrent combien l'association est dynamique et combien l'intérêt de ses membres pour la société est resté intact. Il donne alors quelques éléments sur les projets de la ville (le réseau wifi à Lausanne qui se développe, et, pour ce qui concerne plus directement l'audience, l'avancée du projet d'un EMS au centre-ville et l'ouverture récente d'une nouvelle ligne de bus). Enfin, c'est le tour du président cantonal qui donne le salut au nom du comité qu'il préside. Il espérait raconter quelque histoire gaie, mais, tempère: «Quand un bout de soleil devient bleu, un autre bout s'assombrit.» Rappelant alors le succès de la récolte de signatures en faveur de l'initiative fédérale «Pour une caisse maladie unique», il déplore l'adoption, au Parlement cantonal, d'une nouvelle Loi sur les EMS qui péjore la situation des résidents. Pour lui, l'adoption de cette nouvelle loi signifie un manque clair de considération vis-à-vis des 3^e et 4^e âges et il annonce que «dès vendredi qui vient, nous aurons quarante jours pour collecter les signatures contre cette nouvelle loi; si chaque membre de l'AVIVO vaudoise collecte trois signatures, on en aurait vingt mille». Et d'enchaîner: «Je ne pensais pas vous dire cela au pied du sapin, mais l'activité est telle.» Il conclut alors son discours sur une tonalité quasi mystique: pour lui, «tous les gens ici ont le vaccin contre le repli sur soi-même. Sachez que vous êtes porteurs de ce vaccin, que vous pouvez le transmettre aux autres»; il se prononce enfin «pour une AVIVO rayonnante» et lance le service du repas. Les serveurs bénévoles entrent alors dans la salle et passeront l'après-midi à servir les membres. Au menu: soupe à la courge en entrée puis salades

(verte et de betteraves) et enfin, veau, choux rouges et purée de pomme de terre. Une petite glace (gobelet en carton, fraise ou chocolat) est servie pour le dessert. De l'eau et du pain se trouvent sur les tables, mais si le vin est offert et s'il est servi «à volonté», les bouteilles ne sont pas laissées sur les tables. Enfin, une loterie a lieu à partir du numéro des billets d'entrée; les gagnants vont chercher leur lot à un stand, à l'extérieur de la salle quand, à la fin du repas, un homme-orchestre entre en scène; l'assemblée dansera tout l'après-midi.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AVIVO BÂLOISE

L'Assemblée générale de l'AVIVO bâloise est traditionnellement couplée, non pas avec Noël mais, comme toutes les autres activités politiques, avec un loto. Celle du printemps 2006 rassemble quarante-cinq personnes, dont une trentaine de femmes, dans un lieu symbolique de la sociabilité ouvrière, la Maison du Peuple. La responsable de l'association qui préside l'assemblée (elle est alors la secrétaire de l'association, mais le président *ad interim* vient de quitter son poste) commence par présenter l'auteur de ces lignes qu'elle remercie pour son intérêt porté à l'association; celui-ci étant *Welsch* (c'est-à-dire Suisse romand), elle encourage chacun à parler *Schriftddeutsch* (l'allemand dont on use pour écrire). Elle remercie ensuite les personnes qui se sont occupées de la décoration de même que la candidate aux prochaines élections locales de la liste «contre la pauvreté et la marginalisation» (*Gegen Armut und Ausgrenzung*) qui est présente⁴²². Après quelques mots de cette candidate, la responsable de l'association présente les combats à venir, que ce soit les discussions sur l'affectation des recettes de la vente d'une part de l'or de la Banque nationale ou l'initiative «Pour la caisse maladie unique» (que l'AVIVO soutient). Pour elle, ce sont autant de combats contre «les banques qui gagnent toujours plus d'argent» et contre «ceux qui gagnent des millions». Elle remercie ensuite le musicien venu avec son orgue de barbarie, elle excuse les absents (que ce soit pour cause de vacances ou de maladie), annonce que différents documents se trouvent sur la table à l'entrée à l'attention des membres (ce sont les prises de

422. On ne voit ainsi présent, à cette Assemblée générale, ni conseiller national ni conseiller communal, mais une jeune candidate de l'«extrême gauche».

position politiques de l'association, une affiche présentant la candidate de la liste « contre la pauvreté et la marginalisation » et les prospectus des activités récréatives à venir). Enfin, une minute de silence est respectée en l'honneur des membres décédés. Cette introduction faite, débute les points statutaires. Elle lit le procès-verbal de l'assemblée générale précédente, de même que le rapport d'activité; elle présente ensuite les comptes (l'association a un budget de 15 000 fr. et a fait un bénéfice de 2000 fr. lors du dernier exercice). Mais au moment de faire voter par l'Assemblée générale la décharge de la responsabilité du comité pour la gestion de l'année qui se termine, une puis deux mains se lèvent. Deux membres protestent contre le fait que la membre du comité qui préside l'Assemblée du jour multiplie ses responsabilités au sein de ce comité et que ce soient des membres de ce même comité qui aient révisé les comptes. Une discussion animée s'engage alors entre la responsable et ses contradicteurs; la première s'étonne et s'indigne de voir ces membres tenter de saborder l'association et veut les convaincre que ce qui importe, ce sont les actions réalisées, les projets et les luttes à mener, quand les contradicteurs, eux, estiment que le respect des statuts est important et rappellent que ces derniers exigent non pas deux mais trois réviseurs des comptes et que pour les élections, les noms des candidats doivent être annoncés dans la convocation et non le jour de l'assemblée. Brandissant le Code des obligations qu'ils ont pris avec eux, ils déclarent que si un comité ne respecte pas les statuts, il n'y a plus d'association.

Mais alors que la tension est vive et qu'elle renvoie à une lutte de personnes (l'ancien président *ad interim* est un des contradicteurs), une troisième personne se lève tout à coup au fond de la salle, visiblement très courroucée et s'approche des contradicteurs. Il leur reproche vigoureusement leur attitude tatillonne, leur disant que s'ils veulent, ils peuvent aller se plaindre à la police, mais que là, tout le monde attend pour le loto! Une salve d'applaudissements jaillit alors...

UNE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA FVSR

En avril 2006, la Fédération valaisanne des retraités organise son Assemblée des délégués à Brigue, dans le Haut-Valais. Un service de car a été organisé pour permettre aux délégués de venir de tout le canton, et on comptera ainsi cent vingt participants à cette

séance. À la grande table qui sert de tribune, et aux côtés de la présidente, siègent quelques élus locaux ou cantonaux : le président du Grand conseil valaisan, la préfète et la présidente de la ville (et conseillère nationale). Si cette dernière devra s'en aller après avoir dit quelques mots de bienvenue et assisté à une partie de la séance, tant le président du Grand conseil valaisan que la préfète suivront la séance du début à la fin (et à la vue de tous, puisqu'installés sur l'estrade). La séance est bilingue et commence, après les paroles de bienvenue d'usage, par quelques mots de la préfète. Son discours est plein de bienveillance à l'égard des aînés : pour elle, ils doivent avoir une juste place dans la société, il est encore possible de réaliser de grandes choses à 65 ans, elle espère que toujours plus de personnes seront intéressées par le travail que fournit la fédération valaisanne des retraités, et elle estime tout à fait pertinents les thèmes qui doivent être abordés lors de cette assemblée, que ce soit celui du bénévolat ou du dialogue entre les générations. Après quelques applaudissements, la présidente de la Fédération lui exprime sa reconnaissance pour sa présence, de même que pour celle du président du Grand Conseil et de la présidente de la ville, cette dernière étant encore remerciée pour l'apéritif qu'elle offrira au nom de la ville de Brigue à la fin de la séance. La présidente de la fédération excuse encore le conseiller d'État en charge des affaires sociales qui n'a pu être présent. Elle remercie également un représentant de Pro Senectute Haut-Valais d'être là, elle excuse les délégués absents, et une minute de silence est respectée pour les membres décédés. La présidente de la ville prend alors la parole. Elle dit son plaisir de les accueillir, leur rappelle avoir déjà assisté à la *Landsgemeinde* de Savièse⁴²³ et félicite l'assemblée pour le travail accompli. Elle se réjouit aussi de leur présence à Berne et espère qu'ils y trouvent des oreilles attentives « parce que la société ne peut se faire sans une véritable discussion entre les générations ». À Brigue, comme présidente de ville, elle offre à chaque habitant de 95 ans un pain et une bouteille de vin, tradition qu'elle est bien décidée à maintenir. La présidente de la fédération reprend alors la

423. La *Landsgemeinde de Savièse* a été la première occasion où la Fédération valaisanne des retraités a tenté de rassembler tous les membres de ses organisations membres en un même événement. C'est ainsi que 1500 personnes se sont déplacées à Savièse pour ce que la fédération a nommé une *Landsgemeinde*. Le terme de *Landsgemeinde* renvoie à une institution officielle dans les cantons fondateurs de la Suisse. Il s'agit d'« une assemblée solennelle lors de laquelle les citoyens (masculins jusqu'à la fin du XX^e siècle) jouissant du droit de vote élisent les autorités et débattent des affaires du pays.

parole pour la partie statutaire; le rapport d'activité s'articule autour des trois résolutions votées lors du dernier Parlement valaisan des aînés qui a eu lieu au printemps 2005, à savoir: les possibilités d'alternatives aux Établissements médico-sociaux (EMS), le bénévolat et les relations intergénérationnelles. Elle rappelle que ces thèmes de discussion et ces résolutions ont fait suite à un sondage auprès des aînés valaisans (sollicités à travers la presse généraliste) et à l'émergence de ces trois thèmes à partir des réponses reçues. Elle insiste aussi sur le fait que des membres la sollicitent parfois sur le suivi de ces résolutions, lui font part de leur souci qu'elles ne restent pas lettres mortes. Pour ces trois thèmes, les rappelant en quelques mots, elle montre des indices d'évolution, annonce des commissions qui vont voir le jour, que des discussions sont en cours avec les instances politiques, bref, que le suivi n'est pas terminé. Elle remercie encore tous les artisans de ce succès. Elle termine son discours par une comparaison entre la lutte des personnes âgées et l'effort des participants à la «Patrouille des glaciers»⁴²⁴ («Notre ascension a débuté voilà plus de soixante ans», «nous sommes toujours en chemin», «nous supportons les orages et les tempêtes», «mais la montée nous a assagis», «la retraite est un temps d'écoute, de dire, de silence») mais surtout pas l'expression du rapport à la vie que devraient avoir, pour elle, les personnes âgées: ainsi, «il s'agit d'offrir notre temps pour embellir nos vies et celles d'autrui» et «tout ce qu'on n'a pas donné dans la vie est perdu à jamais». Après une salve d'applaudissements, le budget de l'année à venir est alors exposé, une augmentation des cotisations des organisations membres est acceptée (elles reverseront désormais un montant de 1 fr. 25 à la fédération pour chacun de leurs membres au lieu de 75 ct, sachant que sur ce montant 50 ct vont à la Fédération suisse) et le Comité d'organisation de la *Landsgemeinde* qui doit avoir lieu en 2007 au Centre d'expositions et de rencontres de Martigny (CERM) est présenté. On apprend ainsi que le responsable de l'organisation est un ancien cadre de la Migros, le responsable de la logistique est l'ancien directeur du CERM et le président du Comité d'organisation est le préfet de Martigny, ancien cadre au Crédit Suisse.

424. La Patrouille des glaciers est une épreuve de ski-alpinisme reliant, en une étape et par équipe, Zermatt à Verbier. Cette épreuve se caractérise par sa longueur, son altitude moyenne élevée et le profil de son itinéraire.

C'est alors au tour du président du Grand Conseil de prendre la parole. Il vante les « beautés » de l'âge et insiste sur le fait que les aînés possèdent un passé et des souvenirs mais également un avenir. Il félicite l'association pour tout le travail qu'elle effectue, pour son engagement pour le bien commun : « Vous forcez l'admiration. » La séance se poursuit enfin par la présentation d'un ouvrage récemment paru, *Le Valais : chroniques illustrées de la préhistoire au XXI^e siècle*. L'auteur, 89 ans, est présent et complimenté par la présidente comme « un homme de conviction, d'action et de passion, un puits de sagesse, un homme généreux ». Celui-ci se dit heureux de cette reconnaissance, qu'elle se fait rare mais qu'elle fait tellement de bien, et la présidente de conclure en disant qu'« il ne faut pas réclamer l'estime, mais la mériter ». Si, d'ordinaire, le conseiller d'État en charge des affaires sociales est présent aux Assemblées des délégués et fait le point sur l'actualité en matière de politique sociale, en son absence c'est Vital Darbellay (ancien conseiller national valaisan PDC, président de la Commission politique sociale de la FSR) qui rend compte des réformes en cours. Après avoir rassuré l'assemblée sur le fait que l'AVS est l'institution la plus sûre de Suisse, il parle alors de la 11^e révision de cette dernière en discussion au Parlement et à laquelle il faut s'opposer. La séance se termine, la présidente remerciant chacun de sa présence et plus particulièrement les élus qui sont restés jusqu'à la fin. Enfin, l'apéritif qui suit ne se fera pas à la sortie de la salle, mais sur les galeries de la cour du château Stockalper, haut lieu de Brigue.

UNE ASSEMBLÉE DU COMITÉ DE LA FSR

Le Comité central de la Fédération suisse des retraités, dont nous suivrons durant une année toutes les séances assis parmi les différents délégués, se réunit à Berne, dans un restaurant disposant de salles de réunion, à quelques pas de la gare (et où la FARES organise également ses réunions). Une vingtaine de personnes, dont un tiers de femmes, sont présentes. Si les séances commencent formellement à 14h, elles débutent dans les faits et pour une bonne part des délégués un peu plus tôt, autour d'un café; c'est que ces délégués arrivent au gré des horaires de train et s'asseyent alors, pour discuter de choses et d'autres. À 14h, tout le monde se rend dans la salle de réunion réservée pour l'occasion et prend place, selon une disposition devenue coutumière, renvoyant largement à leurs

appartenances cantonales. Certains en profitent pour distribuer leur journal de section aux autres pour information. Le 15 décembre 2004, on apprend ainsi que la doyenne de l'AVIVO bâloise a fêté ses 106 ans, un article et sa photo se trouvent dans le bulletin de cette section. La déléguée dit encore que cette personne n'est en EMS que depuis un an, mais qu'elle n'a pas changé, qu'elle joue toujours autant aux cartes. Après quelques mots de bienvenue de la présidente et un rapide commentaire sur les résultats des dernières votations (elle se réjouit du «oui» à l'introduction de l'assurance maternité en Suisse, mais regrette le rejet de l'accès facilité à la nationalité pour les étrangers de 3^e génération), la présidente informe sur les dernières actualités en cours, à savoir: l'invitation, par la FARES, d'un responsable de l'administration des transports sur le thème de la conduite à l'âge de la retraite et la prise en charge de ce dossier par le CSA; sa participation à la journée organisée par Pro Senectute et intitulée «Âge et migration»; elle reconnaît que les associations n'agissent pas assez en faveur des retraités étrangers mais regrette également que lors d'une telle journée Pro Senectute n'ait pas pensé à inviter quelque étranger à venir témoigner; sa participation à la Journée d'automne du CSA qu'elle a jugé fort intéressante; sa présence à la dernière conférence «CH-Vieillesse», sur le thème des soins de longue durée et du sport pour les personnes âgées, même si elle regrette que ce forum «CH-Vieillesse» (dirigé par la Société suisse de gérontologie) voit toujours la vieillesse comme une maladie; elle rappelle que, pour elle, la vieillesse n'est pas une maladie même si les personnes âgées sont plus facilement malades; elle a enfin suivi une conférence du professeur Rapin intitulée «alimentation et convivialité» à l'Institut national âge et générations (INAG) et annonce que la FARES et le CSA vont discuter des «directives de fin de vie».

Ces informations sont l'occasion de rappeler une vision du monde, un certain nombre de valeurs défendues par la Fédération: on y lit l'importance du discours intergénérationnel, la volonté d'opposer l'expérience vécue des retraités aux discours experts des universitaires, et l'intégration de la fédération dans des organismes faitiers. Les associations membres font alors leurs propres annonces.

Chaque réunion compte, à l'ordre du jour, les propositions de la fédération quant aux consultations en cours, et plus largement des propositions quant à l'évolution des politiques sociales. Vital Darbellay, président de la Commission sociale, présente des prises de

position qu'il commente. Lors d'une présentation intitulée «sécurité sociale, les objectifs LPP de notre commission», et un document de cinq pages ayant été envoyé par avance aux participants, il explique comment le système fonctionne aujourd'hui, avec une partie en répartition (1^{er} pilier) et une seconde en capitalisation (2^e pilier), que le premier n'est pas sensible à l'inflation quand le second oui, et que les experts estiment que le rapport entre ces deux piliers est équilibré. Mais Vital Darbellay, au nom du groupe, déclare que si l'équilibre est peut-être bon, il y a trop de personnes âgées qui doivent avoir recours aux prestations complémentaires; entre autres parce qu'il faut gagner plus de 1600 fr. par mois pour être astreint au 2^e pilier. Pour lui, cela pousse les employeurs à embaucher à temps partiel et péjore les petits salaires: «On ne retrouve pas cette volonté d'assurer les plus précaires.» C'est encore lui qui répond aux quelques questions de l'assemblée, qui viennent essentiellement – pour ne pas dire exclusivement – des membres les plus actifs (c'est-à-dire qui occupent différents postes dans différentes commissions ou au sein des organisations faïtières, ou qui ont un bagage militant important, par exemple dans le syndicalisme). Surtout, les membres insistent sur le «professionnalisme» du rapport de la commission, puis sur l'intérêt de se montrer «proactif» en matière de réforme, «de proposer plutôt que de se défendre». Une discussion débute alors sur la manière de valoriser ou de donner suite au travail effectué par la commission et, en creux, sur la juste place de la fédération par rapport aux organisations faïtières qu'elles soient FARES ou CSA. «Il ne faut pas en rester là; mais faire quoi? Faut-il passer par l'intermédiaire du CSA ou de la FARES? Faire un communiqué de presse? Envoyer directement un courrier au conseiller fédéral en charge des affaires sociales?» La décision arrêtée consiste à simultanément adresser un courrier aux autorités et à mobiliser la FARES d'abord, le CSA peut-être ensuite, pour porter ces propositions. Un second point abordé concerne l'initiative sur la caisse maladie unique; un délégué fribourgeois de la FSR, membre du Comité d'initiative, présente les principaux arguments. Un troisième point, enfin, concerne la réaction à adopter face à une hausse des primes d'assurance de la responsabilité civile voiture pour les plus de 70 ans. La Fédération valaisanne des retraités a déjà réagi; elle a pris contact, par l'intermédiaire de sa présidente, avec la police et les assurances pour avoir des statistiques claires sur le nombre d'accidents; elle a

également envoyé un courrier aux conseillers d'État valaisans. Le président de la FSR parle de réaction «exemplaire». Pour cette dernière assemblée de l'année, la section valaisanne a préparé le vin chaud et apporté quelques biscuits. À la fin de l'assemblée, ceux-ci sont partagés. À la suite de quoi tout le monde rentre dans son canton, en voiture ou en train, prolongeant ainsi les échanges lors du voyage.

UNE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA FARES

À l'Assemblée des délégués de la FARES du printemps 2007, une soixantaine de personnes est présente, dont quelques invités (le président de l'ASA entre autres). En guise d'introduction, une coprésidente, ancienne conseillère nationale, annonçant présents deux autres anciens conseillers nationaux, dit que l'ancien conseil national est bien représenté. Le procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués étant accepté sans remarque, la parole est donnée au président de l'ASA. Ayant remercié le comité d'avoir été invité, il rappelle que «les personnes âgées, nous sommes une force», se dit heureux et intéressé par les thèmes débattus en ce jour et annonce que sur la politique des soins de longue durée, si le modèle proposé par le gouvernement est maintenu, son association soutiendra la FARES, au sein du CSA, pour le lancement d'un référendum. Après quelques applaudissements, un membre de l'Association transport et environnement (ATE), invité pour l'occasion, présente les résultats d'une étude que l'association a menée et intitulée Vieillesse et sécurité sur les routes. On apprend ainsi, entre autres choses, qu'à partir de 65 ans, ce sont les trajets à pied qui sont les plus dangereux pour les personnes âgées. Pour ouvrir le débat qui suit, une coprésidente constate que cette étude montre combien les personnes âgées ne sont ni méchantes ni dangereuses, mais qu'au contraire, il faut des moyens pour les protéger quand elles font ce qu'il y a de plus naturel au monde, à savoir marcher. Certains membres interviennent alors pour demander que soient rappelées aux automobilistes les distances de freinage, d'autres s'indignent que seuls les plus de 70 ans soient astreints à des contrôles médicaux pour garder le droit de conduire, d'autres interviennent contre les vélos tout-terrain sur les chemins pédestres; d'autres enfin avancent que souvent les personnes âgées ne respectent pas les passages pour piétons, qu'elles traversent

n'importe où, ou qu'elles ne sont pas toujours au fait, quand elles-mêmes conduisent, des règles de la circulation. La coprésidente rappelle que le débat sur les automobilistes âgés a déjà eu lieu et qu'aujourd'hui le débat doit se concentrer sur la question des piétons. Elle encourage surtout chacun à agir au niveau local pour qu'il y ait davantage de passages pour piétons et qu'ils soient sécurisés. Elle va faire un communiqué de presse dans ce sens. Elle passe alors aux objets statutaires; ce sont le rapport annuel, les comptes et quelques clarifications sur les règles de fonctionnement des groupes de travail. Revenant ensuite sur un article paru dans *Générations* et critiquant le Conseil suisse des aînés, disant que celui-ci n'est ni assez entendu ni véritablement indépendant (du fait de sa subvention de la Confédération), la coprésidente dit encore qu'elle a répondu au rédacteur en chef afin de faire valoir leur point de vue et pour lui rappeler que *Générations* est en partie subventionné par Pro Senectute; elle lui a dès lors renvoyé la question: «Mais où est donc Pro Senectute?» Dans la discussion, certains délégués estiment qu'il faut demander un véritable droit de réponse, ce qui sera décidé.

Le repas de midi passé, la coprésidente lit le communiqué de presse qu'elle a rédigé à propos de la sécurité des piétons âgés. Ensuite sont abordés les objets politiques inscrits à l'ordre du jour. L'association prend position contre la 5^e révision de l'assurance invalidité et une information est donnée sur les débats en cours au Parlement concernant la réforme de la prise en charge des soins de longue durée. Surtout, la proposition conjointe du groupe de travail «politique sociale» et de l'AVIVO de soutenir le référendum contre la nouvelle Loi sur l'imposition des entreprises d'une part⁴²⁵ et l'initiative du parti socialiste «Pour une fiscalité plus juste» qui veut limiter le dumping fiscal entre les cantons est discutée. Le président du groupe de travail, membre de l'AVIVO, argumente cette proposition en insistant sur le fait que les baisses d'impôts vident les caisses publiques et donc souvent les aides sociales; surtout, avec la réforme sur les entreprises, il est possible d'estimer à plusieurs millions de francs les pertes pour l'AVS. Dès lors le groupe de travail soutient tant ce référendum que cette initiative. La seconde coprésidente de l'association, elle aussi membre

425. Loi qui signifie, entre autres choses, une baisse d'impôt sur les dividendes reversés aux actionnaires pour autant que ceux-ci possèdent au moins 10% de l'entreprise.

de l'AVIVO, renchérit; pour elle, cette réforme des entreprises remet en cause le socle sur lequel est bâti l'État social en Suisse; de ce fait l'AVIVO veut aussi soutenir ce référendum. Une membre de la FSR intervient alors, disant que cette discussion à déjà eu lieu mais qu'on peut se demander si la FARES doit vraiment prendre position sur tout. Elle se demande si ce type d'objet n'est pas plutôt de la compétence des partis politiques; surtout, dans une organisation comme la FARES où se trouvent des sensibilités diverses, elle se demande si « cela ne péjore pas la légitimité de l'association ». La coprésidente propose alors un vote d'entrée en matière. Avant cela encore deux personnes interviennent, dont un syndicaliste, pour dire que cela concerne l'AVS. Tant le vote d'entrée en matière que le vote sur l'initiative et le référendum seront acceptés (les membres de la FSR s'y opposant). Si vingt-deux organisations sont membres de la FARES, et si sur la question des piétons sont intervenus des délégués de nombreuses associations, les membres de l'AVIVO, ce jour-là, monopoliseront le débat sur le référendum et l'initiative fiscale, du fait aussi de la délégation de responsabilités dont ils bénéficient au sein de cette fédération, tant une coprésidente que le président du groupe de travail « politique sociale » appartenant à cette association.

La séance ayant pris fin et les délégués rentrant dans leur canton, les membres de l'AVIVO (avec lesquels nous ferons le voyage) sont heureux de leur succès, mais notent tout de même leur souci de ne pas voir l'association éclater. N'est-ce que des rumeurs? L'ASA ferait du pied à la FSR pour qu'elle la rejoigne.

UNE JOURNÉE D'AUTOMNE DU CSA

Chaque mi-octobre, le Conseil suisse des aînés organise une journée de débat ouverte à toutes les personnes intéressées, qu'elles soient membres ou non de l'organisation. C'est la grande manifestation publique de ce conseil, au côté des Assemblées des délégués, des rencontres avec les autorités fédérales, des quelques événements coorganisés par exemple avec Pro Senectute, et des prises de positions. Elles ont lieu, d'ordinaire, dans des aulās d'écoles professionnelles. En 2004, plus de 200 personnes sont présentes à cette Journée d'automne qui a lieu à l'aula du Campus Muristalden à Berne et qui a pour titre « De la démographie à la démocratie ou pourquoi la politique peut-elle devenir plus riche, mûre et

humaine grâce aux seniors». Bilingue (la présidente s'excusera de l'absence de traduction en italien, du fait du coût financier de telles traductions simultanées), cette journée sera une suite de prises de parole de différents intervenants. D'abord, le directeur du campus, parlant tant en français qu'en allemand, présente ce campus où se côtoient tous les âges et où Pro Senectute Berne a ses bureaux; on y trouve des classes d'école primaire, du secondaire, mais aussi les aînés et tous se croisent à la cafétéria et dans les couloirs; c'est que si – dit-il – une société oublie ses retraités, elle perd quelque chose d'elle-même. Ensuite, c'est une représentante de Pro Senectute Berne qui prend la parole pour interroger le lien entre Pro Senectute et le Conseil suisse des aînés; après avoir rappelé que la secrétaire du CSA est une employée de Pro Senectute et que cette fondation se penche sur les besoins du 3^e âge depuis quatre-vingt-sept ans, elle commente les slogans des dernières campagnes de la fondation: *L'âge a beaucoup de visages*. Enfin, elle interpelle le public: «Regardez-vous, vous venez de différentes régions, vous parlez différentes langues, vous avez différentes couleurs, on s'en réjouit!». De même, pour leur campagne *L'âge a de l'avenir*, elle insiste sur l'importance de la participation des personnes âgées à tous les niveaux de la société. C'est alors au tour de la première invitée de prendre la parole, M^{me} Judith Giovannelli-Blocher, auteure du livre *Le bonheur du 3^e âge*⁴²⁶. Dans un discours très *Successful Ageing*, elle parle à ses «chers collègues-aînés» des «chemins sinueux du vieillissement», de cette phase de la vie libre, où tout n'est pas planifié d'avance, mais qu'il est important d'occuper soi-même sans quoi d'autres la meubleront pour nous:

À la retraite, on est de 18 ans plus jeune dans la tête qu'il y a 80 ans, on n'est pas toujours comme l'image que se font les gens des vieux.

Elle parle alors du mépris de l'âge dans notre société, remarque que les gens sont sidérés si on leur dit qu'avec l'âge on peut se sentir plus léger et que les personnes âgées ont de meilleures capacités pour surmonter les crises, parce qu'elles analysent les situations de manière plus objective. Qu'avec l'âge, encore, on est moins pressé

426. Judith Giovannelli-Blocher, *Das Glück der späten Jahre: mein Plädoyer für das Alter*, Zurich: Pendo, 2004.

par les impératifs de mode, du physique, que c'est le temps possible d'une réconciliation avec le monde. Bref, si les jeunes ont l'impression que les vieux se lamentent tous les jours, ce n'est pas vrai. Il ne faut pas se lamenter sur les conflits du passé et ne pas trop donner de leçons. Elle dit encore ne pas supporter de voir que les jeunes ont toujours plus de peine à trouver des places d'apprentissages (applaudissements dans la salle) et pour elle, être contre les vieux, c'est être contre les jeunes (nouveaux applaudissements):

Ce ne sont pas les manques et les bobos qui caractérisent les vieux, mais la possibilité de participer à la vie sociale... Et la société a besoin de nous, pas vrai?

Cette présentation se termine par des applaudissements, l'auteure reçoit un panier garni. Comme la journée s'intéresse plus particulièrement aux conseils d'ânés au niveau régional, Vital Darbellay intervient ensuite sur la situation romande; après avoir débuté par un «c'est un vieux qui vous parle», il encourage chacun à avoir non seulement le souci des vieux mais de l'ensemble de la société, que les associations doivent se préoccuper du travail intergénérationnel. Il rend alors compte de la situation romande, de l'absence de conseils d'ânés, mais de l'importance du tissu associatif et des liens privilégiés et réguliers qu'il y a entre ces associations et les autorités. Une autre membre du CSA, venant de Lucerne, présente, lui, l'expérience du Conseil lucernois des ânés, quand un autre parle enfin des expériences similaires au niveau européen, suite de quoi un débat s'engage avec l'assemblée. Un représentant de l'AVIVO intervient alors – et répondant à l'ensemble des interventions qui précèdent? – estime que les conseils d'ânés c'est bien, mais pour quoi faire? pour représenter qui? Pour lui, il est extrêmement difficile de représenter le spectre complet, qu'on ne peut pas avoir une vieille heureuse quand on est pauvre et en mauvaise santé. Après le dîner, suivent des «sketches» sur les rapports entre jeunes et vieux, avec six comédiens, trois personnes âgées et trois enfants, suite de quoi le président du groupe communication du CSA fait le rapport des activités de ce groupe; au sein de celui-ci, dit-il, ils ont trouvé dans la presse 65 termes péjoratifs pour désigner les personnes âgées, alors que rares sont les valeurs positives (bénévolat, aide au voisinage, grand-parentalité, expérience, réflexion) qui leur sont associées. Il rappelle alors tout ce

que les personnes âgées ont subi ce dernier siècle (la guerre, les privations) et dit vouloir être traité de manière équitable. Enfin Urs Kalbermatten, qui travaille à l'école sociale de Berne, vient faire un point sur la démographie et relativise le nombre des personnes âgées. Après un dernier débat, la coprésidente adresse le mot de la fin : « Rentez chez vous comme citoyens avec des droits. »

L'ÉQUATION DES PERFORMANCES

Ce retour sur quelques performances particulières donne à voir la « théâtrocratie »⁴²⁷ de ces organisations, c'est-à-dire la mise en scène de leur pouvoir ou de leur identité. Par la production d'images, elles donnent un discours sur elles-mêmes, que ce soit à l'attention des membres de l'organisation ou à celle de publics. On y voit alors des postures largement différentes, entre les organisations d'une part, mais plus encore entre les niveaux d'organisations. Si l'AVIVO Bâle et la Fédération valaisanne des retraités sont toutes deux membres de la Fédération suisse des retraités, si la Fédération suisse des retraités et l'AVIVO suisse sont membres de la FARES, ce qui se passe entre ces différents lieux, les mises en scène de ces structures divergent largement. On retrouve d'ailleurs, dans ces différentes organisations, et à travers un processus de délégation, des mêmes individus occupant simultanément des places aux différents niveaux de la structure. Pour autant, on ne peut agir dans tous les lieux de la même manière, et à ce titre, le fait que les membres de l'AVIVO, après leur coup de force à la FARES, espèrent ne pas faire éclater le collectif est fort intéressant ; il montre la force ou la légitimité différente d'un même énoncé selon les lieux de son énonciation. L'observation nous permet de toucher, en pratique, aux ajustements en train de se faire, à la discussion des marges que s'autorisent de telles organisations, aux points de tension qui peuvent émerger dans cette construction des collectifs, bref aux délimitations des forums légitimes dont parle Lichterman⁴²⁸. Nous allons donc revenir maintenant sur ces différentes tensions pour les questionner un peu plus attentivement. Ces lectures croisées, sur ces mêmes performances, doivent nous permettre de mettre en évidence la densité de ce qui s'y

427. Georges Balandier, *Le pouvoir sur scènes*, op. cit.

428. Paul Lichterman, « What Do Movements Mean?... », art. cit., p. 404.

joue, les multiples réseaux de sens qui se croisent, bref l'« empilement des structures de signification »⁴²⁹.

HIÉRARCHISER LES PUBLICS ET LES ACTIVITÉS

Ces différentes performances se distinguent d'abord par la mise en scène des interlocuteurs privilégiés de ces organisations, selon que ces organisations sont locales ou cantonales; les responsables des AVIVO locales privilégient l'interaction avec leurs membres, la mise en scène de l'entre-soi, complètent les Assemblées statutaires d'activités récréatives, quand ceux de la FVsR, eux, font de leurs Assemblées des délégués cantonaux des événements semi-publics largement orientés vers les autorités du canton. Dans le cas de l'AVIVO, peu d'individus externes à l'association sont invités (une personne à Lausanne et à Bâle) mais sont présents des membres d'autres AVIVO cantonales, comme lors du Noël de l'organisation lausannoise. À l'Assemblée de la Fédération valaisanne, au contraire, ce sont trois élus de haut rang qui sont invités et qui se trouvent sur scène, en l'occurrence le président du Grand Conseil, une préfète et la présidente de la ville. Ainsi, dans les premiers cas, l'essentiel des remerciements va aux membres qui, par leur action bénévole, ont permis l'organisation de telles journées ou séances (on remercie les membres qui ont réalisé les décorations de table, qui ont aménagé la salle, qui participent au quotidien à la bonne marche de l'association) quand dans le cas de la FVsR, ce sont les élus que l'on remercie, pour le temps qu'ils ont pu libérer et pour leur intérêt pour les activités menées. Les hiérarchies varient ainsi selon les différentes organisations, une Assemblée statutaire de l'AVIVO, au niveau local, ne pouvant se concevoir sans musique ou loto, quand une Assemblée de la FVsR ne peut se concevoir sans élu politique sur scène. C'est que l'objet même ou la finalité de ces différents types de configuration ne sont pas semblables, renvoyant tantôt à l'importance de la convivialité et des loisirs, tantôt à l'importance des finalités politiques et à la reconnaissance par les autorités politiques.

De la même manière, les organisations de retraités se distinguent selon la place qu'elles accordent aux pratiques « politiques » et « ludiques » dans les rassemblements qu'elles organisent. Observer la place accordée respectivement aux différents types

429. Clifford Geertz, « La description dense... », art. cit.

d'activité renseigne alors sur la trajectoire de ces organisations au regard des typologies aujourd'hui classiques qui rendent compte des répertoires organisationnels possibles au sein des groupes d'intérêt⁴³⁰ ou des organisations liées au mouvement social⁴³¹. C'est que si les organisations de défense de retraités se distinguent des autres organisations de retraités, qu'elles soient confessionnelles, professionnelles ou de loisirs⁴³², par leur volonté de prendre part au débat politique, d'être la voix des personnes âgées et de peser sur l'État et ses administrations, et que toute autre activité (de loisirs, de formation, etc.) peut être perçue, au moins partiellement, comme venant « en plus », ces autres activités existent néanmoins. Par exemple, dans le cas de l'AVIVO, l'activité politique est toujours bien présente, mais elle a connu différentes transformations (dans ses modes d'action par exemple, et plus largement dans sa délégation), et les loisirs, strictement limités dans les débuts de l'association, occupent aujourd'hui une place conséquente. Distinguer les organisations selon la place qu'elles accordent aux pratiques « politiques » et « ludiques » dans les rassemblements qu'elles organisent se justifie d'autant plus que cette distinction est opératoire pour les membres de ces organisations et structure une division entre eux et entre niveaux d'organisation. On la retrouve dans les propos, elle se combine à des types d'activités, et est l'objet de débats, de classements. Pour les acteurs engagés dans ces associations, cette distinction renvoie essentiellement à deux types d'activités; d'une part l'engagement citoyen, la prise de parole publique, la rédaction de prises de position contre (ou en faveur) de réformes des politiques sociales et qui sont caractérisées dès lors comme « politiques » et, d'autre part, les activités conviviales et de loisirs, que ce soient des repas, des balades ou des voyages. Dans les deux cas, les types de problèmes pratiques rencontrés sont largement différents, quand bien même ils renvoient largement à un problème de mobilisation; dans le premier se pose la question des positions à défendre, des soutiens potentiels et de la manière de se faire entendre auprès des autorités, quand dans le second cas les problèmes rencontrés peuvent concerner le choix des itinéraires de

430. Philippe Schmitter et Wolfgang Streeck, *The Organization of Business Interests...*, art. cit.

431. Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris: La Découverte, 2002 [1996], p. 28.

432. On retrouve de telles distinctions dans l'ouvrage de Jean-Pierre Fragnière, Dominique Puenzieux et al., *Retraités en action...*, op. cit.

balade pour permettre la participation des membres âgés (et donc mobiliser des bénéficiaires).

On voit alors, en acte, comment se mettent en jeu des conceptions différentes de la défense des retraités, comment peut se décliner ce terme de «défense». D'abord, c'est que le sens même donné aux activités de loisirs par les membres peut varier, selon leur propre compréhension de la finalité de l'organisation. Proposer des loisirs réguliers, est-ce «défendre» les personnes âgées contre l'isolement ou est-ce les maintenir dans un rôle de bénéficiaires? Est-ce un moyen d'attirer des membres pour ensuite les politiser ou, au contraire, est-ce un risque de voir l'organisation ne devenir plus que pourvoyeuse de loisirs et perdre son objectif originel, la défense politique des personnes âgées? Dès lors, si ces organisations proposent toutes des activités proprement «politiques»⁴³³, des activités de loisirs peuvent revêtir aux yeux de certains membres un caractère également politique; ainsi, quand un groupe de marcheurs de l'AVIVO se rencontre chaque lundi après-midi pour une balade, et si les propos qui s'y échangent ne sont en rien «politiques» (on n'y parle pas d'assurance sociale ou de justice sociale mais de la météo et de la santé des uns et des autres), une dimension politique est néanmoins bien présente dans ces activités, dimension connue de tous: le faible coût financier nécessaire à la participation à ces balades. S'il faut être membre de l'AVIVO pour y participer, l'association s'est toujours donné pour règle que le coût de l'après-midi (à savoir le prix des transports publics pour se rendre dans la campagne environnante) ne devait pas être plus élevé que le prix d'un ticket de bus afin qu'aucune barrière financière ne décourage d'y participer. Ainsi, même si les discussions lors de l'activité ne sont jamais politiques, celle-ci a néanmoins un sens politique qui la distingue d'une activité équivalente proposée par une organisation concurrente. Elle est un discours sur la précarité financière dont souffrent «toujours» nombre de retraités. Enfin, si des membres ne peuvent venir que pour «passer une agréable après-midi» ou pour «ne pas aller marcher tout seul», cette participation peut être lue par les membres les plus politisés de l'association comme une ressource pour l'activité politique: ces

433. Eliasoph considère comme relevant du «politique» les discussions orientées vers l'esprit public, qui posent les problèmes en termes de normes, de juste ou d'injuste. Nina Eliasoph, *Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998, pp. 10-22.

«marcheurs» font vivre l'association, sont comptabilisés parmi les milliers de membres qui, faisant nombre, lui donnent une légitimité politique dans ses prises de parole. Ce sont également des membres qui sont directement confrontés à son discours politique à travers le bulletin qu'ils reçoivent. Lorsque certains marcheurs disent voter pour les responsables de l'association lors des élections communales, c'est peut-être pour les remercier de faire exister l'association et de leur permettre d'avoir ces quelques loisirs durant la semaine ou parce qu'ils ont été sensibilisés à son discours politique; mais par cette action même, ils permettent à ces responsables, élus dans différentes instances politiques, de mener à bien leur activité militante.

Distinguer le politique et le non-politique est dès lors problématique; les différents membres de l'organisation donnent une signification divergente aux mêmes activités selon leur point de vue et leur position dans l'association; certaines activités sont proprement politiques quand d'autres servent à l'action politique. La caractérisation des activités comme «politiques» varie alors selon les contextes. La chorale qui ouvre Noël et l'Assemblée générale de l'AVIVO lausannoise n'est, par exemple, pas une activité proprement politique, n'est pas considérée comme telle par ceux qui y participent et les membres les plus engagés sur la discussion des réformes des politiques sociales ne voudraient pas que l'AVIVO ne soit que cela. En même temps, sa prestation lors de l'Assemblée générale participe pleinement du discours que l'association tient sur elle-même (permettre des loisirs accessibles à chacun et ne demandant pas d'autres ressources – financières ou organisationnelles – que celle de voir des retraités vouloir chanter), met en valeur des retraités et fait de la journée un moment de fête et de partage. Différentes lectures peuvent ainsi se croiser sur le sens des activités, lectures qui rendent ainsi possibles, dans certaines associations, non seulement leur développement mais plus encore leur valorisation (ou leur mise en représentation) lors de ces rassemblements.

Pour autant, il serait faux de n'y voir que différentes manières d'être dans ces organisations qui toutes auraient une égale légitimité et qui toujours cohabiteraient sans tension. Pour les uns, en effet, subsiste bien une subordination, même rhétorique, des unes aux autres. Ainsi, cette possibilité de mobiliser les membres à travers des événements qui articulent un propos politique et des pratiques d'entre-soi et récréatives est largement utilisée par

les responsables des organisations observées. Elle est même thématisée lorsqu'il s'agit de faire venir du monde pour une assemblée ou de déplacer du monde pour une manifestation. Ainsi, l'AVIVO a, en plusieurs occasions, volontairement couplé sorties annuelles et dépôt de pétitions ou d'initiatives à Berne afin d'assurer le succès et la visibilisation de ces événements. Les sorties annuelles peuvent aussi être considérées, en elles-mêmes, comme des manifestations de force; ainsi, lorsque des sorties annuelles de différentes sections sont organisées conjointement, elles deviennent l'occasion d'une « démonstration de force que Berne ne pourra ignorer »⁴³⁴ et, en fin de repas, des résolutions peuvent être votées. Ainsi, dès les années 1960, des projections de films sont organisées à la fin des assemblées dans le canton de Vaud et aujourd'hui encore à Bâle toute assemblée ou conférence est systématiquement liée à un loto. Mais cette cohabitation d'activités de registres divers peut être fragile et devenir source de conflits. Il arrive ainsi que les Comités cantonaux ou suisse de l'AVIVO adressent des remises à l'ordre à leurs sections locales, quand cette articulation ou cette double identité de l'association n'est plus identifiable, lorsque les responsables locaux accordent une telle place aux loisirs que le risque apparaît, aux yeux des cadres les plus politisés, de voir l'association perdre sa spécificité et n'être plus qu'une organisation de loisirs et perdre son caractère politique. La lecture des procès-verbaux de l'association en donnent quelques exemples, comme lorsqu'une section locale de l'AVIVO Jura, en 1972, décide de se retirer de l'AVIVO pour devenir un groupement récréatif et où un membre du Comité national dit « désirer que les organisations de vieillards restent dans l'esprit de l'AVIVO et ne deviennent pas des clubs d'amusement, mais restent des mouvements revendicatifs »⁴³⁵ ou, quinze ans plus tard, quand le président vaudois rappelle que « si la promenade, la détente, a son charme, rien ne doit nous faire oublier que, pour bon nombre d'entre nous, la vie n'est pas toujours rose, c'est ce qu'ont voulu démontrer tous ceux qui se sont retrouvés à Berne devant le Palais fédéral, pour proclamer bien haut notre volonté de défendre notre AVS et les lois sociales »⁴³⁶. Cette ligne de conduite est encore rappelée en 1993 au moment de la

434. Ainsi que le déclare un président cantonal en février 1961. AVIVO Vaud, procès-verbal du bureau cantonal.

435. Procès-verbal, Comité suisse du 22 avril 1972.

436. Rapport du président cantonal vaudois pour 1987.

rédaction des nouveaux statuts de l'organisation nationale: «Il faut que l'AVIVO ne soit plus uniquement celle des loisirs; il faut donner un nouveau tournant, une nouvelle raison d'être de l'AVIVO.»⁴³⁷ Comme nous l'avons aussi vu dans la partie précédente, les membres les plus investis dans les activités de loisirs ne sont pas dépourvus face à ces remises à l'ordre et peuvent s'y opposer. Des sections peuvent décider de quitter l'organisation, mais aussi remettre en cause un certain nombre de pratiques comme lorsque des présidents de section critiquent le caractère trop politisé d'un journal cantonal ou le fait que quatre rubriques régulières soient le fait de politiciens, en rappelant que selon les statuts, l'association est *apolitique*. Ils œuvrent, eux aussi, à faire de l'association ce qu'ils estiment être son principal objectif, à savoir permettre aux personnes âgées de sortir de leur isolement. Si toute association est un ordre négociable et négocié, où l'état présent n'est que le résultat toujours temporaire et renégociable de débats ou de luttes antérieures, la lecture des procès-verbaux des assemblées, comme leur observation, montre alors que la place accordée à la politique comme aux loisirs n'est pas stabilisée une fois pour toutes, mais qu'elle est toujours l'objet de questions et de remises en cause par les membres qui ne font pas de l'activité politique une priorité pour l'association. L'étude des rassemblements permet alors de toucher à la fragilité de ces équilibres, comme lors de l'Assemblée générale de l'AVIVO bâloise décrite plus haut, où des membres voyant la partie statutaire de l'assemblée se prolonger, rappellent que «tout le monde attend pour le loto!»

À l'évidence, l'abandon progressif des activités politiques au niveau local, au profit de seules pratiques ludiques ou de convivialité, si elle peut être le produit des demandes ou des attentes différentes des membres selon le lieu de leur engagement, est pour une part rendue possible par la division du travail entre les différents niveaux des structures organisationnelles, comme par l'émergence des structures cantonales puis nationales et donc par cette division du travail. Cette division très claire du travail, par exemple, entre la Fédération valaisanne des retraités et ses organisations membres, mais plus encore entre la FARES et les organisations qui la constituent, doit dès lors autant être lue comme le produit que comme le

437. Comité cantonal vaudois du 17 avril 1993, à propos de l'AVIVO Suisse et de ses nouveaux statuts.

moteur des transformations des activités au niveau local. On peut penser, en effet, que cette répartition des lieux des différentes activités, entre le niveau local et les niveaux cantonal et national s'articule pour une part avec la répartition des tâches entre les différentes administrations en Suisse, où, du fait du fédéralisme et de la répartition des compétences qu'il induit entre la Confédération, les cantons et les communes, les politiques sociales étant pour l'essentiel fédérales (on peut penser aux Lois sur l'assurance-vieillesse, sur la prévoyance professionnelle, sur les aides complémentaires ou sur l'assurance-maladie) ou cantonales (pour les Lois sur les aides à domicile comme sur les EMS). Les autorités communales sont dès lors largement hors jeu pour ce qui est des politiques concernant les personnes âgées, à l'exception de problèmes plus ponctuels ou généraux comme les questions d'urbanisme ou de transport par exemple. La répartition des tâches au sein des organisations de défense de retraités semble ainsi renvoyer pour une large part à une adaptation des structures organisationnelles en fonction des interlocuteurs auxquels elles s'adressent. De la même manière, avec l'émergence des structures faitières, les structures nationales (que ce soit l'AVIVO Suisse, la Fédération suisse des retraités, etc.), comme structures intermédiaires, ont perdu pour une bonne part de leur poids, étant aujourd'hui moins des structures d'orientation politique, que des structures de coordination en vue de peser au sein de la FARES. Pour autant, cette réponse organisationnelle, cette répartition des activités entre les différents niveaux des organisations en fonction des lieux de la décision politique n'explique pourtant pas à elle seule les transformations organisationnelles observées aujourd'hui. En effet, quand bien même les initiatives ou référendums sont menés au niveau cantonal ou national, la mobilisation des membres dans les sections locales reste primordiale, puisqu'il s'agit avant tout de trouver des membres pour signer et faire signer les listes de signatures. Sur ce plan, la participation des sections locales aux efforts cantonaux sont des plus variables, tant en termes financiers qu'en termes d'énergie proposée. Si toutes les sections de l'AVIVO ont pour buts statutaires «la défense collective et individuelle des intérêts matériels et moraux [des vieillards, invalides, veuves et orphelins]», en termes d'action, certaines proposent, par année, trois excursions, un spectacle à prix réduit, un thé dansant, un repas, de l'aide administrative à la demande, une aide pour le remplissage des

déclarations d'impôts, et de la visite aux malades quand d'autres ne proposent que trois ou quatre activités dans l'année. De la même manière, si toutes disent «suivre les instructions de l'AVIVO Suisse ou cantonale», dans la pratique, certaines sections ont largement abandonné l'activité politique au profit des activités de loisirs. La réalisation des actions politiques (comme la collecte de signatures pour des initiatives ou des référendums) ou leur financement sont alors prises en charge par seulement quelques sections, celles dirigées par des membres du POP/PdT.

Cette tension entre activités politiques et récréatives peut également être le produit, pour une part, d'une «hétérogénéisation» des membres de ces organisations. Si, nous y reviendrons, l'AVIVO est originellement le fait de membres du POP/PdT, qu'en est-il soixante ans plus tard? En effet, le POP/PdT, au niveau suisse, revendique 13444 membres en 1945 et 20858 en 1946 avant de ne compter plus que 10641 membres en 1948 et 6000 en 1952, chiffre qui est encore divisé par deux, sept ans plus tard. Quant au POP vaudois, il annonce 27 sections et 2273 membres à son Congrès cantonal de Renens le 29 juillet 1945, mais il n'en compte plus que 635 en 1966⁴³⁸. En 2007, le Parti suisse du travail déclare regrouper 2000 adhérents⁴³⁹. À l'inverse, et pour ce qui concerne l'AVIVO, quand bien même les chiffres en nos mains sont lacunaires, pour sa section lausannoise, l'organisation est passée de 2025 à 3400 membres entre 1964 et 2003, et celle de Genève est passée de 6000 à 18000 adhérents entre 1969 et 2003. Au niveau suisse, depuis le début des années 1990, leur nombre semble rester stable, autour de 30000. Alors que celui du POP/PdT atteint son sommet en 1946 déjà, le nombre des membres l'AVIVO semble croître d'année en année, l'association en comptant aujourd'hui quinze fois plus que le parti. Les visions du monde représentées au sein de l'association sont ainsi – on peut le penser – bien plus hétérogènes aujourd'hui qu'au moment de la fondation de l'association et moins en lien avec celles défendues par le parti.

L'observation des quelques situations propres à chacune de ces organisations, à défaut de résoudre la question d'une division entre des activités proprement politiques et d'autres qui serviraient à

438. Pierre Jeanneret, *Popistes. Histoire du Parti ouvrier...*, op. cit., p. 46.

439. Confédération suisse, *Élections du Conseil national du 21 octobre 2007: la Suisse vote en couleur*, Berne: Chancellerie fédérale, 2008, p. 24.

l'action politique, nous semble intéressante en ce qu'elle montre la manière dont les organisations, selon leur niveau, articulent les différents types d'activités et surtout ce qu'elles veulent être, leur public privilégié, mais aussi les tensions qu'elles ont à résoudre. Ce sont autant de moments où ces groupements justifient leur « répertoire organisationnel », rappellent le « type de groupe qu'ils veulent être », bref, la place des membres dans l'association. Si à la Fédération valaisanne des retraités, la finalité première et de peser sur l'État, d'être consulté par l'administration – et c'est cette discussion qui est mise en scène – les AVIVO, elles, mettent en scène d'abord le groupe; si la Fédération valaisanne des retraités rassemble les membres de ces organisations tous les deux ans, c'est dans le cadre d'activités aux consonances – dans leur intitulé même – politiques (*Landsgemeinde* des aînés et Parlement des aînés) qui prennent la forme de démonstrations de forces, quand l'AVIVO vaudoise, si elle rassemble parfois les membres de ses sections, c'est à l'occasion de commémorations d'anniversaire, comme en 2008, pour les soixante ans de l'association. C'est que, encore une fois, les modèles organisationnels ne sont pas que des conventions pour coordonner l'action, mais aussi des déclarations de ce que cela signifie, pour ces personnes, de participer d'une même association.

VISIBILISER OU INVISIBILISER LES BASES DE RECRUTEMENT DES CADRES-DIRIGEANTS

Les différentes performances décrites plus haut mettent aussi au jour des mises en scène particulières des propriétés des responsables, ces propriétés pouvant être tuées dans certains lieux quand dans d'autres, elles, sont mises en avant; l'appartenance au POP/PdT des cadres de l'AVIVO, tant à Bâle qu'à Lausanne n'est pas remémorée, la marque de distinction entre représentants et représentés, au niveau local, pouvant ébranler – on peut en faire l'hypothèse – la construction d'un sentiment d'une commune appartenance, ou limiter les bases de l'adhésion dans une concurrence avec des organisations (comme la FVR) qui se sont construites contre l'« AVIVO-popiste ». À l'inverse, au niveau cantonal ou national, que ce soit au sein de la FVsR ou de la FARES, les « titres de noblesse » des dirigeants sont au contraire valorisés, marquant par là le sérieux des débats et de ces organisations de

manière plus générale. Ce ne sont pas n'importe quels bénévoles qui organisent la *Landsgemeinde* de Martigny, mais, comme on l'apprend durant l'Assemblée des délégués, un ancien cadre de la Migros et l'ancien directeur du Centre de congrès de Martigny, quand le préfet de cette même ville doit présider cette manifestation. De la même manière on apprend d'emblée, au début de l'assemblée de la FARES, que nombre d'anciens parlementaires fédéraux sont présents, délégués aujourd'hui des diverses organisations. Ces différentes configurations mettent ainsi au jour, pour une part, les « bassins de recrutement » des différentes associations, les sélections implicites des cadres, mais aussi les volontés de taire ou de ne pas taire le produit ou les critères de ces sélections. Les carrières ou les positions des individus sont alors parfois rendues publiques, quand elles permettent d'asseoir la représentativité ou la légitimité du groupe, parfois maintenues secrètes, quand la légitimité de l'autorité formelle, comme représentative de tous, peut apparaître comme diminuée⁴⁴⁰.

Les liens entre le POP/PdT (et le Parti socialiste dans certains cantons) et l'AVIVO sont à l'origine extrêmement serrés. Et s'ils ne sont pas explicitement mis en scène, ils apparaissent néanmoins, sous différentes formes et dans la manière dont sont pensés les rassemblements de l'association. L'AVIVO est d'abord représentée, lors de ces rassemblements, par ses leaders qui se caractérisent par la multiplicité de leurs rôles.

Plus spécifiquement, les événements organisés par l'AVIVO font directement échos à ceux organisés par le POP/PdT. Ainsi au niveau vaudois, on apprend que dans les années 1960, les séances de cinéma (seul loisir alors offert en plus des cadeaux de Noël et de quelques sorties) sont rendues possibles par la mise à disposition d'un projecteur par l'association Suisse-URSS dirigée par d'autres membres du POP/PdT. Mais ce sont surtout des manières de faire et des manières d'être qui circulent entre ces deux organisations. Les observations effectuées au sein de l'AVIVO se recoupent d'ailleurs largement dans les descriptions de Jeanneret portant sur le POP. Ainsi, quand dans toute assemblée de l'association il est convenu de s'enquérir de la santé des absents et surtout de rédiger une carte à leur attention, signifiant le manque que représente pour le groupe leur absence et

440. Philip Selznick, *TVA and the Grass Roots...*, op. cit., p. 249.

surtout leur souhaitant le meilleur rétablissement, il semble que cette pratique est aussi la norme au sein du parti. «Le POP se plaît à cultiver entre ses membres des relations de fraternité. Il était longtemps de tradition qu'il adressât des lettres de prompt rétablissement à ses membres hospitalisés, voire qu'on leur rendît visite à l'hôpital.»⁴⁴¹ De la même manière la sociabilité occupe une place importante dans ces deux organisations et si l'AVIVO a largement développé son pôle «loisirs» au fil des ans, cette sociabilité a aussi constitué une des caractéristiques du parti :

Dans les années 1950, le POP organisait de nombreuses activités récréatives: thés dansants, soirées de jeu de quilles, etc. On trouve aussi, dans les archives de la *Voix ouvrière*, la trace de courses «annuelles» de sections ou secteurs lausannois et d'un «Grand Rallye d'automne auto et moto» en septembre 1958. Jusqu'en 1980, la section et les secteurs mettaient chacun sur pied un bal à la Maison du Peuple.⁴⁴²

Pourtant, du POP, il n'est dit mot lors de ces rassemblements, comme dans les hommages rendus aux fondateurs de l'association à l'occasion d'anniversaire. L'historique produit par l'association en 1998 à l'occasion du 50^e anniversaire de l'AVIVO Vaudoise et rédigé par un de ses membres fondateurs⁴⁴³ est d'ailleurs tout à fait intéressant par le travail d'occultation des rapports au parti qu'il opère: en effet, il nomme huit «fondateurs de l'AVIVO», à savoir: Léon Nicole, Henri Viret, André Muret, Roger Dafflon, André Corswant, les frères Blaser, Karl Dellberg et Armand Forel, mais n'explique ni leurs caractéristiques sociographiques (âge ou profession, par exemple), ni leur attachement partisan. Pourtant, toutes ces personnes sont membres de partis de gauche romands (que ce soit le POP/PdT dans le canton de Vaud ou à Neuchâtel ou encore le Parti socialiste valaisan pour Karl Dellberg), elles y occupent des postes à responsabilités et, pour au moins six d'entre elles, sont députées au Conseil national⁴⁴⁴. Le POP/PdT est ainsi le grand absent de cette histoire, tout comme les ressources ou les sources

441. Pierre Jeanneret, *Popistes. Histoire du Parti ouvrier...*, op. cit., p. 381.

442. *Ibid.*, p. 383.

443. Armand Forel, «L'histoire de l'AVIVO est liée à l'histoire de l'AVS», art. cit.

444. Ce n'est que pour un des fondateurs, le vaudois Henri Viret, que l'auteur note «qu'il a par ailleurs été député au Grand Conseil vaudois et conseiller national».

de légitimité de ces fondateurs. De même, si rien n'est dit de leur âge au moment de la création de leur association, on peut noter que tous n'étaient pas en âge de la retraite; seuls trois d'entre eux ont 60 ans en 1948, au moment de la création des premières sections de l'AVIVO, deux d'entre eux n'ayant pas même 30 ans. Il n'empêche que dans cet historique les oppositions sont claires entre « ceux qui connaissent la situation des personnes âgées » (l'AVIVO) et « la grande bourgeoisie qui attaque l'AVS ».

C'est que cette double nature de l'AVIVO, exemplifiée, dans certaines villes, par le partage des locaux entre le parti et l'association (comme à Lausanne jusque dans les années 1990, où l'association est hébergée par le parti) ou par leur proximité (comme à Genève encore, où l'AVIVO sous-loue des locaux au Parti du travail, établi dans le même immeuble), ne va pas sans causer un certain nombre de problèmes comme en témoignent, aujourd'hui encore, les accusations formulées par le caissier radical de l'AVIVO Genève contre le PdT local sur un possible financement détourné du parti par l'association à travers une sous-location des locaux « à prix d'or », ou la récente nomination au sein du comité de cette même section de l'AVIVO de deux membres du PdT, que ce soit André Hédiger (ancien membre de l'exécutif de la ville de Genève) ou Jean Spielmann (membre du Grand Conseil genevois depuis 1971)⁴⁴⁵.

Encore une fois, le décalage entre cette histoire partisane et son invisibilisation par l'association est fort intéressante; cette invisibilisation peut être le résultat de la prise en compte de la déconsidération sociale de la politique partisane⁴⁴⁶ ou, plus largement, de l'associationnisme lorsqu'il est lié à quelque parti politique⁴⁴⁷. Elle peut être le fait de l'hétérogénéisation des membres (comme on l'a vu, le nombre de membres de l'AVIVO croît quand celui du POP/PdT diminue). Plus clairement, elle est le produit de la concurrence à laquelle est confrontée cette association depuis l'émergence de nouvelles organisations de retraités dans les années

445. Sur cette affaire, voir le *GHI* (*Genève Home Informations*, hebdomadaire gratuit de la région genevoise pour les petites annonces) des 23 novembre 2006, 30 novembre 2006, 22 mars 2007, 29 mars 2007 et 5 avril 2007, et *Gauchebo* (hebdomadaire du Parti suisse du travail – POP/PdT) du 24 novembre 2006.

446. Cécile Péchu, *Droit au logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris: Dalloz, 2006.

447. Axelle Brodiez, *Le secours populaire française 1945-2000: du communisme à l'humanitaire*, Paris: Presses de Sciences Po, 2006.

1980. En tous les cas, si Selznick⁴⁴⁸ distinguait une cooptation formelle (quand il y a besoin pour une organisation d'absorber *publiquement* de nouveaux éléments, que des déclarations ou des communiqués de presse sont rédigés, que des contrats sont signés et que de nouvelles organisations sont fondées, cette cooptation répondant à des problèmes de légitimité de l'organisation) d'une cooptation informelle (qui peut être le résultat de la pression d'individus ou d'intérêts spécifiques qui sont en position d'imposer leurs demandes dans la société, mais qui peut être problématique parce que n'allant pas dans le sens de «la population dans son ensemble»), il nous semble que dans le cas de l'AVIVO, c'est bien à une «informellisation» des bases du recrutement, des réseaux sociaux dans lesquels s'inscrit le groupe, que procède l'organisation. L'aspect caché de ces réseaux renvoie alors au risque de voir la légitimité de l'autorité formelle, comme représentative de tous, diminuée.

Ces liens extrêmement forts entre une association et un parti sont d'abord le fait de l'AVIVO; la Fédération suisse des retraités, à l'inverse, semble plus hétérogène. Il n'en demeure pas moins un certain nombre de pôles qui, à défaut de rendre compte d'un bassin de recrutement homogène, montrent un certain nombre d'interconnaissances entre les cadres de cette organisation.

Le créateur de la Fédération fribourgeoise des retraités, puis de la Fédération suisse, n'est pas un novice de l'action collective ou de la vie politique de manière générale⁴⁴⁹. Lorsqu'il fonde son association, il a participé, durant les quarante années qui précèdent, à de nombreuses associations, syndicats ou combats politiques. Membre de la Jeunesse ouvrière chrétienne (de 1940 à 1944, il a alors entre 24 et 28 ans), il sera rédacteur du journal *La jeunesse ouvrière* puis, ayant pris part à la création du Mouvement populaire des familles (MPF) et a été membre de son premier Comité national en 1952, il participera au lancement de son journal, *Monde du travail*, tout en devenant secrétaire syndical du syndicat chrétien FCOM⁴⁵⁰. Dans le prolongement de son engagement au MPF, il s'est engagé

448. Philip Selznick, *TVA and the Grass Roots...*, *op. cit.*, p. 14.

449. Ces informations reposent sur des entretiens que nous avons effectués avec lui, début 2004.

450. FCOM était syndicat chrétien de l'industrie, de l'artisanat et du commerce; il est intégré depuis 1988 (après fusion avec d'autres syndicats chrétiens) dans une nouvelle organisation appelée Syna, qui représente 65000 syndiqués en Suisse, qui est membre de l'organisation faitière Travail. Suisse (anciennement la Confédération des syndicats chrétiens de suisse). Le groupe des retraités du syndicat Syna est un des membres collectifs de la FSR.

au sein de la fondation Pro Familia, sera président de la section européenne de l'Union internationale des organismes familiaux et à ce titre, sera pendant dix ans dans la commission de liaison ONG – Parlement au Conseil de l'Europe. Il a encore siégé deux ans au sein de la Commission fédérale sur la politique familiale. Lors de la Constituante dans le canton de Fribourg (à savoir l'Assemblée élue en charge de proposer une nouvelle version de la Constitution cantonale), il sera élu comme indépendant mais sur la liste des chrétiens-sociaux. Son engagement se situe ainsi au croisement de deux mondes, à savoir le monde des organisations familiales (Pro Familia, Union internationale des organismes familiaux) et du syndicalisme chrétien (comme secrétaire syndical et comme membre du Mouvement populaire des familles,), deux mondes dans lesquels il rencontrera déjà des militants qui vont par la suite s'engager, eux aussi, au sein de la Fédération suisse des retraités et y occuper des postes clés.

La lecture de sa correspondance permet alors, pour une large part, de reconstituer les organisations sociales sur lesquelles repose le recrutement des leaders de la fédération. Ainsi en 1983, au moment même où le Groupement syndical des retraités de Fribourg voit le jour, et comme il écrit en tant que vice-président de la fédération suisse «Pro Familia» un courrier au directeur des Chemins de fer fédéraux (CFF) à propos de leur politique tarifaire, il adresse une copie de son courrier à Vital Darbellay (alors président de Pro Familia Suisse, membre du Parti démocrate chrétien valaisan et futur membre de la FVsR), à Angéline Fankhauser (conseillère nationale socialiste et membre du bureau directeur de Pro Familia et future présidente de la FARES) et à Otto Piller (conseiller aux États socialiste, coprésident de la commission parlementaire de politique familiale et futur président du 1^{er} Parlement des aînés à Berne). Le réseau dans lequel s'inscrit la fédération pré-existe ainsi à sa création et repose sur les engagements professionnels de son président. Cinq ans plus tôt, il participait, sous la direction d'Éloi Glardon – futur président de la Fédération valaisanne des retraités, employé de Caritas suisse (œuvre sociale de l'Église catholique) et militant de l'action catholique – à un groupe de travail (réunissant des catholiques des différents cantons romands) réfléchissant aux conditions de vie des personnes âgées⁴⁵¹. Vital

451. Groupe ad hoc personnes âgées suisse romande, *Les personnes âgées. Contribution au travail social*, cahier 9/1, Berne: Caritas, 1978.

Les cadres de la Fédération suisse des retraités

Présidents				
Années	Fédération fribourgeoise	Fédération valaisanne	Fédération suisse	Commission sécurité sociale (Suisse)
1983	Joseph Rey	Marie Tschopp Éloi Glardon	Joseph Rey Edmée Buclin-Favre	Joseph Rey Vital Darbellay
1991	Gaston Sauterel			
1992				
1993				
1999				
2001		Bernadette Rothen		
2005			Gaston Sauterel	
2007	Michel Studer		Michel Pillonel	Casimir Noël

Darbellay connaît lui-même également bien l'association Caritas; né en 1929, directeur de l'École professionnelle de Martigny et de la caisse de retraite du personnel enseignant, il a connu, à côté de sa vie professionnelle, un engagement continu en politique, ayant été conseiller municipal de Martigny puis conseiller national démocrate-chrétien; président de Pro Familia Suisse de 1983 à 1994⁴⁵² (il y représente aujourd'hui encore la Fédération suisse des retraités qui en est devenu membre), il a aussi présidé Caritas Suisse de 1987 à 1997.

La reconstitution d'une généalogie des engagements de ces différents membres nous indique, à travers les propriétés de ces quelques membres, l'ancrage géographique de cette association (l'essentiel des responsables venant de Fribourg et du Valais, deux cantons catholiques), mais surtout tout un réseau de connexions et d'appartenances dans lesquelles s'inscrivent également les responsables recrutés par la suite. Il ne s'agit pas à strictement parler d'interconnaissance, mais plutôt du partage d'une vision du monde, de valeurs qui renvoient tantôt à la famille (Pro Familia), tantôt aux œuvres caritatives catholiques (Caritas), à des engagements partisans chrétiens (Parti démocrate chrétien et Parti chrétien social) ou à des engagements syndicalistes chrétiens (Syna, Travail.Suisse). En Valais, Edmée Buclin-Favre et Bernadette Rothen, qui occuperont respectivement la présidence de la Fédération suisse

452. Nous n'avons malheureusement pas les dates des engagements de Joseph Rey, mais il était vice-président de Pro Familia en tous les cas entre 1979-1983.

et de la Fédération valaisanne, sont toutes deux membres du PDC et socialement engagées (que ce soit au sein des Mouvements pour l'égalité hommes-femmes pour la première ou dans l'Association des enseignants pour la seconde, par laquelle elle connaît bien, elle aussi, Vital Darbellay). À Fribourg, l'engagement syndicaliste restera le plus fort, mais aussi le pôle « famille », tant Gaston Sauterel que Casimir Noël ayant fait partie du Mouvement populaire des familles, et le nouveau président, Michel Pillonel, ayant été cadre de Travail. Suisse, la Fédération nationale des syndicats chrétiens.

L'observation des Assemblées de la FSR montre d'ailleurs des tensions entre organisations liées à un syndicalisme catholique et organisations liées à un syndicalisme laïc. On observe ainsi, dans les séances et plus encore dans les Assemblées générales, que ce sont bien les membres des sections fribourgeoises et valaisannes qui mènent les débats et prennent la parole, alors que les Vaudois et les Bâlois apparaissent largement en retrait. Un membre vaudois, au sortir d'une Assemblée générale de la Fédération suisse, dit ainsi :

C'est vrai, dans le canton de Vaud, on est plus orienté vers l'Union syndicale suisse alors que la FSR, ce sont les syndicats chrétiens. Alors on se sent un peu en porte-à-faux. Vous avez remarqué? Le seul sujet politique abordé à cette Assemblée des délégués, c'est l'initiative de Travail. Suisse, la faitière des syndicats chrétiens, « Pour des allocations familiales »; c'est très catholique, l'Union syndicale suisse ne le défendrait pas. Quand je propose à un Vaudois comme Béguelin [ancien conseiller aux États, ancien membre du syndicat du personnel des transports, membre de l'USS] de venir à la FVR, il me dit « mais qu'est-ce que je peux venir faire dans cette histoire ».

Pour cet interviewé, si, lorsqu'il parle de la FSR, il dit à quelqu'un qu'il y a Transfair ou Syna, c'est-à-dire des syndicats chrétiens, les gens s'éloignent; parce que « dans le canton de Vaud, en tous les cas, entre le syndicat des cheminots de l'Union syndicale suisse et celui des syndicats chrétiens c'est la guerre ». Et dans les faits, aucun membre de la Fédération vaudoise ou de l'AVIVO Bâle, par exemple, n'a présidé la Fédération suisse ou le Groupe « sécurité sociale ». Au contraire et jusqu'à présent, ce sont toujours des Valaisans et des Fribourgeois catholiques qui ont été élus à de tels postes.

Au sein même de ce réseau de catholiques de gauche, cette proximité ne signifie pas pour autant similarité, et des tensions peuvent émerger dans l'association. Des membres proches de l'aile syndicale peuvent ainsi reprocher aux membres du Parti démocrate chrétien leurs modes de faire consensuels ou leur peur de heurter et vice versa. On retrouve ainsi au sein même de cette fédération de retraités les tensions propres à l'engagement politique et catholique en Suisse, qui, avec difficulté, tente d'articuler, depuis le début du XX^e siècle, une aile « chrétienne-sociale », active à travers de nombreuses associations ouvrières et culturelles, d'entraide ou professionnelles, et ouvertement syndicaliste, et une aile conservatrice, ou, en d'autres termes, entre une aile promouvant une lecture en termes de classes sociales, et une privilégiant la défense de valeurs culturelles et religieuses⁴⁵³. Ainsi, entre la fin de 1998 et le début de 1999 a lieu le changement de présidence à la Fédération suisse. Le type de direction ayant eu cours jusque-là étant largement de type centralisé pour ne pas dire charismatique (tout semblant passer par les mains du président chrétien social, celui-ci rédigeant l'essentiel des courriers, souvent sans consultation préalable des autres membres du comité), cette manière de faire, comme des propos tenus lors d'un débat et caractérisés par d'autres membres comme « révolutionnaires » conduiront à son départ de la fédération. Avec la nouvelle présidence, on n'assistera pas tant à des changements thématiques ou de registres d'action (les revendications s'exprimeront toujours sur le mode épistolaire), mais à un changement dans le ton des missives qui se retrouvent dans les mises en scènes des assemblées. Est-ce du fait de l'affiliation des deux présidents successifs (syndicaliste, partant de rien pour le premier; PDC, bourgeoise de Sion et universitaire pour la seconde)? Est-ce le fait d'un changement d'époque? Est-ce le fait de leur gain en légitimité? Ou encore, d'une expérience acquise dans la manière de se faire entendre dans les processus de consultation? En tout cas, si comme nous l'avons vu, les premières prises de positions de Joseph Rey commencent toutes par un préambule revendiquant les « personnes âgées comme « partenaires » et insistant sur la représentativité

453. Roland Ruffieux, *Le Mouvement chrétien-social en Suisse romande, 1891-1949*, Fribourg: Éditions universitaires, 1969; Roland Ruffieux et Lucrezia Schatz, *L'enjeu du centre. Le cas du parti démocrate chrétien*, Fribourg: Éditions de la Sarine, 1981; Pierre-Antoine Schorderet, « Crise ou chrysanthèmes? Le Parti démocrate chrétien et le catholicisme politique en Suisse (XIX^e-XXI^e siècles) », *Traverses*, N° 1, 2007, pp. 82-94.

de son organisation, aujourd'hui, à la suite du changement de présidence et à l'arrivée d'Edmée Buclin-Favre puis de Gaston Sauterel, les prises de position et les réponses aux consultations prennent un tout autre ton et se limitent à répondre aux différents articles, sans présenter rituellement la Fédération suisse, ses objectifs et sa vision des personnes âgées. On assiste alors au passage d'un vocabulaire militant à un vocabulaire technique. Et comme nous l'avons vu dans la description de l'Assemblée de délégués de la FARES, le débat sur le soutien possible, par la FARES, d'un référendum contre une réforme fiscale est refusé par l'ancienne présidente PDC de l'association, cet objet relevant pour elle moins d'un combat de classes d'âge que d'un combat de classes sociales.

Les Assemblées de la FSR comme de la FVsR donnent alors bien à voir cette reprise en main par le pôle le moins syndiqué de l'organisation. L'engagement militant n'est ici plus valorisé, au contraire des compétences pratiques liées à une expérience parlementaire ou professionnelle. Là encore, les caractéristiques à même de remettre en cause l'autorité formelle, comme représentative de tous, ne sont pas évoquées, au profit des seules caractéristiques qui permettent d'asseoir la représentativité ou la légitimité du groupe, en l'occurrence les compétences techniques. Ce qui se lit alors derrière la présentation du Comité d'organisation de la *Landsgemeinde* des aînés lors de l'Assemblée des délégués de la Fédération valaisanne, c'est la capacité de ces individus à organiser un tel événement, mais aussi la respectabilité de l'association puisque de tels individus sont prêts à s'y engager. S'il est possible de distinguer les organisations de défense de retraités selon qu'elles promeuvent une « approche intégrée » (à savoir, qu'elles recherchent une collaboration de l'ensemble des organisations concernées afin de devenir l'interlocuteur légitime des autorités et régulièrement consultées) ou qu'elles défendent une « approche située » (à savoir qu'elles n'hésitent pas à exprimer des avis antagonistes, pouvant n'être que le point de vue d'une frange des retraités – des groupements « situés » pouvant aussi être consultés par le gouvernement dans certains cantons ou communes parce que regroupant un très grand nombre de retraités), la Fédération suisse des retraités et les fédérations cantonales se situent aujourd'hui clairement dans le premier pôle. Elles recherchent sans cesse à être intégrées aux prises de décision et, quand elles sont reconnues par les autorités, doivent maintenir cette reconnaissance en faisant sans cesse

la preuve de leur représentativité et de leur expertise. La valorisation des « titres de noblesse » des responsables et leur rappel dans les assemblées participent alors de ce travail de légitimation.

La FARES enfin, comme organisme faitier est bien plus hétérogène quant au recrutement de ses cadres. Surtout, si les premiers rassemblements qu'elle a organisés prenaient la forme de « Journées de travail » à l'Université de Fribourg puis de Berne, puis de « Session des aînés » au Parlement fédéral, à une époque où la FARES prétend à regrouper l'ensemble des organisations de retraités de Suisse, les rassemblements organisés par la FARES perdront par la suite ce caractère consensuel à la suite du départ des membres de l'ASA et de la création du CSA qui reprendra ce caractère consensuel, du fait qu'il a pour charge de représenter l'entier des retraités de Suisse.

L'Assemblée des délégués décrite plus haut laisse ainsi voir cette prise en main de la FARES par les milieux de gauche (AVIVO, Fédération suisse des retraités et Commission des retraités de l'Union syndicale suisse), même si elle continue à rassembler de nombreuses organisations, dont certaines ne font pas de politique, comme les organisations d'entraide. La séparation avec l'ASA consommée, soit dès 1997, c'est Agostino Tarabusi, ancien syndicaliste à la FTMH et président de la commission des retraités de l'Union syndicale suisse, qui accède à la présidence de la FARES, remplacé bientôt par Angéline Fankhauser, ancienne conseillère nationale socialiste et membre des Panthères grises. Par la suite, les coprésidences de cette fédération seront encore assurées par Heidi Deneys et Christiane Jacquet-Berger, toutes deux anciennes conseillères nationales (socialiste pour l'une, popiste pour l'autre) et membres de l'AVIVO.

L'ancrage à gauche de l'association devient dès lors toujours plus affirmé. La dynamique des débats observable lors des assemblées montre que cette importance des milieux de gauche (qu'ils soient AVIVO ou syndicalistes) s'illustre tant par les postes que ces militants les plus politisés peuvent occuper que dans la possibilité qu'ils trouvent, dans cette fédération, d'imposer l'entrée en discussion puis le vote d'objets spécifiquement politiques et partisans.

L'observation de l'Assemblée des délégués de la FARES montre alors en acte cette mainmise des militants de gauche dans cette organisation, par la mise au jour tant de leurs prises de parole que de la dynamique des échanges. Cette observation donne à voir, à

travers l'investissement de ces militants dans les débats, combien la FARES est un lieu important pour ces militants et les organisations qu'ils représentent. Mais en même temps, et comme dans le cas de l'AVIVO et de la FSR, les attachements partisans ne sont jamais explicités.

DONNER FORME AU POLITIQUE: POSTURES CONVENTIONNELLES ET NON CONVENTIONNELLES

La création d'organismes faitiers, comme le Conseil suisse des aînés ou la FARES donnent à voir une tendance à la normalisation des rapports de ces associations aux autorités politiques, que ce soit du fait de leur financement par les autorités ou plus largement, du fait que ces dernières semblent valoriser toujours plus les processus les plus conventionnels de la participation politique.

Pour autant, l'observation des rassemblements nous oblige à rompre avec cette image d'un processus unidirectionnel de normalisation. Si les modes de participation les plus conventionnels sont présentement valorisés, certains groupements peuvent aujourd'hui encore s'identifier à des modes d'actions moins conventionnels. Ainsi, si au niveau national toutes ces organisations collaborent dans quelques structures communes, l'observation des rassemblements aux différents échelons organisationnels met au jour simultanément les rapports variés qu'elles peuvent souhaiter avoir avec les autorités.

Les Assemblées générales des AVIVO lausannoise et bâloise sont l'occasion de rappeler les combats politiques de l'année précédente et d'annoncer déjà les combats à venir, de rappeler combien toutes ces luttes sont difficiles, que rien n'est jamais définitivement gagné, et que les membres ont donc un rôle à jouer dans la défense de leurs acquis. Cette importance donnée aux luttes, mais plus encore au fait qu'elles sont difficiles (parce que leurs adversaires sont nombreux), cristallise une histoire longue d'actions protestataires menées depuis les débuts de l'association.

La mise en scène choisie s'associe pour une large part avec l'image d'organisation militante que défend cette organisation, mais aussi à l'indépendance qu'elle a toujours manifestée (par exemple dans son refus d'un Conseil vaudois des aînés). L'AVIVO privilégie aujourd'hui encore des modes d'action plus «autonomes», cherchant à peser sur les autorités moins à travers des

arènes instituées (ou des rencontres régulières) que par une pression, de l'extérieur, sur les politiques publiques. Même si depuis les années 1990 et au niveau national, l'AVIVO agit le plus souvent de concert avec d'autres organisations, elle mène ses propres combats de manière indépendante, ne privilégiant pas systématiquement le passage par les organismes faïtiers. Dans le cas vaudois, si des actions conjointes peuvent être menées également avec d'autres organisations de défense de retraités (l'Association des retraités de l'État de Vaud ou la Fédération vaudoise des retraités), cela se fait à travers des structures ad hoc et limitées dans le temps (en l'occurrence un Comité référendaire), mais non par la mise en place de structures de coordinations permanentes. De même, à Bâle, on préfère inviter des interlocuteurs partisans (une membre de la Liste contre la pauvreté) plutôt que des représentants de la collectivité. On y rejoue la position minoritaire, on s'affiche comme «périphérique», alors qu'à la FVsR ou au CSA, on joue «au centre».

Lors des Assemblées des délégués des Fédérations suisses et valaisannes des retraités, ce sont moins des actions protestataires qui sont valorisées, que les dossiers traités par le comité ou quelque commission. Les modes d'action de la Fédération suisse des retraités, et de la Fédération fribourgeoise des retraités avant elle, ont rarement pris la forme de manifestations de rue ou de pétitions. Moins que des formes publiques d'opposition, c'est au contraire la volonté d'«être considéré comme un partenaire à part entière», c'est-à-dire une volonté d'être consulté sur les problèmes concernant les personnes âgées qui détermine les modes d'action privilégiés. Cette posture particulière vis-à-vis des autorités, qu'elles soient cantonales ou fédérales, qu'elles soient administratives ou politiques, s'articule d'une part autour d'une volonté de se constituer comme partenaire incontournable et représentatif, et d'autre part d'une valorisation de modes d'actions moins publics que discrets, comme l'échange de courrier (non pas de masse, mais à travers son comité ou son président), la demande répétée de «rencontres» avec les autorités et de reconnaissance officielle, ou la production d'expertise, que ce soit à travers des brochures sur des points particuliers des politiques sociales ou à travers l'organisation de Journées de travail. La Fédération suisse des retraités s'illustre ainsi par un double travail de légitimation, basé pour une part sur le nombre (comme le montre l'organisation de *Landsgemeinde*) et d'autre part sur une expertise particulière (qui doit en faire des

interlocuteurs privilégiés de l'État). Les lieux d'actions choisis – ou, en d'autres termes, les interlocuteurs privilégiés – ne sont pas le public ou la population suisse de manière générale, mais bien les responsables politiques ou les experts des questions liées à la vieillesse.

Ainsi, quand pour l'AVIVO ce sont les démonstrations de masse qui constituent le mode d'action privilégié (du moins, au niveau national, jusqu'à l'émergence des organisations faitières et les transformations de la configuration des rapports avec les autorités à la suite de la reconnaissance, par celles-ci, du CSA comme interlocuteur officiel), la Fédération suisse des retraités, elle, concentrera son action sur la création d'une organisation de masse, mais où cette masse est moins donnée à être vue qu'elle ne doit légitimer les prises de position et surtout la légitimité à parler de son comité, comme le montrent les courriers de l'association envoyés aux autorités qui donnent tous à voir, dans les préambules et signatures, le « travail » effectué pour « faire nombre »⁴⁵⁴.

Cette importance du nombre et de la représentativité qui doit en découler, de même que cette volonté de parler moins au nom des membres que des retraités dans leur ensemble se retrouve d'ailleurs dans les configurations présentées; lors de l'Assemblée des délégués de la Fédération valaisanne, on voit ainsi évoqué le suivi des trois résolutions votées lors du dernier Parlement valaisan des aînés qui a eu lieu au printemps 2005 (à savoir, les possibilités d'alternatives aux Établissements médicaux sociaux [EMS], le bénévolat et les relations intergénérationnelles) autant de thématiques qui sont moins le fruit de discussions au sein de la fédération qu'elles font suite, comme le rappelle la présidente, « à un sondage auprès des aînés valaisans (sollicités à travers la presse généraliste) et à l'émergence de ces trois thèmes à partir des réponses reçues »⁴⁵⁵.

Les mises en scène de ces rassemblements rendent alors compte de cette hiérarchie des activités, des publics privilégiés des associations. Dans le cas de la fédération, la question est moins de proposer quelque chose aux membres, que d'en rassembler assez afin

454. Rémi Lenoir, « Réponses et répondant: analyse d'une correspondance politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 73, N° 1, 1988, pp. 2-28.

455. Un questionnaire a été diffusé à travers la presse (*Le Nouvelliste* pour la partie romande, le *Walliser Bote* pour la partie germanophone), 437 personnes y ont répondu. Ce questionnaire était présenté comme un sondage d'opinion. On y trouvait des questions sur l'âge de la retraite, s'ils seraient prêts à travailler plus longtemps pour améliorer leur prévoyance professionnelle, quelles sont les plus grandes angoisses pour la vieillesse (arrivent en tête: « ne plus pouvoir rester chez soi », « perte de mobilité » et « prix des EMS », puis, « soucis financiers », « être isolé », « problèmes de sécurité »).

d'avoir du poids au niveau fédéral. Ce sont les invités qui sont sur scène et non les membres et on rassemble l'ensemble des membres au niveau cantonal à l'occasion de rassemblements à consonance politique « conventionnelle » (*Landsgemeinde*, Parlements), plutôt que pour fêter l'entre-soi lors d'anniversaires de l'association ou pour interpeller les autorités lors d'actions politiques « non conventionnelles » comme lors de manifestations (et dans le cas de l'AVIVO)⁴⁵⁶.

La FARES comme le CSA privilégie de manière quasi générale des formes conventionnelles de participation politique; ce sont des prises de position, des communiqués de presse, des réponses aux consultations, des propositions de réformes ou des participations à des Comités d'initiative ou référendaires. Interlocuteurs officiels des autorités fédérales pour les questions liées à la vieillesse, elles agissent aujourd'hui largement dans le cadre de pratiques d'expertise, comme groupes d'intérêt, au même titre que d'autres (Economiesuisse, l'Union suisse des paysans, l'Union patronale, les partis politiques et les syndicats). Cette demande d'être consulté sur les réformes de lois renvoie – comme semblent l'indiquer les trajectoires biographiques et militantes des responsables de ces associations que nous avons mis au jour dans la partie précédente – assurément à des apprentissages effectués dans le monde syndical ou militant. Il renvoie également à la volonté de faire de ces organisations de défense de retraités l'équivalent des organisations professionnelles. Le choix de ces formes d'action renvoie dès lors et comme le montre Lenoir à propos des Assises des retraités qu'il a étudié en France, à un souci de *légitimité*, le recours aux technologies classiques de la représentation politique et syndicale (enregistrement des délégués, assemblée générale, travail en commission) concourant à constituer les participants à ces organisations (et ces organisations elles-mêmes) comme des représentants conformes à la définition politique de la représentation⁴⁵⁷.

456. La distinction entre actions politiques « conventionnelles » et « non conventionnelles » renvoie aux théories prescriptives de la démocratie représentation. Voir sur ce point Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris: Calman-Lévy, 2005.

457. Rémi Lenoir, « Une bonne cause: les Assises des retraités et des personnes âgées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 52-53, 1984, p. 86.

DÉFINIR DES IDENTITÉS

Ces différentes configurations renvoient enfin au discours identitaire propre à chacune de ces organisations sur elles-mêmes et sur la place des personnes âgées dans la société. Les images que ces organisations produisent, les discours qu'elles tiennent, la forme que prennent les rassemblements, sont autant de voies par lesquelles s'expriment en creux un propos sur ce que sont les personnes âgées aujourd'hui. Le choix de se réunir dans une Maison du Peuple ou dans un centre de congrès moderne, de produire des documents dactylographiés ou manuscrits, de compléter la partie protocolaire des assemblées statutaires par un loto ou par l'invitation d'un historien, sont autant d'enseignements sur le groupe et sur ce qu'il est. On observe alors des postures largement différentes, entre les organisations d'une part, mais plus encore entre les niveaux d'organisation dans l'identité qu'elles promeuvent. C'est que, au-delà des luttes pour ou contre des réformes de l'assurance-vieillesse, les organisations produisent diverses images des personnes âgées de manière générale et des personnes âgées qu'elles rassemblent, selon les contextes d'une part, mais aussi face au positionnement des autres organisations. Ce positionnement se donne à voir dans des esthétiques particulières, dans les choix de mise en scène, qui sont autant de manières de se dire et de donner du sens à l'action proposée. Nous allons donc nous arrêter ici d'abord sur les « cadrages » et les mises en forme esthétiques proposés par les organisations, avant de nous arrêter sur les propositions identitaires que représentent, pour les membres, ces différentes organisations.

L'analyse en termes de « cadrages »⁴⁵⁸ s'inscrit dans la suite de la théorie de la mobilisation des ressources; elle cherche à prendre en compte les éléments de sens que mobilisent les acteurs dans les situations concrètes, la manière dont ils mettent en forme les événements et leur identité, les éléments narratifs mobilisés, afin de mettre au jour la manière dont se créent des mots d'ordre et comment ils évoluent:

Les mouvements sociaux ne sont pas vus avant tout comme les porteurs d'idées et de significations existantes qui se développent indépendamment d'arrangements structurels, d'événements non anticipés ou d'idéologies existantes. Bien plus, les acteurs des mouvements

458. David Snow et Robert Benford, « Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, vol. 26, 2000, pp. 611-639.

sont vus comme des agents de signification activement engagés dans la production et le maintien de sens pour les participants, les opposants ou les spectateurs; ils sont profondément entraînés avec les médias, les gouvernements locaux et l'État dans ce que l'on a appelé des «politiques de signification». ⁴⁵⁹

Cette perspective du cadrage a été l'objet de critiques devenues aujourd'hui classiques. ⁴⁶⁰ Pour autant, cette perspective nous oblige à réfléchir aux registres discursifs mobilisés par les membres des organisations, selon les contextes et suivant les contre-cadrages proposés par les opposants potentiels à ces organisations. Elle nous amène à nous intéresser aux «identités stratégiques» des groupements ⁴⁶¹, c'est-à-dire aux éléments valorisés, à un moment donné et pour une organisation donnée, dans la présentation publique de ses membres. Le déploiement stratégique d'une identité «constitue» ainsi le groupe que l'organisation est censée représenter. Créer une association, lui donner un nom, y faire du bénévolat, définir le public à défendre ou les objectifs à poursuivre sont autant d'activités qui impliquent une définition du groupe, une division entre les membres et les non-membres, et plus largement qui distinguent des organisations concurrentes. Nous nous intéressons donc au discours porté par ces associations sur les personnes âgées, à la manière dont elles mobilisent ce groupe.

À l'AVIVO, l'image des «plus petits» est omniprésente dans les propos tenus au sein de l'association, mais aussi – et c'est sans doute le signe du succès du discours de l'association – par des observateurs extérieurs. Les membres de l'AVIVO sont ainsi, pour un auteur (encore en l'an 2000) «issus de milieux modestes» et des «vieillards solitaires» ⁴⁶². Prendre le discours de l'association comme

459. *Ibid.*, p. 613.

460. Jean-Gabriel Contamin, «Cadrages et luttes de sens», in Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris: La Découverte, 2010, pp. 55-75.

461. «Voir sur ce point Michaël Voegtl, «Quatre pattes oui, deux pattes, non!» L'identité collective comme mode d'analyse des entreprises de mouvement social», in Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, op. cit., pp. 203-223; Annie Collovald, «Identités stratégiques», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 73, 1988, pp. 29-40.

462. «La manifestation la plus populaire de l'AVIVO est l'organisation de ses fameux repas de Noël annuels. Celui de Lausanne se tient traditionnellement au grand restaurant du palais de Beaulieu. Il regroupe un bon millier de convives issus de milieux modestes, souvent des vieillards solitaires. Pour beaucoup d'entre eux, ce banquet agrémenté de productions musicales et de divertissements constitue la seule fête de Noël.» Pierre Jeanneret, *Popistes. Histoire du Parti ouvrier...*, op. cit., p. 437.

réellement représentatif de la situation sociale de l'ensemble des membres est faire preuve de naïveté sociologique. Pour reprendre quelques-unes des déconstructions salutaires de Gaxie sur les raisonnements classiques de la sociologie du vote⁴⁶³, c'est faire comme si toute adhésion à l'AVIVO pouvait être lue comme un assentiment de ces membres aux prises de position publiques ou aux valeurs exprimées par l'association, c'est faire comme si l'ensemble des membres de l'association, devenus alors corps homogène, correspondait à l'image de la personne âgée défendue par l'association. Pourtant l'adhésion à une telle association n'est pas le fait que de «vieillards», mais d'un public bien plus divers, et si d'aucun, à titre individuel, défend les mêmes idées politiques que celles défendues par l'AVIVO, toutes les adhésions, comme nous l'avons vu, ne sont pas le fruit d'une affinité pour une ligne politique ou le fait d'une prise de conscience d'une appartenance à une classe (d'âge et sociale) sur le modèle de: «Retraités modestes de tout le pays, unissez-vous!» Au contraire, l'adhésion de membres à une telle organisation répond à des logiques diverses, pouvant obéir tant à la conjoncture politique, qu'à une histoire personnelle, au hasard des rencontres, des amitiés, des préoccupations ou de la fantaisie de chacun, mais aussi à l'offre associative disponible dans un contexte donné.

Cette construction de l'AVIVO comme organisation des retraités «les plus modestes» est le produit d'entrepreneurs politiques bien plus que le fruit d'une réalité sociologique de ses membres. Cette représentation correspond sans doute plus à la réalité des membres au moment de sa création en 1948 qu'aujourd'hui; par exemple, le fait qu'un tiers des retraités de Genève soit membre de cette association permet moins d'attester du caractère modeste des retraités genevois que cela nous renseigne sur une configuration locale particulière, avec une implantation historique extrêmement forte de l'association, un accès à la population âgée particulièrement aisé – la ville de Genève fournit à l'AVIVO la liste des retraités⁴⁶⁴ – mais aussi une absence de concurrence directe dans le champ des activités pour retraités: Pro Senectute y est peu développée et s'occupe avant tout d'aide sociale et peu de loisirs quand la Fédération suisse des retraités y est à ce jour absente. Dans la

463. Daniel Gaxie, *Le cens caché: inégalités culturelles et ségrégation politique*, op. cit., pp. 9-31.

464. Pierre Jeanneret, *Popistes. Histoire du Parti ouvrier...*, op. cit., p. 436.

section de Saxon, de manière semblable, tous les interviewé-e-s rencontré-e-s (à l'exception du président), s'ils ou elles n'ont la rente AVS maximale, possèdent encore quelques lopins de terre quand ils ne les ont pas remis (ou revendus) à leurs enfants. Certains plaisantent même sur le fait qu'offrir un service d'aide au remplissage des feuilles d'impôts n'aurait aucun succès pour les membres, personne n'étant prêt à dévoiler ce qu'il a. Moins que le simple produit d'une précarité particulière de ses membres, c'est donc bien plus le choix d'une posture particulière, d'un cadrage particulier qui fait de l'AVIVO l'association des retraités les plus modestes. L'AVIVO s'est toujours battue pour des augmentations ou contre des diminutions des prestations complémentaires et ces actions entreprises, comme le cadrage défendu, renvoient avant tout à un projet politique particulier: le rappel de la persistance de pauvreté dans la population (âgée) et, plus largement, des inégalités sociales.

On observe d'ailleurs, au-delà du discours public, que les différents membres sont amenés à incarner cette «pauvreté» ou ces «conduites ascétiques»⁴⁶⁵. La narration de ces conduites ou de ces pratiques semble alors fonctionner simultanément comme un rappel des normes chères à l'organisation, comme l'expression de la conformité de chacun aux attentes de celle-ci, mais aussi comme autant d'exemples à suivre pour les auditeurs de ces récits. Les activités de l'AVIVO Lausanne comme les Assemblées de l'AVIVO Bâle prennent place dans les Maisons du peuple de ces deux villes. L'origine ouvrière de cette association, dans les grandes villes où des Maisons du peuple existent est ainsi inscrite géographiquement dans des lieux fortement connotés de la sociabilité ouvrière. En l'absence de tels lieux, ce sont des restaurants populaires qui servent de cadre aux assemblées, pour des questions de coût sans doute, mais tout autant pour signifier son public privilégié. De la même manière, le rappel de la faiblesse des dépenses dans la gestion de l'association apparaît sans cesse. Ainsi, dans une section locale, on apprend que «le repas de Noël est fait par un chef de cuisine, qui vient gratuitement; on invite diverses personnalités de la ville. Et cette année, nous aurons la «fanfare d'automne», une fanfare de personnes âgées, formidable, aussi gratuitement. À la fin du repas, chacun reçoit une enveloppe avec un bon

465. Olivier Schwarz, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris: PUF, 1990, p. 111.

de la Migros (supermarché) d'une valeur de 10 fr. et deux plaques de chocolat. Pour une cotisation annuelle de 25 fr., les membres ont ainsi un repas gratuit plus un bon de 10 fr., une subvention sur les courses en car et il y a une collation à l'AG. Nous subventionnons encore de 2 fr. (sur 7 fr.) les abonnements au *Courrier de l'AVIVO* pour ceux qui s'y abonnent.»⁴⁶⁶ Ailleurs, ce sont des bénévoles qui portent directement les courriers aux membres, afin de ne pas trop dépenser en frais de port; enfin, dans les Assemblées générales, les frais généraux sont toujours justifiés; on apprend ainsi, à propos des frais liés au remplissage des déclarations d'impôt, que si des frais de déplacement ou de repas sont remboursés, ces montants sont très bas; en effet, si les bénévoles doivent parfois aller au restaurant, ils mangent le plus simplement possible et s'ils prennent du vin, ils le paient de leur poche, la solution privilégiée restant la préparation de sandwiches au préalable⁴⁶⁷. L'ensemble de ces pratiques traduit ainsi les qualités que les membres de l'AVIVO revendiquent comme leurs: «l'honnêteté, la simplicité, le désintéressement et la générosité». De la même manière, les voyages en car comme les séjours de vacances ont pour objectif d'être moins chers que ceux des organisations concurrentes. Surtout, tant le service de travail social que l'aide au remplissage des déclarations d'impôts deviennent le lieu de sources d'information sur la précarité des personnes âgées, offrent des exemples pour signifier la misère des personnes âgées contre laquelle lutte l'association. Comme le dit une assistante sociale aux membres présents, lors d'une Assemblée générale: «Nous avons vu, à travers les déclarations d'impôt, combien certaines personnes n'ont plus aucune marge de manœuvre et sont dans des difficultés grandissantes. Quand on encourage des personnes à changer d'assurance-maladie, c'est dans le but qu'elles économisent 40 fr. par mois. Pour des personnes, c'est important, cela peut créer la petite marge aujourd'hui inexistante. C'est du Zola malheureusement.»⁴⁶⁸

Cette mise en scène de soi ou de la spécificité de cette association au regard des autres organisations membres du Conseil suisse des aînés, apparaît encore plus fortement lorsqu'elle est confrontée à celle des autres organisations. Ainsi, dans le cadre de la MUBA (une grande foire généraliste et annuelle à Bâle) où un secteur est

466. Présidente de la section veveysanne de l'AVIVO, entretien.

467. Assemblée générale, AVIVO Vaud, 4 juin 2004.

468. *Idem*.

consacré aux organisations de retraités (on y trouvera Pro Senectute et le Conseil suisse des aînés, mais aussi des vendeurs de canapés et de lits électriques), l'AVIVO Bâle loue un stand où elle met en scène une pauvreté et une simplicité des personnes âgées par l'esthétique de ses affichages d'abord (les panneaux sont faits à la main, l'écriture est manuscrite), par le contenu ensuite (évoquant de la situation difficile de personnes âgées touchant les prestations complémentaires). Face aux moyens financiers mis en œuvre par d'autres organisations, face à la présence d'ordinateurs qui occupent les autres stands, bref, face au professionnalisme qui caractérise d'autres organisations, l'AVIVO met en évidence une image du groupe à protéger, des préoccupations défendues, mais aussi des moyens (de la bonne volonté) pour se battre.

Ainsi, s'« il n'est pas pensable que des gens ne connaissant pas la situation des personnes âgées, parce que leur situation les met complètement en dehors des difficultés des rentiers AVS, créent des lois qui soient conformes aux besoins de la société »⁴⁶⁹, il s'agit bien là d'un point de vue de classe (sociale), plus que de classe d'âge. Dans une brochure publiée en 1999 à l'occasion des 40 ans de l'AVIVO Suisse et des 50 ans de l'AVIVO genevoise et sous la photo des présidents successifs (à savoir: Frédéric Bornand, Charles Gorgerat, Roger Dafflon et Armand Magnin) il est noté: « Ils ne sont ni avocat, ni notaire, ni homme d'affaires, ni fils-à-papa. Ils sont mécanicien, facteur, manœuvre, ouvrier, nés dans les quartiers populaires. Ils sont fils du peuple, ils se sont succédé comme présidents. Les personnes âgées, les retraités vous disent merci. » Mettre en avant les professions les plus populaires est une manière de condamner d'autres professions, la confiscation traditionnelle d'un pouvoir par les élites, bref, de poser qu'une bonne représentation des petits ne peut se faire que par des petits. Comme l'a montré Offerlé s'agissant de la légitimation du personnel politique ouvrier en France à la fin du XIX^e, « le personnel politique ouvrier a pu revendiquer le droit à la parole politique au nom même de sa qualité d'ouvrier en plaidant la représentativité sociale contre la compétence »⁴⁷⁰. Ce positionnement apparaît alors comme un travail de légitimation d'un point de vue particulier,

⁴⁶⁹ Armand Forel, « L'histoire de l'AVIVO est liée à l'histoire de l'AVS », art. cit., p. 6.

⁴⁷⁰ Michel Offerlé, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales. E.S.C.*, vol. 39, N° 4, 1984, pp. 692-693.

c'est une attaque ou tout du moins une manière de se distinguer d'autres organisations, qu'elles soient désignées comme philanthropiques, scientifiques ou bourgeoises.

Cette esthétique « pauvre » et « ouvrière » ne se retrouve pas au sein de la Fédération suisse des retraités ou de ses sections cantonales ; la Fédération vaudoise des retraités, par exemple, ne se caractérise pas par une mise en scène particulière, les Assemblées générales comme les comités ayant lieu dans des restaurants situés à proximité des gares. C'est l'absence d'une symbolique forte (attachée à des lieux connotés, comme la Maison du Peuple) qui semble significative de cette association qui s'efforce de ne pas présenter un visage partisan. L'absence de discours sur les situations individuelles des personnes âgées, liée à l'absence de service social au niveau local au profit d'une orientation largement focalisée sur les seules politiques sociales au niveau fédéral à travers la Fédération suisse des retraités, est à ce titre intéressante. C'est que la Fédération des retraités a, dès sa création, une focale ou un combat autre, qui est moins la « défense des petits », qu'une juste participation des personnes âgées aux décisions politiques de manière générale, et à celles qui concernent les personnes âgées en particulier. Les Assemblées générales consacrent dès lors une grande place à la partie statutaire, à la lecture des rapports d'activité et des comptes, autant d'éléments qui, lorsqu'on y assiste, donnent à voir le sérieux des comités. L'esthétique des fédérations renvoie alors au « monde professionnel », à des modes de fonctionnement et à des lieux de réunions semblables à ceux que pourraient occuper d'autres organisations d'actifs, non partisans, comme lorsque la Fédération valaisanne des retraités, par exemple, lors de nos observations, se réunit à l'Hôtel du Parc de Martigny, hôtel et centre de congrès flambant neuf.

Surtout, dans le cas valaisan – mais au niveau suisse également, le fondateur de la Fédération suisse se posant, comme nous l'avons vu, comme promoteur des premières Sessions des aînés au Palais fédéral – leur quête de reconnaissance comme « partenaire » ou comme « corps représentatif » de retraités par les autorités se lit dans leur volonté de se réunir dans les hauts lieux du politique : les Parlements des aînés prennent ainsi place dans la salle du Grand Conseil à Sion. La fédération y apparaît alors comme un « partenaire responsable », les motions comme les questions débattues renvoient moins à l'obtention de droits financiers, de meilleures

rentes, qu'à l'abolition de discriminations dans la vie quotidienne (on peut penser aux augmentations des primes des assurances automobiles pour les conducteurs de plus de 70 ans) mais surtout à des questions concernant la société dans son ensemble, que ce soit la question du bénévolat ou des rapports entre les générations. Si ces événements sont publics, il est intéressant de noter que les photos parues dans la presse, et à la demande de la présidente, illustrent le plus souvent cet aspect intergénérationnel. Comme des étudiants sont invités à intervenir à chacune de ces journées, la photo officielle parue le lendemain du rassemblement de 2005 dans le quotidien *Le Nouvelliste* réunit ces différents interlocuteurs, avec deux lycéens au premier rang, la présidente de l'association et le président du Parlement au second.

La FARES et le CSA, eux, se sont largement constitués autour d'un travail d'expertise et de journées de travail; depuis 1985, la première organise des Journées d'étude dans des Universités (à Fribourg puis à Berne) avant de les remplacer par les Sessions des aînés au Palais fédéral jusqu'en 1999. Le Conseil suisse des aînés, lui aussi, s'est constitué autour de journées d'études (intitulées Journées d'automne) qui se déroulent, là encore symboliquement, dans des écoles professionnelles, quand les séances de comité, plus fréquentes, ont lieu dans les locaux mêmes de l'Office fédéral des affaires sociales (OFAS), soit l'office fédéral en charge de la question des personnes âgées et qui finance le fonctionnement du conseil. On assiste donc, pour ces deux structures, à la mise en œuvre de modalités d'action largement similaires (des Journées d'études – même si la FARES, depuis la création du CSA et l'abandon des Sessions d'aînés n'en a plus organisé) valorisant l'expertise et les personnes âgées comme force de proposition (les écoles et les Universités pouvant représenter la garantie de réflexions sérieuses) de même que des inscriptions fortement insérées au cœur du pouvoir, par des Sessions d'aînés au Palais fédéral, ou par des séances de comité, pour le CSA, au sein même de l'OFAS.

Pour autant, si tant la FARES que le CSA constituent des «organisations d'organisations», la question de l'orientation de ces organisations, comme les discours qu'elles peuvent porter, diffèrent néanmoins pour une bonne part. Le CSA, se posant comme «partenaire de toutes les questions de société et de la politique en général» articule depuis sa création son discours autour de la lutte

contre les discriminations liées à l'âge. Ce cadrage renvoie à une approche largement « juridique », à savoir que « nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique » selon la Constitution fédérale⁴⁷¹. Cette même mobilisation de la Constitution, qui institue également que « les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée »⁴⁷² apparaît lors de la réponse à la consultation sur la 11^e révision de l'AVS et le ralentissement de l'indexation des rentes (2006) où le CSA pose que « tous ces dispositifs éloigneraient encore plus les rentes AVS de leur fonction constitutionnelle qui est de « couvrir les besoins vitaux de manière appropriée ».

Si cette ligne « constitutionnaliste » et « antidiscriminatoire » semble s'imposer dans les prises de position du CSA, c'est pour une part que l'existence même de cette organisation repose sur – ou est légitimée par – l'existence ou l'affirmation de discriminations. En termes organisationnels, néanmoins, cette focalisation sur ces thèmes renvoie tout autant au fait que ce Conseil suisse des aînés peine ou ne veut pas se déterminer sur d'autres objets politiques; ainsi, lors de l'initiative sur la caisse maladie unique, que soutiendra la FARES et que refusera l'ASA, le CSA se limitera, dans son communiqué de presse, à expliquer les arguments « pour » et « contre » et ne donnera pas de consigne de vote. Le cadrage « constitutionnaliste » et « contre les discriminations liées à l'âge » du CSA apparaît dès lors comme le produit de logiques organisationnelles, à savoir la coprésence, dans cette société simple, à voix égales, de deux organisations regroupant des associations largement divergentes, rassemblant des membres aux socialisations, aux caractéristiques sociales et aux positions politiques que les membres de ces deux organisations faitières caractérisent comme opposées. Il semble alors, et comme le disent Zald et Ash, que le choix de ces objectifs et le cadrage des problèmes (en l'occurrence la lutte contre les discriminations) renvoient d'abord aux contraintes propres de l'organisation et sont largement le produit des pressions des différentes organisations membres⁴⁷³.

471. Voir [www.admin.ch/ch/f/rs/101/a8.html], consulté le 9 décembre 2010.

472. Voir [www.admin.ch/ch/f/rs/101/a112.html], consulté le 9 décembre 2010.

Le fait, pour le CSA, d'organiser la Journée d'automne dans un campus où se côtoient des individus de différentes générations, l'invitation de l'auteur d'un ouvrage intitulé *Le bonheur du 3^e âge*, la présentation et la discussion de la possibilité de conseils d'ânés au niveau régional ou local, l'invitation de comédiens, jeunes et vieux, à produire des sketches sur les rapports entre les groupes d'âge, comme la présentation de la manière dont sont décrites les personnes âgées dans les médias, montrent le souci des organisateurs de ne pas entrer sur un terrain partisan, c'est-à-dire de ne pas aborder des sujets pris en charge par les partis. Au contraire, il s'agit d'affirmer les personnes âgées dans leurs droits, comme le rappelle une coprésidente au moment de conclure la journée: «Rentrez chez vous comme citoyens avec des droits.» Ce discours consensuel fait alors écho aux difficultés parfois rencontrées dans le fonctionnement même du conseil; il est le négatif (au sens photographique) des conflits qui peuvent parfois éclater entre les différents délégués des organisations membres.

Roger diagnostique les lignes potentielles de conflit dans l'existence de différentes cultures organisationnelles des membres:

Je fais partie d'un autre groupe de travail du CSA, le groupe «santé», et là il vient d'y avoir un accrochage extrêmement fort dans ce groupe, dans la deuxième séance; j'ai été obligé d'intervenir auprès du président... parce que les avis que je donnais, qui n'étaient pas forcément les siens, le gênaient et il ne me donnait plus la parole. Alors évidemment, j'ai laissé cela un moment puis après j'ai dit «stop», cela ne va plus. Cet homme a été très décontenancé, parce qu'il n'a pas l'habitude de travailler comme cela, et donc il a démissionné sur l'heure. Donc cela déclenche des remous au sein du CSA [...]. Tous les membres de la FARES viennent d'une association et il y a une culture associative qui est claire. Et cette culture associative, chez nos partenaires l'Association suisse des aînés, en très peu de temps j'ai remarqué qu'ils ne l'avaient pas. Ils ont une autre culture plus pyramidale, plus hiérarchique. Et ils nous le font sentir quand l'un dit «moi j'ai été directeur des ressources humaines chez Novartis», donc une culture entrepreneuriale, hiérarchique, et pas associative [...].

473. (Note de la p. 268.) Mayer Zald et Roberta Ash, «Social Movement Organizations: Growth, Decay and Change», art. cit.

Les termes ne sont pas les mêmes, et plutôt que d'en discuter, c'est: nous en Suisse allemande, c'est comme ça et *punkt schluss*.

Pour Paulette, les lignes de conflits renvoient plus particulièrement aux compréhensions divergentes sur ce que doit être la défense des retraités:

À l'Association suisse des aînés, il y a des sujets sur lesquels ils sont tous d'accord, ce sont les contraintes qui seraient posées aux conducteurs âgés de plus de 70 ans – là c'est la levée de boucliers intégrale... contre cette discrimination... Donc il y a des points sur lesquels... où il s'agit de la rente AVS et de la rente LPP et de leur évolution, et des sujets de discussion, comme la voiture... ils ont eu une voiture toute leur vie et ne peuvent pas imaginer qu'on leur restreigne ce droit ou qu'on leur fasse des examens supplémentaires.

Les cadrages valorisés par le Conseil suisse des aînés renvoient ainsi au compromis sur lequel se base la création du groupement, compromis qui explique pour une large part le statut de société simple choisi alors et qui renvoie largement à une impossibilité de trouver d'autres points d'accord⁴⁷⁴.

À l'inverse, la FARES n'évoque quasiment jamais l'argument constitutionnel. N'organisant plus d'événements publics (la dernière Session des aînés, au Palais Fédéral, date de 1999 et elle n'organise pas de «journées» ouvertes au public), son activité consiste essentiellement – à travers des groupes de travail et des Assemblées de délégués – à arrêter des prises de positions, positions qui sont ensuite communiquées tant aux médias qu'au CSA. En l'occurrence, la FARES privilégie aujourd'hui un positionnement souvent caractérisé comme «de gauche» – c'est-à-dire qu'elle soutient le point de vue des partis caractérisés comme tels (Parti socialiste, POP/PdT) – et entre en discussion sur des objets (comme dans le cas de la réforme de la fiscalité des entreprises) qui

474. Ce souci d'une participation égalitaire, c'est-à-dire d'une «égalité des droits et des devoirs» au sein du CSA par-delà la différence de membres représentés par les deux associations faitières (la FARES dit compter 125 000 membres quand l'ASA en compte 53 000) a été l'objet de vives discussions au moment de la constitution du CSA. Dans un courrier du 25 août 1998, adressé par le président de l'ASA au président de la FARES, on peut ainsi lire que, sans vouloir rompre le dialogue, l'ASA dit être ouverte à un modèle de travail en commun, mais qu'elle refuse l'idée d'une incorporation au sein de la FARES.

dépassent la question de la population âgée. Elle œuvre en faveur de politiques sociales fortes aussi bien en faveur des personnes âgées que des actifs (la FARES a soutenu la création d'une assurance maternité en 2004 de même que l'augmentation et l'uniformisation des allocations familiales en novembre 2006), faisant de du discours intergénérationnel (qu'elle mobilise dans ses communiqués de presse) non pas un argument pour diminuer les aides aux personnes âgées⁴⁷⁵, mais au contraire pour augmenter les aides pour l'ensemble des groupes d'âge, promouvant une équité générationnelle non par le bas mais par le haut, par une croissance de l'État social. Si ce discours est pour partie contraint par un contexte politique qui a largement évolué, étant passé dans les années 1940-1970 d'une période d'extension des politiques en faveur des vieillards nécessiteux à une politique de restriction face à des seniors coûteux⁴⁷⁶, de même qu'il rend surtout compte – comme nous l'avons vu dans la seconde partie de cet ouvrage – des points de vue des individus les plus engagés en son sein, il s'éclaire également au regard des positions prises tant par l'ASA que par le CSA. Ainsi, de la même manière que la mise en scène proposée par le CSA (évitant tout débat partisan pour se concentrer d'abord sur les discriminations liées à l'âge) peut se lire comme un compromis aux tensions qui caractérisent les relations entre les deux organisations qui la constituent et comme le produit du droit de veto que ces deux organisations se sont chacune octroyé en faisant le choix de la société simple comme structure juridique, la mise en scène des séances de la FARES se comprend tout autant au regard de ses relations avec l'ASA et le CSA. Dans cette relation à trois, la FARES joue ainsi le rôle de – prend des positions et se donne à voir comme – l'organisation de gauche face à l'organisation de droite d'une part, face à l'organisation consensuelle d'autre part.

475. Comme l'indique Quadagno à propos de l'association AGE aux États-Unis, association qui, derrière un discours générationnel, cache un projet politique qui consiste à parler des besoins légitimes et non couverts des pauvres pour justifier des coupes dans les programmes pour les plus âgés. Jill Quadagno, «Generational Equity and the Politics of the Welfare State», art. cit. p. 372.

476. Christine Day, «Old-Age Interest Groups in the 1990s», art. cit.

REMETTRE À L'ORDRE

Mais au-delà de ces identités mises au jour, l'observation des rassemblements permet enfin de toucher à la fragilité de ces équilibres identitaires. Face à ces différents rassemblements, on remarque bien vite les tensions entre ce que ces organisations «veulent être» et ce qu'elles «peuvent être», tensions qui prennent le plus souvent la forme de «remises à l'ordre». L'observation des rassemblements permet alors de toucher aux limites dans lesquelles devraient s'inscrire les discussions que s'autorisent ces différentes organisations, aux «forums légitimes»⁴⁷⁷ qui, s'ils ne sont jamais explicités, apparaissent lorsque dans l'action, différents membres de ces organisations y contreviennent. C'est que certaines paroles sont dicibles en certains lieux quand d'autres ne le sont pas. Les rassemblements, par leur volonté de réunir différents types de membres, par la confrontation de la diversité, semblent ainsi représenter un danger, contiennent toujours en germe le risque de leur éclatement parce qu'ils donnent à voir, simultanément à une possible unité, la diversité des participants.

Nous avons déjà évoqué l'Assemblée générale de l'AVIVO bâloise et le mécontentement de certains membres face à la prolongation de la partie statutaire. Cette prolongation inattendue, liée à une lutte entre membres du comité, montre combien l'ensemble de l'assistance est présente ce jour-là moins pour la partie protocolaire que pour le loto lui succédant. La tension entre différents membres peut porter également sur des positionnements politiques, légitimes en certains lieux et non en d'autres. Au sortir de l'Assemblée des délégués de la FARES, nous l'avons vu, la coprésidente de cette fédération et le président du groupe Politique sociale, tous deux membres de l'AVIVO, sont simultanément satisfaits d'avoir amené cette fédération à prendre position contre une réduction de la fiscalité des entreprises et soucieux de voir cette même fédération éclater, cette prise de position comportant le risque d'entraîner certaines organisations membres vers l'autre organisation faïtière. La FARES apparaît ainsi comme un tremplin ou une caisse de résonance possible pour les combats de l'AVIVO, mais simultanément la capacité d'absorption de telles revendications par cette même FARES semble limitée. En l'occurrence, les deux membres de l'AVIVO semblent conscients des risques possibles de

477. Paul Lichterman, «What Do Movements Mean?...», art. cit., p. 404.

leurs prises de position et au fait des limites de l'acceptabilité de leurs propos en ce lieu. Mais un tel empiétement des frontières n'est pas toujours aussi maîtrisé. La Journée d'automne du CSA, tout entière dévolue aux questions de la participation citoyenne des retraités et plus largement d'une vieillesse réussie, cherche à évacuer toute problématique potentiellement partisane, mais connaît un léger frisson ou malaise quand un membre de l'assemblée, en fin de journée, rappelle qu'«on ne peut pas avoir une vieillesse heureuse quand on est pauvre et en mauvaise santé». De la même manière, lors du Parlement des aînés du Valais, en 2005, et comme la fédération encourage depuis des années tant ses membres que des jeunes des écoles à réfléchir au thème de l'intergénérationnel, et que trois étudiants du Centre professionnel de Sion interviennent pour présenter un travail qu'ils ont effectué sur ce thème, l'assemblée connaît un vrai malaise lorsqu'à la fin de leur présentation, un participant intervient sur le fait que ces trois jeunes ont commencé leur présentation sans même saluer l'assemblée. Les étudiants étant quelque peu déstabilisés, la présidente de la fédération et le président du Parlement tenteront de recadrer le débat autour d'aspects plus positifs, ce dernier concluant de la sorte: «Je crois qu'on peut dire que ces jeunes ont apporté une bouffée d'air frais, même si parfois il y avait un petit courant chaud qui passait en même temps.» Et surtout:

J'ai relevé tout à l'heure qu'on avait parlé de respect réciproque et je pense qu'avec le mot respect, le mot réciproque s'impose, il ne peut y avoir de respect à sens unique. Peut-être que dans notre génération, nous avons eu trop l'habitude de parler du respect que les jeunes doivent aux vieux, que les petits doivent aux grands, que les subordonnés doivent aux chefs. C'est vrai, ce respect est nécessaire, mais il est tout aussi nécessaire en sens inverse.

Voilà le débat clos, l'amitié entre les générations réaffirmée, autant de positions fortes de la fédération. La photo qui rendra compte de la journée dans *Le Nouvelliste* (quotidien valaisan), choisie par la présidente, ne dit pas autre chose; jeunes et vieux posent ensemble. Enfin, lors d'une séance de comité d'une AVIVO locale, en mai 2005, une assistante sociale de l'association (conseillère communale popiste) présente une situation particulière qu'elle est en train de traiter, concernant une personne yougoslave faisant

une demande de rente à l'AI. Certains membres non populistes du comité voulant attirer l'attention sur le possible «risque d'abus» dans cette demande, et les «risques d'abus» étant une rhétorique populiste chère à l'Union démocratique du centre (UDC), l'assistante sociale et la présidente, toutes deux populistes, s'unissent pour répondre à cet argument. La première rappellera que les contrôles sont déjà très stricts et que s'il y a eu des abus, c'est le chômage qui les a commis, envoyant à l'AI des individus encore capables de travailler afin de diminuer le nombre de demandeurs d'emploi et la seconde insistera sur le fait que s'il existe des problèmes dans les contrôles, c'est d'abord parce que trop peu de moyens sont donnés aux assistants sociaux. Le «sens commun» ou les propos «populistes» sont ainsi rapidement corrigés, le discours propre à l'association réaffirmé.

Ces différentes situations sont intéressantes en ce qu'elles confrontent dans un même lieu des individus participants de différents sous-groupes ou occupant des rôles différents. Le Comité de l'AVIVO lausannoise rassemble des membres politisés mais aussi des bénévoles en charge d'activités de loisirs (responsable des cours de gymnastique, accompagnant-e des voyages organisés par l'association) dont les parcours sont des plus variés et dont les entrées dans l'association reposent sur des sélections différentes. De la même manière, le Parlement des aînés est un événement lors duquel tant les membres locaux que des élus sont invités, soit un moment où en un même temps et en un même lieu sont réunis des membres qui, d'ordinaire, par les activités auxquelles ils participent, se croisent peu. On voit en l'occurrence, dans ces deux derniers exemples, les remises à l'ordre que peuvent faire les membres occupant les *rôles principaux*⁴⁷⁸ : dans le dernier cas cité, une lecture politique des cas d'abus à l'AI déplace et complexifie les responsabilités pour correspondre à la lecture que peut en faire l'AVIVO ; dans le cas du Parlement des aînés, et face à un public plus large et divers, en rappelant les valeurs fondatrices de la fédération, à savoir l'amitié entre les différentes générations. La non-conformité aux valeurs organisationnelles, si elle est largement acceptée (ces organisations pouvant être caractérisées comme «inclusives»), peut ainsi devenir un problème selon les publics présents

478. À savoir ceux «qui doivent servir à la maintenance de l'ensemble du jeu de rôles». Hans Gerth et Charles Mills, *Character and Social Structure...*, *op. cit.*, p. 13.

ou selon les postes occupés, autant d'éléments qui indiquent, non pas des « ratés » dans la sélection, mais l'équilibre parfois fragile sur lequel repose l'unification du discours des personnes âgées par ces associations.

SYNTHÈSE

Porter attention aux mises en scène proposées par les différents groupements montre d'abord combien ces organisations, au-delà de la seule poursuite ou revendication d'objectifs politiques, fonctionnent d'abord, à l'interne, comme un espace de création de liens, de sociabilité, et d'une identité positive des personnes âgées. Les rassemblements peuvent ne pas avoir pour finalité directe de demander quelque chose, mais peuvent être compris comme des indicateurs de la vitalité et de l'unité du groupe, et fonctionner d'abord comme des lieux d'une socialisation ou d'une politisation des membres, par les responsables les plus politisés. L'observateur est d'ailleurs bien vite surpris par la tonalité biblique, messianique ou prosélyte de certaines interventions, comme lorsque la coprésidente de la FARES, lors de la Journée d'automne du CSA clôt la journée par un: « Rentrez chez vous comme citoyens avec des droits. » qui n'est pas sans homologie avec la formule canonique de clôture de la messe lorsque le prêtre dit: « Allez dans la paix du Christ. » De même, lors du Noël de l'AVIVO lausannoise, le président de l'AVIVO vaudoise parle d'une magie ou d'un vaccin que portent tous les membres rassemblés et qu'ils peuvent « le transmettre aux autres », bref, il veut voir une « AVIVO rayonnante », étant entendu que les membres doivent être les vecteurs de ce rayonnement. Plus largement, c'est le retraité-citoyen qui est valorisé. Au Parlement des aînés valaisans en 2005, la présidente de l'association rappelle qu'« être retraité, ce n'est pas se mettre en marge de l'évolution sociale, mais c'est demeurer un citoyen, actif, qui mobilise toutes ses énergies dans l'exercice de ses droits et de ses devoirs. C'est collaborer chaque jour à l'édification de lendemains meilleurs » et le président de ce Parlement ajoute:

Nous ne voulons pas être un ghetto, nous ne voulons pas faire bande à part, mais nous voulons être des membres à part entière de cette société.

On assiste bien à un travail de construction identitaire, à l'exercice d'une construction positive de soi, d'une négociation entre des individus et l'État sur la place qu'ils peuvent occuper dans la société.

Historiquement, la forme la plus commune (ou la plus attendue) d'organisation de retraités n'est pas le syndicat ou l'association revendicative, mais l'amicale et le club de loisirs⁴⁷⁹. La vieillesse, comme produit d'institutions sociales qui organisent les places et les rôles des individus dans le cadre d'un parcours institutionnellement construit, marginalise, pour une large part, les personnes âgées, le 3^e âge devant être ce « moment capital où les générations les plus jeunes parviennent à contraindre les générations les plus âgées à se retirer des positions de pouvoir afin de les occuper à leur tour »⁴⁸⁰. La retraite s'est construite ainsi sur un échange où en contrepartie de rentes (ou pensions), des individus abandonnent les postes qu'ils ont jusque-là occupés. C'est contre cette assignation, c'est-à-dire contre « la place et le rôle assignés aux vieux dans la société et qui déterminent leur espace de parole et d'action »⁴⁸¹ que prennent plus largement sens ces assemblées. On retrouve là ce qui spécifie pour Zald et Ash les organisations de mouvement social par rapport à d'autres organisations : d'une part, ces organisations ont des objectifs qui tendent à changer (ou à restructurer) la société et leurs membres et, d'autre part, moins que des incitations matérielles, elles offrent la possibilité de poursuivre un objectif (d'accomplir des actions en lien avec ses valeurs) et la possibilité de réaliser des solidarités (d'acquérir ou de maintenir du prestige, du respect et des amitiés)⁴⁸².

Derrière cette possible unité du message de tels rassemblements, à savoir l'affirmation d'une place pour les personnes âgées dans la société, apparaissent surtout, comme en condensé, les histoires propres à chacune de ces organisations et plus encore les tensions qui les constituent. On peut ainsi « lire » ces rassemblements, interpréter ce qui s'y passe, comme la cristallisation de ces tensions, le choix des invités comme les thèmes abordés lors de la Journée d'automne du CSA ne pouvant être dissociés des conflits sur lesquels

479. Anne-Marie Guillemard, *Le déclin du social*, op. cit.,

480. Rémi Lenoir, *Transformations des rapports entre générations et apparition du troisième âge*, op. cit., p. xvii.

481. Dominique Argoud et Bernadette Puijalon, *La parole des vieux. Enjeux, analyse, pratiques*, Paris : Dunod, 1999, p. 19.

482. Mayer Zald et Roberta Ash, « Social Movement Organizations... », art. cit., p. 329.

cette organisation s'est constituée. On y lit son refus de prendre position sur des thèmes trop politisés ou politiquement situés et sa volonté de paraître responsable vis-à-vis des autorités fédérales qui le subventionnent.

Plus encore, le jeu des comparaisons entre les groupements, les niveaux organisationnels ou les groupements appartenant à une même organisation mais dans différents cantons, montre combien des organisations participant toutes de cette défense des retraités peuvent réaliser des mises en scène variées. Si la Fédération valaisanne des retraités, lors de ses assemblées, rassemble non seulement ses délégués ou ses membres mais surtout des élus qu'elle installe sur scène, élus qui participent le plus souvent à l'entier de la séance, les Assemblées générales de la Fédération vaudoise des retraités – organisation similaire à sa consœur valaisanne en ce qu'elle est également une section cantonale de la Fédération suisse des retraités – elles, ne peuvent compter sur la présence de tels élus et les séances commencent généralement par l'annonce des invités qui se sont excusés, le conseiller d'État en charge des affaires sociales, le président de la commune dans laquelle l'assemblée est organisée et le directeur de l'association cantonale de Pro Senectute. Ces configurations, mieux que les rapports d'activité, donnent alors à voir la surface sociale de ces organisations. On peut y lire le succès variable des fédérations cantonales dans leur tentative de coordonner l'ensemble des organisations en leur sein et d'apparaître comme l'interlocuteur unique aux yeux des autorités; on y voit surtout les différences des bases de recrutement selon les configurations cantonales, la Fédération vaudoise ne regroupant pas, en son comité, des membres aux caractéristiques sociales ou à la «notabilité» équivalents à celles des membres présents au sein de sa consœur valaisanne. Le choix des modes d'action apparaît dès lors comme étroitement lié à ces différentes dimensions, la possibilité d'organiser des «événements» tels que des Parlement des aînés ou des Landsgemeinde des aînés nécessitant une assise sociale et une représentativité aux yeux des autorités que toutes les fédérations n'ont pas. Ces invitations d'élus éclairent alors ce à quoi aspirent ces organisations, mais la présence effective, ou non, de ces invités, met au jour simultanément les limites de ces groupements.

Cette tension entre ce que des organisations «veulent être» et «peuvent être», s'illustre plus encore dans ce qui est discible en certains lieux et ne l'est pas en d'autres, dans les thèmes abordés et

ceux qui ne le sont pas. Certaines prises de position, comme nous l'avons vu, sont légitimes en certains lieux, mais risquées dans d'autres et les rassemblements contiennent toujours en germe le risque de leur éclatement, rassemblant des membres aux attentes et aux parcours très variés. L'observation de ces rassemblements permet ainsi de voir, en acte, ces tensions entre des membres aux visions du monde et au degré de politisation largement divers et les discours institutionnels défendus. L'exemple du Noël de l'AVIVO bâloise présenté est de ce point de vue frappant, montrant combien l'équilibre entre les activités récréatives et les activités militantes, entre les différents types d'incitations ou de rétributions, quand bien même il peut paraître stable, est tout autant précaire. Les activités récréatives (le loto, la chorale, la tombola, le repas offert, l'apéro) peuvent permettre la mobilisation et sont dès lors considérées comme légitimes (la défense des retraités étant aussi la lutte contre leur risque de solitude); elles peuvent permettre la politisation des membres (comme lorsque des membres disent participer régulièrement aux votations depuis qu'ils ont adhéré à telle ou telle association) ou donner l'occasion d'une prise de conscience des difficultés que peuvent rencontrer d'autres retraités. En même temps, elles peuvent parfois déborder de ce cadre «organisationnellement prescrit», ne pas être que des activités connectées à l'activité protestataire principale et devenir potentiellement la seule raison de l'engagement des membres présents. L'observation des rassemblements permet ainsi de restituer la morphologie, la suite des séquences ou la hiérarchisation des différents temps des rassemblements, mais tout autant la fragilité de leur fondement.

CONCLUSION

Nous avons construit notre projet de recherche face à un triple étonnement: l'absence d'intérêt pour l'action collective des personnes âgées dans la sociologie des mobilisations (et plus largement de questionnements sur les possibles ségrégations liées à l'âge); l'absence de tout intérêt pour les membres dans l'analyse des organisations de défense de retraités et du développement de celles-ci, et plus largement dans les recherches en science politique; l'absence d'intérêt dans cette littérature, enfin, pour les activités les plus quotidiennes réalisées au sein de ces groupements, pour toutes ces activités qui font que des individus s'y investissent et s'y retrouvent, qui font de ces organisations ce qu'elles sont.

Nous avons dès lors voulu montrer combien une compréhension du développement de telles organisations nécessite l'articulation d'interprétations et de niveaux d'analyse. C'est ce croisement des points d'entrée qui permet de donner sens à la complexité de la réalité dont la description ou l'analyse doit tenter de relever le défi. Le choix d'une analyse embrassant l'étude des militants et de l'ensemble des pratiques qui font l'existence de ces organisations en lieu et place d'une analyse focalisée sur les seuls rapports de ces associations avec l'État permet ainsi de raconter une «autre» histoire, d'enrichir le modèle explicatif de leur devenir. Moins que d'opposer un modèle à un autre, de hiérarchiser des variables ou des dépendances, nous nous sommes efforcés de mettre au jour la manière dont le développement des organisations doit se comprendre dans le déploiement des pluralités des contraintes qui les constituent.

La succession des trois parties propres à cet ouvrage renvoie ainsi moins à la succession d'analyses distinctes et portant sur des réalités différentes qu'à la difficulté à gérer dans la séquentialité et

dans la linéarité du texte la multiplicité des niveaux d'action et des contraintes qui pèsent simultanément sur le devenir de ces organisations. Elle n'est qu'une stratégie discursive possible parmi d'autres, une manière de «désamboîter» la circularité des relations entre les éléments sélectionnés et la totalité des événements à reconstruire. Elle répond, en même temps, au déplacement que nous avons voulu effectuer dans cette recherche, à la thèse que nous souhaitons défendre, par un retour en premier lieu sur ce qui apparaît aujourd'hui comme le «sens commun» des recherches sur les groupes de défense des retraités (à savoir le rôle de l'État et son influence sur le devenir de ces organisations) avant un décentrement vers d'autres facteurs tout aussi explicatifs de la forme prise par ce devenir. D'abord, les logiques d'engagement des membres qui y ont adhéré et, ensuite, les arrangements organisationnels qu'ils ont privilégiés. Ce plan correspond aussi à notre volonté de montrer combien l'usage de la méthode ethnographique, au-delà de la seule réflexivité qu'elle peut encourager⁴⁸³ ou d'un seul usage anecdotique, permet, lorsqu'on prend au sérieux le projet de décrire des pratiques ou des situations de rassemblements, de mettre au jour les enjeux qui structurent le positionnement des organisations. En effet, les organisations ne sont pas des lieux figés mais bien plus le produit de compromis et si un compte rendu historique permet de voir la succession des solutions de compromis trouvées, l'observation permet bien plus de voir comment ceux-ci se font dans l'action, les points de tension. C'est que les choix une fois effectués, ne sont pas pour autant définitifs mais peuvent être au contraire questionnés ou remis en cause par les membres. L'observation de situations permet surtout de voir fonctionner, en un même temps et en un même lieu, les relations des organisations avec leurs membres et avec l'État, sans dichotomiser les contraintes structurelles, la perception de ces dernières et leur actualisation. L'observation de rassemblements nous permet ainsi de voir la manière dont fonctionnent ces groupements et de les appréhender dans leurs différentes dynamiques.

Au-delà d'une visibilisation de l'invisible, c'est-à-dire d'une mise au jour des mouvements sociaux de retraités jusqu'ici peu étudiés, porter notre regard sur les retraités qui s'engagent dans des groupements de défense de leurs intérêts, sur la manière dont

483. Florence Weber et Alexandre Labelet, «Introduction: ethnographie réflexive, nouveaux enjeux», ethnographiques.org, 11 octobre, 2006. En ligne: [www.ethnographiques.org/2006/Weber,Labelet.html], consulté le 10 décembre 2012.

ils s'organisent ou organisent leur cause, nous permet de discuter le rôle que peut jouer ce type d'organisation, tant pour ceux qui s'y investissent que pour l'État. Cela éclaire tout autant la place que peuvent exercer de telles organisations face au reste de l'offre associative ou militante, qu'elle prenne la forme d'associations, partis ou groupes d'intérêts. C'est que ces organisations se structurent sur la base de l'âge (avoir droit à la retraite), ou se conformant à la « police des âges », elles renseignent sur une possible division du travail militant ou associatif en fonction de ségrégations liées à l'âge. Étudier le travail militant retraité montre alors combien les rapports d'âge sont cruciaux pour comprendre les formes possibles de militantisme, l'engagement retraité ne pouvant être dissocié des rapports de forces qui structurent l'ensemble de la société.

L'étude de l'engagement de retraités dans ces organisations de défense de leurs intérêts laisse apparaître en effet la difficulté tant pour des militants retraités de maintenir un engagement dans les organisations dans lesquelles ils ont pu jusque-là s'engager, que pour ces organisations de retraités de trouver une place dans le champ politique en Suisse. Que ce soit l'engagement d'organisations de retraités ou de politiciens âgés dans la lutte politique, les réticences à de tels engagements sont nombreuses. Le militantisme retraité « gêne ». On voit alors apparaître, en creux, tout un discours sur ce que devrait être la « juste cause » d'un militantisme retraité, c'est-à-dire sur la juste place des retraités, sur ce qu'ils devraient faire ou ce qui devrait les attirer. Plus précisément, on assiste à un travail de nomination ou de délimitation de tâches qui leur sont considérées comme légitimes.

Comme nous l'avons vu, ainsi, si les autorités fédérales ont décidé d'encourager la création et de subventionner un Conseil suisse des aînés, qui regroupe, par l'intermédiaire de deux organisations faîtières, l'ensemble des organisations de défense de retraités, ces mêmes autorités assignent clairement un rôle à un tel conseil. Pour le principal interlocuteur de ce conseil au sein des autorités fédérales, le but de celui-ci « n'est pas de prendre position sur les révisions de la Loi sur l'assurance-vieillesse et survivants ou de l'assurance sur la prévoyance professionnelle », thématiques dévolues aux partis politiques, au contraire, son avis est souhaité « sur des questions d'éthique, de mort, d'euthanasie, ou de soins de longue durée, ils puissent nous donner leur avis »⁴⁸⁴. La division

484. M. François Huber, OFAS, Berne, entretien, 14 février 2006.

du travail entre partis et associations apparaît ainsi très claire pour les autorités entre ces différents lieux du militantisme. Et lorsque l'AVIVO genevoise obtient, le 19 octobre 2008, neuf des quatre-vingts sièges de «la Constituante» (à savoir l'Assemblée chargée de réécrire la Constitution du canton, assemblée pour laquelle non seulement des partis mais également des associations ou des groupes d'intérêt ont concouru), elle sera caractérisée, par le président du Parti libéral genevois, comme représentant «la partie la plus conservatrice de l'électorat de Genève»⁴⁸⁵ et donc peu légitime à participer au débat sur une nouvelle Constitution.

Les politiciens qui restent longtemps au pouvoir sont également discrédités; la vie politique a une durée attendue et la «longévité» devient vite objet de critiques⁴⁸⁶. Christian Grobet, initiateur de la candidature de l'AVIVO genevoise pour la Constituante est aussi largement critiqué pour son omniprésence et son incapacité à laisser la place à d'autres⁴⁸⁷. Si nous n'avons pas travaillé spécifiquement sur les rôles possibles pour les personnes âgées au sein des partis politiques et des syndicats, et plus largement dans le monde associatif, nos entretiens avec les membres présents dans les organisations de défense des retraités nous donnent un aperçu – même si limité – de la division du travail militant qu'il peut y avoir dans ces différents groupements, de la légitimité pour des personnes âgées à occuper des postes à responsabilité ou de la manière dont ces groupements pensent le statut de retraité⁴⁸⁸. D'abord, la constitution de groupes spécifiques dédiés aux retraités, au sein des partis politiques ou des syndicats apparaît fort tard en Suisse. Il faut

485. *Le Temps*, lundi 20 octobre 2008.

486. Ainsi Moritz Leuenberger, conseiller fédéral depuis 1995 et souhaitant assumer sa troisième année de présidence en 2011 (et donc assurer seize ans de mandat), fait l'objet de critiques au sein même de son parti, le Parti socialiste suisse. «Le «PS» a mal à ses conseillers fédéraux», *Le Temps*, vendredi 20 mars 2009.

487. Né en 1941, il a siégé comme élu du Parti socialiste au Conseil municipal de Genève de 1967 à 1970 ainsi que comme député au Grand Conseil de 1969 à 1981. Élu au Conseil d'État en 1981, il y siège pendant douze ans à la tête du Département des travaux publics. En 1993, il n'est plus présenté par le Parti socialiste en raison d'une règle interne sur la limitation du nombre de mandats. Il se présente alors comme candidat de l'Alliance de gauche et siège comme député de ce parti de 1993 à 2005. Sa liste n'obtient alors pas le quorum et il n'est pas réélu. En 2008, il est élu à l'Assemblée constituante genevoise pour préparer une nouvelle constitution, sur la liste de l'AVIVO. Comme le lui écrira Andreas Auer, un de ses adversaires: «Du pouvoir, vous en avez parcouru tous les étages, au nom d'idéaux toujours grandioses, par ailleurs changeants, mais au fond dans le seul but de ne plus devoir vous passer du doux parfum qu'il répand et dont vous vous êtes profondément enivré. J'aurais souhaité que vous ayez la grandeur [...] de laisser la Constituante libre de votre emprise ringarde.» Courrier de Andreas Auer, professeur de droit et «père de la Constituante» à Christian Grobet, membre de l'AVIVO genevoise, *Le Temps*, 21 août 2008.

attendre 1984 pour voir l'Union syndicale suisse créer un tel groupe au niveau national et 1997 pour qu'un groupe des retraités soit constitué au sein du Parti socialiste zurichois, quand les partis au niveau national (comme le Parti radical-libéral ou le Parti socialiste, qui ont tous deux des groupes «jeunes», «femmes» ou «homosexuels») n'ont pas de tels groupes. De même, en France, c'est après mai 1968 que la question de la syndicalisation systématique des retraités au sein de la CGT se pose et que s'affirme la nécessité d'un syndicalisme spécifique⁴⁸⁹. L'absence antérieure ou actuelle de tels groupes spécifiques signifie-t-elle que les retraités étaient – ou sont – considérés comme des membres «comme les autres»? La mise en place de telles structures n'aurait-elle d'autre sens que celui de «faire du social»? Est-ce le refus d'y voir une problématique propre, potentiellement en concurrence avec les seules luttes socioprofessionnelles?⁴⁹⁰ Surtout, la mise en place de telles structures n'est-elle pas tout autant un mode de relégation?

Plus largement, et comme le constatent Bickel et Lalive d'Épinay travaillant sur la participation associative des personnes âgées, si cette participation avec l'âge ne diminue pas voire augmente avec l'arrivée de nouvelles générations à la retraite, en revanche, à l'âge de la retraite le taux de personnes assumant des responsabilités régresse aujourd'hui comme hier.⁴⁹¹ En l'occurrence, si ces auteurs n'ont pas d'explication à ce phénomène et que pour eux l'explication reste ouverte⁴⁹², le passage par les entretiens biographiques

488. (Note de la p. 282.) Nous n'avons pas connaissance, pour la Suisse, de travaux portant sur la place des personnes âgées au sein des syndicats ou des partis politiques pour la France, un certain nombre de travaux existent sur le monde syndical, de même que pour l'Allemagne. Ils semblent corroborer ce que nous avons pu analyser, à partir de nos entretiens. Voir Damien Bucco, «*La retraite syndicale*». *Approche sociologique du syndicalisme retraité CGT de l'agglomération nantaise*, mémoire de DEA, Université de Nantes, UFR de Sociologie, 2004; Matthieu Jarry, «*Des fidèles entre les fidèles*». *Ethnographie d'une section syndicale CGT de retraités des PTT*, mémoire de Master, Lille II, 2005; Sophie Bérout et Georges Ubbiali, «Association ou syndicat? Le syndicalisme des retraités face au principe associatif», in Danièle Tartakowsky et Françoise Tétard (dir.), *Syndicats et associations: concurrence ou complémentarité?*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2006, pp. 293-303. Pour l'Allemagne: Jürgen Wolf, Martin Kohli et Harald Künemund (dir.), *Alter und gerkschaftliche Politik: auf dem Weg zur Rentnergewerkschaft?*, Cologne: Bund-Verlag, 1994.

489. Damien Bucco, «*La retraite syndicale*», *op. cit.*, p. 16.

490. Jean-Philippe Viriot Durandal, *Le pouvoir gris...*, *op. cit.*, p. 323.

491. Jean-François Bickel et Christian Lalive d'Épinay, «L'évolution de la participation aux associations volontaires: une comparaison de deux cohortes», *Revue suisse de sociologie*, vol. 27, N° 1, 2001, pp. 31-60. Un même constat peut être fait dans le cas des partis politiques. Voir sur ce point Hans Geser, Andreas Ladner, Roland Schaller et Thanh-Huyen Ballmer-Cao, *Die Schweizer Lokalparteien*, Zurich: Seismo, 1994, p. 91 et Matthias Brunner, *Âge et politique. Le comportement politique des personnes âgées en Suisse*, Genève: Département de science politique, 1996.

semble indiquer que pour les membres engagés dans ces organisations c'est bien souvent un abandon « contraint » d'autres postes qui explique cet engagement.

Il semble bien que c'est l'absence de rôles offerts aux militants âgés dans ces différentes structures (mais également l'intériorisation de cette violence symbolique, un certain nombre de retraités ayant quitté des postes associatifs parce qu'ils « savaient » qu'ils devaient laisser leur place), qui permet de comprendre le développement des groupements de défense de retraités plus que l'attachement à la cause « retraité ». Si l'attachement à une cause est bien un facteur d'engagement, penser l'engagement à partir de ce seul facteur est alors une erreur. En l'occurrence, et face à des organisations qui laissent peu de place pour les plus vieux militants aux postes à responsabilités, les associations de défense de retraités permettent d'accéder à des postes électifs, de bénéficier de l'attention et de la considération du groupe, bref, de maintenir une identité engagée. Si cette rencontre est rendue possible par l'attractivité de la cause (aux yeux de ceux qu'elle attire) ou la considération du groupe des pairs auquel on souhaite s'agréger, elle est sans doute tout autant rendue « nécessaire » par le fait de devoir quitter d'autres postes qui font que des membres ne « peuvent » plus occuper certains rôles du fait de la police des âges⁴⁹³. C'est dans cette « exclusion » de certaines formes de militantisme ou du monde du travail et des rétributions qui y sont liées que s'inscrit alors ce nouvel engagement, mais aussi dans l'ouverture de ces groupements de retraités à de tels individus.

On voit alors combien l'étude des cheminements biographiques éclaire d'une nouvelle manière ce type d'organisation, combien c'est d'abord dans des parcours individuels, dans le vécu du passage à la retraite, que s'inscrit ce nouvel engagement. Ces organisations

492. (Note de la p. 283.) Comme Bickel et Lalive d'Épinay l'écrivent : « Cette forme de désengagement exprime-t-elle le choix des retraités eux-mêmes, soucieux de continuer à participer mais de manière plus discrète, en laissant les premiers rôles à leurs cadets, ou au contraire résulte-t-elle d'une attitude générale des membres des associations, estimant que les aînés sont les bienvenus mais que les rôles dirigeants doivent être réservés aux membres des générations montantes ? En bref, s'agit-il d'un choix ou d'une contrainte ? La question reste ouverte. » Jean-François Bickel et Christian Lalive d'Épinay, « L'évolution de la participation aux associations volontaires », art. cit., 2001, p. 55.

493. On retrouve ainsi, au moment de la retraite, des phénomènes de ségrégation liée à l'âge constatés aussi avec l'engagement des jeunes, où le militantisme étudiant contraint ses animateurs à se retirer au moment où ils ont atteint le sommet de leur organisation. Philippe Juhem, « Entreprendre en politique de l'extrême gauche au PS... », art. cit., pp. 131-132 et 136.

ne peuvent être pensées indépendamment des ségrégations liées à l'âge dont sont empreintes la société et les organisations associatives et militantes. L'investissement permis par – et dans – les organisations de défense de retraités devient alors une forme de continuité biographique possible. Légitime par rapport à leur âge, il est le lieu d'un possible réinvestissement d'expériences accumulées dans d'autres groupes militants ou hors du champ militant, par exemple dans leur carrière professionnelle. Cette continuité n'est d'ailleurs pas le fait des seuls membres ayant connu un engagement partisan, syndical ou associatif. Par rapport aux différentes logiques que nous avons décrites (par exemple un « engagement expert » ou « donner pour exister »), l'engagement dans ces associations s'inscrit tout autant comme une modalité possible de la sortie du monde du travail, comme une manière de rester parmi les « actifs », de ne pas être seulement dans une position de receveur. Bien sûr, s'il y a continuité, il n'y a pas pour autant similarité. On a ainsi observé que si les membres des organisations étudiées, lorsqu'ils ont eu un parcours politique, se retrouvent dans les structures faïtières et que toutes les présidentes de la FARES ont été conseillères nationales, pour autant, dans leurs propos, c'est souvent moins de reconduire une activité « parlementaire » qui les intéresse qu'une certaine forme de sociabilité. À l'inverse, cette même activité parlementaire, cette activité au niveau national semble surtout intéresser des membres qui découvrent ce type d'activité ou qui n'ont jamais eu l'occasion de les mener à ce niveau. L'engagement peut ainsi prendre un sens différent, du fait d'une objective relégation ou d'un sentiment de lassitude et de « déjà-vu », mais plus largement du fait de la place que peuvent occuper d'autres engagements (par exemple familiaux). Il y a ainsi transformation et réévaluation des attentes.

En fait, si le passage par les entretiens donne à voir, à un niveau individuel, un certain nombre de phénomènes de politisation⁴⁹⁴, pour autant, au niveau organisationnel, ces associations apparaissent moins comme des lieux de socialisation que des lieux qui permettent, à des individus qui adhèrent avec leurs compétences ou capitaux préalablement acquis, de les actualiser. Auberges espagnoles? Ces organisations apparaissent moins comme

494. Sur cette dimension, voir Alexandre Lambelet, « Devenir militant à 60 ans?... », art. cit.

le lieu d'apprentissages communs, d'une formation continue, que des lieux où des individus réinvestissent des compétences ou des goûts acquis antérieurement. L'observation des rassemblements montre ainsi que les individus les moins politisés, quand ils participent à des manifestations cantonales ou nationales n'interviennent pas dans les débats mais y retrouvent les mêmes plaisirs que dans les activités locales auxquelles ils peuvent participer: le partage d'un repas est une occasion de sortir et de discuter avec des contemporains. Les intervenants, c'est-à-dire ceux qui prennent la parole ou posent des questions, sont eux le plus souvent les mêmes, des individus compétents préalablement à leur engagement, du fait de pratiques syndicales, politiques ou d'une profession pourvoyeuse d'expertise mobilisable dans le cadre de ces organisations.

Ces organisations apparaissent surtout moins comme le produit d'une volonté de se revendiquer comme «retraité» qu'au contraire, comme le produit d'une volonté de transformer et de remettre en cause ce qui fonde cette catégorie. Pour reprendre la distinction que Noiriel opère entre «groupes» et «catégories»⁴⁹⁵, il apparaît que les participants de ces organisations forment d'abord une catégorie» plutôt qu'un groupe en ce que si leur mobilisation aboutit bien à une représentation de l'ensemble social considéré sur la scène politique, en l'occurrence l'identité qui – ou dont elle est le produit – porte moins, en positif, sur le fait d'être retraité qu'en négatif, sur un vécu partagé d'une assignation identitaire selon laquelle l'avancée en âge signifie le retrait des espaces de discussion, d'engagement, bref, des places de pouvoir. En nous intéressant aux carrières des individus, on voit combien ces engagements, s'ils sont rendus possibles par l'existence d'une offre associative et par la préexistence de relations d'interconnaissance (on y adhère par le bouche-à-oreille, par un collègue, par un voisin, ou sollicité par d'autres militants déjà côtoyés dans d'autres engagements), répondent tout autant aux formes de domination à distance⁴⁹⁶, aux ségrégations liées à l'âge, objectivées dans des droits (la retraite) ou d'une institutionnalisation de leur parcours de vie.

495. Gérard Noiriel, «Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques», *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris: Belin, 2001, pp. 259-287.

496. Gérard Noiriel, «État providence et «colonisation du monde vécu». L'exemple de la Loi de 1910 sur les Retraites ouvrières paysannes», *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris: Belin, 2001, pp. 289-307.

Mais cette recherche d'une autonomie se construit alors dans un « environnement » déjà fortement occupé. La difficulté pour ces organisations à être entendues des autorités et du public doit être pensée en lien avec la structuration de l'État en Suisse et du rôle des syndicats. Les syndicats, en Suisse, ont en effet la prétention à représenter, comme dans le cas de la France⁴⁹⁷, les salariés de la naissance à la mort. Leur syndicalisme, pour reprendre la terminologie de Natali⁴⁹⁸, est « social » en ce qu'il s'étend ou déploie des effets au-delà du lieu de travail, au contraire d'un syndicalisme « économique » qui se limite au lieu de travail et dont les effets ne portent que sur les syndiqués. Cela d'ailleurs aujourd'hui peut-être plus qu'hier, puisque des syndicats, face à une suite d'échecs dans le cadre des conventions collectives de travail, privilégient la politique nationale au détriment des solutions sectorielles⁴⁹⁹. Comme nous l'avons vu, une des premières demandes d'une assurance-vieillesse est le fait des syndicats, lors de la grève générale de 1918 et ils ont été depuis lors extrêmement actifs sur cette question⁵⁰⁰ bénéficiant aujourd'hui de ce que Natali et Rhodes appellent un « statut et une légitimité idéologiques comme défenseurs des droits sociaux acquis »⁵⁰¹ ou comme le dit aussi Béland, d'un rôle de « *veto players* idéologiques »⁵⁰². Ce pouvoir renvoie d'abord à leur capacité à mener seuls au niveau national des référendums quand les associations de retraités les font toujours en soutien – ou avec le support – d'autres organisations (partis ou syndicats). C'est que les syndicats, « en comparaison avec le système des partis, sont bien adaptés aux exigences de la structure du système politique suisse [...] [et] disposent de beaucoup plus de ressources que les partis »⁵⁰³. Les syndicats occupent ainsi historiquement et

497. Jean-Philippe Viriot Durandal, *Le pouvoir gris: sociologie des groupes de pression de retraités*, op. cit., p. 323.

498. David Natali, « Le rôle des syndicats dans l'innovation des systèmes de retraite... », art. cit.

499. André Mach et Frédéric Widmer, « Davantage se politiser et devenir un facteur de pouvoir ». Les rapports changeants du syndicat FTMH au politique (1970-2004) », in FTMH, *Voies multiples, but unique: Regard sur le syndicat FTMH 1970-2000*, Lausanne: Payot, 2004, pp. 119-127.

500. Herbert Obinger, « Federalism, Direct Democracy and Welfare State Development... », art. cit., p. 256.

501. David Natali et Martin Rhodes, « Trade-offs and Veto Players: Reforming Pensions in France and Italy », *French Politics*, vol. 2, 2004, pp. 1-23.

502. Daniel Béland, « Does Labour Matter? Institutions, Labor Unions and Pension Reform in France and the United States », *Journal of Public Policy*, vol. 21, N° 2, 2001, pp. 153-172.

503. Hanspeter Kriesi, *Le système politique suisse*, Paris: Economica, 1998, p. 258.

aujourd'hui encore une place première dans les développements de l'État social, et ont un fort pouvoir de mobilisation pour lancer des référendums et des initiatives. De même, les organisations de retraités doivent faire face à la présence de Pro Senectute dont le rôle historique dans son soutien à une assurance-vieillesse, comme son rôle dans le paysage de l'aide à la vieillesse en Suisse, par le subventionnement dont elle a bénéficié et dont elle bénéficie encore, en fait une « administration paraétatique »⁵⁰⁴. Cette fondation n'a pas connu de véritables transformations organisationnelles, les personnes âgées gardant le statut de bénéficiaires ou de clients et n'ayant pas de place dans les instances de décision. Les organisations de retraités se sont dès lors pour une large part constituées contre ce modèle organisationnel, en mettant sur pied des groupes ou des activités d'entraide, en se constituant comme organisations de retraités. Pro Senectute symbolise, aux yeux de certains membres de ces organisations, la forme pure de l'hétéronomie, c'est-à-dire d'une définition, par les actifs, de leurs besoins et des solutions à y apporter. Pour autant, les associations de défense de retraités restent dans une semi-dépendance: ne pouvant mener à elles seules, au niveau national, des initiatives ou des référendums, c'est toujours avec le soutien de partis ou syndicats que ces actions sont menées. De même, de nombreuses organisations bénéficient aujourd'hui encore, au niveau cantonal, d'aide de la fondation Pro Senectute, et les organisations faîtières vivent de subventions de la Confédération qui transitent à travers la fondation.

Bien sûr, le cas des retraités n'est pas exceptionnel, de nombreuses associations d'intérêts bénéficiant de subventions de la Confédération. De même, comme l'a montré toute la littérature sur la « mobilisation des ressources », l'importance de ressources extérieures est souvent essentielle à la création et au maintien de tels groupes. Pour autant, faut-il y voir que la légitimité même d'une telle représentation n'est pas évidente aux yeux de tous les membres de ces organisations puisqu'ils ne s'en donnent pas les moyens? C'est sans doute que ce souci d'une représentation nationale n'est pas l'affaire de tous et, comme des organisations peuvent estimer que « défendre les retraités, c'est d'abord lutter contre leur solitude et leur permettre de se rencontrer », tous peuvent ne pas

504. Wolf Linder, *La décision politique en Suisse. Genèse et mise en œuvre de la législation*, Lausanne: Réalités sociales, 1987.

vouloir participer aux processus de consultation mais estimer que pouvoir donner de son temps au niveau local, s'occuper d'autres personnes âgées, c'est déjà défendre les personnes âgées. L'essentiel de l'activité se déroule ainsi au niveau local, et c'est là que reste l'essentiel du revenu des cotisations.

L'observation de la vie pratique des organisations, des activités produites, des mises en scène permet ainsi de rompre avec l'idée d'une unité de ces organisations et, au-delà du cas des retraités, avec l'image encore fortement présente dans la littérature sur l'action collective que les groupements se constituent et vivent d'abord afin de peser sur l'État. Ce passage par une analyse microsociologique permet ainsi de rompre avec l'image parfois homogénéisante que le discours produit sur tel ou tel groupement et questionne l'idée d'une permanence du groupe, d'une homogénéité ou d'une fidélité à des principes par-delà les décennies. Il nous permet d'abandonner l'illusion que des groupes d'intérêt n'existent qu'en relation avec les intérêts qu'ils défendent, la seule interprétation politique de leur fonctionnement et de leur développement, et l'idée qu'ils veulent tous être représentés au niveau national. Il nous permet, au final, de tempérer la crainte, si souvent exprimée⁵⁰⁵, de l'émergence d'une « conscience de classe d'âge » des personnes âgées, fatale au processus « nécessaire » de réforme de l'État social.

505. Fabio Bertozzi, Giuliano Bonoli et Benoît Gay-des-Combes, *La réforme de l'État social en Suisse...*, *op. cit.*, pp. 108-112.

BIBLIOGRAPHIE

ABÉLÈS Marc, *Jours tranquilles en 89: ethnologie politique d'un département français*, Paris: Odile Jacob, 1989.

ACCARDO Alain, *Introduction à une sociologie critique. Lire Pierre Bourdieu*, Bordeaux: Le Mascaret, 1997.

ACHIN Catherine et Juliette RENNES, «La vieillesse: une identité politique subversive. Entretien avec Thérèse Clerc», *Mouvements*, vol. 3, N° 59, 2009, pp. 133-142.

AGRIKOLIANSKY Éric, *La ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, Paris: L'Harmattan, 2002.

AMENTA Edwin et Yvonne ZYLAN, «It Happened Here: Political Opportunity, the New Institutionalism, and the Townsend Movement», *American Sociological Review*, vol. 56, 1991, pp. 250-265.

ARGOUD Dominique et Bernadette PUIJALON, *La parole des vieux. Enjeux, analyse, pratiques*, Paris: Dunod, 1999.

ARMINGEON Klaus, «Institutionalising the Swiss Welfare State», *West European Politics*, vol. 24, N° 2, 2001, pp. 145-168.

ARNOUX Gabriel, «L'Assemblée nationale est-elle trop âgée?», *Horizons stratégiques*, N° 4, 2, 2007, pp. 130-137.

AUBERT Jean-François, «L'assurance-vieillesse et survivants», *Exposés des institutions politiques de la Suisse à partir de quelques affaires controversées*, 2^e édition, Lausanne: Payot, 1983, pp. 99-144 et 322-327.

AUYERO Javier, Lauren JOSEPH et Matthew MAHLER (éds), *New Perspectives in Political Ethnography*, New York: Springer, 2007.

BAIOCCHI Gianpaolo et Brian CONNOR, «The Ethnos in the Polis: Political Ethnography as a Mode of Inquiry», *Sociology Compass*, 2, N° 1, 2008, pp. 139-155.

BALANDIER Georges, *Le pouvoir sur scènes*, Paris: Balland, 1992.

BARTHÉLEMY Martine, *Associations: un nouvel âge de la participation?*, Paris: Sciences Po, 2000.

BAUMANN Werner, *Bauernstand und Bürgerblock. Ernst Laur der Schweizerische Bauernverband*, Zurich: Orell Füssli, 1993.

BECKER Howard, «Sur le concept d'engagement», *SociologieS*, 2006 [1960]. En ligne: [<http://sociologies.revues.org/document642.html>].

BÉLAND Daniel, «Does Labour Matter? Institutions, Labor Unions and Pension Reform in France and the United States», *Journal of Public Policy*, vol. 21, N° 2, 2001, pp. 153-172.

BÉLAND Daniel et Jean-Philippe VIRIOT DURANDAL, «L'expertise comme pouvoir: le cas des organisations de retraités face aux politiques publiques en France et aux États-Unis», *Lien social et Politiques*, N° 50, 2003, pp. 105-123.

BERENSTEIN Alexandre, *L'assurance-vieillesse suisse: son élaboration et son évolution*, Lausanne: Réalités sociales, 1986.

BÉROUD Sophie et Georges UBBIALI, «Association ou syndicat? Le syndicalisme des retraités face au principe associatif», in Danièle TARTAKOWSKY et Françoise TÉTARD (dir.), *Syndicats et associations: concurrence ou complémentarité?*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2006, pp. 293-303.

BERTOZZI Fabio, Giuliano BONOLI et Benoît GAY-DES-COMBES, *La réforme de l'État social en Suisse: vieillissement, emploi, conflit travail-famille*, Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005.

BICKEL Jean-François, *Citoyenneté et participation sociale au temps de la retraite*, thèse de doctorat, Genève, Faculté des sciences économiques et sociales, département de sociologie, 2003.

BICKEL Jean-François et Christian Lalive d'Épinay, «L'évolution de la participation aux associations volontaires: une comparaison de deux cohortes», *Revue suisse de sociologie*, vol. 27, N° 1, 2001, pp. 31-60.

BICKEL Jean-François et Christian LALIVE D'ÉPINAY, «Démocratie, retraite et clivage politique», in Éric WIDMER, Daniel ROYER, Beat BÜRGENMEIER et Franz SCHULTEIS (dir.), *Théorie et pratique de la démocratie. Essais en l'honneur du professeur Yves Fricker*, Paris: Economica, 2005.

BINSTOCK Robert, «Interest Group Liberalism and the Politics of Aging», *Gerontologist*, N° 12, 1972, pp. 265-280.

BINSTOCK Robert, «Aging and the Future of American Politics», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, N° 415, 1974, pp. 199-212.

- BINSTOCK Robert, «The Old-Age Lobby in a New Political Era», in Robert HUDSON (dir.), *The Future of Age-Based Public Policy*, Baltimore/Londres: The Johns Hopkins University Press, 1997, pp. 57-74.
- BINSTOCK Robert, «Older People and Voting Participation: Past and Future», *Gerontologist*, N° 40, 2000, pp. 18-31.
- BINSTOCK Robert et Jill QUADAGNO, «Aging and Politics», in Robert BINSTOCK et Linda GEORGE (dir.), *Handbook of Aging and the Social Sciences*, 5^e édition, San Diego: Academic Press, 2001, pp. 333-351.
- BINSWANGER Peter, *Histoire de l'AVS. Assurance-vieillesse et survivants suisses*, Zurich: Pro Senectute, 1987.
- BOIS Jean-Pierre, *Les vieux. De Montaigne aux premières retraites*, Paris: Fayard, 1989.
- BOLTANSKI Luc, *Les cadres: la formation d'un groupe social*, Paris: Minuit, 1982.
- BOURDELAIS Patrice, «Vieillesse de la population ou artefact statistique?», *Gérontologie et Société*, N° 49, 1989, pp. 22-32.
- BOURDIEU Pierre, «Questions de politique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 16, 1977.
- BOURDIEU Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris: Minuit, 1979.
- BOURDIEU Pierre, «Un acte désintéressé est-il possible?», *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris: Seuil, 1984, pp. 149-173.
- BOURDIEU Pierre, «L'illusion biographique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62, N° 1, 1986.
- BOURDIEU Pierre, «Les rites comme actes d'institution», in Pierre CENTLIVRES et Jacques HAINARD (dir.), *Les rites de passage aujourd'hui*, Lausanne: L'Âge d'homme, 1986, pp. 206-216.
- BOURDIEU Pierre, «Entretien avec Roger Chartier», in *Les lundis de l'histoire*, France Culture, mai 1997 (à la suite de la publication des *Méditations pascaliennes*). Rediffusé sur France Culture le 3 août 2002.
- BOURQUI Didier et Marie-Hélène RUSSI, *La vieillesse, problème de société? Analyse de vingt ans de discours et de pratiques politiques dans le canton de Vaud*, mémoire de diplôme d'assistant social, Lausanne: EESP, 1984.
- BRODIEZ Axelle, *Le secours populaire français 1945-2000: du communisme à l'humanitaire*, Paris: Presses de Sciences Po, 2006.
- BRUNNER Matthias, *Âge et politique. Le comportement politique des personnes âgées en Suisse*, Genève: Département de science politique, 1996.

BUCCO Damien, « *La retraite syndicale* ». *Approche sociologique du syndicalisme retraité CGT de l'agglomération nantaise*, mémoire de DEA, Université de Nantes, UFR de sociologie, 2004.

CAILLÉ Alain, *Don, intérêt et désintéressement. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Paris: La Découverte/M.A.U.S.S., 1994.

CAMPBELL Andréa, *How Policies Make Citizens. Senior Political Activism and the American Welfare State*, Princeton: Princeton University Press, 2003.

CAMPBELL Andréa et Julia LYNCH, « Whose 'Gray Power'? Elderly Voters, Elderly Lobbies and Welfare Reform in Italy and the US », *Italian Politics and Society*, vol. 53, 2000, pp. 11-39.

CANTRIL Hadley, « The Townsend Plan », *The Psychology of Social Movements*, New York/Londres: John Wiley & Sons, 1946 [1941].

CARADEC Vincent, *Le couple à l'heure de la retraite*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 1996.

CARADEC Vincent, « Les transitions biographies, étapes du vieillissement », *Prévenir*, N° 35, 2^e semestre, 1998, pp. 131-137.

CARADEC Vincent, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Paris: Nathan, 2001.

CARADEC Vincent, *Viellir après la retraite: Approche sociologique du vieillissement*, Paris: PUF, 2004.

CARADEC Vincent, Alexandra POLI et Claire LEFRANÇOIS, « Les deux visages de la lutte contre la discrimination par l'âge », *Mouvements*, 3, N° 59, 2009, pp. 11-23.

CARLIE Michael, « The Polictis of Age: Interest Group or Social Movement », *The Gerontologist*, vol. 9, N° 4, 1969, pp. 259-263.

CASQUETE Jesus, « The Power of Demonstrations », *Social Movement Studies*, vol. 5, N° 1, 2006, pp. 45-60.

CATTACIN Sandro, « Retard, rattrapage, normalisation. L'État social suisse face aux défis de transformation de la sécurité sociale », *Études et Sources*, 2006.

CÉFAÏ Daniel (dir.), *L'enquête de terrain*, Paris: La Découverte/M.A.U.S.S., 2006.

CEFAÏ Daniel, *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*, Paris: La Découverte/M.A.U.S.S., 2007.

CHAPIN Stuart et John TSOUDEROS, « The Formalization Process in Voluntary Organizations », *Social Forces*, 34, 1956, pp. 342-344.

CLARK Peter et James WILSON, « Incentive Systems: A Theory of Organizations », *Administrative Science Quarterly*, vol. 6, 1961, pp. 129-166.

CLEMENS Elisabeth, «Organizational Repertoires and Institutional Change: Women's Groups and the Transformation of U.S. Politics, 1890-1920», *American Journal of Sociology*, vol. 98, N° 4, 1993, pp. 755-798.

CLIFFORD James, «De l'autorité en ethnographie. Le récit anthropologique comme texte littéraire», *L'ethnographie*, N° 2, 1983, pp. 87-118.

COLLOVALD Annie, «Identités stratégiques», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 73, 1988, pp. 29-40.

COLLOVALD Annie (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de «solidarité internationale» en faveur du Tiers Monde*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2002.

COMMISSION D'ÉTUDE DES PROBLÈMES DE LA VIEILLESSE, *Les problèmes de la vieillesse en Suisse*, Berne, 1966.

COMMISSION FÉDÉRALE «VIEILLIR EN SUISSE», *Vieillir en Suisse: Rapport 1979*, Berne, 1979.

COMMISSION FÉDÉRALE «VIEILLIR EN SUISSE», *Vieillir en Suisse: Bilan et perspectives*, Berne, 1995.

CONFÉDÉRATION SUISSE, *Élections du Conseil national du 21 octobre 2007: la Suisse vote en couleur*, Berne: Chancellerie fédérale, 2008.

CONTAMIN Jean-Gabriel, «Cadrages et luttes de sens», in Olivier FILIEULE, Éric AGRIKOLIANSKY et Isabelle SOMMIER, (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris: La Découverte, 2010, pp. 55-75.

CURTIS Russel et Louis ZURCHER, «Social Movements: an Analytical Exploration of Organizational Forms», *Social Problems*, 1974, pp. 356-370.

DAHL Robert, *Who Governs?*, New Haven: Yale University Press, 1961.

DARMON Muriel, *La socialisation*, Paris: Armand Colin, 2006.

DAUVIN Pascal et Johanna SIMÉANT, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris: Sciences Po, 2002.

DAY Christine, *What Older Americans Think: Interest Groups and Aging Policy*, Princeton: Princeton University Press, 1990.

DAY Christine, «Old-Age Interest Groups in the 1990: Competition, Coalition and Strategy», in Janie STECKENRIDER et Tonya PARROT (dir.), *New Directions in Old Age Policy*, Albany: State University of New York Press, 1998, pp. 131-150.

DE SWAAN Abram, *Sous l'aile protectrice de l'État*, Paris: PUF, 1995.

DEMAZIÈRE Didier et Claude DUBAR, *Analyser les entretiens biographiques: l'exemple de récits d'insertion*, Laval: Presses universitaires de Laval, 2004.

DESPLAND Béatrice, «L'assurance-vieillesse et survivants», in René KNÜSEL (dir.), *Le social passionnément: Hommages à Pierre Gilliland*, Lausanne: Réalités sociales, 2002, pp. 59-68.

DIANI Marco et Doug MCADAM (dir.), *Social Movements and Networks. Relational Approaches to Collective Action*, New York: Oxford University Press, 2003.

DI MAGGIO Paul et Walter POWELL, «The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields», *American Sociological Review*, vol. 48, 1983, pp. 147-160.

DONEGANI Jean-Marie, *La liberté de choisir. Pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme français contemporain*, Paris: Presses de Sciences Po, 1993.

DUMONS Bruno, *Genèse d'une politique publique; les politiques de la vieillesse en Suisse (fin du XIX^e-1947)*, Lausanne: Cahiers de l'IDHEAP, N° 97, 1993.

DUMONS Bruno, «Vieillesse et État-providence en Suisse romande dans la première moitié du XX^e siècle», *Le Mouvement social*, N° 190, 2000, pp. 9-31.

DUMONS Bruno et Gilles POLLET, «Pour l'assurance-vieillesse en Europe au tournant du XX^e siècle», *Gérontologie et société*, N° 49, 1989, pp. 70-84.

ELIASOPH Nina, *Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998.

EWALD François, *L'État-Providence*, Paris: Seuil, 1986.

FABRE Daniel, «Le Carnaval saisi par la photographie. À propos des images de Charles Camberoque», *Ethnologie française*, vol. 16, N° 2, 1986.

FABRE Daniel, «L'ethnologue et ses sources», in Gérard ALTHABE, *Vers une ethnologie du présent*, Paris: Maison des sciences de l'Homme, 1992, pp. 39-55.

FAVRE Pierre, «Les manifestations de rue entre espace privé et espaces publics», in Pierre FAVRE, Olivier FILLIEULE et Fabien JOBARD, *L'atelier du politiste; théories, actions, représentations*, Paris: La Découverte, 2007.

FELLER Élise, *Histoire de la vieillesse en France 1900-1960: du vieillard au retraité*, Paris: Seli Arslan, 2005.

FILLIEULE Olivier, «Post scriptum: Propositions pour une analyse procesuelle de l'engagement individuel», *Revue française de science politique*, N° 51, vol. 1-2, 2001, pp. 199-215.

FILLIEULE Olivier, «Dynamics of Commitment in the Sector Known as <Solidarity>: Methodological Reflections Based on the Case of France»,

in Marco GIUGNI et Florence PASSY (éds), *Political Altruism? Solidarity Movements in International Perspective*, New York: Rowman & Littlefield Publishers, 2001, pp. 51-66.

FILLIEULE Olivier et Danielle TARTAKOWSKY, *La manifestation*, Paris: Sciences Po, 2008.

FOREL Armand, «L'histoire de l'AVIVO est liée à l'histoire de l'AVS», *Courrier de l'AVIVO*, spécial 50^e anniversaire, 1998, pp. 5-7.

FRAGNIÈRE Jean-Pierre, Dominique PUENZIEUX, Philippe BADAN et Sylvie MEYER, *Retraités en action: L'engagement social des groupements de retraités*, Lausanne: Réalités sociales, 1996.

FRANKLIN Mark, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, Cambridge: Cambridge University Press, 2004.

FRASER Nancy, *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, Paris: La Découverte, 2005.

FRIEDAN Betty, *La révolte du 3^e âge*, Paris: Albin Michel, 1995.

FRIEDBERG Erhard, *Le pouvoir et la règle: dynamiques de l'action organisée*, Paris: Seuil, 1997.

FRIEDBERG, Erhard, «Les quatre dimensions de l'action organisée», *Revue française de sociologie*, vol. 33, N^o 4, 1992.

GAXIE Daniel, «Économie des partis et rétributions du militantisme», *Revue française de science politique*, N^o 27, vol. 1, 1977, pp. 123-154.

GAXIE Daniel, *Le cens caché: inégalités et ségrégation politique*, Paris: Seuil, 1978.

GAXIE Daniel, «Les critiques profanes de la politique. Enchantements, désenchantements, réenchantements», in Jean-Louis BRIQUET et Philippe GARRAUD (dir.), *Juger la politique: entreprises et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2001.

GAXIE Daniel, «Rétributions du militantisme et paradoxe de l'action collective», *Revue suisse de science politique*, vol. 11, N^o 1, 2005, pp. 157-188.

GEERTZ Clifford, *Bali: interprétation d'une culture*, Paris: Gallimard, 1983 [1973].

GEERTZ Clifford, «La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture», *Enquête. Anthropologie, histoire, sociologie*, N^o 6, 1995, pp. 73-105.

GERTH Hans et Charles MILLS, *Character and Social Structure. The Psychology of Social Institutions*, Londres: Routledge and Kegan Paul Ltd, 1954.

GESER Hans, Andreas LADNER, Roland SCHALLER et Thanh-Huyen BALLMER-CAO, *Die Schweizer Lokal-parteien*, Zurich: Seismo, 1994.

GILLIAND Pierre, *Rentiers AVS – une autre image de la Suisse*, Lausanne: Réalités sociales, 1983.

GILOMEN Hans-Jörg, Sébastien GUEX *et al.* (dir.), *Von der Barmherzigkeit zur Sozialversicherung – De l'assistance à l'assurance*, Zurich: Chronos, 2002.

GIUGNI Marco, «Personal and Biographical Consequences», in David SNOW, Sarah SOULE et Hanspeter KRIESI, *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford: Blackwell, 2004, pp. 489-507.

GLASER Barney et Anselm STRAUSS, *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago: Eldin, 1973.

GNAEGI Philippe, *Histoire et structure des assurances sociales en Suisse*, Zurich: Schultheiss, 1998.

GODBOUT Jacques, *Ce qui circule entre nous: donner, recevoir, rendre*, Paris: Seuil, 2007.

GODBOUT Jacques, «Liens primaires et tiers secteurs», in Philippe CHARNIAL (dir.), *La société vue du don: manuel de sociologie anti-utilitariste appliqué*, Paris: La Découverte, 2008.

GOERRES Achim, *Can We Reform the Welfare State in Times of «Grey» Majorities?*, MPIfG Working Paper 07/5, 2007.

GRANOVETTER Mark, «The Strength of Weak Ties», *American Journal of Sociology*, vol. 78, N° 6, 1973, pp. 1360-1380.

GREMY Jean-Pierre et M.-J. LE MOAN, «Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales», *Informatique et sciences humaines*, N° 35, 1977.

Groupe pour la recherche sur les mouvements familiaux, *LOC-MPF-MLP-MLO: Femmes, famille et action ouvrière. Pratiques et responsabilités féminines dans les mouvements familiaux populaires (1935-1958)*, Villeneuve d'Ascq: Cahiers du GRMF, 1991.

GRUNER Erich, *Die Parteien in der Schweiz*, Berne: Francke, 1969.

GUILLEMARD Anne-Marie, *La retraite, une mort sociale*, Paris/La Haye: Mouton, 1972.

GUILLEMARD Anne-Marie, *Le déclin du social: formation et crise des politiques de la vieillesse*, Paris: PUF, 1986.

GUILLEMARD Anne-Marie et Martin REIN, «Comparative Patterns of Retirement: Recent Trends in Developed Societies», *Annual Review of Sociology*, 1993, pp. 469-503.

GUTTON Jean-Pierre, *Naissance du vieillard: essai sur l'histoire des rapports entre les vieillards et la société en France*, Paris: Aubier, 1988.

HAMIDI Camille, *Les effets politiques de l'engagement associatif. Le cas des associations issues de l'immigration*, thèse de doctorat, manuscrit, IEP de Paris, 2002.

HAMIDI Camille, «Éléments pour une approche interactionniste de la politisation: engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration», *Revue française de science politique*, vol. 1, N° 56, 2006, pp. 5-25.

HATZFELD Henri, *Du paupérisme à la Sécurité sociale*, Paris: Armand Colin, 1971.

HAUESERMANN Silja, «Solidarity With Whom? Trade Unions and the Modernization of Pension Policy in Conservative Welfare States», communication présentée à la journée «Comparaison», Université de Lausanne, 28 octobre, 2005.

HAVIGHURST Robert, «Flexibility and the Social Roles of the Retired», *American Journal of Sociology*, vol. 59, N° 4, 1954, pp. 309-311.

HELCO Hugh, *Modern Social Politics in Britain and Sweden*, New Haven: Yale University Press, 1974.

HIRSCH Durrett Élisabeth, «Social aux pièces, social en pièces? Contrats de prestations et évolution des pratiques des professionnels du social», in M.-D. PERROT, Jean-Noël DU PASQUIER, Dominique JOYE *et al.* (dir.), *Ordres et désordres de l'esprit gestionnaire: où vont les métiers de la recherche, du social et de la santé?*, Lausanne: Réalités Sociales, 2006, pp. 157-168.

HIRSCHMAN Albert, *Les passions et les intérêts. Les justifications politiques du libéralisme avant son apogée*, Paris: PUF, 1980.

HIRSCHMAN Albert, *Bonheur privé et action publique*, Paris: Fayard, 1983.

HOEPLINGER François et Astrid STUCKELBERGER, *Vieillesse et recherche sur la vieillesse en Suisse*, Lausanne: Réalités sociales, 1992.

HOGGART Richard, *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris: Minuit, 1970 [1957].

HOLTZMAN Abraham, *The Townsend Movement. A Political Study*, New York: Bookman Associates, 1963.

HÖPFLINGER François et Pasqualina PERRIG-CHIELLO, «La phase post-professionnelle – relations intergénérationnelles durant la retraite», in Pasqualina PERRIG-CHIELLO, François HÖPFLINGER et Christian SUTER, *Génération – structures et relations. Rapport «Génération en Suisse»*, Zurich: Seismo, 2009, pp. 176-201.

HOTZ Beat, *Politik zwischen Staat und Wirtschaft*, Diessenhofen: Rügger, 1979.

HUMMEL Cornelia et Valérie HUGENTOBLE, «La construction sociale du <problème> intergénérationnel», *Gérontologie et société*, N° 123, 2007, pp. 71-84.

HUMMEL STRICKER Cornelia, «La construction sociale de la vieillesse: les XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles», in Jean-Pierre FRAGNIÈRE, François HÖPFLINGER et Valérie HUGENTOBLE (dir.), *La question des générations: dimensions, enjeux, débats*, Sion: INAG, 2002, pp. 45-55.

ION Jacques, *La fin des militants*, Paris: L'Atelier, 1997.

JARRY Matthieu, «*Des fidèles entre les fidèles*». *Ethnographie d'une section syndicale CGT de retraités des PTT*, mémoire de Master, Lille II, 2005.

JEANNERET Pierre, *Popistes – Histoire du Parti ouvrier et populaire vaudois 1943-2001*, Lausanne: Éditions d'En Bas, 2002.

JENNINGS Kent, «Residues of a Movement: the Aging of the American Protest Generation», *American Political Science Review*, vol. 81, N° 2, 1987, pp. 367-382.

JOST Hans Ulrich, «Critique historique du parti politique», *Annuaire suisse de science politique*, N° 26, 1986, pp. 317-332.

JOST Hans Ulrich, «Histoire des sociétés et de la sociabilité», in Paul HUGGER (dir.), *Les Suisses*, Lausanne: Payot, 1992, pp. 467-484.

JOST Hans Ulrich, «L'historiographie du mouvement ouvrier suisse: sous l'emprise de l'histoire des vainqueurs», in Brigitte STUDER et François VALLOTTON (dir.), *Sozialgeschichte und Arbeiterbewegung: eine historiographische Bilanz 1848-1998*, Lausanne/Zurich, Éditions d'En Bas/Chronos, 1997, pp. 21-31.

JUHEM Philippe, «Entreprendre en politique de l'extrême gauche au PS: la professionnalisation politique des fondateurs de SOS-Racisme», *Revue française de science politique*, vol. 51, N° 1-2, 2001, pp. 136-152.

KISSLING-NAEF Ingrid et Sonja WAELTI, «The Implementation of Public Policies», *Handbuch der Schweizer Politik. Manuel de la politique suisse*, 2^e édition, Zurich: NZZ Verlag, 2007, pp. 501-524.

KNÜSEL René et Dolores CASTELLI, «La lente affirmation politique des aînés», *Gérontologie et société*, N° 74, 1995, pp. 149-160.

KNÜSEL René et F. ZURITA, *Assurances sociales, une sécurité pour qui?*, Lausanne, mémoires et documents de l'Institut de science politique, 12, 1979.

KOHLI Martin, Hans-Jürgen FRETER, Manfred LANGEHENNIG *et al.*, *Engagement im Ruhestand: Rentner zwischen Erwerb, Ehrenamt und Hobby*, Opladen: Leske + Budrich, 1993.

KRIESI Hanspeter et Daniel WISLER, «Social Movements and Direct Democracy in Switzerland», *European Journal of Political Research*, N° 30, 1996, pp. 19-40.

KRIESI Hanspeter, *Le système politique suisse*, 2^e édition, Paris: Economica, 1998.

KRIESI Hanspeter, Ruud KOOPMANS, Jan Willem DUUVENDAK et Marco GUIGNI, «New Social Movements and Political Opportunities in Western Europe», *European Journal of Political Research*, 22, 1992, pp. 219-244.

LAEMMLEN Constanze, Markus MELCHING et Hans-Dieter SCHNEIDER, *Welche Alterspolitik vertreten Schweizer Politiker/innen: Ergebnisse einer Umfrage unter National – und Kantonsräten/innen*, Fribourg: Forschungsgruppe Greontology, 1993.

LAGROYE Jacques, Bastien FRANÇOIS et Frédéric SAWICKI, *Sociologie politique*, 5^e édition, Paris: Science Po/Dalloz, 2006.

LAGROYE Jacques et Johanna SIMÉANT, «Gouvernement des humains et légitimation des institutions», in Pierre FAVRE, Jack HAYWARD et Yves SCHEMEIL (dir.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris: Presses de Sciences Po, 2003. pp. 53-71.

LAHIRE Bernard, «Risquer l'interprétation: pertinences et surinterprétations en sciences sociales», *Enquête*, N° 3, 1996, pp. 61-89.

LALIVE D'ÉPINAY Christian, *Entre retraite et vieillesse: travaux de sociologie compréhensive*, Lausanne: Réalités sociales, 1996.

Lalive d'Épinay Christian, Jean-François BICKEL, Carole MAYSTRE et Nathalie VOLLENWYDER, *Vieillesse au fil du temps: une révolution tranquille*, Lausanne: Réalités sociales, 2000.

LALIVE D'ÉPINAY Christian, Matthias BRUNNER et Giovanni ALBANO, *Atlas suisse de la population âgée*, Lausanne: Réalités sociales, 1998.

LAMBELET Alexandre, «Aux prises avec ses membres: le cas d'une organisation de défense des retraités en Suisse», *Gérontologie et société*, N° 120, 2007, pp. 203-219.

LAMBELET Alexandre, «L'engagement «distancié», in Olivier FILLIEULE, Lillian MATTIEU et Cécile PÉCHU (dir.), *Dictionnaire de la sociologie des mobilisations*, Paris: Sciences Po, 2009, pp. 206-212.

LAMBELET Alexandre, «Entre logiques organisationnelles et vocation militante: les groupements suisses de défense des retraités en pratiques», thèse de doctorat, manuscrit, Lausanne et Paris I, 2010.

Lambelet Alexandre, «Analyser les rassemblements au moyen de photographies ou de films. Pistes et enjeux», *ethnographiques.org*, N° 21, 2010. En ligne: [www.ethnographiques.org/2010/Lambelet].

LAMBELET Alexandre, «Quand le roi choisit sa favorite, les prétendantes grimacent. Formes d'intervention de l'État et structuration du champ associatif et philanthropique dans l'aide à la vieillesse en Suisse», *Lien social et politique*, N° 65, 2011, pp. 181-201.

LAMBELET Alexandre, «Âgencement militant ou entre-soi générationnel? Militer dans des organisations de retraités», *Politix*, 96, 2011, pp. 81-95.

LAMBELET Alexandre, «Understanding the Political Preferences of Seniors' Organizations. The Swiss Case», *Swiss Political Science Review*, vol. 17, N° 4, 2011, pp. 417-431.

LAMBELET Alexandre, «Devenir militant à 60 ans? Socialisation politique, vieillesse et retraite», in Ivan SAINSAULIEU et Muriel SURDEZ (dir.), *Le sens politique du travail*, Paris: Armand Colin, 2012, pp. 289-303.

LASSERRE André, «L'institution de l'assurance-vieillesse et survivants (1889-1947)», in Roland RUFFIEUX, *La démocratie référendaire en Suisse au XX^e siècle – t. 1. Analyse de cas*, Fribourg: Éditions universitaires, 1972, pp. 259-400.

LEIMGRUBER Matthieu, *Solidarity Without the State? Business and the Shaping of the Swiss Welfare State, 1890-2000*, Cambridge: Cambridge University Press, 2008.

LENOIR Rémi, *Transformations des rapports entre générations et apparition du troisième âge*, thèse de doctorat de 3^e cycle, manuscrit, Paris: EHESS, 1977.

LENOIR Rémi, «L'invention du «troisième âge»: constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse», *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 26-27, 1979, pp. 57-82.

LENOIR Rémi, «Une bonne cause: les Assises des retraités et des personnes âgées», *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 52-53, 1984, pp. 80-87.

LENOIR Rémi, «Réponses et répondant: analyse d'une correspondance politique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 73, N° 1, 1988, pp. 2-28.

LICHTERMAN Paul, «What Do Movements Mean? The Value of Participant-Observation», *Qualitative Sociology*, vol. 21, 4, 1998.

LINDER Wolf, *La décision politique en Suisse. Genèse et mise en œuvre de la législation*, Lausanne: Réalités sociales, 1987.

LOFLAND John et Michael FINK, *Symbolic Sit-ins. Protest Occupations at the California Capitol*, Washington: University Press of America, 1982.

LUBORSKY Mark, «The Retirement Process: Making the person and Cultural Meanings Malleable», *Medical Anthropology Quarterly*, vol. 8, N° 4, 1994, pp. 411-424.

LUCHSINGER Christine, *Solidarität, Selbständigkeit, Bedürftigkeit: der schwierige Weg zu einer Gleichberechtigung der Geschlechter in der AHV: 1939-1980*, Zurich: Chronos, 1995.

LUTZ Georg, *Élections fédérales 2007. Participation et choix électoral*, Lausanne: Selects-FORS, 2008.

MACH André, «Associations d'intérêts», in Ulrich KLÖTI, Peter KNÖPFEL *et al.*, *Handbuch der Schweizer Politik/Manuel de la politique suisse*, Zurich: NZZ Verlag, 1999.

MACH André et Frédéric WIDMER, «Davantage se politiser et devenir un facteur de pouvoir». Les rapports changeants du syndicat FTMH au politique (1970-2004)», in *FTMH, Voies multiples, but unique. Regard sur le syndicat FTMH 1970-2000*, Lausanne: Payot, 2004, pp. 119-127.

MALINOWSKI Bronislaw, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris: Gallimard, 1963 [1922].

MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris: Calman-Lévy, 2005.

MANSBRIDGE Jane, «A Deliberative Perspective on Neocorporatism», *Politics and Society*, vol. 20, N° 4, 1998, pp. 493-505.

MARCH James et Herbert SIMON, *Les organisations: problèmes psychosociologiques*, Paris: Dunod, 1999 [1958].

MARIN Louis, «Une mise en signification de l'espace social: manifestation, cortège, défilé, procession», *De la représentation*, Paris: Seuil/Gallimard, 1994 [1983], pp. 46-61.

MARIOT Nicolas, «Les formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules», *Revue française de science politique*, vol. 51, N° 5, 2001.

MARIOT Nicolas, «Qu'est-ce qu'un enthousiasme civique? Sur l'historiographie des fêtes publiques en France après 1789», *Annales, histoire, sciences sociales*, vol. 63, 1, 2008, pp. 113-139.

MATHIEU Lilian, *Mobilisations de prostituées*, Paris: Belin, 2001.

MAURER Alfred, «Suisse», in Peter KOHLER et Hans ZACHER, *Un siècle de sécurité sociale 1881-1981. L'évolution en Allemagne, France, Grande-Bretagne, Autriche et Suisse*, Nantes: Centre de recherches en histoire économique et sociale, 1982, pp. 525-612.

MAUSS Marcel, «Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques», *Sociologie et anthropologie*, Paris: PUF, 2001 [1923-1924], pp. 145-279.

MCADAM Doug, «The Biographical Consequences of Activism», *American Sociological Review*, vol. 54, 1989, pp. 744-760.

MCADAM Doug, «The Biographical Impact of Activism», in Marco GUIGNI, Doug MCADAM et Charles TILLY (dir.), *How Social Movements Matter*, Minneapolis: University of Minnesota Press, 1999, pp. 119-146.

MCADAM Doug, «Pour dépasser l'analyse structurale de l'engagement militant», in Olivier FILLIEULE (dir.), *Le désengagement militant*, Paris: Belin, 2005, pp. 49-73.

MCADAM Doug, Sidney TARROW et Charles TILLY, *Dynamics of Contention*, Cambridge: Cambridge University Press, 2001.

MCCARTHY John et Mayer ZALD, «Resource Mobilization and Social Movements: A partial Theory», *The American Journal of Sociology*, vol. 82, N° 6, 1977, pp. 1212-1241.

MCPHAIL Clark, *The Myth of the Madding Crowd*, New York: Aldine de Gruyter, 1991.

MEAD George, *L'Esprit, le Soi et la Société*, Paris: PUF, 1963 [1934].

MERTON Robert, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris: Plon, 1965 [1953].

MICHEL Robert, *Les Partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris: Flammarion, 1914.

MÖCKLI Silvano, *Demographische Struktur und Volksabstimmung: der Einfluss der Veränderung der demographischen Struktur der Schweiz auf den Ausgang von Abstimmung und Wahlen*, Saint-Gall: Université de Saint-Gall, 1993.

MORRIS Charles, *The AARP: America's Most Powerful Lobby and the Clash of Generations*, New York: Times Books, 1996.

MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES, *Mouvement populaire des familles: 50 ans d'action, 1942-1992*, Yverdon: MPE, 1992.

MUXEL Anne et Annick PERCHERON, «Histoires politiques de famille. Premières illustrations», *Life Stories/Récits de vie*, N° 4, 1988, pp. 59-73.

MUXEL Anne, Annick PERCHERON et René RÉMOND, «Le moratoire des années de jeunesse», in Annick PERCHERON et René RÉMOND (dir.), *Âge et politique*, Paris: Economica, 1991, pp. 210-226.

NATALI David, «Le rôle des syndicats dans l'innovation des systèmes de retraite: processus et contenu de réforme dans divers pays de l'Union», *Revue belge de Sécurité sociale*, N° 4, 2004, pp. 857-884.

NATALI David et Martin RHODES, «Trade-Offs and Veto Players: Reforming Pensions in France and Italy», *French Politics*, vol. 2, 2004, pp. 1-23.

NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris: La Découverte, 2002.

NOIRIEL Gérard, «État providence et «colonisation du monde vécu». L'exemple de la Loi de 1910 sur les Retraites ouvrières paysannes», *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris: Belin, 2001, pp. 289-307.

NOIRIEL Gérard, «Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques», *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris: Belin, 2001, pp. 259-287.

- OBINGER Herbert, «Federalism, Direct Democracy, and Welfare State Development in Switzerland», *Journal of Public Policy*, vol. 18, N° 3, 1998, pp. 241-263.
- OCDE, *The Welfare State in Crisis: an Account of the Conference on Social Policies in the 1980s*, Paris: OCDE, 1980.
- OFAS, *Longévité – défi de société et chance culturelle: contribution de la Suisse aux débats de la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid 2002)*, Berne: OFAS, 2002.
- OFAS, *Statistique des assurances sociales en Suisse 2005*, Berne: OFAS, 2005.
- OFFERLÉ Michel, «Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914», *Annales. E.S.C.*, vol. 39, N° 4, 1984, pp. 692-693.
- OFFERLÉ Michel, «Descendre dans la rue, de la journée à la manif», Pierre FAVRE (dir.), *La manifestation*, Paris: Presses de Sciences Po, 1990.
- OFFERLÉ Michel, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris: Montchrestien, 1998.
- OFFERLÉ Michel, «Professions et profession politique», in Michel OFFERLÉ (dir.), *La profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris: Belin, 1999.
- OFFERLÉ Michel et Henry ROUSSO, *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2008.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, *Âges et générations: la vie après 50 ans en Suisse*, Neuchâtel: OFS, coll. Recensement 2000: relevé structurel de la Suisse, 2005.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, «La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie», *Enquête*, N° 1, 1995, pp. 71-109.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, «La violence faite aux données. De quelques figures de la surinterprétation en anthropologie», *Enquête*, N° 3, 1996, pp. 31-39.
- OLLITRAULT Sylvie, «Les écologistes français, des experts en action», *Revue française de science politique*, vol. 51, N° 1-2, 2001.
- OLSON Mancur, *The Logic of Collective Action*, Cambridge: Harvard University Press, 1965.
- PAILLAT Paul (dir.), *Passages de la vie active à la retraite*, Paris: PUF, 1989.
- PASSY Florence et Marco GIUGNI, «Life-Spheres, Networks and Sustained Participation in Social Movements. A Phenomenological Approach to Political Commitment», *Sociological Forum*, vol. 15, 2000, pp. 117-144.
- PÉCHU Cécile, *Droit au logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris: Dalloz, 2006.

- PERCHERON Annick, « Introduction: avec l'âge... », in Annick PERCHERON et René RÉMOND (dir.), *Âge et politique*, Paris: Economica, 1991.
- PERCHERON Annick et René RÉMOND (dir.), *Âge et politique*, Paris: Economica, 1991.
- PIERSON Paul, *Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher, and the Politics of Retrenchment*, Cambridge: Cambridge University Press, 1994.
- PIETTE Albert, « Pour une anthropologie comparée des rituels contemporains. Rencontre avec des « batesoniens » », *Terrain*, N° 29, 1997, pp. 139-150.
- PIETTE Albert, « Fête, spectacle, cérémonie: des jeux de cadres », *Hermès*, N° 43, 2005, pp. 39-46.
- PINELL Patrice (dir.), *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France, 1981-1996*, Paris: PUF, 2002.
- PINNER Frank, Paul JACOBS et Philip SELZNICK, *Old Age and Political Behavior: a Case Study*, Berkeley/Los Angeles: University of California Press, 1959.
- PLOWS Alexandra, « Social Movements and Ethnographic Methodologies: An Analysis Using Case Study Examples », *Sociology Compass*, vol. 2, N° 5, 2008, pp. 1523-1538.
- PRATT Henry, *The Gray Lobby*, Chicago: Chicago University Press, 1976.
- PRATT Henry, « Politics of Aging: Political Science and the Study of Gerontology », *Research On Aging*, vol. 1, N° 2, 1979.
- PRATT Henry, *Gray Agendas. Interest Groups and Politics Pensions in Canada, Britain, and the United States*, Michigan: University of Michigan Press, 1993.
- PRO SENECTUTE SUISSE, *Chronique Pro Senectute: De l'aide aux indigents au soutien à toutes les personnes âgées*, Zurich: Pro Senectute, 2007.
- PRO SENECTUTE SUISSE, *Chronique de la Fondation*, Zurich: Pro Senectute, 1997.
- QUADAGNO Jill, « Generational Equity and the Politics of the Welfare State », *Politics and Society*, vol. 17, 1989, pp. 353-376.
- RAFFELHÜSCHEN B. et C. BORGMANN, *Zur Nachhaltigkeit der schweizerischen Fiskal- und Sozialpolitik: eine Generationenbilanz*, Berne: SECO, 2001.
- RAUBER André, *Histoire du mouvement communiste suisse – t. II (1944-1991)*, Genève: Slatkine, 2000.
- RICKENBACH Walter, *Geschichte der Schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft, 1810-1960*, Zurich: SSUP, 1960.

- ROSE Arnold, «Group Consciousness Among the Aging», in Arnold ROSE et Warren PETERSON (dir.), *Older People and Their Social World: The Sub-Culture of the Aging*, Philadelphie: Davis, 1965.
- ROSSIER Yves, «Avant-propos à», in Philippe WANNER et Alexis GABADINHO, *La situation économique des actifs et des retraités*, Rapport de recherche N° 1/08, «Aspects de la sécurité sociale», Berne: OFAS, 2008.
- ROSSINI Stéphane et Valérie LEGRAND-GERMANIER, *Situation économique des rentiers; analyse introductive et générale dans la perspective d'une 13^e rente AVS*, rapport à l'intention de l'Union syndicale suisse, Haute-Nendaz: Consoc Recherche, 2003.
- RUFFIEUX Roland, *Le mouvement chrétien-social en Suisse Rromande, 1891-1949*, Fribourg: Éditions universitaires, 1969.
- RUFFIEUX Roland et Lucrezia SCHATZ, *L'enjeu du centre. Le cas du Parti démocrate chrétien*, Fribourg: Éditions de la Sarine, 1981.
- SAILLANT Françoise et Éric GAGNON, «Le self-care: de l'autonomie-libération à la gestion du soi: le soin comme objet problématique», *Sciences sociales et santé*, vol. 14, N° 3, 1996, pp. 17-46.
- SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du Parti socialiste: sociologie d'un milieu partisan*, Paris: Belin, 1997.
- SAWICKI Frédéric, «Classer les hommes politiques. Les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique», in Michel OFFERLÉ (dir.), *La profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris: Belin, 1999.
- SAWICKI Frédéric, «Le temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement», in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris: Belin, 2003, pp. 123-146.
- SAWICKI Frédéric et Johanna SIMÉANT, «Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français», *Sociologie du travail*, vol. 51, N° 1, 2009.
- SAXER Arnold, *La genèse de l'assurance-vieillesse et survivants*, [sans lieu], tiré à part du rapport annuel 1972-1973 du Secours suisse d'hiver, 1973.
- SCHATTSCHNEIDER Elmer, *The Semi-Sovereign People*, New York: Holt, Rinehart & Winston, 1960.
- SCHATZ Edward (dir.), *Political Ethnography: What Immersion Contributes to the Study of Power*, Chicago: Chicago University Press, 2009.
- SCHMITTER Philippe et Wolfgang STREECK, *The Organization of Business Interests: Studying the Associative Action of Business in Advanced Industrial Societies*, MPIfG Discussion Paper, N° 99, vol. 1, 1999.
- SCHNAPPER Dominique, *La compréhension sociologique: démarche de l'analyse typologique*, Paris: PUF, 1999.

SCHORDERET Pierre-Antoine, « Crise ou chrysanthèmes? Le Parti démocrate chrétien et le catholicisme politique en Suisse (XIX^e-XXI^e siècles), *Traverses*, N° 1, 2007, pp. 82-94.

SCHUMACHER Beatrice (dir.), *Un devoir librement consenti. L'idée et l'action philanthropiques en Suisse de 1800 à nos jours*, Zurich: NZZ Verlag, 2010.

SCHWARZ Olivier, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris: PUF, 1990.

SCHWEITZER Willy, *Die wirtschaftliche Lage der Rentner in der Schweiz*, Berne: Haupt, 1980.

SELZNICK Philip, « Foundations of the Theory of Organization », *American Sociological Review*, vol. 13, N° 1, 1948, pp. 25-35.

SELZNICK Philip, *TVA and the Grassroots: A study in the Sociology of Formal Organization*, New York: Harper Torchbooks, 1966 [1949].

SIMÉANT Johanna, *La cause des sans-papiers*, Paris: Presses de Sciences Po, 1998.

SIMONEIT Gerhard, « Vergesellschaftung durch selbstorganisierte politische Interessenvertretung », in Martin KOHLI, Hans-Jürgen FRETER, Manfred LANGEHENNIG *et al.*, *Engagement im Ruhestand: Rentner zwischen Erwerb, Ehrenamt und Hobby*, Opladen: Leske + Budrich, 1993.

SNOW David et Robert BENFORD, « Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, vol. 26, 2000, pp. 611-639.

SOMMER Jürg, *Das Ringen um soziale Sicherheit in der Schweiz: Eine politisch-ökonomische Analyse der Ursprünge, Entwicklungen und Perspektiven sozialer Sicherung im Widerstreit zwischen Gruppeninteressen und volkswirtschaftlicher Tragbarkeit*, Diessenhofen: Rüeegg, 1978.

STREECK Wolfgang et Lane KENWORTHY, « Theories and practices of neo-corporatism » in Thomas JANOSKI (dir.), *The Handbook of Political Sociology*, Cambridge: Cambridge University Press, 2005, pp. 441-460.

TILLY Charles, *La France conteste, 1600-1980*, Paris: Fayard, 1986.

TILLY Charles, « Contentious Repertoires in Great Britain, 1758-1834 », in Mark TRAUGOTT (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham/Londres: Duke University Press, 1995, pp. 15-42.

TILLY Charles, *Contentious Performances*, Cambridge: Cambridge University Press, 2008.

TRUMAN David, *The Governmental Process*, New York: Knopf, 1951.

TSCHUDI Hans-Peter, *Entstehung und Entwicklung der schweizerischen Sozialversicherungen*, Bâle: Helbing & Lichtenhahn, 1989.

- TSEBELIS George, «Veto Players and Institutional Analysis», *Governance*, vol. 13, N° 4, 2000, pp. 441-474
- VIRIOT DURANDAL Jean-Philippe, *Le pouvoir gris: sociologie de groupes de pression de retraités*, Paris: PUF, 2003.
- VOEGTLI Michaël, «Du jeu dans le Je: ruptures biographiques et travail de mise en cohérence», *Lien social et Politiques*, N° 51, 2004, pp. 145-158.
- VOEGTLI Michaël, *Émergence, constitution et diversification d'une cause. Processus de mobilisation, identités collectives et socialisations militantes dans l'espace associatif homosexuel et de lutte contre le sida en Suisse (1980-2005)*, thèse de doctorat en science politique, manuscrit, Université de Lausanne et EHESS, 2009.
- VOEGTLI Michaël, «Quatre pattes oui, deux pattes, non!» L'identité collective comme mode d'analyse des entreprises de mouvement social», in Olivier FILLIEULE, Éric AGRIKOLIANSKY et Isabelle SOMMIER (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris: La Découverte, 2010, pp. 203-223.
- VOEGTLI Michaël, Olivier FILLIEULE et al., *Changements dans l'épidémie de sida, dynamiques associatives et engagements. Étude à partir du cas de sept cantons suisses*, Lausanne: Rapport FNS, 2009.
- WALKER Alan et Gerhart NAEGELE, *The Politics of Old Age in Europe*, Buckingham/Philadelphie: Open University Press, 1999.
- WALKER Jack, «The Origins and Maintenance of Interest Groups in America», *American Political Science Review*, vol. 77, 1983, pp. 390-406.
- WANNER Philippe et Alexis GABADINHO, *La situation économique des actifs et des retraités*, Rapport de recherche N° 1/08, «Aspects de la sécurité sociale», Berne: OFAS, 2008.
- WEBER Florence et Alexandre LAMBELET, «Introduction: ethnographie réflexive, nouveaux enjeux», *ethnographiques.org*, 11 octobre, 2006. En ligne: [www.ethnographiques.org/2006/Weber,Lambelet.html].
- WEBER Max, *Économie et société, t 1. Les catégories de la sociologie*, Paris: Plon, 1995 [1920].
- WHITEMAN Luther et Samuel LEWIS, *Glory Roads. The Psychological State of California*, New York: Thomas Crowell & Co. Publishers, 1936.
- WILLIAMSON John, Linda EVANS et Lawrence POWELL, *The Politics of Aging: Power And Policy*, Springfield: Charles C. Thomas Publisher, 1982.
- WOLF Jürgen, Martin KOHLI et Harald KÜNEMUND (dir.), *Alter und gesellschaftliche Politik: auf dem Weg zur Rentnergerwerkschaft?*, Cologne: Bund-Verlag, 1994.
- ZALD Mayer et Roberta ASH, «Social Movement Organizations: Growth, Decay and Change», *Social Forces*, vol. 44, N° 3, 1966, pp. 327-341.

ANNEXE:

SOURCES, ENTRETIENS ET OBSERVATIONS

SOURCES

CSA

- Site internet (prises de position, rapports d'activité, journal): [www.ssr-csa.ch].
- Documents transmis par le secrétariat de l'organisation.
- Documents y référant dans les archives de la FARES et des organisations membres de cette dernière.

FARES

- Site internet (prises de position, rapports d'activité depuis 2000): [www.vasos.ch/index_fares.htm].
- Archives de l'association (déposées au Centre de documentation de la fondation Pro Senectute à Zurich).
- Documents y référant dans les archives des organisations membres de cette dernière.

FÉDÉRATION SUISSE DES RETRAITÉS

- Archives de son président-fondateur, Joseph Rey (plusieurs classeurs), conservées à son domicile.
- Documents transmis par le Comité suisse aux délégués des organisations (ou sections) membres la fédération durant la durée de la recherche.

FÉDÉRATION VAUDOISE DES RETRAITÉS

- Documents y référant dans les archives du président-fondateur de la Fédération suisse.
- Archives de la Fédération vaudoise (quelques classeurs) au domicile de son président.

- Documents transmis par un ancien président de la Fédération vaudoise.
- Documents transmis par le Comité vaudois aux délégués des sections durant la durée de la recherche.

FÉDÉRATION VALAISANNE DES RETRAITÉS

- Documents transmis par la présidente de la Fédération valaisanne:
 1. Rapport du groupe intergénérationnel pour le 5^e Parlement des aînés;
 2. Les statuts de l'association, adoptés le 2 mai 1995 et remplaçant ceux du 21 septembre 1993;
 3. Extrait du procès-verbal du Conseil d'État enlevant la limite d'âge de 70 ans pour les mandats;
 4. Document interne sur les raisons d'organiser la *Landsgemeinde* en 2003;
 5. Thèmes et manifestations principales de la FVR;
 6. Programme de la 5^e session du Parlement des aînés;
 7. Rapport (avec PV) du 5^e Parlement des aînés;
 8. Résultats d'un sondage dans *Le Nouvelliste* et *la Walliser Bote* en vue de la *Landsgemeinde* de 2003;
 9. *Livre d'Or de la FVSR*, rédigé par Éloi Glardon pour les 10 ans de la fédération et qui constitue la mémoire des dix premières années de cette fédération.
- Documents y référant dans les archives du président-fondateur de la Fédération suisse.

AVIVO SUISSE

- Archives de l'Association nationale, à Genève, à son siège. Quelques classeurs avec des documents postérieurs à 1993.
- Documents y référant dans les archives des AVIVO lausannoise et vaudoise.

AVIVO VALAIS

- Quelques documents épars transmis par le président de l'AVIVO Saxon.

AVIVO VAUD

- Quelques classeurs, sans doute les plus complets sur l'histoire tant de l'organisation cantonale que locale.

AVIVO BÂLE

- Documents envoyés aux membres ou collectés durant mes observations.

PRO SENECTUTE SUISSE

– Rapports d'activité depuis la création de la fondation et publications de la fondation, archivés au Centre de documentation de la fondation à Zurich.

PRO SENECTUTE VAUD

– Archives de l'association, au siège, à Lausanne (rien d'antérieur à 1993).

PRO SENECTUTE BÂLE

– Archives de l'association sélectionnées par la direction, quelques classeurs au siège, à Bâle.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AI:	Assurance invalidité
APG:	Allocations pour perte de gains
ASA:	Association suisse des aînés (parfois aussi appelée Association suisse pour les questions des aînés)
ASAR:	Association suisse des aînés et retraités (aujourd'hui renommée ASA)
AVIVO:	Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins
AVS:	Assurance-vieillesse et survivants
CSA:	Conseil suisse des aînés
CSCS:	Confédération des syndicats chrétiens en Suisse
EMS:	Établissements médicaux sociaux
FARES:	Fédération des associations de retraités et d'entraide en Suisse
FSR:	Fédération suisse des retraités
FTMH:	Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (aujourd'hui dissoute dans le Syndicat UNIA)
FVR:	Fédération vaudoise des retraités
FVSR:	Fédération valaisanne des retraités
LAI:	Loi fédérale sur l'assurance invalidité
LAPG:	Loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain
LAVS:	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
LPC:	Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité
LPP:	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
MCR:	Mouvement chrétien des retraités
MdA:	Mouvement des aînés

- MPF: Mouvement populaire des familles
- OFAS: Office fédéral des assurances sociales
- OFSP: Office fédéral de la santé publique
- PC: Prestation complémentaire
- PCS: Parti chrétien social suisse
- PDC: Parti démocrate chrétien
- PdT: Parti du travail (en allemand Partei des Arbeit.
Se dit des sections cantonales alémaniques et genevoises du PST)
- PLR: Parti libéral radical
- POP: Parti ouvrier populaire (se dit des sections valaisannes, vaudoises et neuchâloises du PST)
- PP: Prévoyance professionnelle
- PS
(ou PSS): Parti socialiste suisse
- PST: Parti suisse du travail
- SSR: Schweizerischer Seniorenrat (dénomination germanophone du CSA)
- SSRV: Schweizerischer Senioren-und-Retnerverband (aujourd'hui renommée SVS)
- SVS: Schweizerischer Verband für Seniorenfragen (dénomination germanophone de l'ASA)
- SYNA: Syndicat interprofessionnel chrétien
- UDC: Union démocratique suisse
- UNIA: Premier syndicat interprofessionnel en Suisse, membre de l'USS
- UREV: Union des retraités de l'État de Vaud
- USS: Union syndicale suisse
- USV: Union syndicale vaudoise
- VASOS: Vereinigung aktiver Senioren -und Selbsthilfe-Organisationen der Schweiz (dénomination germanophone de la FARES)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
Les déterminants des formes organisationnelles	17
Une approche compréhensive	21
Le terrain	23
1.« CONTRE » MAIS « GRÂCE À » L'ÉTAT	33
Quand les politiques publiques forment les organisations d'intérêt	34
Entre christianisme et paternalisme (1917-1948)	40
Pro Senectute: une première organisation de patronage des retraités	40
L'émergence de la vieillesse comme problème social et sa prise en charge politique	47
La Confédération et la subsidiarité	53
Conclusion	56
Entre divergence et convergence, la catégorie des « retraités » (1948-1980)	59
Préambule	59
Pro Senectute: une entreprise de services	69
L'AVIVO: une entreprise contestataire	75
Pro Senectute et l'AVIVO: des modèles organisationnels opposés	91
La coordination des temps grises (1980-2007)	94
Préambule	94
La Fédération suisse des retraités: « Être une personne à part entière »	99
Pro Senectute: se justifier par l'expertise	106
L'AVIVO: une indépendance mise à mal	108
La FARES et le CSA: un choix contraint	112
Synthèse	130

2. L'ENGAGEMENT DANS LES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DE RETRAITÉS	141
Des organisations comme lieux de pratiques et d'investissements variés	141
Entretiens, corpus et typologie	147
Cinq logiques d'engagements	153
Un engagement expert	153
Un engagement continu en terrain connu	162
Un engagement politique émotionnel et différé	175
Donner pour exister	178
Bénéficier de loisirs et rencontrer du monde	184
Une figure repoussoir: les « Tamalous »	186
Registres discursifs, positions sociales et pratiques	188
L'hétérogénéité des engagements	188
La hiérarchisation des engagements	195
Positions sociales et lieux de l'engagement	197
Distance aux rôles et évolutions organisationnelles	202
Synthèse	206
3. LES RASSEMBLEMENTS	211
Une ethnographie interprétative des rassemblements	211
Quand les pratiques font discours	221
Un Noël de l'AVIVO Lausanne	221
Une assemblée générale de l'AVIVO bâloise	224
Une Assemblée des délégués de la FVsR	225
Une Assemblée du Comité de la FSR	228
Une Assemblée des délégués de la FARES	231
Une Journée d'automne du CSA	233
L'équation des performances	236
Hiérarchiser les publics et les activités	237
Visibiliser ou invisibiliser	
les bases de recrutement des cadres-dirigeants	245
Donner forme au politique:	
postures conventionnelles et non conventionnelles	256
Définir des identités	260
Remettre à l'ordre	272
Synthèse	275

CONCLUSION	279
BIBLIOGRAPHIE	291
ANNEXES: SOURCES, ENTRETIENS ET OBSERVATIONS	311
LISTE DES ABRÉVIATIONS	315

Impression
La Vallée – Aoste
Janvier 2014

Des retraitées et des retraités, réunis en différents groupements de défense d'intérêt, se manifestent régulièrement dans l'espace public helvétique depuis quelques décennies: ils participent à des manifestations, soutiennent des comités référendaires ou se rencontrent lors de grands rassemblements.

Regroupés pour la plupart depuis les années 1980 dans deux organisations faitières, ils sont représentés depuis 2001, au niveau fédéral, par le Conseil suisse des aînés. Cet ouvrage porte un regard inédit sur l'action militante de ces retraités.

Il éclaire d'abord la contribution de ces groupements, tout au long du XX^e siècle, aux transformations de l'État social, comme il éclaire en retour les effets de ces transformations de l'État social sur le développement de ces groupements et sur les conditions de vie des personnes âgées.

Surtout, par une observation des pratiques des retraités dans ces groupements, tant au niveau local, cantonal, que national, et par des entretiens menés avec de nombreux membres de ces organisations, ce livre éclaire non seulement les caractéristiques sociales des retraités qui s'engagent dans de tels groupements et les différentes significations qu'ils investissent dans cet engagement, mais, plus encore, propose une lecture novatrice des enjeux de la négociation que ces personnes proposent sur la place qu'elles peuvent occuper dans la société.

Alexandre Lambelet est docteur en science politique.

